

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANÇON
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE
CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY MARNE-LA-VALLEE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE METZ-THONVILLE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NÎMES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS
CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE
CENTRE HOSPITALIER FELIX GUYON DE SAINT-DENIS-DE-LA REUNION
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN
GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOURS**

**Admission aux négociations sur Euronext Paris d'un
emprunt obligataire groupé contracté conjointement et sans solidarité
de 167.000.000 € portant intérêt au taux de 3,625% l'an et venant à échéance le 29 avril 2020**

Prix d'émission : 99,473%

Les obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire groupé contracté conjointement et sans solidarité par le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, le Centre Hospitalier Universitaire de Brest, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, le Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée, le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Sainte-Anne, le Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, le Centre Hospitalier Sud Francilien, le Groupe Hospitalier Sud Réunion et le Centre Hospitalier Universitaire de Tours (ci-après dénommés individuellement un **"Emetteur"** et collectivement les **"Emetteurs"**) d'un montant nominal total de 167.000.000 €, venant à échéance le 29 avril 2020 (les **"Obligations"**) seront émises le 29 avril 2010 (la **"Date d'Emission"**). Les quotes-parts respectives de chacun des Émetteurs dans l'Emprunt sont précisées dans la section Modalités des Obligations.

Les Obligations porteront intérêt à compter de la Date d'Emission (incluse) au taux de 3,625 % l'an, payable annuellement à terme échu le 29 avril de chaque année, et pour la première fois le 29 avril 2011 pour la période courant de la Date d'Emission (incluse) au 29 avril 2011 (exclu).

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées ou rachetées et annulées, les Obligations seront remboursées en totalité au pair le 29 avril 2020. Les Obligations pourront, et dans certaines hypothèses devront, être remboursées avant cette date en totalité au pair majoré, le cas échéant, des intérêts courus dans le cas où interviendrait un changement de régime fiscal, dans les conditions décrites à l'Article 6 ("Régime fiscal") des Modalités des Obligations.

Chaque Emetteur n'est tenu envers un porteur d'Obligations que de sa quote-part dans chacune des Obligations détenues par ce porteur et aucun Emetteur ne saurait être tenu responsable de l'inexécution par un ou plusieurs autres Emetteurs des engagements de ce ou ces derniers au titre de sa ou de leur quote-part dans chacune des Obligations. De même, chaque porteur dispose d'une créance distincte et indépendante sur chacun des Emetteurs, à hauteur de sa quote-part respective dans chacune des Obligations.

Les Obligations seront émises sous forme de titres au porteur dématérialisés d'une valeur nominale de 50.000 euros chacune. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L. 211-3 et suivants du Code monétaire et financier. Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

Une fois émises, les Obligations seront inscrites en compte à la Date d'Emission dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des Teneurs de Compte. **"Teneur de Compte"** désigne tout intermédiaire autorisé à détenir, directement ou indirectement, des comptes-titres pour le compte de ses clients auprès d'Euroclear France, Clearstream Banking, société anonyme, Luxembourg ("**Clearstream, Luxembourg**") et Euroclear Bank S.A./N.V. ("**Euroclear**").

Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris a été effectuée.

Les Obligations font l'objet d'une notation Aaa par Moody's Investors Service. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention des Obligations et peut à tout moment être suspendue, modifiée ou faire l'objet d'un retrait.

Se reporter à la section "Facteurs de Risque" pour une description des facteurs devant être pris en compte par des investisseurs potentiels avant tout investissement dans les Obligations.



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers (l'**"AMF"**) a apposé le visa n°10-108 en date du 27 avril 2010 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi conjointement par les émetteurs et engage la responsabilité de leurs signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié *"si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes"*. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Chefs de File

Crédit Agricole CIB

NATIXIS

Ce prospectus (le "Prospectus") constitue un prospectus au sens de la directive 2003/71/CE.

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, le Centre Hospitalier Universitaire de Brest, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, le Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée, le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Sainte-Anne, le Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, le Centre Hospitalier Sud Francilien, le Groupe Hospitalier Sud Réunion et le Centre Hospitalier Universitaire de Tours (ci-après dénommés individuellement un "Emetteur" et collectivement les "Emetteurs") confirment que le présent Prospectus comprend toutes les informations pertinentes concernant les Emetteurs et les Obligations dans le cadre de l'émission et de l'offre des Obligations. En outre, les Emetteurs confirment que les informations les concernant et concernant les Obligations sont complètes, sincères et exactes et que le Prospectus ne comporte pas d'omission susceptible d'induire en erreur, qu'il n'existe pas de faits importants concernant les Emetteurs ou les Obligations qui, dans le cadre de l'émission ou de l'offre des Obligations, seraient susceptibles de rendre trompeuses ou inexactes les informations ou opinions exprimées dans le présent Prospectus et que toutes les recherches nécessaires ont été effectuées par les Emetteurs afin de vérifier l'exactitude des informations figurant dans le présent Prospectus. Les Emetteurs acceptent la responsabilité qui en découle.

Le présent Prospectus ne constitue ni une offre, ni une invitation de (ou pour le compte de) chacun des Emetteurs ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou Natixis (ensemble, les "Chefs de File") à souscrire ou à acquérir l'une quelconque des Obligations.

Dans certains pays, la diffusion du présent Prospectus et l'offre ou la vente des Obligations peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les Emetteurs et les Chefs de File invitent les personnes auxquelles ce Prospectus serait remis à se renseigner et à respecter ces restrictions. Une description de certaines de ces restrictions d'offre et de vente des Obligations et de distribution du présent Prospectus figure sous le titre "Souscription et Vente" ci-après.

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées dans le cadre de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières"). Au regard de la législation américaine, les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains ("U.S. persons" tel que ce terme est défini par la Réglementation S de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières (la "Réglementation S")).

Nul n'est autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations relatives à l'émission ou la vente des Obligations autres que celles contenues dans le présent Prospectus. Toutes informations ou déclarations non incluses dans le présent Prospectus ne sauraient en aucune façon être autorisées par les Emetteurs ou les Chefs de File. En aucune circonstance, la remise de ce Prospectus ou une quelconque vente des Obligations ne peut impliquer d'une part, qu'il n'y ait pas eu de changement dans la situation de l'un quelconque des Emetteurs depuis la date du présent Prospectus ou, d'autre part, qu'une quelconque information fournie dans le cadre de la présente émission soit exacte à toute date postérieure à la date indiquée sur le présent Prospectus.

Toute référence dans le présent prospectus à "€", "EURO", "EUR" ou à "euro" désigne la monnaie des états membres de l'Union européenne ayant adopté la monnaie unique en application du Traité établissant la Communauté européenne (signé à Rome le 25 mars 1957), tel que modifié par le Traité sur l'Union européenne (signé à Maastricht le 7 février 1992) et par le Traité d'Amsterdam (signé à Amsterdam le 2 octobre 1997).

Le présent Prospectus et tout document d'information relatif aux Emetteurs ou aux Obligations ne sont pas supposés constituer des éléments permettant une quelconque estimation de la situation financière des Emetteurs ou une quelconque évaluation des Obligations et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat des Obligations formulée par les Emetteurs ou l'un quelconque des Chefs de File. Chaque acquéreur potentiel des Obligations devra juger par lui-même de la pertinence des informations contenues dans le présent Prospectus et fonder sa décision d'achat des Obligations sur les recherches qu'il jugera nécessaires. Les Chefs de File ne s'engagent pas à contrôler la situation financière ou la situation générale des Emetteurs pendant la durée de l'emprunt, ou à faire part à un quelconque investisseur ou investisseur potentiel des informations qu'ils seraient amenés à connaître à ce sujet.

Pour les besoins de cette émission, Natixis agira en qualité d'établissement chargé des opérations de régularisation (l'"Etablissement chargé des Opérations de Régularisation"). L'Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (ou toute personne agissant au nom de l'Etablissement chargé des Opérations de

Régularisation) a la faculté d'effectuer (mais n'est en aucun cas tenu) des sur-allocations d'Obligations ou des opérations en vue de maintenir le cours des Obligations à un niveau supérieur à celui qu'elles atteindraient autrement en l'absence de telles opérations. Cependant, il n'est pas assuré que l'Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (ou toute personne agissant au nom de l'Etablissement chargé des Opérations de Régularisation) effectuera de telles opérations. Ces opérations de régularisations ne pourront débiter qu'à compter de la date à laquelle les conditions finales de l'émission auront été rendues publiques et, une fois commencées, elles pourront être arrêtées à tout moment et devront prendre fin au plus tard à la première des deux dates suivantes : (i) 30 jours après la date d'émission et (ii) 60 jours après la date d'allocation des Obligations. Toute opération de régularisation sera effectuée en conformité avec les lois et réglementations applicables.

TABLE DES MATIERES

FACTEURS DE RISQUE	5
1. Facteurs de risques relatifs aux Emetteurs.....	5
2. Facteurs de risques relatifs aux Obligations	6
MODALITÉS DES OBLIGATIONS.....	9
1. Forme, valeur nominale et propriété des Obligations.....	12
2. Rang des Obligations et maintien de l'emprunt à son rang.....	12
3. Intérêts	13
4. Amortissement prévu, remboursement anticipé et rachat.....	13
5. Paiements.....	14
6. Régime fiscal	15
7. Déclarations, garanties et engagements	16
8. Cas d'exigibilité anticipée	17
9. Avis	19
10. Représentation des Porteurs.....	21
11. Emission d'obligations assimilables aux Obligations.....	23
12. Prescription	23
13. Droit applicable et compétence juridictionnelle.....	23
UTILISATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION	24
DESCRIPTION DES EMETTEURS	25
1. Renseignements généraux concernant les Emetteurs	25
2. Evaluation de la solvabilité des Emetteurs	36
3. Principales activités des Emetteurs	36
4. Structure et organisation des Emetteurs	175
5. Informations financières relatives aux Emetteurs	182
6. Changements notables	300
7. Procédures judiciaires	301
8. Documents accessibles au public	301
SOUSCRIPTION ET VENTE DES OBLIGATIONS	304
INFORMATIONS GENERALES.....	305
PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS.....	307

FACTEURS DE RISQUE

Les paragraphes suivants présentent certains facteurs de risques liés à l'offre des Obligations dont les investisseurs potentiels doivent avoir connaissance. Avant de décider d'investir dans les Obligations, les investisseurs potentiels sont invités à examiner avec attention toute l'information contenue dans le présent Prospectus, qui inclut en particulier les facteurs de risques détaillés ci-dessous, et à consulter leurs propres conseillers financiers et juridiques sur les risques découlant d'un investissement dans les Obligations. Les développements suivants ne sont pas exhaustifs. De plus, les investisseurs doivent savoir que les risques décrits peuvent se combiner et donc être liés les uns aux autres. Les investisseurs potentiels doivent faire leur propre évaluation de toutes les considérations liées à un investissement et doivent également lire les informations détaillées figurant ailleurs dans le présent Prospectus.

Les termes définis dans la section "Modalité des Obligations" du présent Prospectus auront le même sens lorsqu'ils sont utilisés ci-dessous.

1. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AUX EMETTEURS

1.1 Risque financier

Depuis la réforme du financement des établissements de santé introduite en 2004, les Emetteurs en tant que centres hospitaliers voient une part importante et grandissante de leur financement conditionnée par les activités de soins. Cette réforme permet une allocation optimale des ressources de l'assurance maladie en fonction des besoins de soins de la population desservie en ajustant les financements des établissements aux moyens engagés. De façon plus spécifique, les centres hospitaliers universitaires voient en outre une part significative de leur financement corrélée à leur activité de recherche et d'enseignement.

Si les Emetteurs sont maîtres de leur activité, les tarifs sont fixés au niveau national, sur la base d'hypothèses d'activité nationales dans le cadre du respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie voté par le parlement.

Ce modèle de financement, qui introduit une variabilité des ressources des Emetteurs, doit atteindre son schéma cible en 2011-2012, et connaîtra donc des ajustements durant cette montée en charge, tandis que la convergence tarifaire intersectorielle qui verra l'alignement des tarifs du secteur public et du secteur privé a été repoussée en 2018.

Les Emetteurs disposent de l'autonomie juridique et financière qu'ils exercent sous le contrôle étroit de leur tutelle (Etat, Assurance Maladie, agence régionale de l'hospitalisation). A cette fin, les agences régionales de l'hospitalisation disposent de nombreux dispositifs de supervision de la situation financière des établissements, particulièrement utilisés pour des entités de la taille des Emetteurs. Ainsi, leur directeur approuve les états prévisionnels des recettes et des dépenses et les plans globaux de financement pluriannuels des établissements, en suit l'exécution au travers des états comparatifs quadrimestriels qui lui sont transmis et s'assure de la situation financière de l'établissement (conformément aux critères de l'article D.6143-39 du Code de la santé publique et de la circulaire du 23 septembre 2009 relative à l'équilibre financier des établissements publics de santé) pour, le cas échéant, demander la présentation d'un plan de redressement ou la mise sous administration provisoire.

1.2 Absence de solidarité entre les Emetteurs

Les Émetteurs sont tenus conjointement et sans solidarité au titre de l'emprunt décrit dans le présent Prospectus. Chaque Émetteur n'est tenu envers un porteur d'Obligations que de sa quote-part dans chacune des Obligations détenues par ce porteur et aucun Émetteur ne saurait être tenu responsable de l'inexécution par un ou plusieurs autres Émetteurs des engagements de ce ou ces derniers au titre des Obligations. De même, chaque porteur dispose d'une créance distincte et indépendante sur chacun des Émetteurs, à hauteur de sa quote-part respective dans chacune des Obligations. En conséquence, la survenance d'un Cas d'Exigibilité Anticipée (tel que ce terme est défini dans la section "Modalités des Obligations") relatif à un

ou plusieurs Émetteurs n'aura aucun effet sur les droits et les obligations respectifs des autres Émetteurs et les porteurs devront faire valoir leurs droits, le cas échéant, auprès du ou des Émetteurs défaillants.

1.3 Risque lié à l'entrée en vigueur de la Loi HPST modifiant le Code de la santé publique

Les Emetteurs sont des établissements publics de santé régis par le Code de la santé publique. Celui-ci a été modifié par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (la "**Loi HPST**"). Les principales modifications apportées par la Loi HPST concernent :

- le contrôle exercé sur les établissements publics de santé renforcé en matière de gestion stratégique et financière de l'établissement ; et
- la gouvernance des établissements publics de santé avec l'instauration d'un conseil de surveillance aux compétences encore plus centrées sur la stratégie de l'établissement que celles antérieurement exercées par le conseil d'administration, et un renforcement des compétences du directeur assisté d'un directoire.¹

La date d'entrée en vigueur des dispositions ci-dessus n'est pas encore connue : les dispositions relatives au contrôle entreront en vigueur au plus tard au 1^{er} juillet 2010 tandis que celles relatives à la nouvelle gouvernance des établissements publics de santé n'entreront en vigueur qu'à la date de désignation des membres du conseil de surveillance (laquelle désignation est conditionnée à la prise d'un décret d'application relatif au conseil de surveillance attendu courant 2010).

En outre, l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille est soumise à un décret d'application spécifique qui pourra déroger aux décrets d'application généraux de Loi HPST.

A la date du présent Prospectus, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'entrée en vigueur des modifications liées à la Loi HPST ni l'étendue de ces modifications concernant l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille.

1.4 Informations historiques

Les informations historiques et les autres informations définies dans le présent Prospectus représentent l'expérience historique et les procédures actuelles de chaque Émetteur. Aucune assurance ne peut être donnée que les données futures relatives à chacun des Émetteurs seront similaires aux données exposées dans le présent Prospectus.

2. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AUX OBLIGATIONS

2.1 Investisseurs

L'investissement dans les Obligations nécessite une connaissance et une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des obligations ainsi qu'une connaissance des risques inhérents aux Obligations.

Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus et des informations d'ordre général relatives aux Obligations.

Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition d'Obligations.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Obligations et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de

¹ Les principales modifications sont présentées plus amplement, section "Description des Emetteurs", au paragraphe 4.4. "Modifications de la structure et de l'organisation des Emetteurs résultant de la Loi HPST"

leur situation financière.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition d'Obligations.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Obligations.

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Obligations, si l'investissement dans les Obligations est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Obligations leur sont applicables.

2.2 Risques généraux relatifs aux Obligations

Modification des Modalités des Obligations

Les porteurs d'obligations seront groupés en une Masse (telle que définie à l'Article 10 des Modalités des Obligations) pour la défense de leurs intérêts communs et pourront se réunir en assemblée générale. Les Modalités permettent que dans certains cas les porteurs non présents ou représentés lors d'une assemblée générale puissent se trouver liés par le vote des porteurs présents ou représentés même s'ils sont en désaccord avec ce vote.

L'assemblée générale des porteurs peut, sous réserve des dispositions de l'Article 10 des Modalités des Obligations, délibérer sur toute proposition tendant à la modification des Modalités des Obligations, et notamment sur :

- (i) toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ; et
- (ii) toute question afférente aux droits, actions et avantages communs qui s'attachent ou s'attacheront ultérieurement aux Obligations ou qui en découlent ou en découleront ultérieurement, y compris afin d'autoriser le représentant de la Masse à agir en justice, que ce soit en demande ou en défense.

Modification du droit

Les Modalités des Obligations sont régies par la loi française en vigueur à la date du présent Prospectus. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la date du présent Prospectus.

2.3 Risques relatifs au marché

Risques de liquidité

Les Obligations ne font actuellement l'objet d'aucun marché et il n'existe aucune garantie que se développera un tel marché ou que les porteurs seront en mesure de céder leurs Obligations sur le marché secondaire, ce qui peut avoir un effet négatif sur le prix et la liquidité des Obligations.

Risques de change

Le paiement des intérêts et le remboursement du principal se feront en euros ce qui peut présenter des risques si les activités financières d'un investisseur sont essentiellement dans une autre devise. Il existe un risque que les taux de change varient significativement (notamment en cas de dévaluation de l'euro et de réévaluation de la devise de l'investisseur) et que les autorités du pays de l'investisseur modifient leur contrôle des changes. L'investisseur concerné pourrait alors recevoir un montant d'intérêt ou de remboursement inférieur à ce qu'il avait prévu.

Taux Fixe

Les Obligations portant intérêt à taux fixe, tout investissement dans les Obligations entraîne le risque que des changements ultérieurs sur le marché des taux d'intérêt diminuent la valeur des Obligations.

Notation

La notation des Obligations ne reflète pas nécessairement tous les risques attachés aux Obligations et l'impact que ces risques, y compris les risques décrits ci-dessus, pourraient avoir sur la valeur des Obligations. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut à tout moment être suspendue, modifiée ou faire l'objet d'un retrait par l'agence de notation.

MODALITÉS DES OBLIGATIONS

*Les modalités des Obligations (les "**Modalités**") sont les suivantes :*

Les centres hospitaliers suivants (ci-après dénommés individuellement un "**Emetteur**" et collectivement les "**Emetteurs**") :

- (a) le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (l' "**EPRD**") pour l'année 2010 ;
- (b) le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (c) le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, en vertu de la décision de son directeur en date du 21 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (d) le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (e) le Centre Hospitalier Universitaire de Brest, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (f) le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, en vertu de la décision de son directeur en date du 21 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (g) le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (h) le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (i) le Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (j) le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;

- (k) l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (l) le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (m) le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, en vertu de la décision de son directeur en date du 27 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (n) le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (o) le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (p) le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (q) le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (r) le Centre Hospitalier Sainte-Anne, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (s) le Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (t) le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (u) le Centre Hospitalier Sud Francilien, en vertu de la décision de son directeur en date du 19 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;
- (v) le Groupe Hospitalier Sud Réunion, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ; et

- (w) le Centre Hospitalier Universitaire de Tours, en vertu de la décision de son directeur en date du 20 avril 2010 de recourir à l'emprunt, dans le cadre des ses compétences générales, et conformément aux prévisions de recours à l'emprunt qui seront inscrites dans le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD pour l'année 2010 ;

ont décidé d'émettre un emprunt obligataire groupé contracté conjointement et sans solidarité d'un montant nominal total de 167.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,625% et venant à échéance le 29 avril 2020 (les "**Obligations**").

Les quotes-parts respectives de chacun des Emetteurs dans chacune des Obligations et dans le montant nominal total des Obligations sont précisées ci-dessous :

Emetteurs	Quote-part dans le montant nominal total exprimée en euros	Quote-part dans chacune des Obligations exprimée en pourcentage et en euros	
Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers	3.000.000	1,796%	soit 898,20
Centre Hospitalier Universitaire de Besançon	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Brest	3.000.000	1,796%	soit 898,20
Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand	7.000.000	4,192%	soit 2.095,81
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble	12.000.000	7,186%	soit 3.592,81
Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
Centre Hospitalier Universitaire de Limoges	4.000.000	2,395%	soit 1.197,60
Assistance Publique Hôpitaux de Marseille	20.000.000	11,976%	soit 5.988,02
Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Nancy	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
Centre Hospitalier Universitaire de Nice	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Reims	3.000.000	1,796%	soit 898,20
Centre Hospitalier Sainte-Anne	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
Centre Hospitalier Sud Francilien	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Groupe Hospitalier Sud Réunion	5.000.000	2,994%	soit 1.497,01
Centre Hospitalier Universitaire de Tours	10.000.000	5,988%	soit 2.994,01
TOTAL	167.000.000	100,000%	soit 50.000,00

Il est précisé que chaque Emetteur n'est tenu envers un porteur d'Obligations (un "**Porteur**") que de sa quote-part dans chacune des Obligations détenues par ce Porteur et qu'aucun Emetteur ne saurait être tenu responsable de l'inexécution par un ou plusieurs autres Emetteurs des engagements de ce ou ces derniers au titre de sa ou de leur quote-part dans chacune des Obligations. De même, chaque Porteur dispose d'une créance distincte et indépendante sur chacun des Emetteurs, à hauteur de sa quote-part respective dans chacune des Obligations.

Un contrat de service financier relatif aux Obligations (le "**Contrat de Service Financier**") sera conclu le 29 avril 2010 entre les Emetteurs et BNP Paribas Securities Services en qualité d'agent financier (l' "**Agent Financier**", une telle expression incluant, lorsque le contexte s'y prête, tout autre agent financier susceptible d'être désigné ultérieurement comme Agent Financier) et d'agent payeur (l' "**Agent Payeur**", une telle expression incluant, lorsque le contexte s'y prête, tout autre agent désigné ultérieurement comme Agent Payeur). Les Porteurs sont réputés avoir pleinement connaissance des stipulations du Contrat de Service Financier rédigé en langue française dont un exemplaire sera disponible et pourra être examiné sur demande aux guichets de l'Agent Financier et de l'Agent Payeur. Certaines stipulations des présentes Modalités résument les stipulations détaillées du Contrat de Service Financier.

Toute référence dans les présentes Modalités aux "**Porteurs** " renvoie aux porteurs d'Obligations. Toute référence dans les présentes Modalités à des "**Articles**" renvoie aux Modalités numérotées ci-dessous.

1. Forme, valeur nominale et propriété des Obligations

Les Obligations seront émises sous forme de titres au porteur dématérialisés d'une valeur nominale de 50.000 euros chacune. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L. 211-3 et suivants du Code monétaire et financier. Aucun document matérialisant la propriété des Obligations (y compris les certificats représentatifs prévus à l'article R. 211-7 du Code monétaire et financier) ne sera émis en représentation des Obligations.

Une fois émises, les Obligations seront inscrites en compte dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des Teneurs de Compte. Pour les besoins des présentes, "**Teneur de Compte**" désigne tout intermédiaire autorisé à détenir, directement ou indirectement, des comptes-titres pour le compte de ses clients auprès d'Euroclear France, Clearstream Banking, société anonyme, Luxembourg ("**Clearstream, Luxembourg**") et Euroclear Bank S.A./N.V. ("**Euroclear**").

La propriété des Obligations sera établie par l'inscription en compte dans les livres des Teneurs de Comptes et la cession des Obligations ne pourra être effectuée que par inscription dans ces livres.

2. Rang des Obligations et maintien de l'emprunt à son rang

Les engagements de chacun des Emetteurs au titre de leur quote-part dans chacune des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés venant (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes chirographaires et non subordonnées, présentes ou futures, de chacun des Emetteurs.

Chacun des Emetteurs s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations à (i) ne pas conférer ou permettre que subsiste un quelconque gage, hypothèque, nantissement, garantie ou autre sûreté sur l'un quelconque de ses biens, actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit d'autres titulaires de toute dette d'emprunt présente ou future représentée par des obligations, des valeurs mobilières ou d'autres titres ou instruments financiers, à l'exclusion de toute dette d'emprunt représentée par des billets de trésorerie au sens de l'article D.213-1-I-2° du Code monétaire et financier, sans que soient consenties les mêmes sûretés ou garanties et le même rang aux présentes Obligations, (ii) ni se porter caution ou garant ou accorder toute autre garantie (iii) ni céder ou transférer l'un quelconque de ses biens, actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, autrement que dans le cadre de la poursuite de son activité en conformité avec sa mission.

3. Intérêts

Les Obligations portent intérêt du 29 avril 2010 (la "**Date d'Emission**") (incluse) au 29 avril 2020 (la "**Date d'Echéance**") (exclue) au taux de 3,625% l'an, payable annuellement à terme échu le 29 avril de chaque année (chacune une "**Date de Paiement d'Intérêt**") et pour la première fois le 29 avril 2011 pour la période courant de la Date d'Emission (incluse) au 29 avril 2011 (exclu).

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement, à moins que le montant du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, l'Obligation concernée continuera de porter intérêt au taux de 3,625% l'an (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date (incluse) à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation concernée jusqu'à ce jour sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

Les intérêts, s'ils doivent être calculés sur une période inférieure à un an, seront calculés sur la base exact/exact, soit le nombre de jours dans la période concernée, à partir de la date à laquelle l'intérêt commence à courir (incluse) jusqu'à la date à laquelle il est dû (exclue), divisé par le nombre de jours de la Période d'Intérêt (telle que définie ci-dessous) dans laquelle il tombe (le premier jour de cette période étant inclus et le dernier jour exclu). La période commençant le 29 avril 2010 et se terminant à la première Date de Paiement d'Intérêt et chaque période suivante commençant à une Date de Paiement d'Intérêt et s'achevant à la prochaine Date de Paiement d'Intérêt est une "**Période d'Intérêt**".

4. Amortissement prévu, remboursement anticipé et rachat

(a) Remboursement normal

A moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées et annulées, les Obligations seront amorties en totalité au pair à la Date d'Echéance.

Aussi longtemps que les Obligations seront en circulation, chacun des Emetteurs s'interdit de procéder au remboursement des sommes représentant sa quote-part respective dans chacune des Obligations dans des hypothèses autres que celles visées aux Articles 4(b), 6(b) ou 6(c) ou autrement qu'en conséquence d'un Cas d'Exigibilité Anticipée visé à l'Article 8 des présentes Modalités.

(b) Rachats

Les Emetteurs pourront à tout moment procéder à des rachats d'Obligations, à quelque prix que ce soit, en bourse ou autrement, étant précisé que le rachat en tout ou partie des Obligations ne pourra être exercé que par l'ensemble des Emetteurs et se fera conformément à la législation en vigueur. L'information concernant le nombre d'Obligations rachetées et le nombre de celles en circulation pourra être obtenue au siège des Emetteurs et aux guichets spécifiés de l'Agent Financier.

(c) Remboursement anticipé pour raisons fiscales

Les Obligations pourront et, dans certains cas, devront être remboursées en totalité avant leur date de remboursement final dans le cas où interviendrait un changement de régime fiscal, dans les conditions visées à l'Article 6 des Modalités.

(d) Annulation

Toutes les Obligations remboursées en totalité ou rachetées par ou pour le compte des Emetteurs seront immédiatement annulées et ne pourront être ré-émises ou revendues.

(e) Information de l'agence de notation.

En cas de remboursement anticipé ou de rachat et annulation des Obligations dans les conditions prévues aux Articles 4(b), 4(c), 6(b) ou 6(c) des présentes Modalités, chacun des Emetteurs s'engage à en informer préalablement Moody's Investors Service ("**Moody's**") par écrit, conformément à l'Article 9 ci-après, au moins 15 jours calendaires avant la date fixée pour le remboursement anticipé ou le rachat et l'annulation.

5. Paiements

(a) *Méthode de paiement*

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera effectué en euro par crédit ou transfert sur un compte libellé en euros (ou tout autre compte sur lequel des crédits ou transferts peuvent être effectués en euros) indiqué par le bénéficiaire dans une ville où les banques ont accès au Système TARGET. Dans les présentes Modalités, "**Système TARGET**" désigne le système européen de transfert express automatisé de règlements bruts en temps réel (TARGET 2).

Ces paiements devront être faits au bénéfice des Porteurs chez les Teneurs de Compte.

Les paiements seront effectués sous réserve de l'application de toutes lois ou réglementations fiscales ou autres, sans préjudice des dispositions de l'Article 6 des Modalités. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

(b) *Paiements les Jours Ouvrables*

Si la date de paiement d'une somme en principal ou en intérêts afférente à une Obligation n'est pas un Jour Ouvrable (tel que défini ci-après), le Porteur n'aura alors droit au paiement de cette somme que le premier Jour Ouvrable suivant et n'aura droit à aucun intérêt ou autre montant supplémentaire en raison de ce délai.

Dans les présentes Modalités, "**Jour Ouvrable**" désigne un jour (à l'exception du samedi ou du dimanche) où (i) les banques commerciales et les marchés de change sont ouverts et effectuent des opérations en euro dans le pays où le compte en euro indiqué par le bénéficiaire est situé, (ii) les paiements contre livraison peuvent être effectués à Luxembourg et (iii) le Système TARGET fonctionne.

(c) *Agent Financier et Agent Payeur*

L'Agent Financier et l'Agent Payeur et leur établissement désigné sont les suivants :

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

Les Emetteurs se réservent le droit de modifier ou de résilier à tout moment le mandat de l'Agent Financier et/ou de tout Agent Payeur et/ou de désigner un autre Agent Financier ou d'autres Agents Payeurs, étant entendu que (i) toute modification ou résiliation du mandat et/ou (ii) toute nomination et/ou remplacement et/ou révocation de l'Agent Financier et/ou de tout Agent Payeur ne prendra effet (exception faite concernant le paragraphe (ii) ci-avant en cas de faillite où l'effet sera immédiat) qu'à l'issue d'un préavis écrit adressés à la condition d'en informer les Porteurs 45 jours calendaires au plus et 30 jours calendaires au moins avant, conformément à l'Article 9 ci-après, et sous réserve qu'il y ait en permanence un Agent Financier (a) étant un établissement financier de réputation internationale, (b) disposant d'un établissement permettant d'assurer le service financier des Obligations dans la ville où les Obligations sont admises aux négociations et (c) bénéficiant d'une notation court terme ne pouvant être inférieure à P-1 selon les critères de Moody's.

(d) *Intérêts de retard*

Sans préjudice des dispositions de l'Article 8 des présentes Modalités, tout montant dû par un Emetteur au titre de sa quote-part dans chacune des Obligations et demeurant impayé à sa date d'exigibilité (i) en principal ou (ii) en intérêts, pour autant qu'il soit dû au moins pour une année entière, portera de plein droit intérêts au taux Eonia (tel que défini ci-dessous) majoré de 2% par an (le "**Taux d'Intérêt de Retard**"), sans qu'il soit à cet effet besoin d'aucune mise en demeure.

Le Taux d'Intérêt de Retard sera calculé par l'Agent Financier sur la base d'une année de 360 jours et du nombre exact de jours écoulés à compter de la date d'exigibilité de la somme ainsi impayée jusqu'au jour de son paiement effectif, étant précisé que les intérêts de retard impayés seront capitalisés et porteront intérêt au même taux lorsqu'ils seront dus au moins pour une année entière et que la perception d'intérêts de retard ne saurait être considérée comme valant concession implicite de délais de paiement.

Pour les besoins des présentes Modalités, "**Eonia**" (*European overnight index average*) signifie : (a) à l'égard de tout jour, la moyenne des taux des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire en euro calculée par le Système européen des banques centrales, pondérée par le montant des opérations traitées, tel que coté sous l'égide de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne et publié chaque Jour Ouvrable sur l'écran Reuters page "Eonia"(ou à toute autre page ou écran qui s'y substituerait) à dix neuf heures (19h00) (heure de Paris) le jour considéré (ou, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable précédent) ou (b) dans l'hypothèse où, pour un jour donné, la moyenne mentionnée au (a) ci-dessus ne serait pas diffusée à la date requise, le taux moyen le jour déterminé par l'Agent Financier, comme étant égal à la moyenne arithmétique (arrondie si nécessaire, au centième le plus proche, 0,005 étant arrondi au chiffre supérieur) des taux qui lui auront été communiqués par les quatre banques désignées par l'Agent Financier seul et en toute bonne foi comme étant les plus actives sur le marché interbancaire de la zone Euro (les "**Banques de Référence**") (étant entendu que deux cotations au moins seront nécessaires) et que les Banques de Référence pratiquent sur le marché interbancaire à 15h00 (heure de Paris) à Paris, ledit jour (ou, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, celui qu'elles pratiquaient le premier Jour Ouvrable précédent).

6. Régime fiscal

- (a) Tous les paiements de principal, d'intérêts et d'autres produits afférents aux Obligations effectués par ou pour le compte de l'un quelconque des Emetteurs seront effectués sans aucune retenue à la source ou prélèvement au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, imposés, levés ou recouvrés par ou pour le compte de la France, ou de l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que cette retenue à la source ou ce prélèvement ne soit exigé par la loi.
- (b) Si le paiement d'intérêts ou le remboursement du principal dû par un Emetteur au titre de l'une quelconque des Obligations est soumis, en vertu de la législation ou de la réglementation française, à un prélèvement ou à une retenue à la source au titre d'un quelconque impôt, droit ou taxe français, présent ou futur, de quelque nature que ce soit (les "**Taxes**"), l'Emetteur concerné s'engage à majorer, dans la mesure permise par la loi, le paiement ou le remboursement de montants supplémentaires de sorte que les Porteurs reçoivent, nonobstant la déduction dudit prélèvement ou de ladite retenue, l'intégralité des sommes qui leur auraient été dues au titre des Obligations, sauf lorsque (i) le Porteur (ou un tiers agissant en son nom) est redevable desdites Taxes autrement que du fait de la seule propriété des Obligations ou (ii) ce prélèvement ou retenue à la source est effectué sur un paiement à une personne physique et doit être effectué conformément à la Directive du Conseil Européen 2003/48/EC sur la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts ou à toute autre directive de l'Union Européenne mettant en œuvre les conclusions dégagées par le Conseil ECOFIN lors de sa délibération des 26 et 27 novembre 2000 sur l'imposition des revenus de l'épargne (la "**Directive**"), ou conformément à toute loi mettant en œuvre cette Directive, s'y conformant, ou adoptée dans le but de s'y conformer.

Il est toutefois précisé que si l'obligation d'effectuer ces paiements supplémentaires résulte d'un changement de la législation ou de la réglementation française ou d'un changement dans l'application ou l'interprétation de la législation ou de la réglementation française autre qu'un changement résultant de la mise en œuvre de la Directive, et si cette obligation ne peut être évitée par des mesures raisonnables d'un Emetteur, l'Emetteur concerné pourra rembourser à tout moment par anticipation, mais au plus tôt 30 jours avant la date de prise d'effet du changement, la totalité des sommes représentant sa quote-part dans les Obligations alors en circulation à leur valeur nominale majoré des intérêts courus jusqu'à la date fixée pour le remboursement.

- (c) Si l'Emetteur concerné est tenu d'effectuer des paiements supplémentaires conformément aux stipulations du paragraphe (b) ci-dessus et si le paiement de tels montants est prohibé par la législation française et que l'obligation d'effectuer ces paiements supplémentaires ne peut être évitée par des mesures raisonnables de l'Emetteur concerné, l'Emetteur concerné sera alors tenu d'effectuer

le remboursement au pair majoré des intérêts courus jusqu'à la date fixée pour le remboursement, de la totalité des sommes représentant sa quote-part dans les Obligations restant en circulation, au plus tôt 30 jours avant la date de prise d'effet du changement visé au paragraphe (b) ci-dessus et au plus tard à la date à laquelle ladite majoration aurait dû être versée.

- (d) En cas de remboursement effectué conformément aux stipulations du paragraphe (b) ci-dessus, l'Emetteur concerné publiera ou fera publier un avis de remboursement, conformément aux stipulations de l'Article 9 ci-après, au plus tôt 60 jours et au plus tard 30 jours avant la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement effectué conformément aux stipulations du paragraphe (c) ci-dessus, l'Emetteur publiera ou fera publier un avis de remboursement, dans les mêmes conditions, au plus tôt 60 jours et au plus tard 7 jours avant la date fixée pour le remboursement.

7. Déclarations, garanties et engagements

(a) Déclarations et garanties

Chacun des Emetteurs déclare, uniquement en ce qui le concerne, au profit des Porteurs ce qui suit :

- (i) il est un établissement public de santé, doté de la personnalité morale de droit public et de l'autonomie administrative et financière dans les conditions prévues par la loi ;
- (ii) en vertu de toutes les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables, toutes les autorisations nécessaires à l'effet de lui permettre d'émettre les Obligations ont été obtenues et, après transmission au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation (l' "ARH") concernée ou le cas échéant, au directeur général de l'agence régionale de la santé (l' "ARS") concernée, du présent Prospectus, de la décision du directeur de l'établissement de recourir à l'emprunt et du Contrat de Service Financier et du Contrat de Prise Ferme dont les signatures respectives valent décision du directeur de l'établissement de conclure et signer lesdits contrats, les Obligations constitueront des obligations valables et qui lui seront pleinement opposables sans restriction d'aucune sorte, étant précisé que chaque directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, chaque directeur général de l'ARS concernée, dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de chacune des décisions le concernant pour, s'il les juge illégales, les déférer à la censure du tribunal administratif concerné et, le cas échéant, en solliciter le sursis à exécution, le tribunal administratif concerné pouvant alors, s'il juge les décisions concernées illégales, les annuler en totalité ou partiellement ;
- (iii) les comptes financiers et les autres états financiers et autres informations financières contenus dans le présent Prospectus décrivent de manière sincère sa situation financière aux dates auxquelles ils ont été préparés, et depuis la date du dernier compte financier ainsi contenu dans le présent Prospectus, il ne s'est produit aucun changement ni aucune circonstance ayant ou susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation juridique ou financière, sauf mention contraire dans le présent Prospectus ;
- (iv) l'EPRD pour l'année 2010, non encore transmis pour approbation au directeur de l'ARH ou, le cas échéant, au directeur général de l'ARS concernée, a été ou sera valablement adopté conformément au Code de la santé publique et les dépenses relatives à sa quote-part dans les Obligations y sont ou y seront dûment inscrites ;
- (v) le Contrat de Service Financier et le Contrat de Prise Ferme auxquels il est partie ont été signés en son nom et pour son compte par une ou plusieurs personnes dûment habilitées à cet effet ;
- (vi) ni l'émission des Obligations, ni l'exécution du présent Prospectus n'est contraire à une disposition législative ou réglementaire qui lui est applicable, à une stipulation d'un contrat ou engagement auquel il est partie ou à une décision administrative, arbitrale, ou juridictionnelle relevant des ordres judiciaire ou administratif, qui le lie ;
- (vii) il n'existe pas, à la Date d'Emission, de litige auquel il est partie, ni, à sa connaissance, de

menace d'un tel litige, susceptible d'affecter de manière importante son aptitude à faire face aux engagements pris au titre des Obligations ; et

(viii) il n'existe pas, à sa connaissance, à la Date d'Emission, d'événement qui serait constitutif d'un Cas d'Exigibilité Anticipée (tel que défini à l'Article 8 des présentes Modalités).

(b) Engagements

Chacun des Emetteurs s'engage à l'égard des Porteurs, uniquement en ce qui le concerne et aussi longtemps qu'il est tenu de sa quote-part dans une Obligation en circulation, à :

- (i) informer aussitôt que possible le Représentant (tel que défini à l'Article 10 des présentes Modalités) et l'Agent Financier de toute modification de son statut d'établissement public de santé ou de tout changement dans son organisation ou son fonctionnement, notamment en vertu de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- (ii) informer immédiatement le Représentant et l'Agent Financier de toute inexactitude de l'une quelconque des déclarations et garanties de l'Article 7(a) des présentes Modalités ;
- (iii) informer immédiatement les Porteurs, le Représentant et l'Agent Financier de tout fait constituant ou susceptible de constituer un Cas d'Exigibilité Anticipée ;
- (iv) informer immédiatement les Porteurs, le Représentant et l'Agent Financier de tout fait dont il aurait connaissance susceptible de dégrader significativement sa situation financière, de toute demande de plan de redressement, saisine de la Chambre régionale des comptes ou procédure de placement sous administration provisoire ;
- (v) informer immédiatement l'Agent Financier et le Représentant qu'il sera dans l'incapacité de faire face à ses obligations à une Date de Paiement d'Intérêt ou à une date de remboursement normal ou anticipé ;
- (vi) inscrire les dépenses relatives à sa quote-part dans les Obligations dans l'EPRD pour chaque année au cours de laquelle de telles dépenses sont engagées ; et
- (vii) remettre à l'Agent Financier et au Représentant deux exemplaires de (a) son EPRD exécutoire pour l'année en cours et (b) son compte financier relatif à l'année écoulée (i) dès que chacun des documents (a) et (b) auront été votés par le conseil d'administration et approuvés par le directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, par le directeur général de l'ARS concernée ou, le cas échéant, (ii) à compter de la désignation de son conseil de surveillance, dès que chacun des documents (a) et (b) auront été approuvés par le directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, par le directeur général de l'ARS concernée après avoir été, s'agissant du document (a), arrêté par le directeur en concertation avec le directoire, après avoir été entendu par le conseil de surveillance, et, s'agissant du document (b), après avoir été arrêté par le directeur et approuvé par le conseil de surveillance ; des exemplaires de ces documents seront mis à la disposition des Porteurs pour consultation aux heures normales d'ouverture des bureaux auprès des guichets de l'Agent Financier et de l'Agent Payeur.

8. Cas d'exigibilité anticipée

L'ensemble des sommes dues par un Emetteur aux Porteurs et représentant la quote-part de l'Emetteur concerné dans chacune des Obligations (en principal au pair et en intérêts courus correspondants, y compris tout intérêt de retard le cas échéant) jusqu'à la date effective de remboursement, deviendra immédiatement et de plein droit exigible sur simple notification écrite adressée à l'Emetteur concerné (copie à l'Agent Financier) par lettre recommandée avec accusé de réception, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, si l'un des événements suivants se produit (chacun constituant un "Cas d'Exigibilité Anticipée") :

- (a) le défaut de paiement à sa date d'exigibilité de tout montant dû par l'Emetteur concerné au titre de toute Obligation (y compris le paiement des montants supplémentaires prévus à l'Article 6) depuis plus de 5 jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ; ou
- (b) l'une des stipulations des présentes Modalités n'est pas, ou cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être valable ou susceptible d'exécution forcée à l'encontre de l'Emetteur concerné ; ou
- (c) l'inexécution par l'Emetteur concerné de toute autre stipulation des Modalités s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de 20 jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur concerné de la notification dudit manquement ; ou
- (d) l'inexactitude de toute déclaration faite ou garantie donnée par l'Emetteur concerné aux termes des présentes Modalités ; ou
- (e) l'Emetteur concerné est dans l'incapacité de faire face à ses dépenses obligatoires ou fait par écrit une déclaration reconnaissant une telle incapacité ; ou
- (f) le non-remboursement par l'Emetteur concerné, en tout ou partie, d'une ou plusieurs de ses dettes d'emprunt de nature bancaire ou obligataire, à leur date de remboursement prévue ou anticipée ou le cas échéant, après expiration de tout délai de grâce expressément prévu par les dispositions contractuelles régissant ledit emprunt, pour autant que le capital restant dû au titre de cette ou de ces dettes représente plus de 5 % du montant total des dettes d'emprunt de nature bancaire ou obligataire de l'Emetteur concerné ; ou en cas de mise en jeu d'une sûreté portant sur une telle dette, ou en cas de défaut de paiement à l'échéance au titre d'une garantie ou d'un engagement de prise en charge d'une dette d'autrui consentie par l'Emetteur concerné, pour autant que le montant de cette ou de ces sûreté(s) représente plus de 5 % du montant total des sûretés émises par l'Emetteur concerné au titre d'un ou plusieurs emprunts de nature bancaire ou obligataire contractés par des tiers ; ou
- (g) au cas où l'Emetteur concerné est dissous, cesse d'être un établissement public de santé, ou cesse toute ou une partie substantielle de son activité, ou cède, transfère ou dispose de toute autre façon, directement ou indirectement, de tout ou d'une partie substantielle de ses actifs avant le remboursement total de sa quote-part au titre des Obligations dans chaque cas à moins que (A) tout ou partie de son activité ou de ses actifs ne soit transférée à, et que tout ou partie de ses engagements et de son passif ne soit pris en charge par (i) l'Etat français ou un autre établissement public, un exploitant public ou une collectivité territoriale de droit français, ou par (ii) une personne morale de droit français poursuivant l'activité de l'Emetteur concerné, qui est contrôlée par l'Etat français ou par un(e) ou plusieurs établissement(s) public(s), exploitant(s) public(s) ou collectivité(s) territoriale(s) de droit français et dont le capital social est détenu, directement ou indirectement, à au moins cinquante et un (51) pour cent par l'Etat français et/ou un(e) ou plusieurs établissement(s) public(s), exploitant(s) public(s) ou collectivité(s) territoriale(s), ou par (iii) une société de droit privé qui par disposition contractuelle expresse ou en vertu de la loi applicable prend en charge les engagements et le passif de l'Emetteur concerné, ou que (B) les engagements découlant des Obligations ne bénéficient d'une garantie inconditionnelle de l'Etat français ou d'un établissement public, d'un exploitant public ou d'une collectivité territoriale de droit français, et (C) dans chaque cas à condition que ledit établissement public ou exploitant public ou ladite collectivité territoriale ou société bénéficie d'une notation attribuée par une agence de notation de réputation internationale, au moins équivalente à celle de l'Emetteur concerné avant ledit transfert.

Il est précisé que les Emetteurs sont tenus conjointement et sans solidarité au titre des Obligations et qu'en conséquence, la survenance d'un Cas d'Exigibilité Anticipée relatif à un ou plusieurs Emetteurs n'aura aucun effet sur les droits et les obligations respectifs des autres Emetteurs et des Porteurs. Dans ce cas, la valeur nominale de chacune des Obligations sera diminuée à concurrence de la quote-part du ou des Emetteur(s) concerné(s) par ledit Cas d'Exigibilité Anticipée dans cette valeur nominale à compter de la date effective de remboursement et deviendra égale à la somme des quotes-parts de chacun des Emetteurs non défaillants dans chacune des Obligations.

Chacun des Émetteurs s'engage à informer préalablement Moody's par écrit, conformément à l'Article 9 ci-après, au moins 15 jours calendaires avant la date de tout remboursement effectué au titre d'un Cas d'Exigibilité Anticipée.

9. Avis

Tout avis ou notification adressé aux Emetteurs devra leur être envoyé aux adresses suivantes :

- (a) pour le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens :
1 place Victor Pauchet 80054 Amiens Cedex
France
- (b) pour le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers :
4 rue Larrey 49933 Angers Cedex 9
France
- (c) Centre Hospitalier Universitaire de Besançon :
2 place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex
France
- (d) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :
2 rue Dubernat 33404 Talence Cedex
France
- (e) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Brest :
2 avenue Foch 29200 Brest
France
- (f) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand :
58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1
France
- (g) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon :
1 boulevard Jeanne d'Arc BP n°77908 21079 Dijon Cedex
France
- (h) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble :
BP 217 38043 Grenoble Cedex 09
France
- (i) pour le Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée :
31 avenue du Général Leclerc
77405 Lagny-sur-Marne Cedex
France
- (j) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges :
2 avenue Martin Luther King 87042 Limoges Cedex
France
- (k) pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille :
80 rue Brochier 13354 Marseille Cedex 5
France
- (l) pour le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville :
28-32 rue du XXème Corps Américain 57000 Metz
France
- (m) pour le Centre Hospitalier Régional de Montpellier :
191 avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cedex 5
France

- (n) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy :
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n°34
54035 Nancy Cedex
France
- (o) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Nice :
4 avenue Reine Victoria 06003 Nice
France
- (p) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes :
place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9
France
- (q) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Reims :
45 rue Cognacq-Jay 51092 Reims Cedex
France
- (r) pour le Centre Hospitalier Sainte-Anne :
1 rue Cabanis 75014 Paris
France
- (s) pour le Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion :
Bellepierre 97405 Saint-Denis Cedex
La Réunion
France
- (t) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne :
1 chemin de la Marandière 42270 Saint-Priest-en-Jarez
France
- (u) pour le Centre Hospitalier Sud Francilien :
59, boulevard Henri Dunant 91106 Corbeil-Essonnes
France
- (v) pour le Groupe Hospitalier Sud Réunion :
BP 350 97448 Saint-Pierre Cedex
La Réunion
France
- (w) pour le Centre Hospitalier Universitaire de Tours :
2 boulevard Tonnellé 37044 Tours Cedex 09
France

Les avis donnés aux Porteurs seront considérés comme valablement effectués s'ils sont (i) délivrés à Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg ou (ii) publiés dans un journal de diffusion générale à Paris (qui devrait être La Tribune ou Les Echos). Si ce journal venait à cesser d'être publié ou si sa publication ne pouvait être assurée en temps opportun, les avis seront alors publiés dans tout autre journal français ou quotidien de diffusion nationale en France que l'Agent Financier jugerait approprié, après consultation avec les Emetteurs, en vue de la bonne information des Porteurs.

Tout avis ou notification adressée à Moody's en application des présentes Modalités devra lui être envoyée à l'adresse électronique suivante :

Moody's Investors Service
Email : monitor.cdo@moodys.com

10. Représentation des Porteurs

Les Porteurs seront automatiquement groupés pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse (ci-après la "**Masse**").

La Masse sera régie par les dispositions du Code de commerce à l'exception des articles L. 228-48, L. 228-59, R. 228-63, R. 228-67 et R. 228-69, sous réserve des stipulations suivantes :

(a) *Personnalité morale*

La Masse disposera de la personnalité morale conformément à l'article L.228-46 du Code de commerce, et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le "**Représentant**") et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs. La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

(b) *Représentant*

La qualité de Représentant peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant :

- (i) chacun des Emetteurs, leur directeur, les membres de leur conseil d'administration, leurs employés, ainsi que leurs ascendants, descendants et conjoints respectifs ;
- (ii) les entités garantissant tout ou partie des engagements des Emetteurs ; ou
- (iii) les personnes frappées d'une interdiction d'exercice de la profession de banquier ou qui ont été déchues du droit de diriger, d'administrer ou de gérer une entreprise, en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant titulaire de la Masse est :

Anne-Marie de Corcelles
c/o Natixis
47, quai d'Austerlitz
75013 Paris
France

Le Représentant suppléant de la Masse est :

Alain Gallois
c/o Natixis
47, quai d'Austerlitz
75013 Paris
France

Le Représentant suppléant remplacera le Représentant titulaire si celui-ci venait à démissionner ou ne pouvait exercer ses fonctions. Le Représentant recevra une rémunération de 300 euros par an au titre de l'exercice de ses fonctions. Si le Représentant suppléant est amené à exercer les fonctions du Représentant titulaire, il percevra une rémunération de 300 euros qui sera due à compter du premier jour à partir duquel il exerce les fonctions de Représentant titulaire. En cas de décès, de démission ou de révocation du Représentant suppléant, le ou les remplaçant(s) seront élus par l'assemblée générale des Porteurs.

Tous les Porteurs intéressés pourront à tout moment obtenir communication des noms et adresses du Représentant et de son suppléant, à l'adresse de chacun des Emetteurs et aux guichets de tout Agent Payeur.

(c) *Pouvoirs du Représentant*

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront l'être à l'initiative ou à

l'encontre du Représentant.

Le Représentant ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires des Emetteurs.

(d) Assemblées générales de Porteurs

L'assemblée générale des Porteurs pourra être réunie à tout moment, sur convocation conjointe des Emetteurs ou du Représentant. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble un trentième au moins des Obligations en circulation, pourront adresser aux Emetteurs et au Représentant une demande de convocation par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux mois suivant cette demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal de grande instance de Paris, afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Un avis indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera publié conformément à l'Article 9 au moins 15 jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de prendre part aux assemblées générales, en personne, par mandataire, par correspondance. Chaque Obligation donne droit à une voix.

(e) Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale peut délibérer sur la révocation et le remplacement du Représentant et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs qui s'attachent ou s'attacheront ultérieurement aux Obligations ou qui en découlent ou en découleront ultérieurement, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir en justice, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur tout projet de modification des Modalités, et notamment, sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ; il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut accroître les charges des Porteurs, ni instituer une inégalité de traitement entre les Porteurs.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation qu'à la condition que les Porteurs présents ou représentés détiennent un cinquième au moins du principal des Obligations en circulation au moment considéré. Sur seconde convocation, aucun quorum ne sera exigé. L'assemblée générale statuera valablement à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Porteurs présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par les assemblées générales devront être publiées conformément aux stipulations de l'Article 9.

(f) Information des Porteurs

Pendant la période de 15 jours calendaires qui précédera la tenue de chaque assemblée générale, chaque Porteur ou son représentant aura le droit de consulter ou de prendre copie du texte des résolutions proposées et des rapports présentés à l'assemblée générale, dont l'ensemble sera tenu à la disposition des Porteurs concernés au siège de chacun des Emetteurs, aux guichets spécifiés des Agents Payeurs et en tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée générale concernée.

(g) Frais

Les Emetteurs supporteront, chacun à hauteur de sa quote-part respective dans les Obligations, sur présentation de justificatifs détaillés, tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse, y compris les frais de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par chaque assemblée générale des Porteurs, étant entendu qu'aucun frais ne pourra être imputé sur les intérêts payables au titre des Obligations.

(h) *Masse unique*

Les Porteurs d'Obligations et les porteurs d'obligations assimilables avec les Obligations, conformément à l'Article 11 pourront être regroupés au sein d'une seule et même masse afin d'assurer la défense de leurs intérêts communs.

11. Emission d'obligations assimilables aux Obligations

Dans l'hypothèse où les Emetteurs émettraient ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, avec les mêmes Emetteurs et pour des quotes-parts dans les nouvelles obligations identiques à celles de la présente émission, les Emetteurs auront la faculté, sans requérir le consentement des Porteurs et à la condition que les modalités de ces nouvelles obligations le prévoient expressément, d'assimiler aux Obligations l'ensemble des obligations résultant ainsi d'émissions successives, afin d'unifier l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation sous réserve que chacun des Emetteurs concernés en ait préalablement informé Moody's par écrit, conformément à l'Article 9, au moins 15 jours calendaires avant la date envisagée de ladite assimilation, à charge pour Moody's de confirmer que ladite assimilation n'entraîne pas une dégradation ou la mise sous surveillance avec implication négative de la notation des Obligations alors en vigueur.

12. Prescription

Toutes actions contre les Emetteurs en vue du remboursement du principal ainsi que du paiement des intérêts au titre des Obligations seront prescrites à compter d'un délai de quatre ans à partir du 1er janvier de l'année suivant leur date d'exigibilité respective.

13. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les Obligations sont régies par le droit français.

Toute réclamation à l'encontre de l'un quelconque des Emetteurs relative aux Obligations pourra être portée devant les tribunaux compétents du lieu du siège de l'Emetteur concerné.

UTILISATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION

Le produit net de l'émission des Obligations, estimé à environ 165.836.010 euros est destiné à répondre au financement des investissements des Emetteurs.

DESCRIPTION DES EMETTEURS

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LES EMETTEURS

1.1 Dénomination des Emetteurs :

Emetteur	Dénomination légale	Université de rattachement
CHU d'Amiens	Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne
CHU d'Angers	Centre Hospitalier Universitaire d'Angers	Université d'Angers
CHU de Besançon	Centre Hospitalier Universitaire de Besançon	Université de Franche-Comté
CHU de Bordeaux	Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux	Université Victor-Segalen (Bordeaux-2)
CHU de Brest	Centre Hospitalier Universitaire de Brest	Université Bretagne Occidentale (UBO)
CHU de Clermont-Ferrand	Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand	Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand 1)
CHU de Dijon	Centre Hospitalier Universitaire de Dijon	Université de Bourgogne
CHU de Grenoble	Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble	Université Joseph Fourier (Grenoble-3)
CH de Lagny Marne-La-Vallée	Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée	Sans objet
CHU de Limoges	Centre Hospitalier Universitaire de Limoges	Université de Limoges (UER (Unité d'Enseignement et de Recherche) des Sciences Médicales et Pharmaceutiques)
CHU de Marseille	Assistance Publique Hôpitaux de Marseille	Université Aix Marseille
CHR de Metz-Thionville	Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville	Sans objet
CHU de Montpellier	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier	Université Montpellier 1
CHU de Nancy	Centre Hospitalier Universitaire de Nancy	Université Henri Poincaré
CHU de Nice	Centre Hospitalier Universitaire de Nice	Université de Nice
CHU de Nîmes	Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes	Université de Montpellier 1
CHU de Reims	Centre Hospitalier Universitaire de Reims	U.E.R. Médecine de Reims
CH Sainte-Anne	Centre Hospitalier Sainte-Anne	Université Paris V
CH Félix Guyon	Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion	Sans objet
CHU de Saint-Etienne	Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	Université Jean Monnet Faculté de Médecine Jacques Lisfranc
GH Sud Réunion	Groupe Hospitalier Sud Réunion	Sans objet
CH Sud Francilien	Centre Hospitalier Sud Francilien	Sans objet
CHU de Tours	Centre Hospitalier Universitaire de Tours	Université François Rabelais

1.2 Statut des Emetteurs

(a) Etablissement public de santé

Chacun des Emetteurs en tant que centre hospitalier a le statut d'établissement public de santé : ce sont donc des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière.

On distingue parmi les établissements publics de santé les centres hospitaliers régionaux ("**CHR**") qui aux termes de l'article L. 6141-2 du Code de la santé publique, se distinguent des centres hospitaliers par "*une vocation régionale liée à leur haute spécialisation*". La liste des 32 CHR existant en France est établie à l'article D. 6141-15 du Code de la santé publique. 18 des 23 Emetteurs figurent sur cette liste et ont donc le statut de CHR. Les 5 Emetteurs n'ayant pas le statut de CHR sont le centre hospitalier départemental de Sainte-Anne, les Centres Hospitaliers de Lagny Marne-La-Vallée, Sud Francilien et Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion et le Groupe Hospitalier Sud Réunion. Ces deux derniers centres hospitaliers sont gérés par une équipe de direction unique placée sous l'autorité du directeur général du CHR de la Réunion (créé par décret en date du 26 avril 2007) dans le cadre d'une convention de direction commune signée en février 2008. Ces deux centres hospitaliers de la Réunion constituent néanmoins des personnes morales de droit public distinctes.

Le statut de centre hospitalier universitaire ("**CHU**") résulte de la signature par les CHR d'une convention constitutive d'un CHU avec un établissement universitaire comportant une ou plusieurs unités de formation et de recherches médicales, pharmaceutiques ou odontologiques dont l'objet est de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement pour la triple mission de soins, d'enseignement et de recherche. Dans le cadre de cette convention, le CHR et l'établissement universitaire conserve chacun leur personnalité juridique et leurs organes de direction propres ; de même les réglementations hospitalières et universitaires restent respectivement applicables, chacune dans son domaine propre (article L. 6142-3 du Code de la santé publique). Sur les 32 CHR existant en France, 29 ont la qualité de CHU. Parmi les 18 des Emetteurs ayant le statut de CHR, 17 sont des CHU. Pour chacun des Emetteurs ayant la qualité de CHU, l'établissement universitaire de rattachement est indiqué au paragraphe 1.1 ci-dessus.

Seul le CHR de Metz-Thionville n'a pas le statut de CHU, mais a néanmoins un champ d'activité comparable à celui des CHU. En outre, bien que n'ayant pas le statut de CHU, le centre hospitalier de Sainte-Anne a signé une convention universitaire avec l'université Paris V, et accueille une forte composante hospitalo-universitaire dans ses effectifs médicaux. De même, bien que n'ayant pas le statut de CHU, le Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion et le Groupe Hospitalier Sud Réunion ont également un champ d'activité comparable à celui des CHU.

(b) Tutelle

Bien que bénéficiant de l'autonomie juridique et financière, les Emetteurs ont des liens renforcés avec l'Etat, qui exerce une tutelle sur certains actes et un contrôle étroit sur ces établissements. Ainsi, les directeurs des Emetteurs sont nommés, en application de l'article L. 6141-1 du Code de la santé publique, soit par décret du premier ministre (CHU de Marseille, Bordeaux, Montpellier et Nancy), soit par arrêté du ministre chargé de la santé pour tous les autres centres hospitaliers. Tous les directeurs de CHU et CHR sont évalués, au niveau national, par le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, et non au niveau régional.

La tutelle de l'Etat sur les Emetteurs est exercée par les agences régionales de l'hospitalisation ("**ARH**"), dont les compétences ont été renforcées depuis l'ordonnance n°2003-850 du 4 septembre 2003.

Constituées sous la forme de groupements d'intérêt public, les ARH sont des personnes morales de droit public qui associent à parité l'Etat et des organismes d'assurance maladie dont au moins la caisse régionale d'assurance maladie ("**CRAM**") et l'union des caisses régionales d'assurance maladie ("**URCAM**"). Elles sont placées sous la tutelle directe du ministre chargé de la santé et de la

sécurité sociale et sous le contrôle économique et financier de l'Etat (article L. 6115-2 du Code de la santé publique).

Les ARH ont pour compétence la définition et la mise en œuvre de la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers, et à ce titre, l'analyse et la coordination de l'activité des établissements de santé publics et privés, le contrôle de leur fonctionnement et la détermination de leurs ressources. Pour ce faire, le directeur de l'ARH, nommé en conseil des ministres et qui exerce ses compétences au nom de l'Etat a, notamment, un pouvoir d'approbation des délibérations des conseils d'administration des Emetteurs relatives à l'état des prévisions des recettes et des dépenses ("**EPRD**") et au projet d'établissement (projet fixant, sur la base du projet médical, les objectifs généraux de l'établissement et la stratégie de l'établissement). Ces délibérations sont réputées approuvées si le directeur de l'ARH n'a pas fait connaître son opposition dans les 30 jours de la réception des délibérations.

Les autres délibérations du conseil d'administration sont exécutoires de plein droit dès leur réception par le directeur de l'ARH, qui peut les déférer au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur réception, s'il les juge illégales.

C'est en matière financière que le contrôle de l'Etat est le plus approfondi et que les moyens d'intervention de la tutelle sont les plus importants.

Ainsi, le directeur de l'ARH dispose d'un pouvoir de (i) substitution pour arrêter l'EPRD à la place du conseil d'administration en cas de carence de ce dernier à la date à laquelle l'EPRD doit être approuvé, (ii) mandater d'office une dépense ou recouvrer une recette en cas de carence du directeur ou (iii) mandater d'office les intérêts moratoires afférents aux marchés publics.

Il peut également mettre en demeure l'Emetteur d'adopter un plan de redressement, dans les situations de déséquilibre financier ou de dégradation financière ayant donné lieu à des propositions de mesures de redressement par la chambre régionale des comptes et non suivies d'effet et demander la mise sous administration provisoire de l'établissement (assurée par les conseillers généraux de l'établissement) lorsque la mise en demeure du directeur de l'ARH de mettre en œuvre des mesures de redressement est restée sans effet pendant plus de deux mois ou lorsque le plan de redressement proposé n'a pas permis de rétablir la situation financière.

Dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (la "**Loi HPST**"), les ARH seront substituées par les agences régionales de santé (les "**ARS**") au plus tard le 1^{er} juillet 2010².

Enfin, comme toutes les personnes morales de droit public, les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé sont soumis à un régime exorbitant du droit commun : insaisissabilité de leurs biens, impossibilité de recourir contre eux aux voies d'exécution de droit commun et inapplication du droit des procédures collectives.

1.3 Situation géographique des Emetteurs et date de constitution

En qualité de centres hospitaliers, les Emetteurs sont des institutions le plus souvent pluri-centenaires. Le statut de CHU a été prévu par l'ordonnance du 31 décembre 1958.

Pour chacun des Emetteurs, l'adresse des sites principaux et les coordonnées de la direction générale et, le cas échéant, la date de signature des conventions constitutives (pour les Emetteurs ayant la qualité de CHU) sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

² Voir *infra*, paragraphe 4.4 "Modifications de la structure et de l'organisation des Emetteurs résultant de la Loi HPST"

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
CHU d'Amiens	Hôpital Nord 1, Place Victor Pauchet 80 054 Amiens cedex Hôpital Sud Avenue Laennec 80 054 Amiens cedex 1	Septembre 1974 complété par un accord-cadre de décembre 1995	Philippe DOMY Directeur Général Direction Générale : Hôpital nord 1, Place Victor Pauchet 80 054 Amiens Cedex
CHU d'Angers	Hôpital d'Angers 4, rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9 Centre de cure médicale - Soins de suite et soins longue durée 43 rue de la Claverie 49124 Saint Barthélémy d'Anjou	22 novembre 1973	Yvonnick MORICE Direction Générale CHU Angers, 4 rue Larrey 49033 ANGERS Cedex 1
CHU de Besançon	Hôpital Saint-Jacques 2 place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex Hôpital Jean Minjoz 3 boulevard Alexandre Fleming 25000 Besançon	11 mars 1966	Hôpital Saint-Jacques M. BARBEROUSSE Directeur Général Tél : 03-81-21-82-11 2 place Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex
CHU de Bordeaux	Groupe hospitalier Saint-André 1 rue Jean Burguet 33075 Bordeaux Cedex Hôpital Pellegrin Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux Cedex Groupe hospitalier Sud Avenue de Magellan 33604 Pessac Cedex	13 mai 1974	Monsieur Alain HERIAUD Direction générale du CHU de Bordeaux 12 rue Dubernat 33404 Talence Cedex
CHU de Brest	Hôpital MORVAN 2, avenue Foch 29609 Brest Hôpital de La cavale Blanche Boulevard Tanguy Prigent 29 609 Brest Cedex Hôpital de BOHARS Service de psychiatrie et structures annexes Unité de Soins de longue durée	19 février 1975	Direction générale du CHU de Brest 2 avenue Foch 29200 Brest

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
	"René Fortin" 29820 Bohars Résidence DELCOURT –PONCHELET 55 rue Jules Guesde 660 29609 Brest Cedex Centre de soins et de réadaptation 5, rue Alexandre Lemonier 29243 Guilers Centre hospitalier (Carhaix-Plouguer) rue du Docteur Menguy BP 157 29835 Carhaix-Plouguer cedex		
CHU de Clermont-Ferrand	Hôpital Gabriel Montpied 58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1 Hôtel-Dieu Boulevard Léon Malfreyt 63058 Clermont-Ferrand Cedex 1 Centre Médico-Psychologique Rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1 Hôpital Nord 61 rue de Châteaugay BP30056 63118 Cébazat	1^{ère} convention : 19 juillet 1975 2^{ème} convention : 8 novembre 1973	Monsieur le Directeur Général CHU de Clermont-Ferrand 58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1
CHU de Dijon	Le complexe du Bocage 2 bd Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny Hôpital Général 2 rue de l'Hôpital et 3 rue du faubourg Raines Centre gériatrique de Champmaillot 2 rue Jules Violle	28 mai 1973	M. Pierre-Charles PONS 1 Boulevard Jeanne d'Arc B.P. n° 77908 21079 DIJON CEDEX
CHU de Grenoble	Hôpital A. Michallon	17 février 1973	M Jean DEBEAUPUIS

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
	Boulevard de la Chantourne 38700 La Tronche Hôpital de La Tronche Avenue du Maquis du Grésivaudan 38700 La Tronche Hôpital Sud Avenue de Kimberley 38130 Echirolles		Directeur général CHU de Grenoble BP 217 38043 Grenoble Cedex 09
CH de Lagny Marne-La-Vallée	Centre hospitalier de Lagny Marne la Vallée 31 avenue du Général Leclerc 77405 Lagny-sur-Marne cedex Centre d'Accueil médico-social précoce CAMSP boulevard Circulaire Impasse de la Dhuis 77700 Coupvray EHPAD Maurice BARTHES 31 avenue du général Leclerc 77405 Lagny-sur-Marne	Sans objet	Monsieur Thomas LE LUDEC, Chef d'établissement Pôle Direction générale 31 avenue du Général Leclerc 77405 Lagny-sur-Marne cedex
CHU de Limoges	Hôpital Dupuytren 2, Avenue Martin Luther King 87042 Limoges cedex Hôpital de la Mère et de l'Enfant 8 av Dominique Larrey 87042 Limoges cedex Hôpital Jean Rebeyrol Avenue du Buisson 87000 Limoges Hôpital du Cluzeau 23, avenue Dominique Larrey 87042 Limoges cedex Hôpital du Dr Chastaingt Rue Henri de Bournazel 87038 Limoges cedex	30 avril 1974	Monsieur Hamid SIAHMED Direction générale 2, avenue Martin Luther King 87042 Limoges cedex Tél 05.55.05.61.13. Fax : 05.55.05.61.31.

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
CHU de Marseille	Hôpital de la Timone 264 rue Saint Pierre 13385 Marseille cedex 05 Hôpital de La Conception 147 Bd Baille 13385 Marseille cedex 05 Hôpital Sainte Marguerite 270 Bd de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 9 Hôpital Nord Chemin des Bourrelly 13915 Marseille cedex 20	2 août 2007	Monsieur Jean Paul SEGADE Directeur Général 80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 5
CHR de Metz-Thionville	Hôpital Bon-Secours 1 Place Philippe de Vigneulles 57000 Metz Hôpital Maternité Metz 1-5 Place Sainte Croix 57000 Metz Hôpital Félix Maréchal 1 rue Xavier Roussel 57000 Metz Hôpital Bel Air 1-3 rue du Friscaty 57100 Thionville Hôpital Beauregard 21 rue des Frères 57100 Thionville Maison de Retraite Saint-Jean 31, rue Saint-Jean 57000 Metz Maison de Retraite Le Parc 81, rue Claude Bernard, 57000 Metz	Sans Objet	Madame Véronique ANATOLE-TOUZET 28/32 rue du 20ème Corps Américain BP 90770 57019 Metz Cedex 1
CHU de Montpellier	Hôpital Arnaud de Villeneuve 371 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier	29 octobre 1974	Monsieur le Directeur Général Direction Générale, 191 avenue du Doyen Gaston GIRAUD 34295 Montpellier Cedex

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
	cedex 5 Hôpital Lapeyronie 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier cedex 5 Hôpital La Colombière 39 avenue Charles Flahault 34295 Montpellier Cedex 5 Hôpital Gui de Chauliac 2 avenue Bertin Sans 34295 Montpellier cedex 5 Hôpital Saint Eloi 2 avenue Bertin Sans 34295 Montpellier cedex 5 Bellevue Centre de Soins pour Personnes Agées 1 place Jean Baumel 34295 Montpellier cedex 5 Antonin Balmes Centre de Gériatrie Clinique 39 avenue Charles Flahault 34295 Montpellier cedex 5 Centre de soins d'enseignement et de recherche dentaire Rue Viala 34295 Montpellier cedex 5 Centre Administratif André Benech 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier cedex 5 Institut et Formation		5

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
	des Ecoles 1146 avenue du Père Soulas 34295 Montpellier cedex 5		
CHU de Nancy	Hôpital Central 29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny- CO n°34 54035 Nancy cedex Hôpital d'adultes et Hôpital d'enfants de Brabois Rue du Morvan 54511 Vandoeuvre Hôpital Saint Julien Rue Foller 54000 Nancy Hôpital Maringer-Villemin-Fournier Quai de la bataille 54000 Nancy Hôpital Jeanne d'Arc 54200 Dommartin lès Toul Centre Saint Stanislas 9, rue des fabriques 54000 Nancy	20 décembre 1973 (une nouvelle convention est actuellement en cours de négociation)	M. Philippe VIGOUROUX Directeur Général CHU de Nancy 29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny- CO n°34 54035 Nancy cedex
CHU de Nice	Hôpital Saint Roch 5 Rue Pierre Dévoluy 06006 Nice Hôpital Cimiez 4 Avenue Reine Victoria 06003 Nice Hôpital Archet 151 Route St Antoine de Ginestière 06200 Nice Hôpital Pasteur 30 Avenue de la Voie Romaine 06000 Nice Hôpital de Tende 3 Avenue Jean Médecin	23 janvier 1973	Monsieur Emmanuel BOUVIER-MULLER Direction Générale du C.H.U. de Nice Hôpital Cimiez Grand Hôtel 4 Avenue Reine Victoria 06003 Nice Téléphone : 04.92.03.45.03

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
	06430 TENDE		
CHU de Nîmes	Centre Hospitalier Universitaire de Carémeau Place du Professeur Robert Debré 30900 Nîmes Cedex 9 Centre Médical du Grau du Roi route de Carnon 30240 le Grau du Roi Centre de Gériatrie Serre Cavalier rue Pitot Prolongée 30029 Nîmes Cedex 9 Centre de Gériatrie Raymond RUFFI Rue Alexandre Ducros 30029 Nîmes Cedex 9	7 Février 1975	Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes Direction Générale Place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9
CHU de Reims	Hôpital Robert Debré avenue du général Koenig 51092 Reims Cedex Hôpital Maison Blanche 45 rue Cognacq-Jay 51092 Reims Cedex American Memorial Hospital 47 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cedex Hôpital Sébastopol 48 rue de Sébastopol 51092 Reims Cedex Résidence des Capucins 140 rue des Capucins 51092 Reims Cedex Résidence Marguerite Rousselet 7 place Marguerite Rousselet 51092 Reims Cedex Fondation Roederer Boisseau 72 rue de Courlancy 51092 Reims Cedex	30 août 1974	Monsieur Jean-Paul MICHELANGELO Direction Générale 45 rue Cognacq-Jay 51092 Reims Cedex

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
	Résidence ROUX 1 boulevard Roux 51092 Reims Cedex Résidence Wilson 25 boulevard Wilson 51092 Reims Cedex		
CH Sainte-Anne	Centre Hospitalier Sainte-Anne 1, rue Cabanis 75674 Paris cedex 14	Sans objet	M. Jean-Luc CHASSANIOL Direction 1 rue Cabanis 75674 Paris Cedex 14
CH Félix Guyon	Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion Bellepierre 97405 Saint-Denis Cedex La Réunion France	Sans objet	Michel CALMON 11 rue de l'Hôpital 97460 Saint-Paul
CHU de Saint-Etienne	Hôpital Nord, Hôpital de la Charité, Hôpital Bellevue 42055 Saint-Etienne Cedex 2	30 octobre 1972	M. Robert Reichert, Direction Générale 42 055 Saint Etienne Cedex 2
CH Sud Francilien	Centre Hospitalier Site Gilles de Corbeil 59, boulevard Henri Dunant 91106 Corbeil-Essonnes Centre Hospitalier Site Louise Michel Quartier du Canal Courcouronnes 91014 Evry cedex Centre de réadaptation cardio-vasculaire et fonctionnelle Site Albert Calmette BP 20 1, rue de la Grange 91332 Yerres cedex Maison de Retraite - USLD Maison d'Accueil Galignani 15, boulevard Henri Dunant 91106 Corbeil-Essonnes	Sans objet	M. Alain VERRET Directeur Général Centre hospitalier Louise Michel Quartier du Canal 91014 Evry cedex

Emetteur	Sites Principaux	Date de signature des conventions constitutives des CHU	Coordonnées de la Direction Générale
GH Sud Réunion	Groupe Hospitalier Sud Réunion BP 350 97448 Saint-Pierre Cedex La Réunion France	Sans objet	Michel CALMON 11 rue de l'Hôpital 97460 Saint-Paul
CHU de Tours	Hôpital Bretonneau 2 boulevard Tonnellé 37044 Tours Cedex 9 Hôpital Trousseau 143 avenue de la République 37170 Chambray lès Tours Hôpital Clocheville 49 boulevard Béranger 37044 Tours Cedex 9	8 juin 1973 Approuvée par les ministres de la santé et de l'éducation nationale le 7 mai 1974	Direction Générale 2 boulevard Tonnellé 37044 Tours Cedex 09

2 EVALUATION DE LA SOLVABILITE DES EMETTEURS

A ce jour, il n'existe aucun évènement récent pertinent susceptible d'entacher la solvabilité de l'un quelconque des Emetteurs.

3 PRINCIPALES ACTIVITES DES EMETTEURS

3.1 CHU d'Amiens

Le CHU d'Amiens est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	669	53
Chirurgie (C)	410	17
Obstétrique (O)	86	8
Total (M+C+O)	1.165	
Psychiatrie	-	-
Soins de suite et réadaptation	104	8

Equipements

	Présence des équipements au CHU d'Amiens	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	-	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU d'Amiens		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	30.952	17.704	N/A
Chirurgie (C)	14.808	3.565	N/A
Obstétrique (O)	2.811	1.932	N/A
Total (M+C+O)	48.571	23.201	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,9		6,8

Maternités

	CHU d'Amiens	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	19 %	22,1%
Nombre annuel d'accouchements	2.295	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,8	4,4

Urgences et réanimation

	CHU d'Amiens		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Urgences				
Autorisation de structure d'urgences	oui			
Nombre moyen de passages par jour	51	132	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	14	50		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs	oui	oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU d'Amiens	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	8.924	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	15.171	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU d'Amiens	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.212	
IVG médicamenteuse	644	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	4	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU d'Amiens			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	314	8	66	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	509	12,5	68	12,4	67
Fracture du col du fémur	270	13,4	79	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	67	23,8	70	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	172	5,4	58	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	124	4,9	71	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU d'Amiens		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.699	46,3 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	210	41,4 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	380	87,1 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	33	54,5 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	250	36 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	183	31,1 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	196	61,2 %	32,8 %
Chirurgie des varices	235	1,7 %	12,4 %
Extraction dentaire	40	20 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	81,07/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	71,9 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	5/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	15,5

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	05/07/2005
Niveau de décision	Avec recommandation(s)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources (en euro) mises en œuvre par grande catégorie d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENTES
Sous-total charges brutes	27 971 377 €	5 418 721 €	1 424 284 €	160 746 735 €	3 569 349 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENTES
Sous-total charges brutes	26 085 102 €	5 106 801 €	1 305 252 €	153 990 839 €	2 955 297 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU d'Amiens se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.2 CHU d'Angers

Le CHU d'Angers est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	757	32
Chirurgie (C)	338	10
Obstétrique (O)	94	8
Total (M+C+O)	1.189	
Psychiatrie	-	-
Soins de suite et réadaptation	160	

Equipements

	Présence des équipements au CHU d'Angers	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU d'Angers		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	31.413	18.426	N/A
Chirurgie (C)	12.654	2.352	N/A
Obstétrique (O)	4.870	1.747	N/A
Total (M+C+O)	48.937	22.525	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,8		6,8

Maternités

	CHU d'Angers	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	18,8 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	4.053	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,2	4,4

Urgences et réanimation

	CHU d'Angers		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	50	120	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	7	41		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs	oui	oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU d'Angers	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	2.852	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	8.278	
Réadaptation fonctionnelle		68 %

Autres Prestations

	CHU d'Angers	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.203	
IVG médicamenteuse	524	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	8	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU d'Angers			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	290	8,2	67	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	483	13,7	71	12,4	67
Fracture du col du fémur	381	11,3	80	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	74	18,9	71	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	69	3,9	57	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	104	5,5	72	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU d'Angers		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	800	33,5 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	298	55,4 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	46	60,9 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	2	100 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	184	53,8 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	240	46,7 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	168	10,7 %	32,8 %
Chirurgie des varices	414	0,2 %	12,4 %
Extraction dentaire	256	87,9 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	82,66/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	77,2 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	5/10
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	D sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	13,5

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	02/11/2005
Niveau de décision	Certification (V2)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	22 361 088 €	8 132 277 €	150 527 €	143 787 580 €	2 027 379 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	22 342 135 €	8 067 865 €	210 057 €	136 146 459 €	2 856 715 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU d'Angers se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.3 CHU de Besançon

Le CHU de Besançon est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de psychiatrie (Centre de ressource de l'Autisme) et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	611	62
Chirurgie (C)	437	-
Obstétrique (O)	80	10
Total (M+C+O)	1.128	-
Psychiatrie	69	1
Soins de suite et réadaptation	-	-

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Besançon	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique		68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Besançon		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	27.820	17.013	N/A
Chirurgie (C)	13.507	2.427	N/A
Obstétrique (O)	2.747	1.078	N/A
Total (M+C+O)	44.074	20.518	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7		6,8

Maternités

	CHU de Besançon	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	15,4 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2.214	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,4	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Besançon		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	46	118	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	4	30		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Besançon	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés	-	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	11.767	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	10.541	
Réadaptation fonctionnelle	-	68 %

Autres Prestations

	CHU de Besançon	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	878	
IVG médicamenteuse	250	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	12	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Besançon			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	769	6,1	67	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	458	14,1	69	12,4	67
Fracture du col du fémur	322	18,4	80	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	141	17,5	68	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	241	3,8	58	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	35	6,9	69	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Besançon		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	864	91 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	274	46,7 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	88	85,2 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	51	35,3 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	133	19,5 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	169	12,4 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	87	6,9 %	32,8 %
Chirurgie des varices	72	2,8 %	12,4 %
Extraction dentaire	172	9,9 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	94,55/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	99,5
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	101,1 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	6/10
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	18,75

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	08/11/2005
Niveau de décision	Avec réserve(s)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	23 898 009 €		7 144 173 €	283 875 234 €	13 209 450 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	22 812 408 €		7 003 680 €	271 562 538 €	14 509 837 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Besançon se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.4 CHU de Bordeaux

Le CHU de Bordeaux est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie, transplantation d'organes et traitements des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	1.478	112
Chirurgie (C)	1.031	27
Obstétrique (O)	175	13
Total (M+C+O)	2.684	
Psychiatrie	10	5
Soins de suite et réadaptation	88	4

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Bordeaux	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Bordeaux		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	67.749	62.852	N/A
Chirurgie (C)	28.037	4.600	N/A
Obstétrique (O)	5.234	2.295	N/A
Total (M+C+O)	10.1020	69.747	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7		6,8

Maternités

	CHU de Bordeaux	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25,1 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	4356	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,5	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Bordeaux		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	82	195	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	8	106		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs			32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Bordeaux	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés	oui	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	3.835	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	19.121	
Réadaptation fonctionnelle		68 %

Autres Prestations

	CHU de Bordeaux	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.962	
IVG médicamenteuse	407	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	10	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Bordeaux			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	445	8,4	64	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	1.125	10,9	68	12,4	67
Fracture du col du fémur	256	19,5	81	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	216	15,8	66	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	92	6,3	57	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	149	7	71	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Bordeaux		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.034	65,1 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	274	41,6 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	452	93,1 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	58	25,9 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	195	31,8 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	187	28,3 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	58	8,6 %	32,8 %
Chirurgie des varices	166	1,2 %	12,4 %
Extraction dentaire	507	50,9 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	87,2/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	73,4 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	8/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	19

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	13/11/2007
Niveau de décision	Certification conditionnelle (V2)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	56 555 554 €	13 472 731 €	1 560 626 €	654 999 741 €	43 412 952 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	53 109 283 €	8 957 431 €	1 585 200 €	643 996 387 €	39 184 655 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Bordeaux se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.5 CHU de Brest

Le CHU de Brest est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie, transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	589	53
Chirurgie (C)	317	4
Obstétrique (O)	68	5
Total (M+C+O)	974	-
Psychiatrie	300	133
Soins de suite et réadaptation	150	5

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Brest	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Brest		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	27.501	18.044	N/A
Chirurgie (C)	11.493	2.072	N/A
Obstétrique (O)	2.587	905	N/A
Total (M+C+O)	41.581	21.021	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,8		6,8

Maternités

	CHU de Brest	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	22,2 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	1846	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,6	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Brest		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	62	113	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation		oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>		28		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs			32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Brest	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés	-	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	6811	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	5857	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Brest	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	695	
IVG médicamenteuse	259	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG		13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Brest			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	322	8,4	65	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	562	11,7	70	12,4	67
Fracture du col du fémur	290	12,7	78	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	82	19	68	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	182	4	56	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	82	6,6	71	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Brest		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	751	50,6 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	255	48,6 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	92	70,7 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	66	12,1 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	140	56,4 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	140	47,9 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	85	28,2 %	32,8 %
Chirurgie des varices	101		12,4 %
Extraction dentaire	82	29,3 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	75,51/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	97
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	55,7 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	1/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	16

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	12/12/2006
Niveau de décision	Certification (V2)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR dépenses hors MIG	PSY dépenses hors MIG	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	20 697 201 €	7 532 648 €	27 550 005 €	129 650 598 €	1 501 076 €

2007

Charges brutes

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR dépenses hors MIG	PSY dépenses hors MIG	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	19 962 351 €	7 174 549 €	26 595 952 €	130 005 286 €	10 427 193 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Brest se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.6 CHU de Clermont-Ferrand

Le CHU de Clermont-Ferrand est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées (Unité de soins de longue durée) ainsi que des activités médico-sociales (Centre spécialisé de soins aux toxicomanes, Centre de Ressources Autisme).

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	700	44
Chirurgie (C)	454	8
Obstétrique (O)	112	15
Total (M+C+O)	1.266	
Psychiatrie	206	56
Soins de suite et réadaptation	57	

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Clermont-Ferrand	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	-	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	-	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Clermont-Ferrand		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	33.338	15.716	N/A
Chirurgie (C)	16.028	2.632	N/A
Obstétrique (O)	3.270	1.646	N/A
Total (M+C+O)	52.636	19.994	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,9		6,8

Maternités

	CHU de Clermont- Ferrand	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2604	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	5,2	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Clermont- Ferrand		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	50	123	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	15	43		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Clermont- Ferrand	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie		81 %
<i>Nombre de séances par an</i>		
Dialyse	oui	94 %
<i>Nombre de séances par an</i>	10.428	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Clermont- Ferrand	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.132	
<i>IVG médicamenteuse</i>	257	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	7	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Clermont-Ferrand			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	649	7,4	65	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	542	14,8	68	12,4	67
Fracture du col du fémur	141	15,8	77	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	102	21	66	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	14	6,1	55	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	136	6,7	68	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Clermont-Ferrand		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.120	31,8 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	140	42,1 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	34	47,1 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	4	25 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	151	31,8 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	138	46,4 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	91	4,4 %	32,8 %
Chirurgie des varices	73		12,4 %
Extraction dentaire	175	52 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	85,79/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	98
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	72,8 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	6/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	18,75

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	12/07/2005
Niveau de décision	Avec réserve(s)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	30 104 404 €	3 347 891 €	11 914 264 €	168 832 173 €	10 600 346 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	37 909 045 €	2 947 974 €	11 667 682 €	166 823 086 €	10 214 594 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Clermont-Ferrand se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.7 CHU de Dijon

Le CHU de Dijon est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	646	80
Chirurgie (C)	274	22
Obstétrique (O)	78	8
Total (M+C+O)	998	
Psychiatrie	57	31
Soins de suite et réadaptation	165	6

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Dijon	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	-	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	-	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Dijon		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	28.468	17.192	N/A
Chirurgie (C)	11.578	4.377	N/A
Obstétrique (O)	3.088	1.338	N/A
Total (M+C+O)	43.134	22.907	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7		6,8

Maternités

	CHU de Dijon	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	21,7 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2.417	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	3,9	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Dijon		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	51	103	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	5	49		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Dijon	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	5.985	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	11.118	
Réadaptation fonctionnelle		68 %

Autres Prestations

	CHU de Dijon	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.092	
IVG médicamenteuse	220	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	6	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique		87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Dijon			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	556	6,9	68	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	494	11,6	68	12,4	67
Fracture du col du fémur	275	13,5	80	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	90	15,7	69	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	7	7,3	56	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	100	6,3	73	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Dijon		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.264	85,9 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	103	47,6 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	66	65,2 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	3		47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	119	28,6 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	117	20,5 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	91	29,7 %	32,8 %
Chirurgie des varices	52	1,9 %	12,4 %
Extraction dentaire	434	62,4 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	76,05/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	99
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	89 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	3/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	E sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	5,75

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	20/04/2004
Niveau de décision	Avec réserve(s)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO	Activités hors activités de soins
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES	
Sous-total charges brutes	28 033 658 €	9 112 807 €	7 271 512 €	134 163 039 €	2 343 103 €	14 219 764 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO	Activités hors activités de soins
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES	
Sous-total charges brutes	24 767 084 €	8 587 941 €	7 060 137 €	138 916 957 €	2 541 942 €	14 741 861 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Dijon se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.8 CHU de Grenoble

Le CHU de Grenoble est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	789	70
Chirurgie (C)	536	8
Obstétrique (O)	63	4
Total (M+C+O)	1.388	
Psychiatrie	80	24
Soins de suite et réadaptation	276	12

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Grenoble	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Grenoble		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	34.977	20.248	N/A
Chirurgie (C)	18.814	3.243	N/A
Obstétrique (O)	2.603	2.385	N/A
Total (M+C+O)	56.394	25.876	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7		6,8

Maternités

	CHU de Grenoble	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	24,6 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	1.957	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,4	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Grenoble		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	33	162	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	6	45		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Grenoble	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	9.282	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	4.535	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Grenoble	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.721	
IVG médicamenteuse	451	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	12	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Grenoble			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	499	7,1	66	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	632	14,3	67	12,4	67
Fracture du col du fémur	440	14,7	76	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	77	23,4	69	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	78	5	57	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	172	7	71	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Grenoble		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	638	10,3 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	118	39 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	229	91,7 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	47	63,8 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	167	0,6 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	182	2,2 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	385	31,7 %	32,8 %
Chirurgie des varices	69	20,3 %	12,4 %
Extraction dentaire	137	40,1 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	98,75/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	124,6 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	9/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	18,75

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	15/05/2007
Niveau de décision	Certification avec suivi (V2)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	40 957 978 €	13 829 112 €	6 903 528 €	166 059 155 €	5 165 309 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	36 892 937 €	13 849 181 €	6 653 910 €	159 869 644 €	5 443 957 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Grenoble se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.9 CH de Lagny Marne-La-Vallée

Le CH de Lagny Marne-La-Vallée est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie, les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	201	17
Chirurgie (C)	76	8
Obstétrique (O)	50	2
Total (M+C+O)	327	
Psychiatrie	112	100
Soins de suite et réadaptation	42	

Equipements

	Présence des équipements au CH de Lagny Marne-La-Vallée	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	98 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)		91 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	30 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP		7 %
Salles d'hémodynamique	oui	40 %
Salles de coronarographie	oui	50 %

** La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Activité générale

	CH de Lagny Marne-La-Vallée		Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	10.967	4.636	N/A
Chirurgie (C)	3.752	1.086	N/A
Obstétrique (O)	3.058	893	N/A
Total (M+C+O)	17.777	6.615	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	5,8		6,3

** La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Maternités

	CH de Lagny Marne-La- Vallée	Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		17,3 %
Maternité de niveau 2	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	23,6 %	18,4 %
Maternité de niveau 3		
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>		21,5 %
Nombre annuel d'accouchements	2.507	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	3,3	4,4

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Urgences et réanimation

	CH de Lagny Marne-La- Vallée		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences		oui		
Nombre moyen de passages par jour		156	33	110
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation		oui	6 %	98 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>		9		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui		82 %
Autres soins intensifs			5 %	17 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Activités autorisées

	CH de Lagny Marne-La-Vallée	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Traitement des grands brûlés		Inférieur à 5 %
Chirurgie cardiaque		5 %
Neurochirurgie		5 %
Radiothérapie	oui	26 %
Chimiothérapie	oui	93 %
<i>Nombre de séances par an</i>	2.680	
Dialyse		67 %
<i>Nombre de séances par an</i>		
Réadaptation fonctionnelle	oui	41 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Autres Prestations

	CH de Lagny Marne-La-Vallée	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	648	
<i>IVG médicamenteuse</i>	204	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	8	9
Prestations particulières		<i>% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	86 %
Consultation de la douleur chronique		58 %
Soins palliatifs	oui	82 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Pathologies traceuses

	CH de Lagny Marne-La-Vallée			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	159	7,2	62	8,1	68
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	79	14,5	76	12,8	74
Fracture du col du fémur	161	12,2	80	13,8	80
Chirurgie du cancer colo-rectal	30	19,9	72	19,3	72
Chirurgie du cancer du sein	93	4,3	60	5,5	61
Prostatectomie transurétrale	12	6,7	74	6,7	72

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Chirurgie Ambulatoire

	CH de Lagny Marne-La-Vallée		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	203	39,4 %	48,9 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	86	34,9 %	54,9 %
Décompression du canal carpien	14	85,7 %	86 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	2	50 %	54,5 %
Cure de hernie chez l'enfant	7	14,3 %	49 %
Chirurgie testiculaire	38	7,9 %	31,9 %
Arthroscopie du genou	41	53,7 %	52,7 %
Chirurgie des varices	10		23,9 %
Extraction dentaire	384	56 %	67,8 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	97,48/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	99,1 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	6/6
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	17,75

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	09/11/2004
Niveau de décision	Avec réserve(s) **

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	7 201 620 €	2 204 174 €	17 169 124 €	38 194 004 €	0 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	6 916 242 €	1 927 822 €	17 159 851 €	39 169 003 €	1 643 146 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

3.10 CHU de Limoges

Le CHU de Limoges est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	573	68
Chirurgie (C)	401	20
Obstétrique (O)	71	10
Total (M+C+O)	1.045	
Psychiatrie		
Soins de suite et réadaptation	251	22

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Limoges	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Limoges		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	30.219	13.571	N/A
Chirurgie (C)	14.371	3.027	N/A
Obstétrique (O)	3.022	798	N/A
Total (M+C+O)	47.612	17.396	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,2		6,8

Maternités

	CHU de Limoges	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	22,8 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2.389	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,8	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Limoges		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	46	102	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	1	22		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs	oui	oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Limoges	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	8.134	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	15.734	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Limoges	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	854	
IVG médicamenteuse	386	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	15	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique		87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Limoges			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	479	7	66	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	430	10,1	73	12,4	67
Fracture du col du fémur	375	12,3	82	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	109	19	70	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	199	4,2	60	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	141	6,2	72	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Limoges		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.370	46,5 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	307	48,5 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	232	72,4 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	34	5,9 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	144	50 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	125	49,6 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	162	9,3 %	32,8 %
Chirurgie des varices	64		12,4 %
Extraction dentaire	118	14,4 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	77,63/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	99,5
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	41,1 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	6/8
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	15,5

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	05/06/2007
Niveau de décision	Certification avec suivi (V2) *

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	21 254 361 €	13 446 105 €	172 255 €	139 749 034 €	2 043 316 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	19 780 672 €	12 722 190 €	210 094 €	132 840 214 €	7 347 020 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Limoges se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.11 CHU de Marseille

Le CHU de Marseille est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie, transplantation d'organes et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	1.503	193
Chirurgie (C)	997	35
Obstétrique (O)	177	29
Total (M+C+O)	2.677	
Psychiatrie	284	126
Soins de suite et réadaptation	29	

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Marseille	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Marseille		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	65.939	62.079	N/A
Chirurgie (C)	32.889	3.989	N/A
Obstétrique (O)	7.328	5.427	N/A
Total (M+C+O)	10.6156	71.495	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,7		6,8

Maternités

	CHU de Marseille	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25,3 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	5.572	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,1	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Marseille		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	161	361	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	17	92		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs			32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Marseille	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		<i>% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Traitement des grands brûlés	oui	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
<i>Nombre de séances par an</i>	12.670	
Dialyse	oui	94 %
<i>Nombre de séances par an</i>	37.599	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Marseille	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	2.912	
<i>IVG médicamenteuse</i>	777	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	20	13
Prestations particulières		<i>% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Marseille			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	349	7,5	64	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	949	11,8	66	12,4	67
Fracture du col du fémur	872	10,6	79	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	192	17,5	66	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	202	6,3	57	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	142	6,2	70	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Marseille		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	773	16,8 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	462	53 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	252	83,7 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	49	49 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	242	21,5 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	324	21,3 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	145	14,5 %	32,8 %
Chirurgie des varices	160	10 %	12,4 %
Extraction dentaire	607	16,5 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B-A sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	90,13 - 97,8/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A - A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	98 - 99,5
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B-A sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	86,1 % - 126,9 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	28/ 32
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C-A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	14,5 - 18

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	12/07/2005 – 12/12/2006
Niveau de décision	Avec recommandation(s))-Avec réserve(s)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	114 804 965 €	1 797 160 €	56 281 829 €	761 573 834 €	57 370 828 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	117 976 171 €	1 206 314 €	53 620 293 €	729 270 651 €	42 340 941 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Marseille se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.12 CHR de Metz

Le CHR de Metz est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (notamment chirurgie cardiaque et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	713	73
Chirurgie (C)	324	13
Obstétrique (O)	80	5
Total (M+C+O)	1.117	
Psychiatrie	44	12
Soins de suite et réadaptation	152	12

Equipements

	Présence des équipements au CHR de Metz	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHR de Metz		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	33.677	15.165	N/A
Chirurgie (C)	10.931	3.617	N/A
Obstétrique (O)	4.382	1.694	N/A
Total (M+C+O)	48.990	20.476	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,3		6,8

Maternités

	CHR de Metz	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	21,1 %	16,4 %
Maternité de niveau 2	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>	17 %	21,7 %
Maternité de niveau 3		
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>		22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2938	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,6	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Metz		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	67	208	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation		oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>		32		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs			32 %	65 %

Activités autorisées

	CHR de Metz	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés	oui	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie		94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	7.430	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	20.851	
Réadaptation fonctionnelle		68 %

Autres Prestations

	CHR de Metz	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	786	
IVG médicamenteuse	357	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	10	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHR de Metz			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	585	6,1	64	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	654	14,5	72	12,4	67
Fracture du col du fémur	522	14	79	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	67	22,3	71	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	85	8,6	61	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	94	7,9	72	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHR de Metz		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.015	71 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	383	29 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	662	98,2 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	36	91,7 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	32	75 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	94	30,9 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	261	77,4 %	32,8 %
Chirurgie des varices	82	34,1 %	12,4 %
Extraction dentaire	800	35,5 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	78,44/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	96,5
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	42,8 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	6/8
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	17

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	04/01/2005
Niveau de décision	Avec réserve(s) majeure(s) **

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	13 100 824 €	7 261 990 €	6 650 026 €	120 190 267 €	1 924 360 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	12 432 868 €	7 624 167 €	6 554 398 €	127 209 746 €	991 343 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

3.13 CHU de Montpellier

Le CHU de Montpellier est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment neuro-chirurgie, chirurgie cardiaque, transplantation d'organes et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont issues de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports et des sources internes du CHU de Montpellier.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	938	150
Chirurgie (C)	562	32
Obstétrique (O)	91	22
Total (M+C+O)	1.591	
Psychiatrie	319	283
Soins de suite et réadaptation	81	13

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Montpellier	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	-	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Montpellier		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	42.511	35.642	N/A
Chirurgie (C)	19.612	4.110	N/A
Obstétrique (O)	3.721	3.092	N/A
Total (M+C+O)	65.844	42.844	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,5		6,8

Maternités

	CHU de Montpellier	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	27,3 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2.980	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,6	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Montpellier		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	72	121	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	6	94		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs	oui	oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Montpellier	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		<i>% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Traitement des grands brûlés	oui	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie		81 %
<i>Nombre de séances par an</i>		
Dialyse	oui	94 %
<i>Nombre de séances par an</i>	5647	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Montpellier	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1297	
<i>IVG médicamenteuse</i>	286	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG		13
Prestations particulières		<i>% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Montpellier			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	376	8,1	64	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	608	13,5	68	12,4	67
Fracture du col du fémur	314	12,9	77	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	116	15,2	68	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	167	3,9	58	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	76	3,8	68	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Montpellier		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	411	30,9 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	275	78,5 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	258	73,6 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	46	37 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	208	29,3 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	254	14,6 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	160	18,1 %	32,8 %
Chirurgie des varices	125	22,4 %	12,4 %
Extraction dentaire	371	84,9 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	86,99/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	83,3 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	5/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	18

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	15/05/2007
Niveau de décision	Certification conditionnelle (V2) *

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	42 916 645 €	4 981 324 €	48 184 067 €	223 160 835 €	4 881 630 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	43 260 733 €	4 904 785 €	45 919 209 €	225 504 930 €	6 093 657 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Montpellier se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.14 CHU de Nancy

Le CHU de Nancy est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	1.055	98
Chirurgie (C)	577	6
Obstétrique (O)		
Total (M+C+O)	1.632	
Psychiatrie	45	
Soins de suite et réadaptation	60	

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Nancy	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Nancy		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	40.858	38.379	N/A
Chirurgie (C)	19.355	1.497	N/A
Obstétrique (O)	8	765	N/A
Total (M+C+O)	60.221	40.641	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,9		6,8

Maternités

	CHU de Nancy	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1	-	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2	-	
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	-	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>		22,1 %
Nombre annuel d'accouchements		
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)		4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Nancy		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	65	114	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	20	69		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs	oui	oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Nancy	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	5.754	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	11.215	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Nancy	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	739	
IVG médicamenteuse	441	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	2	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Nancy			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	847	7,2	64	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	561	16	63	12,4	67
Fracture du col du fémur	248	15,2	80	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	148	17,1	69	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	3	8,7	55	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	126	5,8	70	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Nancy		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.251	17,5 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	205	29,3 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	5	40 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren			47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	195	30,8 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	229	44,1 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	165	28,5 %	32,8 %
Chirurgie des varices	62		12,4 %
Extraction dentaire	312	20,2 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	95/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	105 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	6/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	19

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	24/05/2005
Niveau de décision	Avec réserve(s)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	34 649 953 €	4 681 435 €	4 803 659 €	212 539 274 €	1 219 496 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	36 428 836 €	3 915 007 €	4 457 078 €	201 326 174 €	1 038 688 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Nancy se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.15 CHU de Nice

Le CHU de Nice est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment neuro-chirurgie, chirurgie cardiaque et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont issues de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports et des sources internes du CHU de Nice.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	677	96
Chirurgie (C)	409	17
Obstétrique (O)	59	11
Total (M+C+O)	1.145	
Psychiatrie	70	25
Soins de suite et réadaptation	275	5

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Nice	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Nice		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	30.888	29.945	N/A
Chirurgie (C)	15.899	3.344	N/A
Obstétrique (O)	2.982	2.147	N/A
Total (M+C+O)	49.769	35.436	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,4		6,8

Maternités

	CHU de Nice	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	20,4 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2449	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,4	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Nice		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	56	188	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	4	28		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Nice	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie		81 %
<i>Nombre de séances par an</i>		
Dialyse	oui	94 %
<i>Nombre de séances par an</i>	15823	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Nice	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1484	
<i>IVG médicamenteuse</i>	422	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	15	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Nice			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	198	7,3	70	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	715	9,3	70	12,4	67
Fracture du col du fémur	380	9,3	80	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	152	16,4	70	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	37	5,6	57	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	122	3,7	71	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Nice		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	639	5 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	159	34 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	282	96,1 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	50	90 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	129	45,7 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	210	48,1 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	100	11 %	32,8 %
Chirurgie des varices	263	5,7 %	12,4 %
Extraction dentaire	295	81 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	85,63/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	99
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	60,1 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	11/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	18

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	04/04/2006
Niveau de décision	Certification conditionnelle (V2)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	37 893 007 €	11 273 725 €	7 979 233 €	174 146 973 €	2 327 929 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	35 227 241 €	12 083 030 €	7 763 940 €	167 471 533 €	2 212 317 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Nice se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.16 CHU de Nîmes

Le CHU de Nîmes est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie, les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire), d'une hospitalisation à domicile et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	435	73
Chirurgie (C)	227	15
Obstétrique (O)	60	15
Total (M+C+O)	722	
Psychiatrie	110	48
Soins de suite et réadaptation	265	36

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Nîmes	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	-	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Nîmes		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	20.651	15.683	N/A
Chirurgie (C)	8.875	3.006	N/A
Obstétrique (O)	2.617	2.694	N/A
Total (M+C+O)	32.143	21.383	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7		6,8

Maternités

	CHU de Nîmes	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25,2 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	2109	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,2	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Nîmes		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences		oui		
Nombre moyen de passages par jour		148	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation		oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>		26		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Nîmes	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque		84 %
Neurochirurgie		94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie		81 %
<i>Nombre de séances par an</i>		
Dialyse		94 %
<i>Nombre de séances par an</i>		
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Nîmes	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	536	
<i>IVG médicamenteuse</i>	205	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	2	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Nîmes			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	253	4,9	62	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	480	10,7	72	12,4	67
Fracture du col du fémur	342	13,1	79	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	85	20	68	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	112	5,1	60	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	67	4,4	72	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Nîmes		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	668	44,2 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	157	44,6 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	129	76,7 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	14	50 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	61	50,8 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	110	36,4 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	154	67,5 %	32,8 %
Chirurgie des varices	66	34,8 %	12,4 %
Extraction dentaire	467	73,4 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	88,61/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	97,5
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	68,7 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	7/9
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	19

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	09/05/2006
Niveau de décision	Avec réserve(s)*

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	19 035 619 €	11 855 037 €	11 348 352 €	97 188 694 €	6 511 419 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	17 356 128 €	13 597 647 €	11 604 728 €	94 693 151 €	6 559 419 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Nîmes se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.17 CHU de Reims

Le CHU de Reims est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires). La mise en place de l'hospitalisation à domicile est prévue en 2009.

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	625	58
Chirurgie (C)	428	14
Obstétrique (O)	65	
Total (M+C+O)	1.118	
Psychiatrie	56	33
Soins de suite et réadaptation	249	11

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Reims	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	-	84 %
Tomographe à émission de positions (TEP) ou caméra TEP	-	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Reims		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	26.401	16.362	N/A
Chirurgie (C)	14.357	2.934	N/A
Obstétrique (O)	2.270	615	N/A
Total (M+C+O)	43.028	19.911	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7,2		6,8

Maternités

	CHU de Reims	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	25,1 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	1.607	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,6	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Reims		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	55	120	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	6	30		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs		oui	32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Reims	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	4.777	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	22.111	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Reims	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	477	
IVG médicamenteuse	194	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	11	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Reims			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	265	6,8	61	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	399	14,3	67	12,4	67
Fracture du col du fémur	248	11,4	76	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	100	17	67	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	64	5,3	60	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	148	6	71	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Reims		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	546	38,5 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	221	43,4 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	155	73,5 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	12	50 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	200	39 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	207	12,6 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	156	16,7 %	32,8 %
Chirurgie des varices	174	51,1 %	12,4 %
Extraction dentaire	389	87,4 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	89,98/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	76,6 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	9/10
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	17

Certification (situation au 31/12/2006)

Certification des établissements	
Date de certification	21/09/2004
Niveau de décision	Avec réserve(s)**

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	31 179 800 €	9 146 396 €	6 210 179 €	127 785 611 €	4 746 210 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	41 376 581 €	9 193 260 €	6 455 993 €	125 055 031 €	4 534 088 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Reims se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.18 CH Sainte-Anne

Le CH Sainte-Anne est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment neuro-chirurgie), les activités de soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	39	4
Chirurgie (C)	55	
Obstétrique (O)		
Total (M+C+O)	94	
Psychiatrie	376	144
Soins de suite et réadaptation		8

Equipements

	Présence des équipements au CH Sainte-Anne	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (ES NL < 300 lits/places)*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	40 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	11 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)		Inférieur à 5 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP		
Salles d'hémodynamique		5 %
Salles de coronarographie		Inférieur à 5 %

** La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Activité générale

	CH Sainte-Anne		Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL < 300 lits/places)*
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	2.162	3.409	N/A
Chirurgie (C)	908	1	N/A
Obstétrique (O)			N/A
Total (M+C+O)	3.070	3.410	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7,6		6,2

** La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Maternités

	CH Sainte-Anne	Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL < 300 lits/places)*
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		19,3 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		19 %
Maternité de niveau 3		
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>		20,4 %
Nombre annuel d'accouchements		
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)		4,5

* La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Urgences et réanimation

	CH Sainte-Anne		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL < 300 lits/places*	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences				
Nombre moyen de passages par jour			27	48
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation			Inférieur à 5 %	21 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>				
Unité de soins intensifs de cardiologie				10 %
Autres soins intensifs				Inférieur à 5 %

* La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Activités autorisées

	CH Sainte-Anne	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL < 300 lits/places*
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		
Chirurgie cardiaque		Inférieur à 5 %
Neurochirurgie	oui	
Radiothérapie		Inférieur à 5 %
Chimiothérapie		38 %
Nombre de séances par an		
Dialyse		6 %
Nombre de séances par an		
Réadaptation fonctionnelle		21 %

* La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Autres Prestations

	CH Sainte-Anne	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL < 300 lits/places*
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	-	
IVG médicamenteuse	-	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	-	
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	-	33 %
Consultation de la douleur chronique	-	9 %
Soins palliatifs	-	20 %

* La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Pathologies traceuses

	CH Sainte-Anne			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL < 300 lits/places*	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde				8,7	75
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	508	10,8	62	12,4	77
Fracture du col du fémur				14,8	81
Chirurgie du cancer colo-rectal				19	72
Chirurgie du cancer du sein				5,7	61
Prostatectomie transurétrale				6,9	72

* La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Chirurgie Ambulatoire

	CH Sainte-Anne		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL < 300 lits/places*
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte			62,7 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie			63,8 %
Décompression du canal carpien			86,1 %
Traitement de la maladie de Dupuytren			70 %
Cure de hernie chez l'enfant			50,6 %
Chirurgie testiculaire			27,9 %
Arthroscopie du genou			54,5 %
Chirurgie des varices			24,4 %
Extraction dentaire			79,9 %

* La catégorie "ES NL < 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés de moins de 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	93,04/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	98
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	92,8 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	2/2
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	16

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	01/03/2005
Niveau de décision	Avec recommandation(s)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	6 320 231 €	603 630 €	70 445 043 €	14 372 805 €	0 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	4 536 403 €	504 965 €	67 833 535 €	14 455 498 €	0 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

3.19 CH Félix Guyon

Le CH Félix Guyon est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, transplantation d'organes et traitement des grands brûlés) et les activités de soins de suite et de réadaptation.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	320	30
Chirurgie (C)	121	5
Obstétrique (O)	55	3
Total (M+C+O)	496	
Psychiatrie		
Soins de suite et réadaptation	25	3

Equipements

	Présence des équipements au CH Félix Guyon	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	98. %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	91 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	30 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP		7 %
Salles d'hémodynamique		40 %
Salles de coronarographie	oui	50 %

** La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Activité générale

	CH Félix Guyon		Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	15.487	6.248	N/A
Chirurgie (C)	4.818	611	N/A
Obstétrique (O)	3.076	734	N/A
Total (M+C+O)	23.381	7.593	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,6		6,3

** La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Maternités

	CH Félix Guyon	Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL $\geq$ 300 lits/places)*
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		17,3 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		18,4 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	23,3 %	21,5 %
Nombre annuel d'accouchements	2.412	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,3	4,4

* La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Urgences et réanimation

	CH Félix Guyon		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL $\geq$ 300 lits/places*	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	25	84	33	110
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation		oui	6 %	98 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>		18		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui		82 %
Autres soins intensifs		oui	5 %	17 %

* La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Activités autorisées

	CH Félix Guyon	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL $\geq$ 300 lits/places*
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés	oui	Inférieur à 5 %
Chirurgie cardiaque	oui	5 %
Neurochirurgie		5 %
Radiothérapie		26 %
Chimiothérapie	oui	93 %
Nombre de séances par an	1.606	
Dialyse	oui	67 %
Nombre de séances par an	12.814	
Réadaptation fonctionnelle	oui	41 %

* La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Autres Prestations

	CH Félix Guyon	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL $\geq$ 300 lits/places*
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	536	
IVG médicamenteuse	102	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG		9
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	86 %
Consultation de la douleur chronique	oui	58 %
Soins palliatifs	oui	82 %

* La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Pathologies traceuses

	CH Félix Guyon			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	88	7,6	63	8,1	68
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	273	11,9	64	12,8	74
Fracture du col du fémur	98	13,9	68	13,8	80
Chirurgie du cancer colo-rectal	33	20,3	66	19,3	72
Chirurgie du cancer du sein	16	4,6	50	5,5	61
Prostatectomie transurétrale	83	6,3	69	6,7	72

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Chirurgie Ambulatoire

	CH Félix Guyon		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	114	33,3 %	48,9 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	50	24 %	54,9 %
Décompression du canal carpien	13	30,8 %	86 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	2	50 %	54,5 %
Cure de hernie chez l'enfant	138	49,3 %	49 %
Chirurgie testiculaire	108	50 %	31,9 %
Arthroscopie du genou	53	5,7 %	52,7 %
Chirurgie des varices	61	1,6 %	23,9 %
Extraction dentaire	157	14,6 %	67,8 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	74,33/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	97
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	45,1 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	1/10
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	18

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	04/05/2004
Niveau de décision	Avec réserve(s) majeure(s) *

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	21 875 538 €	4 319 277 €	0 €	163 209 464 €	2 519 375 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	19 363 682 €	4 197 548 €	0 €	161 532 117 €	7 899 284 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

3.20 CHU de Saint-Etienne

Le CHU de Saint-Etienne est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie et transplantation d'organes), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	615	43
Chirurgie (C)	377	3
Obstétrique (O)	89	6
Total (M+C+O)	1.081	
Psychiatrie	230	197
Soins de suite et réadaptation	123	39

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Saint-Etienne	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)		97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique		68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Saint-Etienne		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	27.300	15.490	N/A
Chirurgie (C)	13.344	1.579	N/A
Obstétrique (O)	3.679	832	N/A
Total (M+C+O)	44.323	17.901	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	7,1		6,8

Maternités

	CHU de Saint-Etienne	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	19,8 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	3.032	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,4	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Saint-Etienne		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	63	170	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	4	36		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs			32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Saint-Etienne	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)
Traitement des grands brûlés		39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie		48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
Nombre de séances par an	1.438	
Dialyse	oui	94 %
Nombre de séances par an	10.885	
Réadaptation fonctionnelle		68 %

Autres Prestations

	CHU de Saint-Etienne	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	659	
IVG médicamenteuse	392	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	11	13
Prestations particulières		% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Saint-Etienne			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	12	16,4	86	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	515	15,5	67	12,4	67
Fracture du col du fémur	281	14,4	80	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	76	21,1	71	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	244	5,6	59	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	50	6,3	72	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Saint-Etienne		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	718	1,8 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	191	44 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	36	75 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren			47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	155	2,6 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	179	4,5 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	116	22,4 %	32,8 %
Chirurgie des varices	34	2,9 %	12,4 %
Extraction dentaire	301	15,9 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	80,1/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	99
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	67,5 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	3/10
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	16,25

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	25/11/2003
Niveau de décision	Avec recommandation(s)

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	27 441 629 €	6 207 893 €	35 998 721 €	124 632 738 €	7 965 440 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	24 377 203 €	7 440 657 €	34 344 647 €	119 538 837 €	7 218 649 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Saint-Etienne se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

3.21 CH de Sud Francilien

Le CH Sud Francilien est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie, les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	353	52
Chirurgie (C)	119	8
Obstétrique (O)	78	2
Total (M+C+O)	550	
Psychiatrie	108	
Soins de suite et réadaptation	40	10

Equipements

	Présence des équipements au CH Sud Francilien	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (ES NL $\geq$ 300 lits/places)*
		% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	98 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	91 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)		30 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP		7 %
Salles d'hémodynamique		40 %
Salles de coronarographie	oui	50 %

* La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Activité générale

	CH Sud Francilien		Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL $\geq$ 300 lits/places)*
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	17.383	11.149	N/A
Chirurgie (C)	4.769	897	N/A
Obstétrique (O)	3.975	854	N/A
Total (M+C+O)	26.127	12.900	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6,1		6,3

* La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Maternités

	CH Sud Francilien	Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		17,3 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		18,4 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	23,1 %	21,5 %
Nombre annuel d'accouchements	3.195	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,3	4,4

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Urgences et réanimation

	CH Sud Francilien		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	49	191	33	110
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation		oui	6 %	98 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>		26		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui		82 %
Autres soins intensifs			5 %	17 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Activités autorisées

	CH Sud Francilien	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Traitement des grands brûlés		Inférieur à 5 %
Chirurgie cardiaque		5 %
Neurochirurgie		5 %
Radiothérapie	oui	26 %
Chimiothérapie	oui	93 %
<i>Nombre de séances par an</i>	2.917	
Dialyse	oui	67 %
<i>Nombre de séances par an</i>	5.482	
Réadaptation fonctionnelle	oui	41 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Autres Prestations

	CH Sud Francilien	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	732	
<i>IVG médicamenteuse</i>	287	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	21	9
Prestations particulières		<i>% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)		86 %
Consultation de la douleur chronique		58 %
Soins palliatifs		82 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Pathologies traceuses

	CH Sud Francilien			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	103	8	63	8,1	68
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	163	13,6	71	12,8	74
Fracture du col du fémur	171	14,3	79	13,8	80
Chirurgie du cancer colo-rectal	42	15,3	69	19,3	72
Chirurgie du cancer du sein	33	6	62	5,5	61
Prostatectomie transurétrale	38	4,9	69	6,7	72

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Chirurgie Ambulatoire

	CH Sud Francilien		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte			48,9 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	181	39,8 %	54,9 %
Décompression du canal carpien	76	52,6 %	86 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	5		54,5 %
Cure de hernie chez l'enfant	6	50 %	49 %
Chirurgie testiculaire	53	17 %	31,9 %
Arthroscopie du genou	102	34,3 %	52,7 %
Chirurgie des varices	22	4,5 %	23,9 %
Extraction dentaire	186	9,7 %	67,8 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	65,13/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	B sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	94
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	35,1 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	7/7
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	D sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	7

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	13/12/2005
Niveau de décision	Avec réserve(s) majeure(s) **

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	19 034 968 €	3 764 491 €	21 315 377 €	67 147 891 €	10 351 212 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	19 414 525 €	3 458 735 €	21 067 222 €	64 739 888 €	9 581 343 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

3.22 GH Sud Réunion

Le GH Sud Réunion est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment neuro-chirurgie), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	378	32
Chirurgie (C)	163	
Obstétrique (O)	108	13
Total (M+C+O)	649	
Psychiatrie	56	108
Soins de suite et réadaptation	60	25

Equipements

	Présence des équipements au GH Sud Réunion	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (ES NL $\geq$ 300 lits/places)*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	98 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	91 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)		30 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP		7 %
Salles d'hémodynamique	oui	40 %
Salles de coronarographie		50 %

** La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Activité générale

	GH Sud Réunion		Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL $\geq$ 300 lits/places)*
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	20.642	9.723	N/A
Chirurgie (C)	6.171	435	N/A
Obstétrique (O)	5.989	2.225	N/A
Total (M+C+O)	32.802	12.383	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	5,5		6,3

** La catégorie "ES NL $\geq$ 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique*

Maternités

	GH Sud Réunion	Ensemble des établissements de la catégorie (ES NL >= 300 lits/places)*
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>	15,2 %	17,3 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		18,4 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	17,9 %	21,5 %
Nombre annuel d'accouchements	4275	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	3,7	4,4

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Urgences et réanimation

	GH Sud Réunion		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	28	113	33	110
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	6 %	98 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	2	15		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui		82 %
Autres soins intensifs			5 %	17 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Activités autorisées

	GH Sud Réunion	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
		<i>% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Traitement des grands brûlés		Inférieur à 5 %
Chirurgie cardiaque		5 %
Neurochirurgie	oui	5 %
Radiothérapie	oui	26 %
Chimiothérapie	oui	93 %
<i>Nombre de séances par an</i>	2.086	
Dialyse	oui	67 %
<i>Nombre de séances par an</i>	9.287	
Réadaptation fonctionnelle	oui	41 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Autres Prestations

	GH Sud Réunion	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	818	
<i>IVG médicamenteuse</i>	102	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	8	9
Prestations particulières		<i>% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	86 %
Consultation de la douleur chronique	oui	58 %
Soins palliatifs	oui	82 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Pathologies traceuses

	GH Sud Réunion			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	41	8,2	71	8,1	68
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	366	9,4	64	12,8	74
Fracture du col du fémur	147	9,4	74	13,8	80
Chirurgie du cancer colo-rectal	54	13,3	65	19,3	72
Chirurgie du cancer du sein	109	7,1	53	5,5	61
Prostatectomie transurétrale	50	6,8	68	6,7	72

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Chirurgie Ambulatoire

	GH Sud Réunion		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie ES NL >= 300 lits/places*
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	41		48,9 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	25	4 %	54,9 %
Décompression du canal carpien	36	11,1 %	86 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	5		54,5 %
Cure de hernie chez l'enfant	74	8,1 %	49 %
Chirurgie testiculaire	113	8,8 %	31,9 %
Arthroscopie du genou	90	5,6 %	52,7 %
Chirurgie des varices	53		23,9 %
Extraction dentaire	99	6,1 %	67,8 %

* La catégorie "ES NL >= 300 lits/places" désigne la catégorie des centres hospitaliers et établissements privés à but non lucratif et équipés d'au moins 300 lits et places en médecine, chirurgie ou obstétrique

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	65,89/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	97,5
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	43,8 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	1/6
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	9,75

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	11/01/2005
Niveau de décision	Avec réserve(s) **

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	16 119 534 €	8 669 826 €	22 628 861 €	172 610 122 €	3 887 334 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	12 868 504 €	8 459 939 €	23 534 000 €	174 108 335 €	10 276 646 €

- (1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

3.23 CHU de Tours

Le CHU de Tours est autorisé à exercer les activités de médecine, chirurgie (et notamment chirurgie cardiaque, neuro-chirurgie, transplantation d'organes et traitement des grands brûlés), les activités de soins de suite et de réadaptation, les activités de psychiatrie et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Ses structures de prise en charge sont constituées de lits d'hospitalisation complète et incomplète (hôpital de semaine, de week-end...), de places (hôpital de jour, dialyse, radiothérapie, anesthésie et chirurgie ambulatoire) et de consultations (soins ambulatoires).

Les données ci-dessous sont extraites de la Plateforme d'informations sur les établissements de santé (PLATINES) (données 2007) issue du Ministère de la Santé et des Sports.

Lits et Places

	Hospitalisation complète Nombre de lits	Hospitalisation de jour Nombre de places
Médecine (M)	708	65
Chirurgie (C)	474	43
Obstétrique (O)	110	20
Total (M+C+O)	1.292	
Psychiatrie	228	127
Soins de suite et réadaptation	80	5

Equipements

	Présence des équipements au CHU de Tours	Présence des équipements pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
		<i>% de oui (100 % signifie que l'équipement est présent dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Scanner (ou tomodensitomètre)	oui	100 %
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	oui	97 %
Caméra à scintillation (ou gamma-caméra)	oui	84 %
Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra TEP	oui	65 %
Salles d'hémodynamique	oui	68 %
Salles de coronarographie	oui	94 %

Activité générale

	CHU de Tours		Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Hospitalisation complète Nombre de séjours	Hospitalisation de jour Nombre de séjours	
Médecine (M)	37.945	20.850	N/A
Chirurgie (C)	17.932	5.485	N/A
Obstétrique (O)	4.270	3.291	N/A
Total (M+C+O)	60.147	29.626	N/A
Durée moyenne de séjour (en jours)	6		6,8

Maternités

	CHU de Tours	Ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Niveau de maternité		
Maternité de niveau 1		
<i>Taux de césariennes (niveau 1)</i>		16,4 %
Maternité de niveau 2		
<i>Taux de césariennes (niveau 2)</i>		21,7 %
Maternité de niveau 3	oui	
<i>Taux de césariennes (niveau 3)</i>	22 %	22,1 %
Nombre annuel d'accouchements	3.752	
Durée moyenne de séjour des accouchements normaux (en jours)	4,4	4,4

Urgences et réanimation

	CHU de Tours		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
Urgences	Pédiatrique	Générale	Pédiatrique	Générale
Autorisation de structure d'urgences	oui	oui		
Nombre moyen de passages par jour	79	146	94	224
Réanimation et soins intensifs				
Unité de réanimation	oui	oui	81 %	100 %
<i>Nombre de lits de l'unité de réanimation</i>	7	51		
Unité de soins intensifs de cardiologie		oui	Inférieur à 5 %	97 %
Autres soins intensifs			32 %	65 %

Activités autorisées

	CHU de Tours	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie
		<i>% de oui (100 % signifie que l'activité est présente dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Traitement des grands brûlés	oui	39 %
Chirurgie cardiaque	oui	84 %
Neurochirurgie	oui	94 %
Radiothérapie	oui	48 %
Chimiothérapie	oui	81 %
<i>Nombre de séances par an</i>	8.436	
Dialyse	oui	94 %
<i>Nombre de séances par an</i>	14.947	
Réadaptation fonctionnelle	oui	68 %

Autres Prestations

	CHU de Tours	Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
Interruption volontaire de grossesse (IVG)		
Nombre annuel d'IVG	1.285	
<i>IVG médicamenteuse</i>	154	
Délai moyen de prise en charge (en jours) d'une IVG	14	13
Prestations particulières		<i>% de oui (100 % signifie que la prestation est disponible dans tous les établissements de la catégorie)</i>
Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)	oui	94 %
Consultation de la douleur chronique	oui	87 %
Soins palliatifs	oui	94 %

Pathologies traceuses

	CHU de Tours			Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)	
	Nombre annuel de séjours	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Age moyen (en années)
Prise en charge initiale d'un infarctus du myocarde	401	5,7	66	7,3	65
Accident vasculaire cérébral (AVC) constitué	665	10,8	66	12,4	67
Fracture du col du fémur	222	15,2	79	13,4	79
Chirurgie du cancer colo-rectal	145	17,4	70	17,5	68
Chirurgie du cancer du sein	406	4,5	57	5,1	57
Prostatectomie transurétrale	129	4,9	73	5,4	71

Chirurgie Ambulatoire

	CHU de Tours		Pour l'ensemble des établissements de la catégorie (CHR)
	Nombre annuel de séjours	Taux de chirurgie ambulatoire	Taux de chirurgie ambulatoire
Chirurgie de la cataracte	1.193	45,1 %	48,1 %
Amygdalectomie et/ou adénoïdectomie	345	57,4 %	45,1 %
Décompression du canal carpien	284	75 %	80,8 %
Traitement de la maladie de Dupuytren	14	21,4 %	47,4 %
Cure de hernie chez l'enfant	167	78,4 %	40,5 %
Chirurgie testiculaire	198	72,2 %	40,8 %
Arthroscopie du genou	170	21,2 %	32,8 %
Chirurgie des varices	51		12,4 %
Extraction dentaire	200	55 %	52,6 %

Lutte contre les infections nosocomiales

Le score agrégé	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à E
Score agrégé	80,24/100
ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales)	
Classe de l'établissement	A sur une échelle allant de A à F
Score Icalin (sur 100)	100
ICSHA (Indicateur de consommation de produits hydro Alcooliques)	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Pourcentage réalisé	65,8 %
SURVISO (Enquête d'incidence des infections de site opératoire)	
Réalisation de l'enquête	oui
Taux de services participants	3/11
Score ICATB : Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques	
Classe de l'établissement	C sur une échelle allant de A à F
Score Icatb (sur 20)	16,5

Certification (situation au 31/12/2007)

Certification des établissements	
Date de certification	26/09/2006
Niveau de décision	Certification conditionnelle (V2)*

* : réserve(s) levée(s) (version 1) ou certification (version 2)

** : réserve(s) levée(s) avec recommandation(s) (version 1) ou certification avec suivi (version 2)

V2 : Version 2 de la certification

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du compte administratif retraité, les ressources mises en œuvre par grande catégories d'activités (hors prise en charge des personnes âgées) (1). Les données figurant ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

2008

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT	URGENCES
Sous-total charges brutes	26 742 813 €	5 277 427 €	23 999 799 €	179 740 877 €	1 129 947 €

2007

Dépenses du C. A. Hôpital (budget H)	MIG	SSR	PSY	MCO	MCO
	MCO+SSR+PSY			HOSPIT+ACT EXTERNE+HAD	URGENCES
Sous-total charges brutes	26 992 622 €	5 275 661 €	22 689 177 €	179 164 734 €	1 536 953 €

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; Mig : mission d'intérêt général ; PSY : psychiatrie ; CA : Compte Administratif.

Parallèlement à ses activités de prise en charge sanitaires et médico-sociales, le CHU de Tours se voit chargé des missions de service public d'enseignement et de recherche spécifiquement dévolues aux CHU.

4. STRUCTURE ET ORGANISATION DES EMETTEURS

La structure et l'organisation décrite ci-dessous est commune à tous les Emetteurs sauf lorsqu'il en est précisé autrement.

4.1 Organes décisionnels³

(a) Conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose de compétences d'attribution centrées sur les questions stratégiques : il arrête la politique générale de l'établissement public de santé, sa politique d'évaluation et de contrôle et délibère à ce titre, après avis de la commission médicale d'établissement ("CME") et du comité technique d'établissement ("CTE"), notamment sur le projet d'établissement, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, l'EPRD, le plan de redressement et les comptes financiers (article L. 6143-1 du Code de la santé publique).

Pour les CHU, conformément à l'article R. 6143-6 du Code de la santé publique, le conseil d'administration est composé de 31 membres répartis en 3 collèges (32 membres pour le CHU de Marseille) :

- (i) représentants des collectivités territoriales (12 membres) élus en leur sein par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- (ii) représentants du personnel médical et non médical (12 membres) désignés par le directeur de l'ARH ;
- (iii) représentants des usagers (3 membres) et personnes qualifiées (3 membres), désignés par le directeur de l'ARH ;
- (iv) auxquels s'ajoute le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale intéressée ou en cas de pluralités d'unités de formation et de recherche intéressées, le président du comité de coordination de l'enseignement médical.

Pour les autres centres hospitaliers, conformément aux articles R. 6143-1 et suivants du Code de la santé publique, le conseil d'administration est composé de 22 membres répartis en 3 collèges :

- (i) représentants des collectivités territoriales (8 membres) élus en leur sein par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- (ii) représentants du personnel médical et non médical (8 membres) désignés par le directeur de l'ARH ;
- (iii) représentants des usagers (3 membres) et personnes qualifiées (3 membres) désignés par le directeur de l'ARH.

La présidence du conseil d'administration est attribuée de droit à l'organe exécutif de la collectivité de rattachement, à savoir le maire pour les établissements de ressort communal ou le président du conseil général pour ceux de ressort départemental. Pour les établissements de ressort intercommunal ou interdépartemental, le président du conseil d'administration est élu par et parmi les membres du premier et du troisième collège.

Le directeur de l'établissement et, le cas échéant, le comptable public de celui-ci, le directeur de l'ARH, le médecin inspecteur régional de santé publique et le(s) médecin(s) inspecteur(s)

³ La loi HPST prévoit une refonte significative des organes décisionnels des établissements publics de santé dont l'entrée en vigueur est conditionnée à des textes d'application à intervenir : voir *infra* paragraphe 4.4 b "Organes décisionnels des établissements publics de santé".

départemental(aux) de santé publique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

(b) Directeur

Le directeur de l'établissement public de santé a une compétence générale : il règle les affaires de l'établissement autres que celles qui relèvent de la compétence du conseil d'administration (article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique).

Il est le représentant légal de l'établissement dans tous les actes de la vie civile et le représente en justice. Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses. Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'administration informé. A ce titre, il nomme les personnels et a autorité sur eux, est responsable de la continuité des soins, prononce l'admission et la sortie des malades, et est chargé de l'autorité de police à l'intérieur de l'établissement.

Depuis l'ordonnance du 2 mai 2005, les pouvoirs du directeur se sont accrus des compétences retirées au conseil d'administration en ce qui concerne, notamment, les emprunts auxquels il a le pouvoir de recourir.

Outre ces compétences propres, en tant qu'exécutif du conseil d'administration, il *"prépare les travaux du conseil d'administration et lui soumet le projet d'établissement. Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil d'administration et met en œuvre la politique définie par ce dernier et approuvée par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation"* (article L. 6143-7 du Code de la santé publique).

Le directeur peut déléguer sa signature, sous sa responsabilité, à un ou plusieurs membres du corps de direction des hôpitaux ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps ou occupant un emploi classé dans la catégorie A ou la catégorie B, ou à un ou plusieurs pharmaciens des hôpitaux.

(c) Conseil exécutif

Le conseil exécutif, dont la fonction est de mieux associer le corps médical au pilotage de l'établissement dans une perspective médico-économique, prépare les mesures nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement (et notamment du projet médical) et du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Il contribue à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de sauvegarde ou de redressement de l'établissement. Il participe également à la politique d'affectation des praticiens et à l'organisation de celui-ci en pôles.

Le conseil exécutif, présidé par le directeur, qui en est membre de droit, est composé à parité de membres de l'équipe de direction, du président de la CME et de praticiens désignés par celle-ci. Dans les CHU, le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou, en cas de pluralités d'unités de formation et de recherche, le président du comité de coordination de l'enseignement médical est également membre de droit du conseil exécutif. Le président du comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique assiste avec voix consultative à ses séances.

Dans tous les cas, le nombre des membres du conseil exécutif de l'établissement public de santé est fixé par le directeur et le président de la CME, il ne peut être supérieur à seize pour les CHU et à douze pour les autres établissements.

(d) La participation des usagers

Depuis l'ordonnance n° 94-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, les représentants des usagers siègent avec voix délibérative au sein du conseil d'administration. En outre ces représentants sont également membres de la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, et dans des conditions spécifiques, de l'office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge veille au respect du droit des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes

malades et de leurs proches et de leur prise en charge. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent exprimer leurs réclamations auprès des responsables de l'établissement. Elle élabore un rapport sur les droits des usagers et la qualité de l'accueil et la prise en charge sur lequel le conseil d'administration de l'établissement délibère au moins un fois par an. Ce rapport et les conclusions sont transmis à la conférence régionale de santé et à l'ARH qui est chargée d'élaborer une synthèse de l'ensemble de ces documents.

4.2 Instances consultatives et organes représentatifs

(a) Commission Médicale d'Etablissement ("CME")

La CME est prévue et régie par les articles L. 6144-1, L. 6144-2 et R. 6144-1 à R. 6144-3 du Code de la santé publique.

La CME a une compétence consultative obligatoire pour l'ensemble des matières donnant lieu à délibération du conseil d'administration et aux actions d'évaluation des pratiques professionnelles des médecins (les projets des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques...) sur lesquelles elle émet un avis.

De même, elle prépare notamment le projet médical d'établissement et les plans de formation des praticiens, conjointement avec le conseil exécutif.

La CME est régulièrement tenue informée de la situation budgétaire de l'établissement.

La CME représente la communauté médicale de l'hôpital. A ce titre, dans les centres hospitaliers autres que les CHU, en sont membres les responsables de pôles, des représentants des praticiens titulaires, des représentants des praticiens non titulaires, deux représentants des internes et une sage-femme. Dans les CHU, la CME comprend 52 membres (54 membres pour les CHU ayant passé une convention avec une unité de formation et de recherche en odontologie) : y siègent des représentants des praticiens titulaires (par grandes catégories de discipline) ainsi que d'autres catégories de personnel (praticiens non titulaires et représentants des sages femmes et des internes). Siègent avec voix consultative à la CME notamment le directeur de l'ARH, le directeur de l'établissement ainsi que le représentant du CTE.

(b) Comité Technique d'Etablissement ("CTE")

Le CTE est prévu et régi par les articles L. 6144-3 et suivants et R. 6144-40 et suivants du Code de la santé publique.

Comme la CME, le CTE doit être consulté sur tous les projets de délibération relevant de la compétence du conseil d'administration.

Il se voit, en outre, attribuer d'autres compétences consultatives notamment, concernant les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement ainsi que la formation professionnelle.

Il est également régulièrement tenu informé de la situation budgétaire de l'établissement.

Il est composé des représentants du personnel non médical, élus par collège suivant la catégorie de leur corps d'appartenance (conception, encadrement, exécution) ; leur nombre, calculé en fonction des effectifs de l'établissement, peut varier de 6 à 40 dans le cas des CHU.

Leur élection s'effectue à partir de listes présentées par les organisations syndicales considérées comme représentatives au regard des critères de droit du travail.

Le directeur de l'établissement est le président de droit du CTE.

(c) Commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques

La commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques est prévue par les articles L. 6146-9 et R. 6146-50 et suivants du Code de la santé publique.

Elle a une compétence consultative notamment sur les questions relatives à l'organisation générale des soins infirmiers, le projet d'établissement et l'organisation interne de l'établissement.

Elle est présidée par le coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Elle comprend un maximum de 32 membres élus par et parmi les différentes catégories de personnels (cadres de santé, personnels infirmiers, aides-soignants).

(d) Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ("CHSCT")

Le CHSCT obéit à des règles générales qui sont fixées par le Code du travail (articles L 4611-1 et suivants et R. 4612-1 et suivants du Code du travail).

Il est créé dans tout établissement qui occupe plus de 50 salariés pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois années précédentes (au dessous de ce seuil, les missions du CHSCT sont assurées par les représentants du personnel au CTE).

Il est présidé par le directeur de l'établissement et composé de représentants désignés par les syndicats représentatifs de l'établissement.

Ses missions sont de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à la prévention et à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail.

Il joue un rôle consultatif, mais bénéficie également d'un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

(e) Comité de la recherche biomédicale et en santé publique

Le comité de la recherche biomédicale et en santé publique est obligatoire au sein des CHU et est systématiquement consulté sur les questions de recherche.

(f) Sous-commission des médicaments et des dispositifs médicaux stériles

La sous-commission des médicaments et des dispositifs médicaux stériles est obligatoirement consultée dans les établissements publics de santé sur le choix des médicaments et des dispositifs médicaux stériles en usage à l'hôpital et leurs règles d'utilisation.

4.3 Organisation et gestion interne des activités des établissements publics de santé

Conformément à l'article L. 6146-1 du Code de la santé publique, les établissements publics de santé définissent librement leur organisation interne, aussi bien médicale et médico-technique qu'administrative et logistique, pour l'accomplissement de leurs missions.

Le directeur définit l'organisation de l'établissement en pôles d'activité conformément au projet médical d'établissement, après avis du président de la CME et, dans les CHU, celui du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale. Le directeur de l'ARH peut autoriser un établissement à ne pas en créer quand l'effectif médical le justifie.

Les établissements publics de santé doivent en outre mettre en œuvre une politique de contractualisation interne et de délégation de gestion.

Cette contractualisation interne prend la forme de contrats de pôle cosignés par le directeur de l'établissement et le chef de pôle (nommé par le directeur sur présentation d'une liste élaborée par le président de la CME et, pour les CHU, après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou du président du comité de coordination de l'enseignement médical). Ce contrat précise pour chaque pôle les objectifs et les moyens qui lui sont attribués.

Les responsables de pôles ont à la fois des pouvoirs propres qui portent sur la conclusion et l'exécution du contrat interne et sur les modalités d'organisation et de fonctionnement du pôle, et des pouvoirs variables en fonction des délégations de gestion que leur confie le directeur (avec ou sans délégation de signature).

La délégation de compétences ne peut porter que sur des matières entrant dans le champ de gestion de chaque pôle (tel que le recrutement du personnel de remplacement), et non sur la politique générale des ressources humaines ou les marchés publics.

4.4 Modifications de la structure et de l'organisation des Emetteurs résultant de la Loi HPST

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (la "**Loi HPST**") a modifié certains éléments de structure et d'organisation des établissements publics de santé précités. Les principales dispositions de la Loi HPST ne seront applicables aux Emetteurs qu'à compter de la désignation des membres du conseil de surveillance de chaque Emetteur, elle-même subordonnée à l'entrée en vigueur du décret d'application relatif au conseil de surveillance attendu courant 2010. Les décrets d'application de la Loi HPST relatifs aux président, directoire et au président de la CME, vice-président du directoire, ont été adoptés le 30 décembre 2009, mais n'entreront en vigueur, de la même façon, qu'à la désignation des membres du conseil de surveillance qui elle-même est subordonnée à l'entrée en vigueur du décret d'application relatif au conseil de surveillance attendu courant 2010. En outre, le CHU de Marseille est soumis à un décret d'application spécifique qui pourra déroger aux décrets d'application généraux de Loi HPST.

(a) Tutelle et contrôle des établissements publics de santé

Au plus tard à compter du 1^{er} juillet 2010, le contrôle des établissements publics de santé sera exercé, dans chaque région, par le directeur général de l'agence régionale de la santé (l'"**ARS**") représentant l'Etat (article L. 6116-2 du Code de la santé publique).

A ce titre, le directeur général de l'ARS disposera d'un large pouvoir de contrôle de la gestion, y compris financière, de chaque établissement :

- (i) il pourra se faire communiquer par le conseil de surveillance tous documents et procéder ou faire procéder à toutes vérifications à raison de son pouvoir de contrôle général. De plus, il pourra demander l'inscription de toute question à l'ordre du jour du conseil de surveillance (article L. 6143-5 du Code de la santé publique) ;
- (ii) il pourra demander au directeur de l'établissement de présenter un plan de redressement s'il estime que la situation financière de l'établissement l'exige (article L. 6143-3 du Code de la santé publique) ;
- (iii) il pourra saisir la chambre régionale des comptes en vue de recueillir son avis sur la situation financière de l'établissement et le cas échéant ses propositions de mesures de redressement préalablement à la mise sous administration provisoire de l'établissement (article L. 6143-3-1 du Code de la santé publique).

Plus généralement, le directeur général de l'ARS pourra déférer au tribunal administratif les délibérations du conseil de surveillance et les décisions du directeur de l'établissement qui lui seront transmises. Il pourra également assortir son recours d'une demande de sursis à exécution (article L. 6143-4 du Code de la santé publique).

Le conseil de surveillance de l'ARS sera présidé par le préfet de région.

Les ARS auront le statut d'établissement public de l'Etat à caractère administratif placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées, qui auront pour mission de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à la réalisation, à l'échelon régional et infrarégional, des objectifs de la politique nationale de santé ainsi qu'au respect de l'objectif national de dépenses d'assurances maladie.

(b) Organes décisionnels des établissements publics de santé

La Loi HPST crée un conseil de surveillance à la place du conseil d'Administration, renforce le rôle du directeur de l'établissement et instaure un directoire à la place du conseil exécutif.

(i) Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance disposera, à l'instar du conseil d'administration, de compétences d'attribution. A ce titre, il délibèrera notamment sur le projet d'établissement, la convention constitutive des CHU, le compte financier et l'affectation des résultats ainsi que sur le rapport annuel d'activité de l'établissement (article 6143-1 du Code de la santé publique). De plus, il donnera son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que sur les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation, les baux de plus de dix-huit ans, les baux emphytéotiques, les contrats de partenariat ainsi que le règlement intérieur de l'établissement.

Le conseil de surveillance se prononcera sur la stratégie et exercera un contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il pourra communiquer au directeur général de l'ARS ses observations sur le rapport annuel présenté par le directeur sur la gestion de l'établissement. Il pourra opérer à tout moment les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et pourra se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Pour certains Emetteurs (dont la liste sera définie par décret) dont les comptes devront être certifiés, le conseil de surveillance nommera le commissaire aux comptes. Il entendra le directeur sur l'EPRD et le programme d'investissement.

Les délibérations du conseil de surveillance seront exécutoires de plein droit dès leur adoption (article L. 6143-4 du Code de la santé publique), à l'exception notamment des délibérations du conseil de surveillance approuvant le compte financier et l'affectation des résultats, qui le seront dès réception par le directeur général de l'ARS.

Le conseil de surveillance sera composé au maximum de 15 membres répartis en trois collèges comportant chacun le même nombre de membres :

- (i) les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements désignés par et parmi les organes délibérants de ces collectivités ou groupements (au plus 5 membres parmi lesquels le maire du siège de l'établissement et le président du conseil général) ;
- (ii) les représentants du personnel médical et non médical (au plus 5 membres parmi lesquels un représentant élu par la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, 2 désignés par la CME et 2 désignés par les organisations syndicales les plus représentatives) ;
- (iii) les personnalités qualifiées (au plus 5 membres) parmi lesquelles 2 sont désignées par le directeur général de l'ARS, et trois - dont deux représentants des usagers - désignés par le préfet du département.

Le conseil de surveillance élit son président parmi les membres du premier et du troisième collège.

Le directeur de l'établissement public de santé participera aux séances du conseil de surveillance et exécutera ses délibérations.

Le vice-président du directoire, qui est par ailleurs le président de la CME, le directeur général de l'ARS ainsi que le directeur de la caisse d'assurance maladie participeront aux séances du conseil de surveillance avec voix consultative. Dans les CHU, le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou le président du comité de coordination de l'enseignement médical participera également aux séances du conseil de surveillance avec voix consultative.

(ii) Directeur

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance prévue par la loi HPST, le directeur disposera toujours d'une compétence générale : conduite de la politique de l'établissement, représentation de l'établissement et action en justice (article L. 6143-7 du Code de la santé publique).

Il disposera d'une compétence propre pour régler les affaires de l'établissement, et notamment recourir à l'emprunt et transiger au nom de l'établissement, autres que celles (i) qui relèvent de la compétence du conseil de surveillance et (ii) qu'il prend après concertation avec le directoire. Après concertation avec le directoire, le directeur sera compétent notamment pour conclure le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens, déterminer le programme d'investissement, fixer l'EPRD et le plan global de financement pluriannuel, arrêter le compte financier avant de le soumettre au conseil de surveillance, conclure les opérations d'acquisitions, contrats de partenariat et délégations de service public, et présenter à l'ARS le plan de redressement.

Ses compétences sont renforcées en matière comptable, budgétaire et financière. Ainsi, l'EPRD sera fixé par le directeur, entendu par le conseil de surveillance, après concertation avec le directoire. L'EPRD est transmis au directeur général de l'ARS et est réputé être approuvé par ce dernier en l'absence d'opposition dans un délai à définir par voie réglementaire. Toute modification de l'EPRD suivra la même procédure.

Les décisions du directeur seront exécutoires de plein droit dès leur adoption, à l'exception de certaines décisions prises après concertation avec le directoire, qui le seront dès réception par le directeur général de l'ARS (article L. 6143-4 du code de la santé publique).

Pour l'exercice de ses compétences, le directeur pourra déléguer sa signature (articles D. 6143-33 et suivants).

Le directeur sera nommé :

- (i) pour les CHU, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'université et de la recherche ;
- (ii) pour les CHR, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la santé ;
- (iii) pour les centres hospitaliers, par arrêté du directeur général du Centre national de gestion sur une liste comportant au moins trois noms de candidats proposés par le directeur général de l'ARS après avis du président du conseil de surveillance. (article L. 6143-7-2 du Code de la santé publique).

(c) Directoire

Dans le cadre du dispositif de la loi HPST, le conseil exécutif sera remplacé par un directoire. Ce dernier approuvera, notamment, le projet médical préparé par le directeur et le président de la CME et préparera le projet d'établissement. De façon générale, le directoire exerce une mission de conseil auprès du directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Ce dernier décidera des principaux actes économiques et financiers de l'établissement après concertation avec le directoire, notamment sur l'EPRD et le plan global de financement pluriannuel (article L. 6143-7-4 du Code de la santé publique).

Le directoire est réuni par le directeur au moins huit fois par an sur un ordre du jour déterminé.

Le directoire est composé de 9 membres pour les CHU, et de 7 pour les autres établissements, dont une majorité de membres du personnel médical, pharmaceutique, maïeutique et odontologique. Ainsi il se compose :

- (i) du directeur de l'établissement, qui est le président du directoire ;
- (ii) du Président de la CME, en qualité de vice-président du directoire pour les autres établissements que les CHU, et premier vice-président chargé des affaires médicales pour les CHU. Le vice-président élabore, avec le directeur et en conformité avec le contrat pluriannuel, le projet médical de l'établissement. C'est lui qui coordonne la politique

médicale de l'établissement (article L. 6143-7-3 du Code de la santé publique). Le projet médical élaboré pour cinq ans comprend notamment les objectifs de l'établissement en matière médicale, amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, le cas échéant, en matière de recherche et d'innovation ainsi que l'organisation des moyens médicaux (article D. 6143-37-1 du Code de la santé publique) ;

- (iii) auxquels s'ajoutent pour les CHU un vice-président doyen directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ou président du comité de coordination de l'enseignement médical, et un vice-président chargé de la recherche nommé par le directeur de l'établissement sur liste ;
- (iv) le président de la commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques ; et
- (v) 4 membres nommés par le directeur sur une liste après information du conseil de surveillance.

5. INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX EMETTEURS

5.1 Ressources

Aux termes de l'article L. 6141-2-1 du Code de la santé publique, les ressources des établissements publics de santé peuvent comprendre :

- (i) les produits de l'activité hospitalière et de la tarification sanitaire et sociale ;
- (ii) les subventions et autres concours financiers de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements et de toute autre personne publique, ainsi que les dotations et subventions des régimes obligatoires de sécurité sociale ;
- (iii) les revenus de biens et les droits de propriété intellectuelle ;
- (iv) la rémunération des services rendus ;
- (v) les produits des aliénations ou immobilisations ;
- (vi) les emprunts et avances ;
- (vii) les libéralités, dons, legs et leurs revenus ; et
- (viii) toutes autres recettes autorisées.

Au titre des recettes d'exploitation, les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé bénéficient des trois grandes catégories suivantes:

- les produits versés par l'Assurance Maladie ;
- les produits liés à l'activité médicale correspondant à la part des frais laissés à la charge des patients ou de leurs tiers ; et
- les produits résultant des activités subsidiaires de l'établissement, c'est-à-dire les activités qui ne sont pas directement liées à l'activité de soins.

(a) Produits versés par l'Assurance Maladie

Ils représentent en moyenne 80 % de l'ensemble des recettes d'exploitation des CHU.

Ils se partagent entre un financement directement lié à l'activité (activité de court séjour, urgences, consultations) et un financement sous forme de dotations, pour les Missions d'Intérêt Général et

d'Aide à la Contractualisation ("**MIGAC**") d'une part, et pour la psychiatrie et les soins de suite et de réadaptation d'autre part.

La rémunération à l'activité se fonde sur des tarifs par séjours (hospitalisation), des tarifs par type de prise en charge (urgences, activité de prélèvement-transplantation) et des tarifs d'actes pour les soins externes, fixés annuellement au niveau national. La rémunération de ce segment d'activité est donc directement liée au volume d'activité produit par les établissements, et au niveau des tarifs fixés par l'Etat.

Le financement des MIGAC, de la psychiatrie et des soins de suite et de réadaptation sous forme de dotations, se fait sur la base de la couverture de charges historiquement mises en œuvre. Perdure ainsi pour ces activités une logique de budget global limitatif. Toutefois, à compter de la campagne tarifaire 2008, une modulation de la part Mission d'Enseignement, Recherches, recours et Innovations ("**MERRI**") des MIGAC a été introduite, et à compter de la campagne tarifaire 2010, une modulation du financement par dotation des soins de suite et de réadaptation en fonction d'indicateurs d'activité devrait être introduite.

L'ensemble des financements versés par l'Assurance Maladie s'inscrit dans le cadre de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie ("**ONDAM**"), fixé chaque année par le Parlement dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité sociale.

- (b) Produits liés à l'activité médicale correspondant à la part des frais laissés à la charge des patients ou de leurs tiers

La part de financement laissée à la charge des patients, de leur mutuelle ou assurance (notamment le ticket modérateur), est calculée, pour les activités d'hospitalisation, par l'application au nombre de journées passées dans l'établissement d'un tarif journalier calculé de façon prospective par l'établissement sur la base de sa comptabilité analytique.

Pour l'activité de soins externes, le calcul de la part laissée à la charge du patient est effectué sur la base des tarifs nationaux applicables également en médecine libérale (consultations, majorations, actes de biologie et d'imagerie, forfaits techniques).

- (c) Produits résultant des activités subsidiaires de l'établissement, c'est-à-dire les activités qui ne sont pas directement liées à l'activité de soins.

L'article L. 6145-7 du Code de la santé publique autorise les établissements à pratiquer des activités subsidiaires, y compris de nature industrielle et commerciale, afin de rentabiliser des équipements existants (repas, prestations de blanchisserie, informatique...).

Leur part dans le financement des CHU est très variable d'un établissement à l'autre.

5.2 Principes comptables et budgétaires

Les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé sont soumis au décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Plus spécifiquement, leur comptabilité relève de l'instruction comptable M 21.

Conformément au principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, la fonction de comptable public est assurée par le Trésor, service de l'Etat, et la fonction d'ordonnateur est assurée par le directeur (article L. 6145-8 du Code de la santé publique / article L. 6143-7 du Code de la santé publique). A ce titre, le comptable peut seul percevoir les recettes correspondant aux titres exécutoires émis par l'ordonnateur de l'établissement et procéder au paiement des dépenses de l'établissement. Il est chargé de contrôler au quotidien la bonne imputation des charges et des produits réalisée par l'ordonnateur ainsi que la disponibilité des crédits.

Chaque exercice budgétaire et comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

Une fois les tarifs nationaux arrêtés et les dotations notifiées par le directeur de l'ARH aux établissements, l'ordonnateur présente au conseil d'administration l'EPRD, qui doit être voté et transmis au directeur de l'ARH au plus tard le 15 mars de l'année concernée ou, dans le délai de 30 jours à compter de la notification des dotations et forfaits constitutifs des ressources de l'établissement, si ce délai expire après le 15 mars.

L'EPRD est l'acte par lequel sont prévues et autorisées pour l'exercice concerné l'ensemble des recettes et des dépenses, composé pour les opérations d'exploitation, de comptes de résultats prévisionnels, ainsi que d'un tableau de financement prévisionnel, pour les opérations d'investissement. Les recettes mentionnées dans le tableau de financement prévisionnel accompagnant l'EPRD, à l'exclusion du produit des emprunts, doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice (article R. 6145-11 du Code de la santé publique).

L'EPRD voté par le conseil d'administration doit être approuvé par l'ARH pour devenir exécutoire⁴. En cas de désaccord de l'ARH, et persistance de l'établissement, le directeur de l'ARH peut régler lui-même l'EPRD. Dans ce cas, le contrôle exercé par le comptable se trouve renforcé et la marge de manœuvre de l'établissement est limitée, l'EPRD ayant alors un caractère limitatif.

Le suivi de l'exécution de l'EPRD se fait chaque quadrimestre, au travers de la production par l'ordonnateur d'un état présentant la réalisation des dépenses et des recettes de la période considérée, comparée à la prévision, ainsi que, sur la base d'une projection de ces données, une prévision de clôture sur l'ensemble de l'année. Ces suivis quadrimestriels sont présentés pour information au conseil d'administration et transmis également à l'ARH⁴. Si le suivi quadrimestriel fait apparaître des écarts par rapport à la prévision inscrite à l'EPRD de nature à bouleverser l'économie globale de ce dernier, l'ordonnateur est tenu de présenter une décision modificative de l'EPRD, votée par le Conseil d'administration et soumis à approbation de l'ARH, dans les mêmes conditions que l'EPRD lui-même⁴.

Enfin, une fois la clôture de l'exercice réalisé, l'ordonnateur présente, avec le comptable, un compte financier, qui fait la synthèse de l'exécution de la campagne tarifaire écoulée, et qui est voté par le conseil d'administration puis transmis à l'ARH, pour information⁴.

⁴ Aux termes de la Loi HPST, le régime d'adoption et d'approbation de l'EPRD sera modifié dès la désignation des membres du conseil de surveillance de chaque établissement : voir *supra*, paragraphe 4.4. "Modifications de la structure et de l'organisation des Emetteurs résultant de la Loi HPST"

5.3 Tableau synthétique des ressources pour les années 2007 et 2008 par Emetteur

(a) CHU d'Amiens

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	338 014 406 €	361 905 588 €
Produits de l'activité hospitalière	22 768 416 €	23 926 706 €
Autres produits	50 072 575 €	49 551 346 €
TOTAL	410 855 397 €	435 383 639 €

(b) CHU d'Angers

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	285 721 061 €	301 841 635 €
Produits de l'activité hospitalière	25 746 370 €	27 962 481 €
Autres produits	28 074 965 €	32 581 116 €
TOTAL	339 542 396 €	362 385 232 €

(c) CHU de Besançon

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	292 943 442 €	305 202 622 €
Produits de l'activité hospitalière	27 468 260 €	30 935 595 €
Autres produits	41 808 705 €	44 258 186 €
TOTAL	362 220 406 €	380 396 403 €

(d) CHU de Bordeaux

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	672 605 406 €	700 419 957 €
Produits de l'activité hospitalière	59 883 187 €	64 272 790 €
Autres produits	108 433 946 €	133 137 339 €
TOTAL	840 922 539 €	897 830 086 €

(e) CHU de Brest

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	288 649 831 €	302 930 735 €
Produits de l'activité hospitalière	22 323 700 €	23 062 070 €
Autres produits	35 949 262 €	41 985 239 €
TOTAL	346 922 793 €	367 978 044 €

(f) CHU de Clermont-Ferrand

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	349 822 647 €	368 890 786 €
Produits de l'activité hospitalière	30 490 038 €	32 954 423 €
Autres produits	48 174 412 €	52 997 474 €
TOTAL	428 487 098 €	454 842 682 €

(g) CHU de Dijon

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	308 963 265 €	323 982 634 €
Produits de l'activité hospitalière	20 771 040 €	22 795 551 €
Autres produits	44 389 252 €	50 259 491 €
TOTAL	374 123 558 €	397 037 675 €

(h) CHU de Grenoble

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	416 703 735 €	434 038 839 €
Produits de l'activité hospitalière	42 851 642 €	44 731 615 €
Autres produits	60 629 999 €	63 112 127 €
TOTAL	520 185 376 €	541 882 581 €

(i) CH de Lagny Marne-La-Vallée

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	126 036 285 €	125 637 174 €
Produits de l'activité hospitalière	9 390 250 €	10 701 017 €
Autres produits	13 129 408 €	14 632 121 €
TOTAL	148 555 942 €	150 970 311 €

(j) CHU de Limoges

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	314 162 983 €	330 813 452 €
Produits de l'activité hospitalière	24 237 670 €	25 826 212 €
Autres produits	43 633 380 €	51 134 725 €
TOTAL	382 034 033 €	407 774 390 €

(k) CHU de Marseille

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	843 373 086 €	896 138 187 €
Produits de l'activité hospitalière	74 790 489 €	81 964 869 €
Autres produits	87 220 676 €	90 004 240 €
TOTAL	1 005 384 251 €	1 068 107 296 €

(l) CHR de Metz

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	262 164 691 €	267 342 430 €
Produits de l'activité hospitalière	39 369 734 €	43 887 661 €
Autres produits	50 815 497 €	59 026 074 €
TOTAL	352 349 923 €	370 256 165 €

(m) CHU de Montpellier

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	540 515 716 €	556 241 569 €
Produits de l'activité hospitalière	47 632 663 €	51 616 438 €
Autres produits	64 616 952 €	75 207 659 €
TOTAL	652 765 332 €	683 065 666 €

(n) CHU de Nancy

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	437 184 571 €	441 413 553 €
Produits de l'activité hospitalière	54 472 204 €	54 200 123 €
Autres produits	80 777 477 €	86 186 614 €
TOTAL	572 434 252 €	581 800 290 €

(o) CHU de Nice

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	379 178 919 €	388 825 794 €
Produits de l'activité hospitalière	48 207 249 €	51 182 305 €
Autres produits	58 962 097 €	78 651 981 €
TOTAL	486 348 266 €	518 660 080 €

(p) CHU de Nîmes

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	228 712 330 €	243 767 426 €
Produits de l'activité hospitalière	20 328 865 €	22 254 380 €
Autres produits	28 584 011 €	34 109 861 €
TOTAL	277 625 206 €	300 131 667 €

(q) CHU de Reims

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	327 267 922 €	334 433 858 €
Produits de l'activité hospitalière	28 991 579 €	29 456 184 €
Autres produits	48 048 989 €	50 542 870 €
TOTAL	404 308 490 €	414 432 911 €

(r) CH Sainte-Anne

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	133 026 310 €	134 353 469 €
Produits de l'activité hospitalière	11 815 133 €	12 405 218 €
Autres produits	6 687 065 €	13 248 433 €
TOTAL	151 528 507 €	160 007 121 €

L'augmentation des recettes du CH Sainte-Anne entre 2007 et 2008 est principalement due à des produits exceptionnels intégrés au troisième trimestre : vente d'un immeuble (3,2 millions d'euros), crédits CET (1,1 millions d'euros), loyers perçus à la suite de l'achat d'un nouvel immeuble (400.000 euros) et produit d'un contentieux (400.000 euros).

(s) CH Félix Guyon

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de Résultat Prévisionnel Principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	168 201 101 €	180 535 131 €
Produits de l'activité hospitalière	26 424 135 €	27 873 277 €
Autres produits	23 204 847 €	24 494 691 €
TOTAL	217 830 082 €	232 903 098 €

(t) CHU de Saint-Etienne

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	312 898 872 €	332 442 696 €
Produits de l'activité hospitalière	31 142 623 €	35 114 621 €
Autres produits	46 334 462 €	61 982 916 €
TOTAL	390 375 957 €	429 540 233 €

(u) CH Sud Francilien

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel)	2007	2008
Produits Assurance maladie	171 820 250 €	174 865 210 €
Produits de l'activité hospitalière	15 923 330 €	16 442 453 €
Autres produits	22 427 488 €	29 602 028 €
TOTAL	210 171 068 €	220 909 690 €

(v) **GH Sud Réunion**

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de Résultat Prévisionnel Principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	218 907 026 €	224 854 883 €
Produits de l'activité hospitalière	15 928 476 €	16 125 461 €
Autres produits	19 460 021 €	25 565 455 €
TOTAL	254 295 523 €	266 545 799 €

(w) **CHU de Tours**

Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.

CRPP (Compte de résultat prévisionnel principal)	2007	2008
Produits Assurance maladie	408 758 708 €	415 303 673 €
Produits de l'activité hospitalière	26 911 660 €	27 432 476 €
Autres produits	46 489 285 €	54 013 347 €
TOTAL	482 159 653 €	496 749 497 €

5.4 Endettement des Emetteurs et échéances de l'encours des Emetteurs

5.4.1 Endettement des Emetteurs

Les Emetteurs en tant qu'établissements publics de santé ont la possibilité de recourir à l'emprunt ainsi que de mobiliser des lignes de trésorerie (article L. 6141-2-1 du Code de la santé publique).

Les dettes des Emetteurs sont libellées uniquement en Euro. Les données relatives aux encours et figurant dans la présente section sont à jour au 31 décembre 2008, à moins qu'il en soit spécifié autrement dans le graphique concerné.

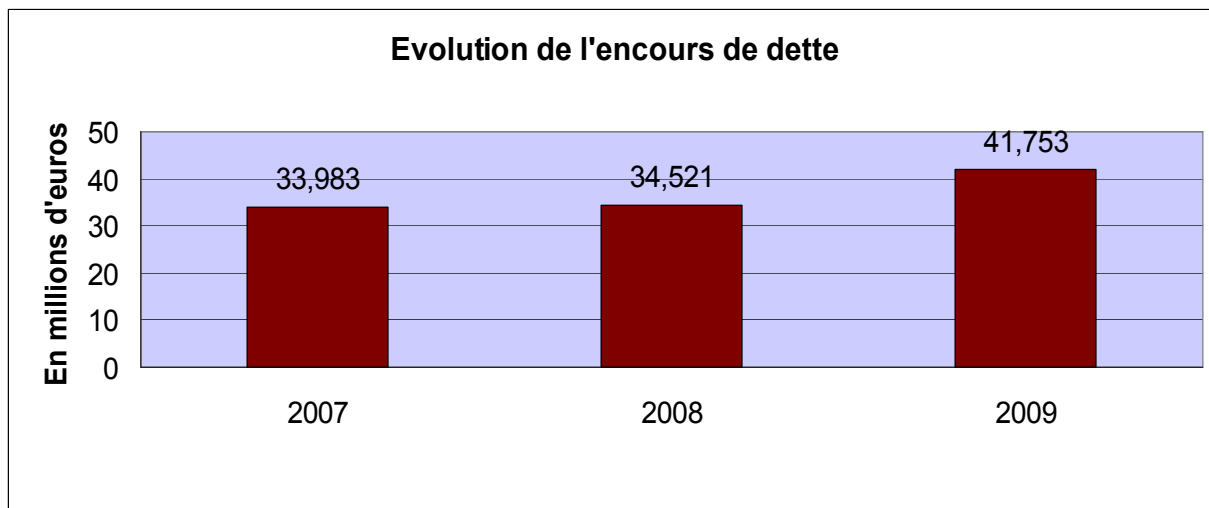
Pour les besoins de la présente section :

- un emprunt est classé en taux fixe fort, lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers ;
- un emprunt est classé en taux variable fort lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers ; et
- un emprunt est classé en taux révisable lorsque :
 - (a) l'emprunt est classé en taux fixe faible : 1. Lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux fixe et la phase suivante, selon les conditions contractuelles, pourra être à taux variable. 2. Si l'emprunt comporte les clauses de désactivation. Ces taux fixes sont exposés aux variations des marchés financiers ;

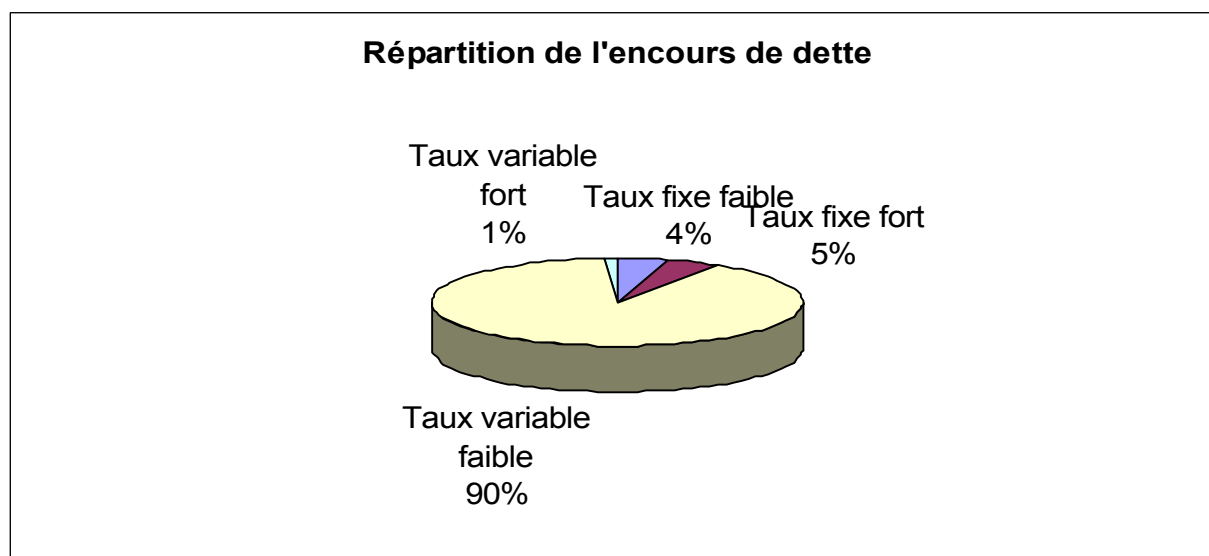
- (b) l'emprunt est classé en taux variable faible lorsqu'il bénéficie de clauses de plafond (cap ou tunnel), ou lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux variable mais de durée provisoire et la phase suivante sera à taux fixe déjà connu. Les prêts indexés sur des taux ayant peu de réévaluation (livret A notamment) sont classés dans cette catégorie.

a) CHU d'Amiens

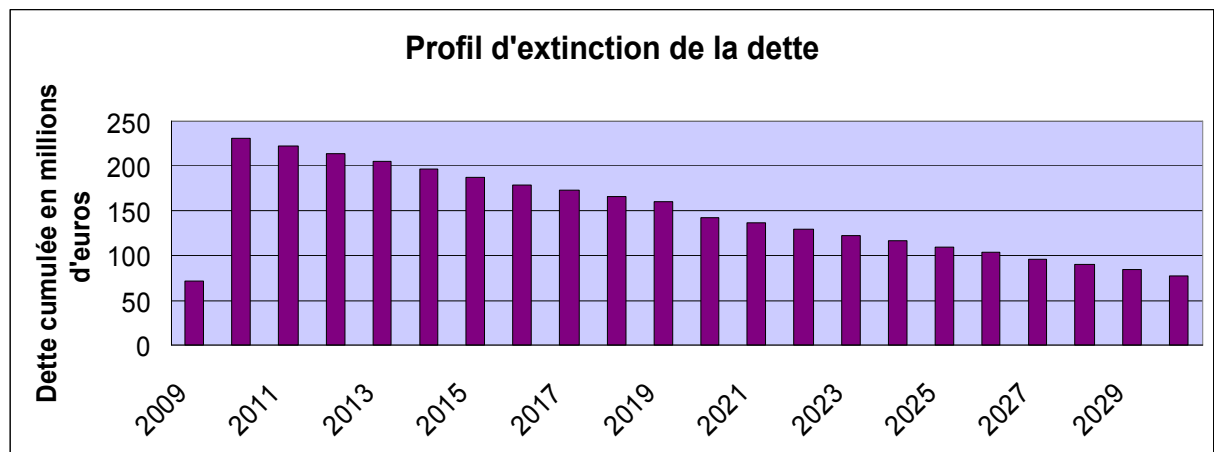
L'évolution de l'encours de dette du CHU d'Amiens est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU d'Amiens se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

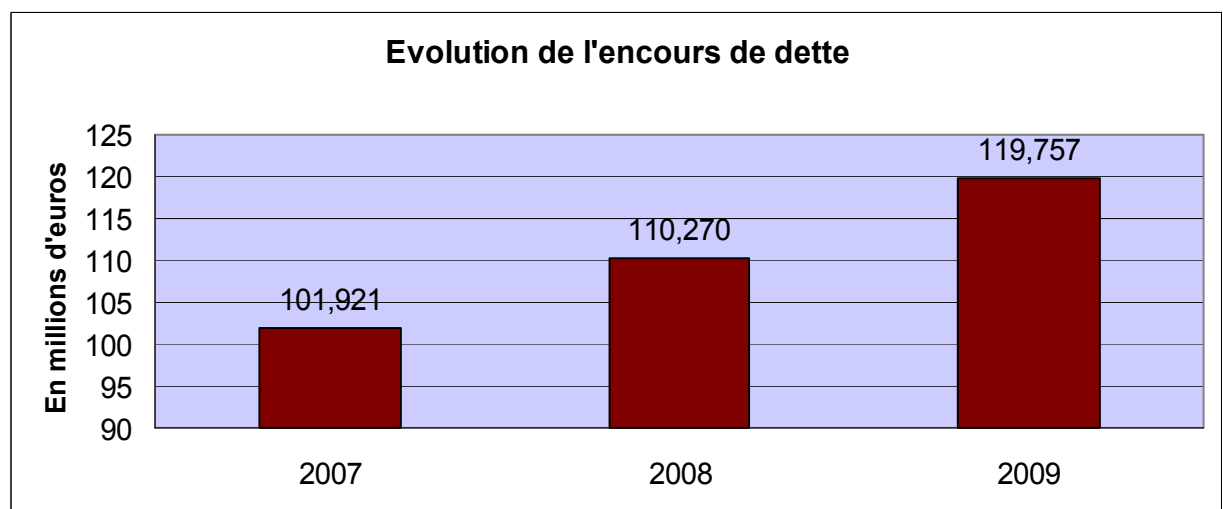


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

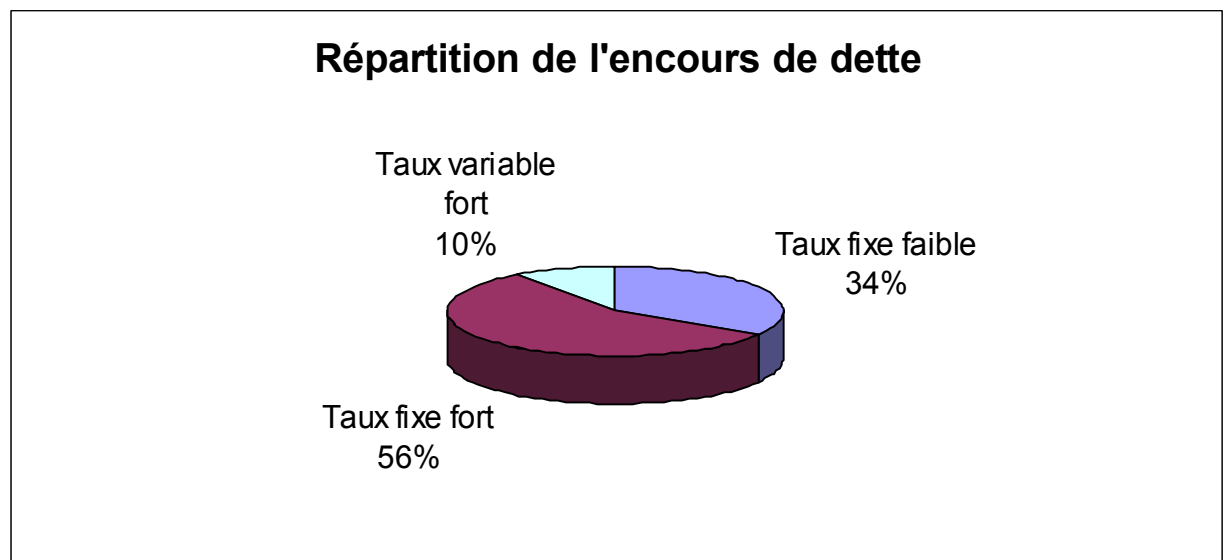


(b) CHU d'Angers

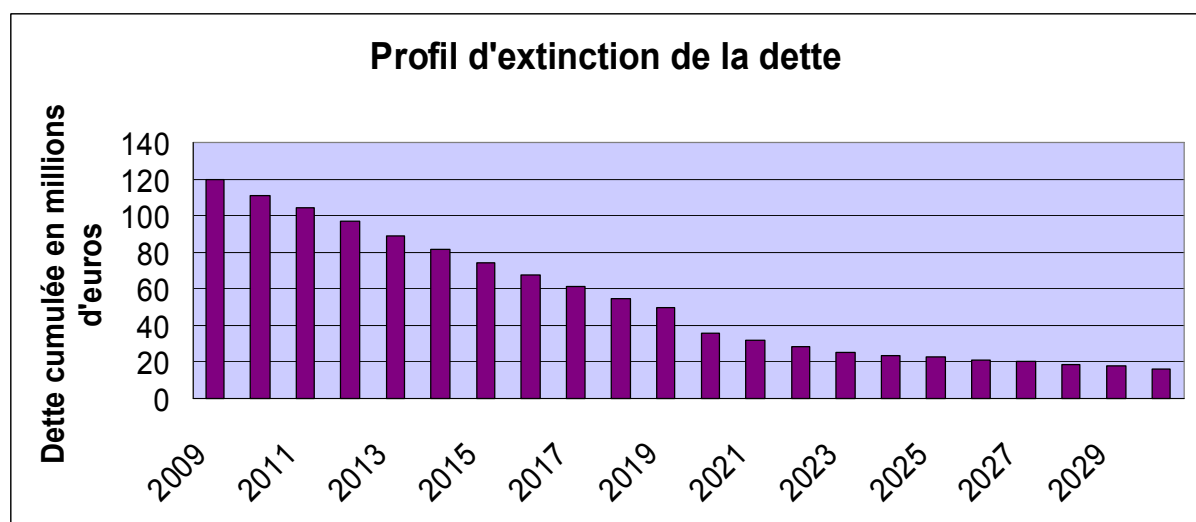
L'évolution de l'encours de dette du CHU d'Angers est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU d'Angers se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



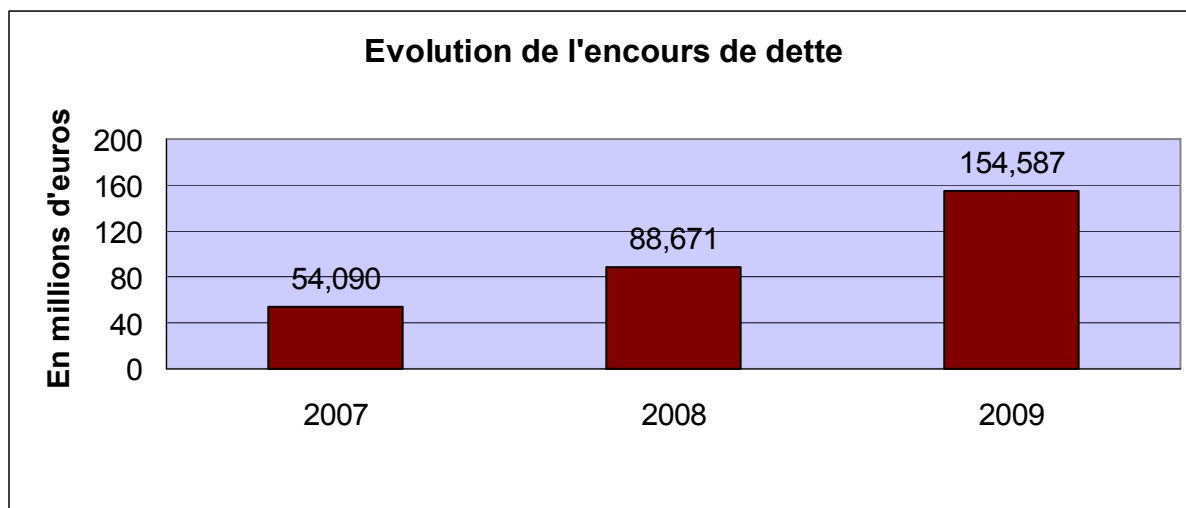
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



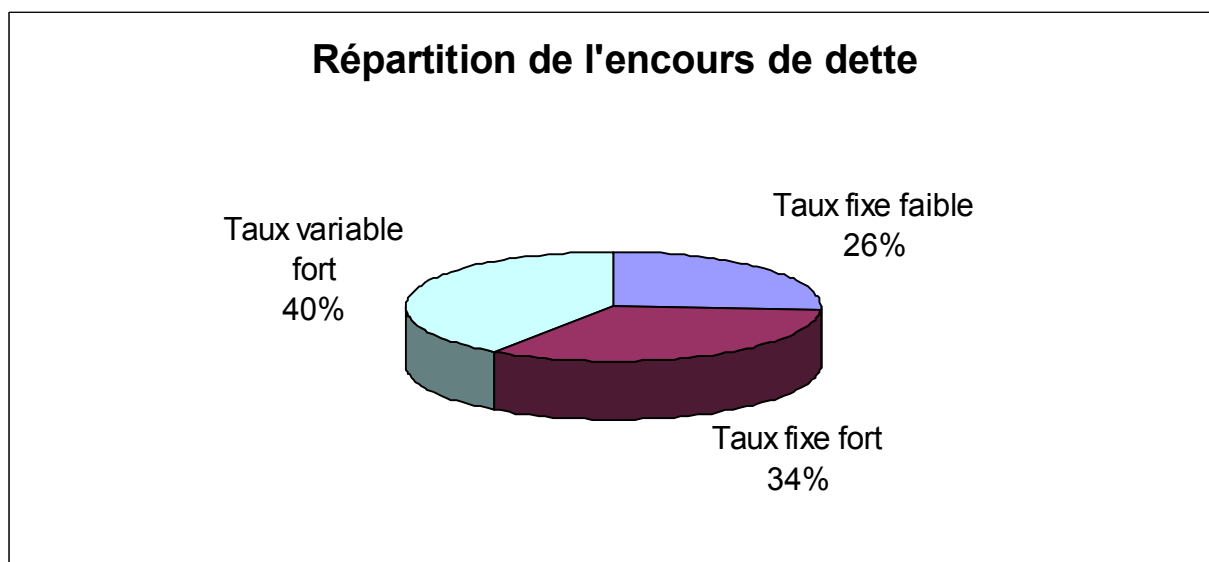
Le CHU d'Angers démarre l'année 2010 avec un excédent de trésorerie. Cette trésorerie excédentaire est gérée par le biais de remboursements et tirages sur prêt revolving. La trésorerie devrait redevenir négative courant 2010. Le CHU d'Angers utilisera alors sa ligne de trésorerie d'un montant approximatif de 15 millions d'euros.

(c) **CHU de Besançon**

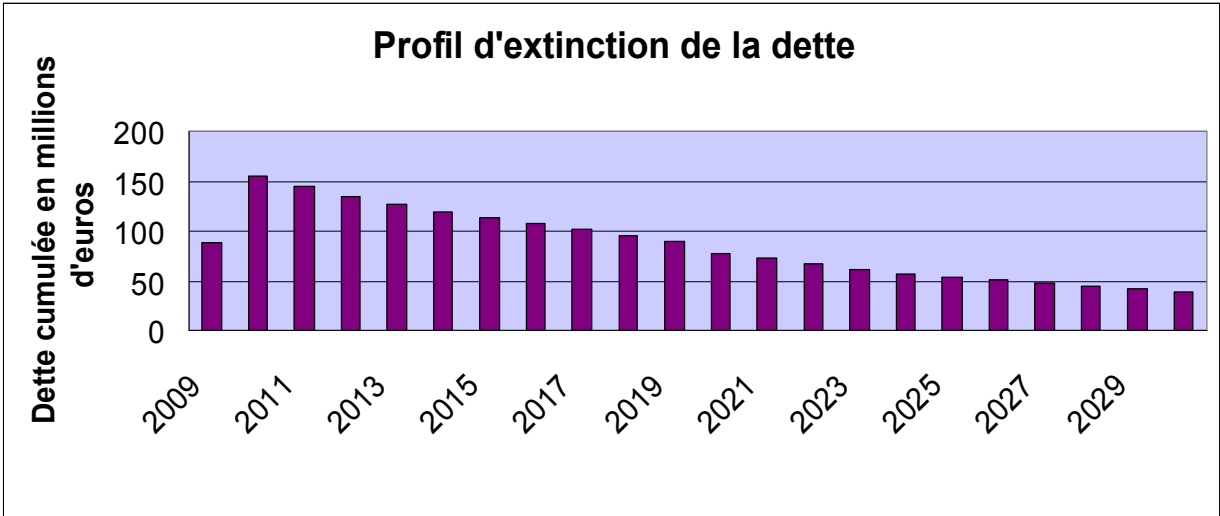
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Besançon est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Besançon se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

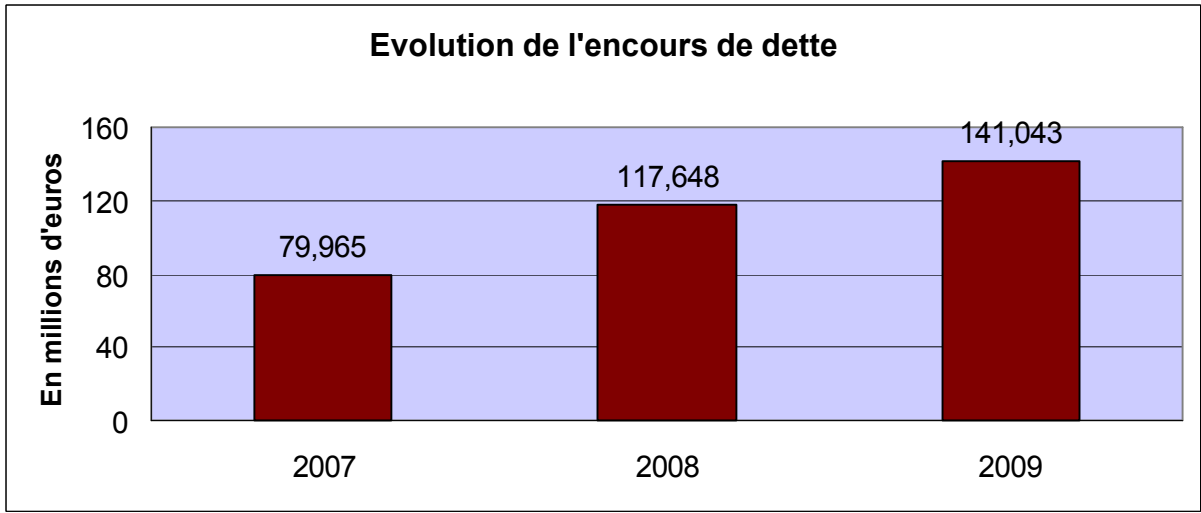


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

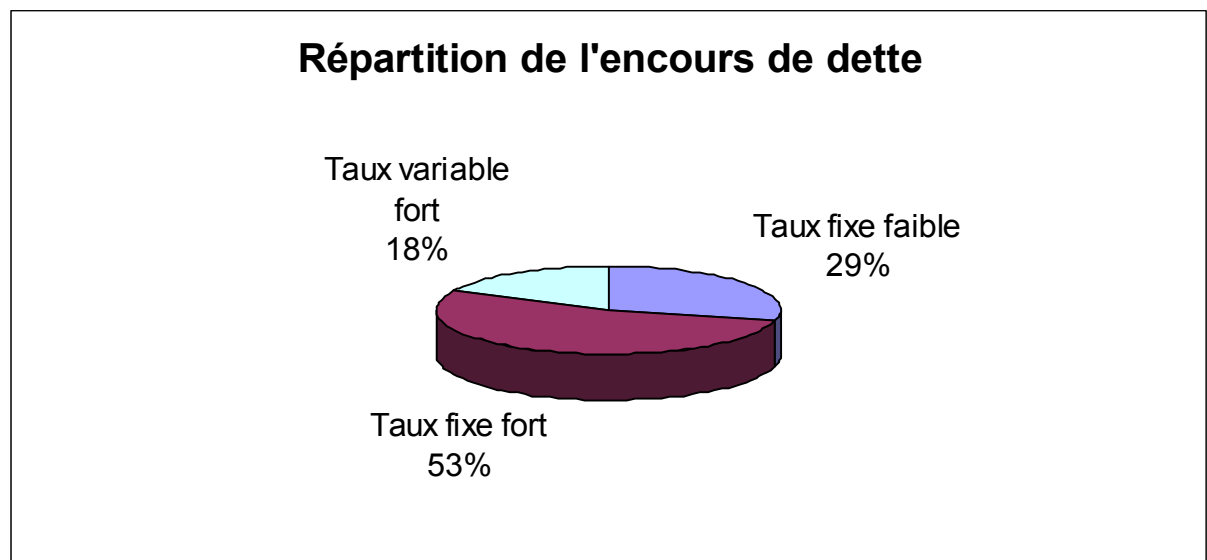


(d) CHU de Bordeaux

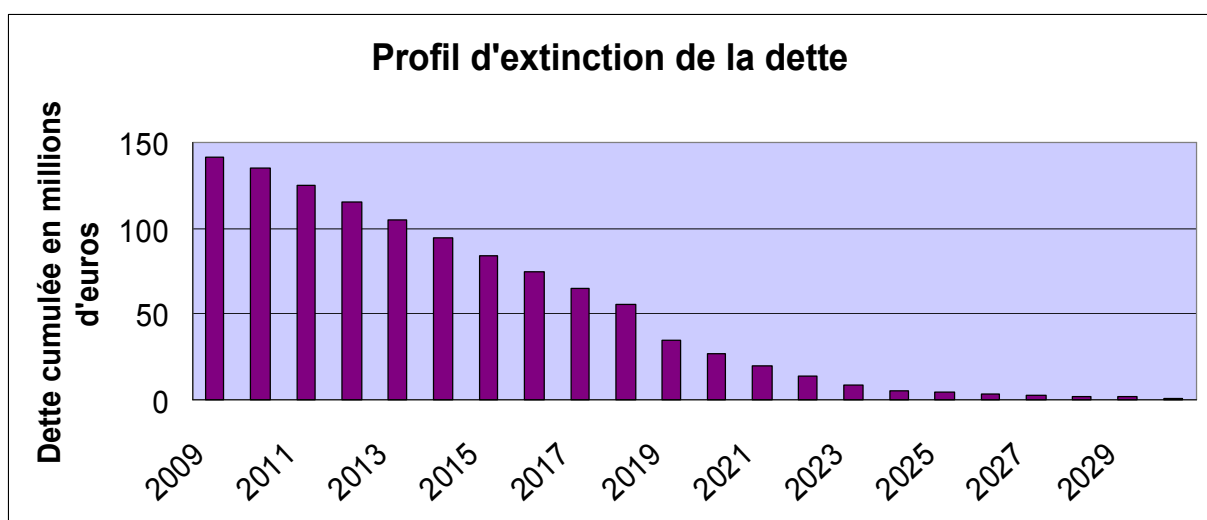
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Bordeaux est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Bordeaux se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



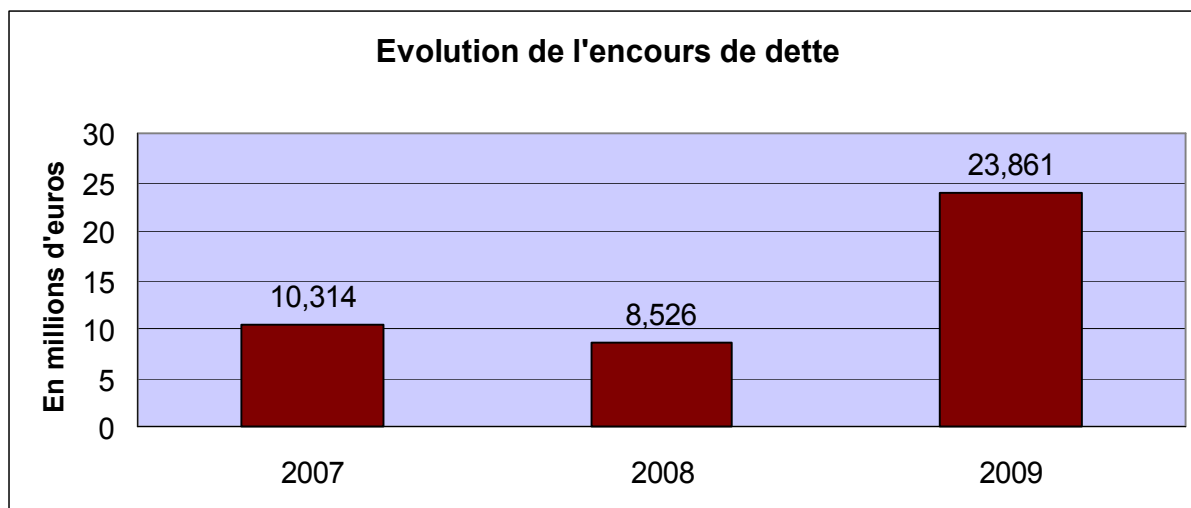
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



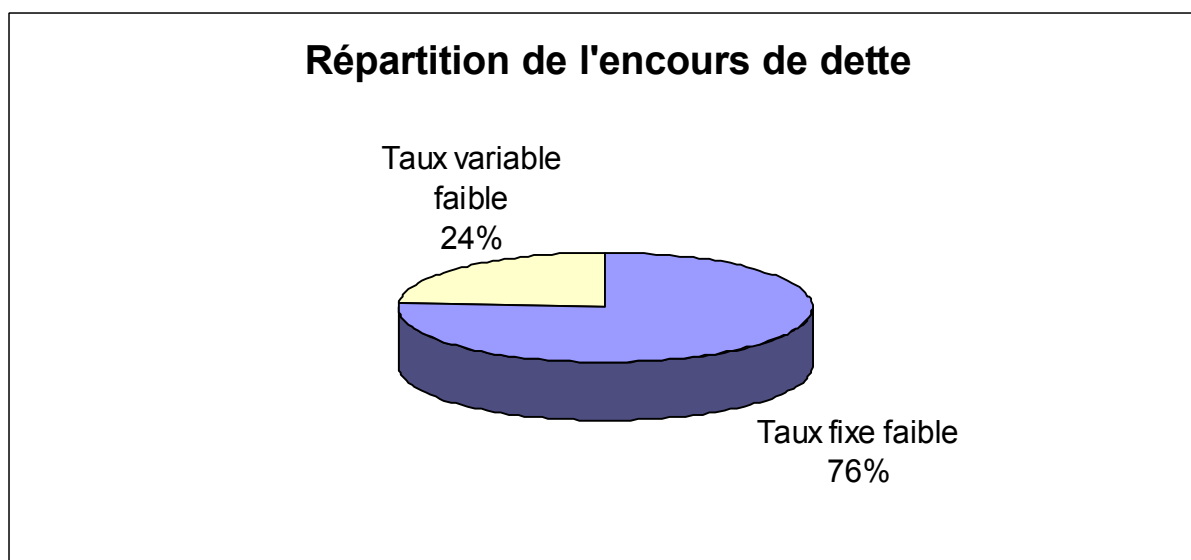
Les lignes de trésorerie s'élèvent ensemble à 80 millions d'euros. Elles sont abondamment utilisées notamment pour financer le besoin en fonds de roulement issu de la tarification à l'activité à 100 %. Considérant l'état actuel du marché, Le CHU de Bordeaux mène une politique de trésorerie de gestion de trésorerie légèrement négative tout le long de l'année (entre 5 à 10 jours d'exploitation)

(e) **CHU de Brest**

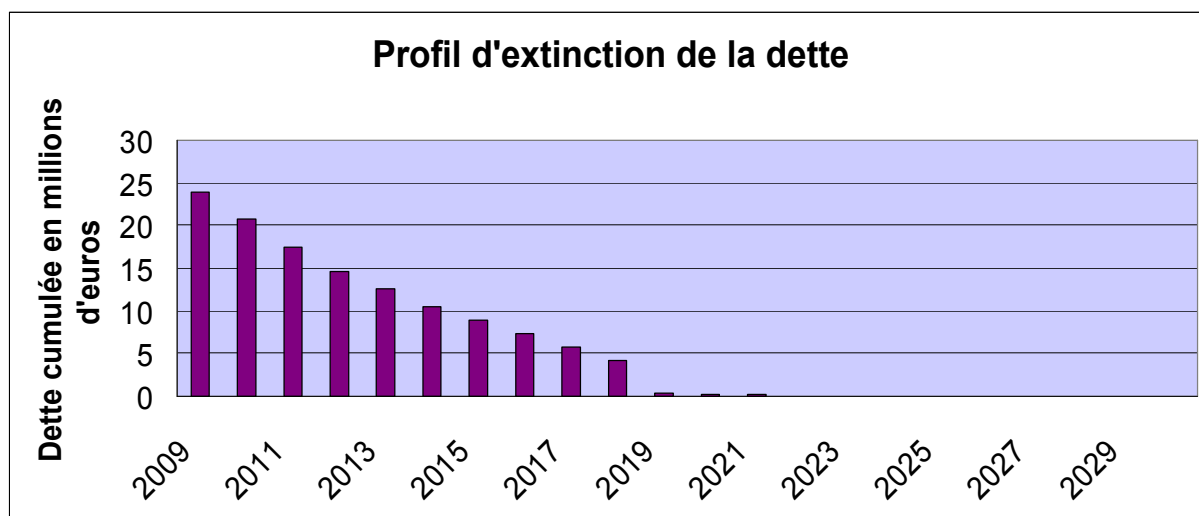
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Brest est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Brest se décompose entre des produits à taux fixe et des produits à taux variables. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



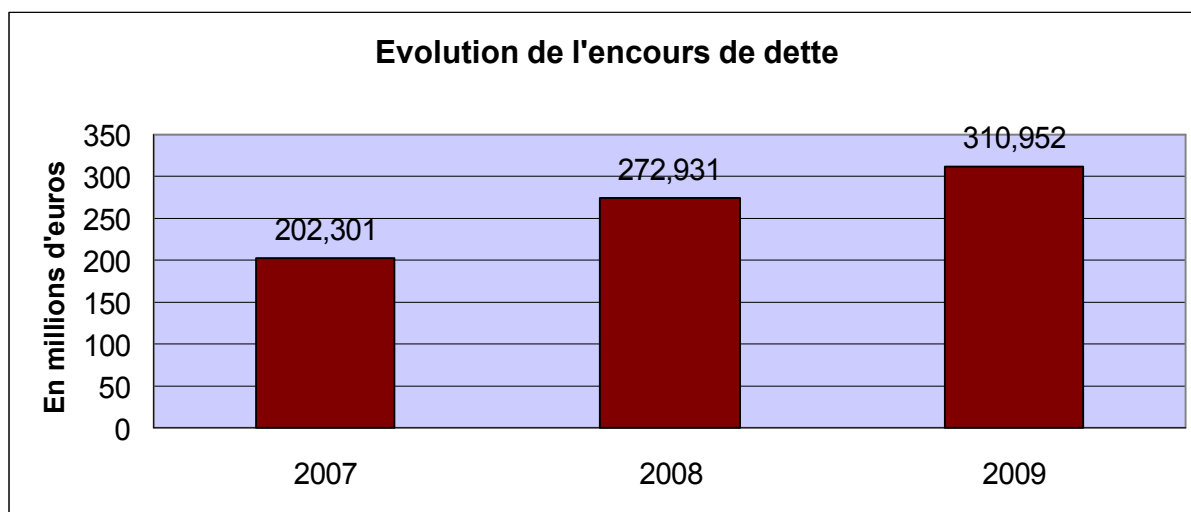
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



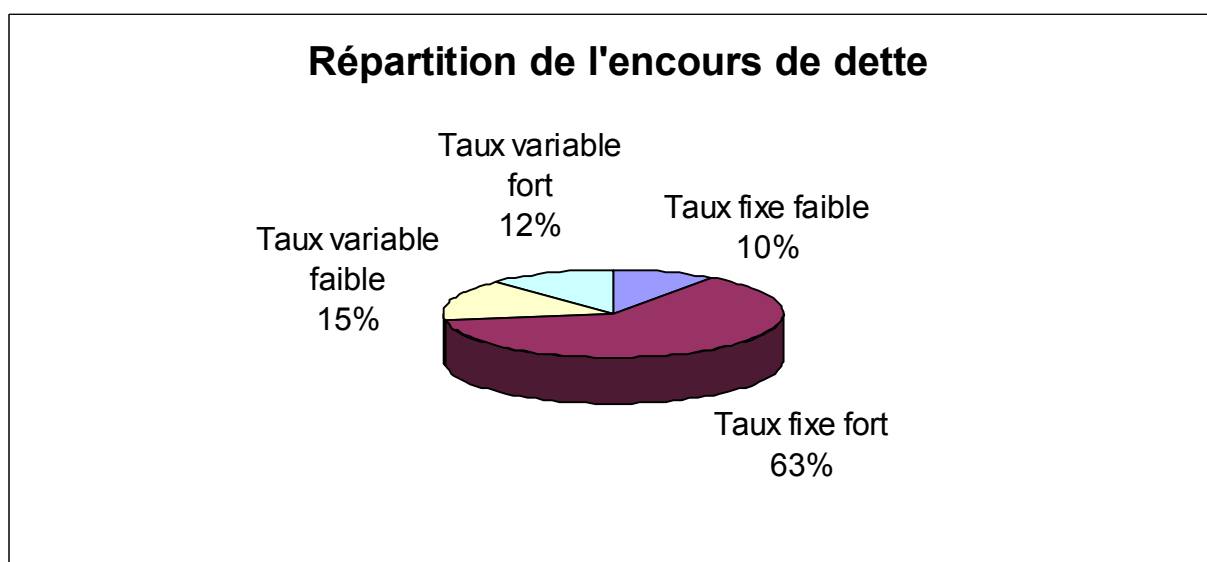
Le CHU de Brest mène de longue date une politique de gestion de trésorerie zéro.

(f) CHU de Clermont-Ferrand

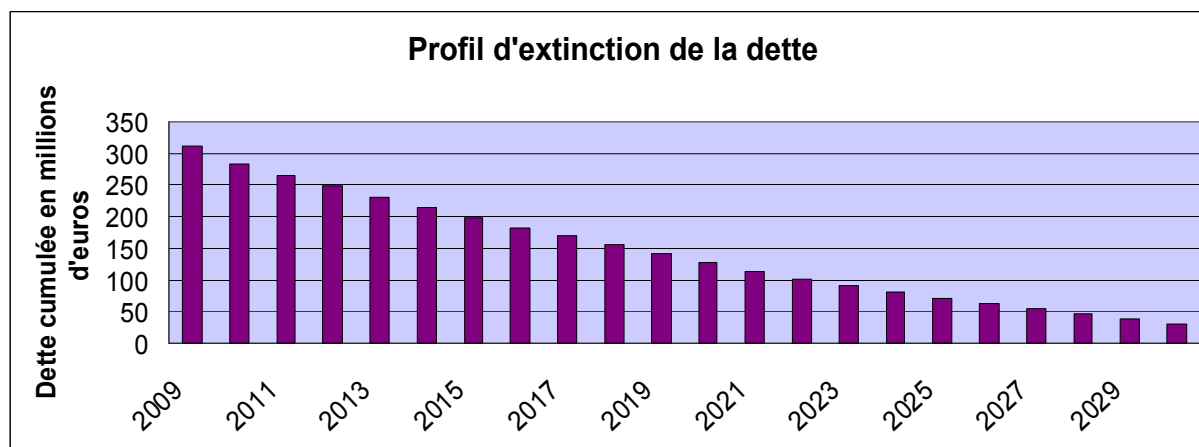
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Clermont-Ferrand est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Clermont-Ferrand se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

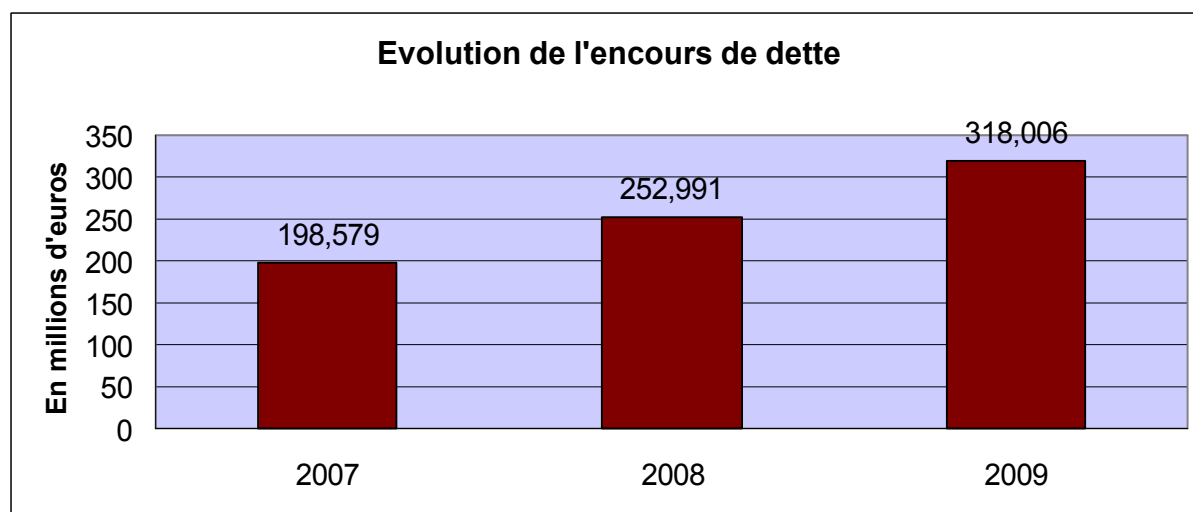


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

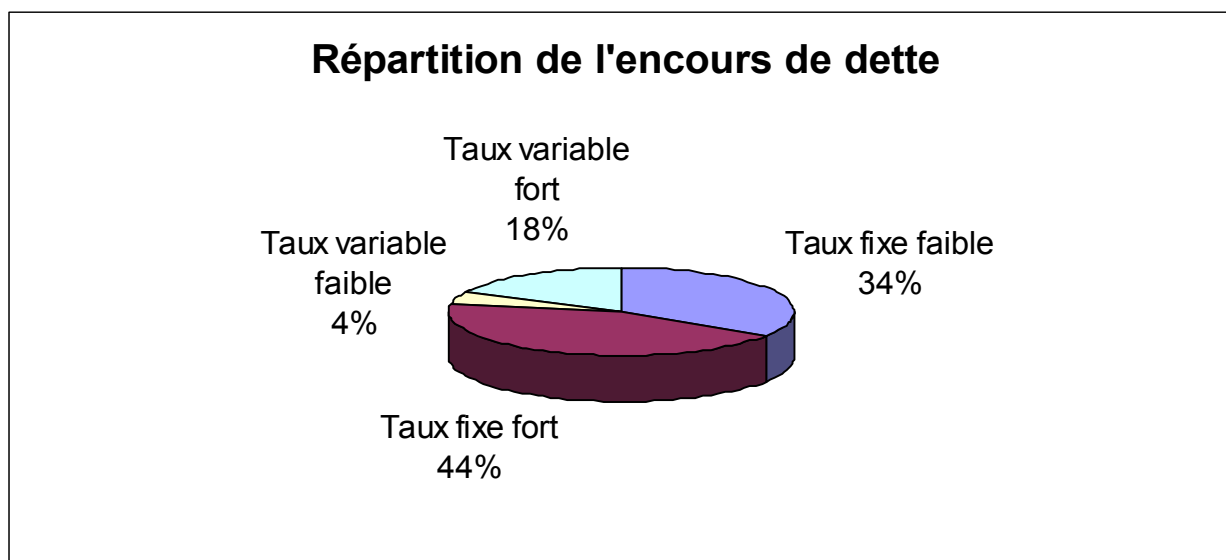


(g) CHU de Dijon

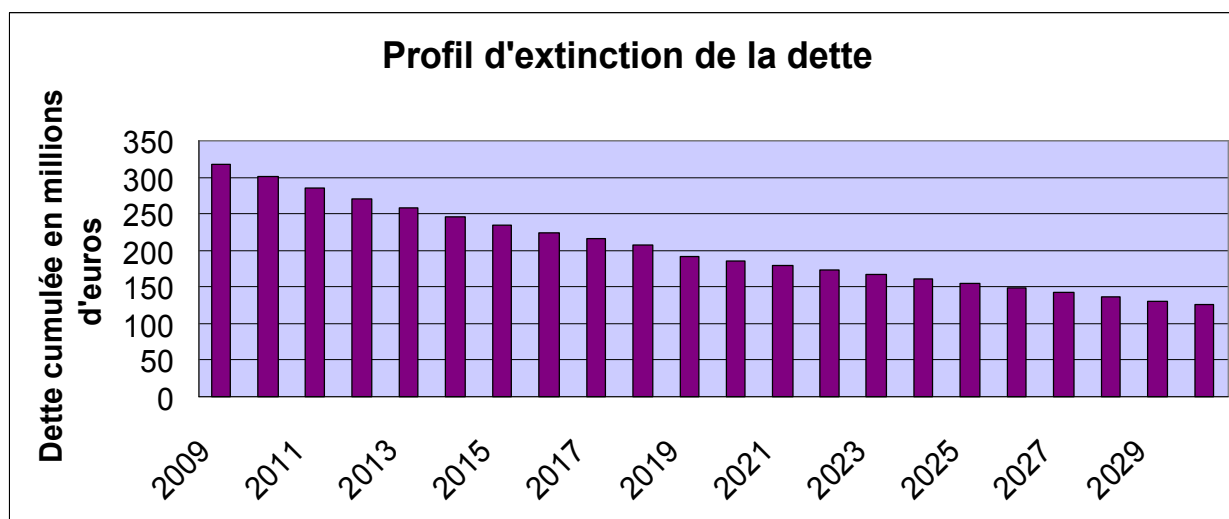
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Dijon est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Dijon se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



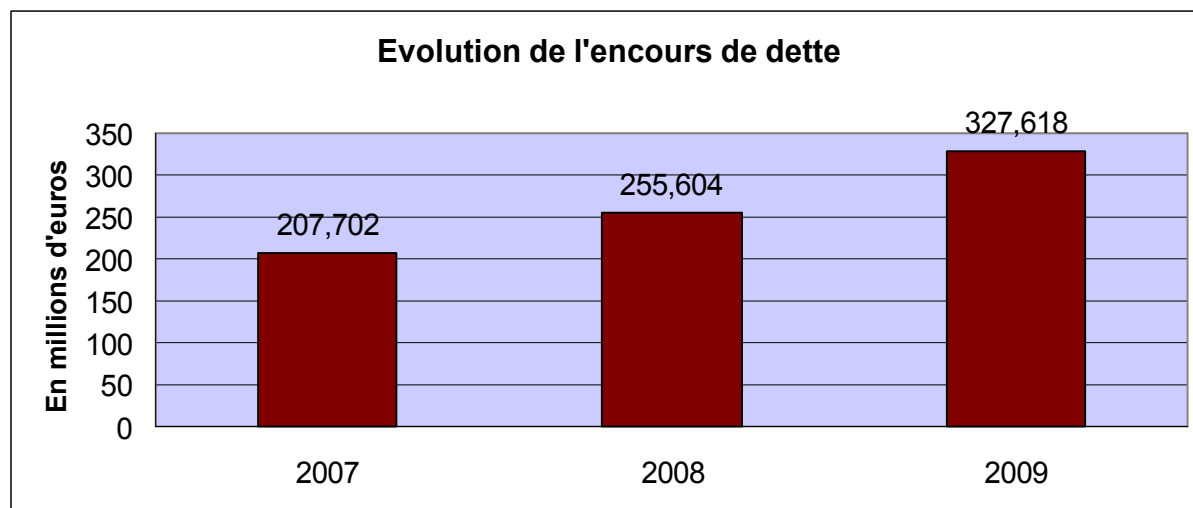
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



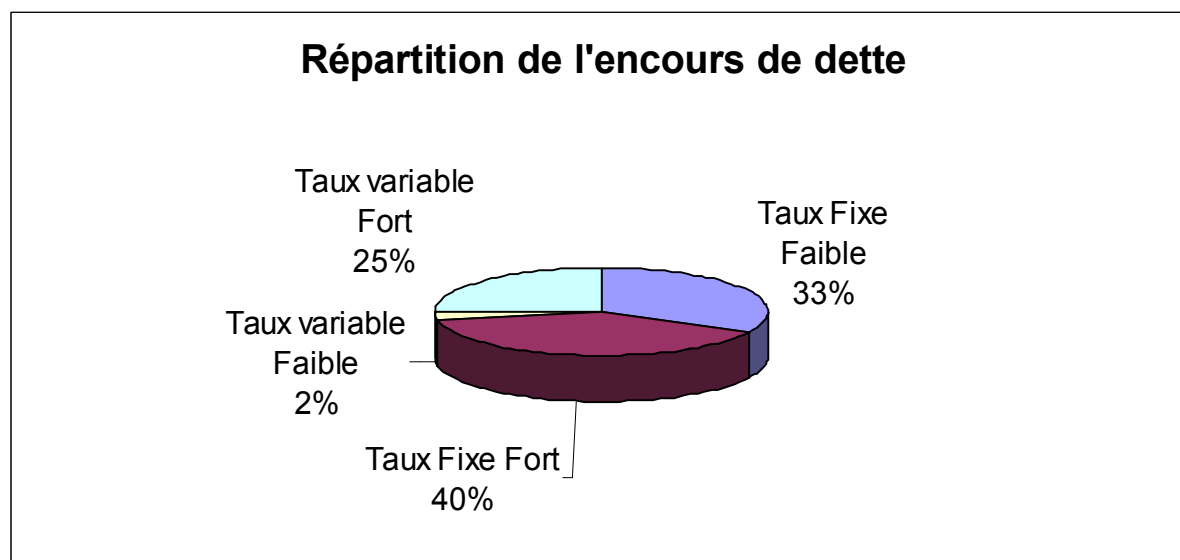
Le CHU de Dijon mène une politique d'optimisation de la ligne de trésorerie ayant pour objectif une trésorerie zéro.

(h) CHU de Grenoble

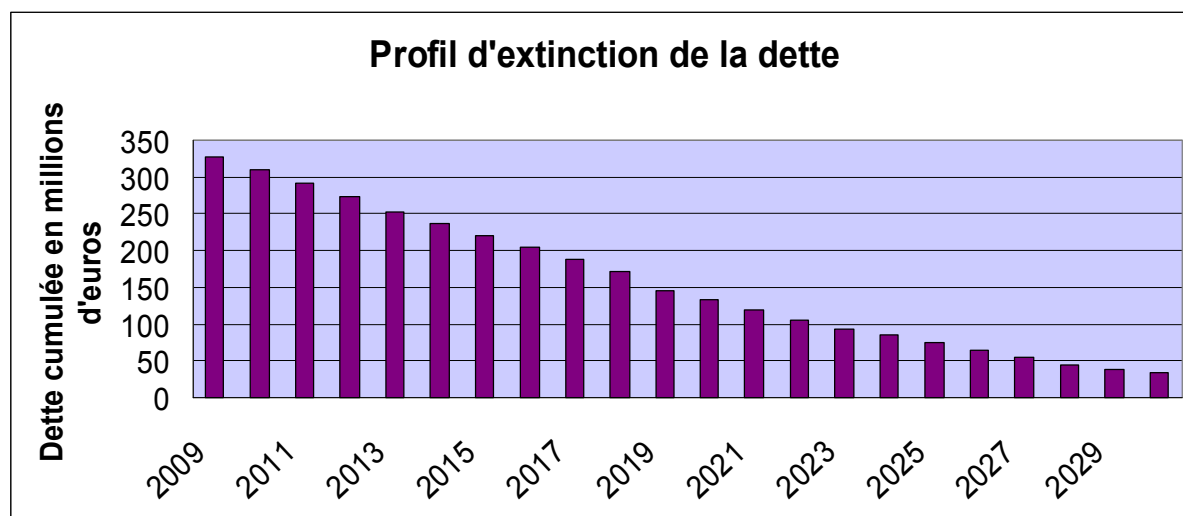
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Grenoble est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Grenoble se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



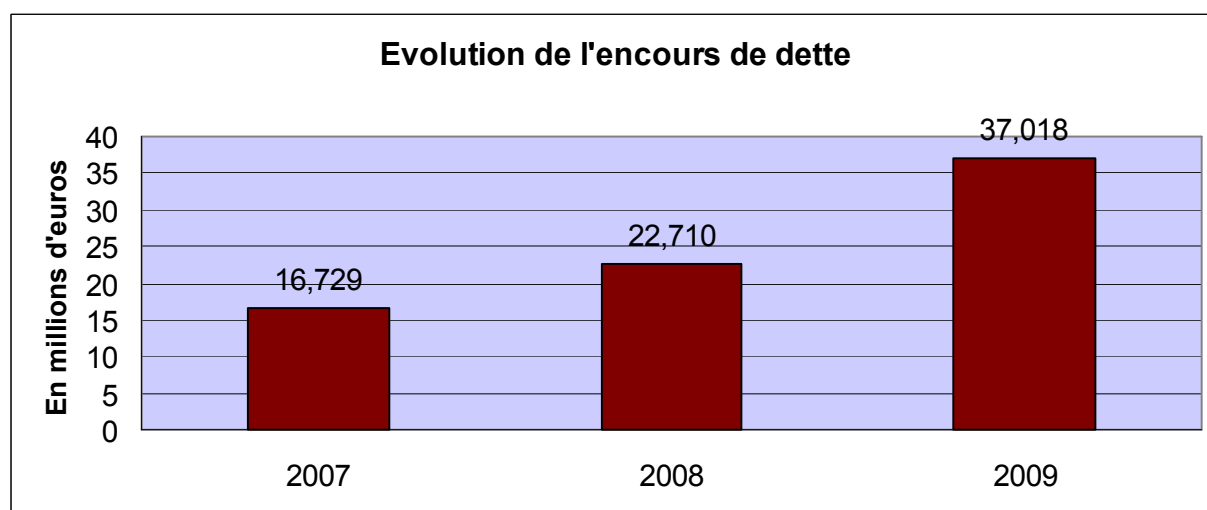
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



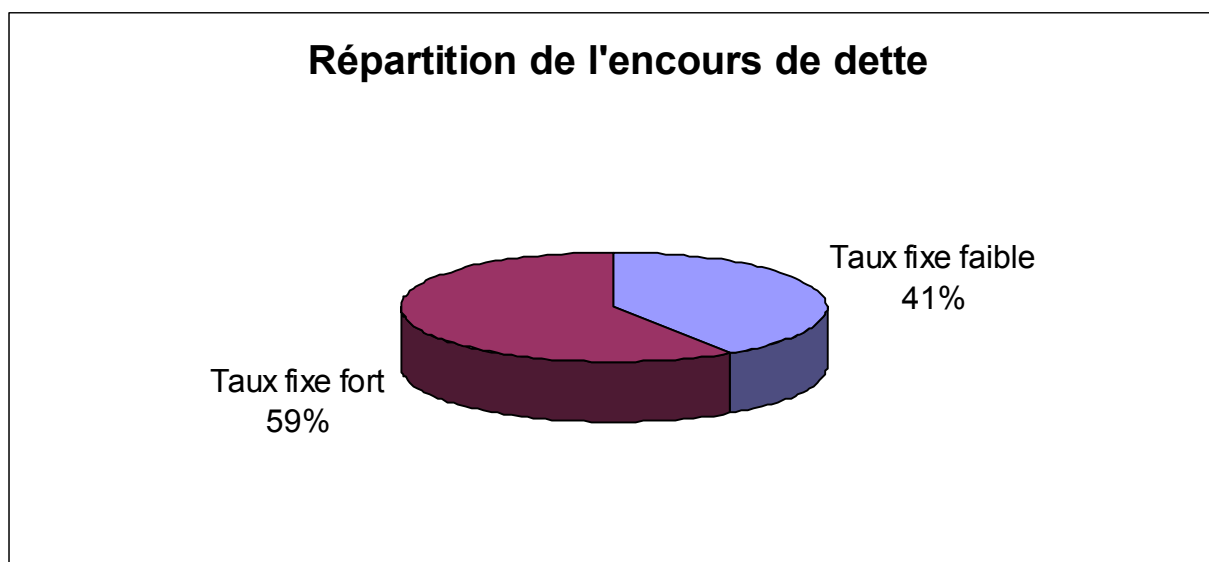
Le CHU de Grenoble a utilisé 2 lignes de trésorerie en 2009. La première à hauteur de 20 000 000 d'euros et la seconde à hauteur de 45 000 000 d'euros. Ces deux contrats ont été utilisés en complément de financement des dépenses du CHU de Grenoble (investissements mais aussi exploitation). Au 31 décembre 2009, le montant utilisé de la ligne de trésorerie s'élevait à 19 473 000 d'euros (sur la ligne à 45 millions d'euros uniquement puisque la ligne de 20 millions d'euros était intégralement remboursée à cette date). Courant 2010, une seule ligne sera renouvelée (celle de 45 millions d'euros), le CHU de Grenoble remboursera les 20 millions d'euros en intégralité en avril 2010 afin de recourir à des financements long terme pour palier au financement des investissements.

(i) CH de Lagny Marne-La-Vallée

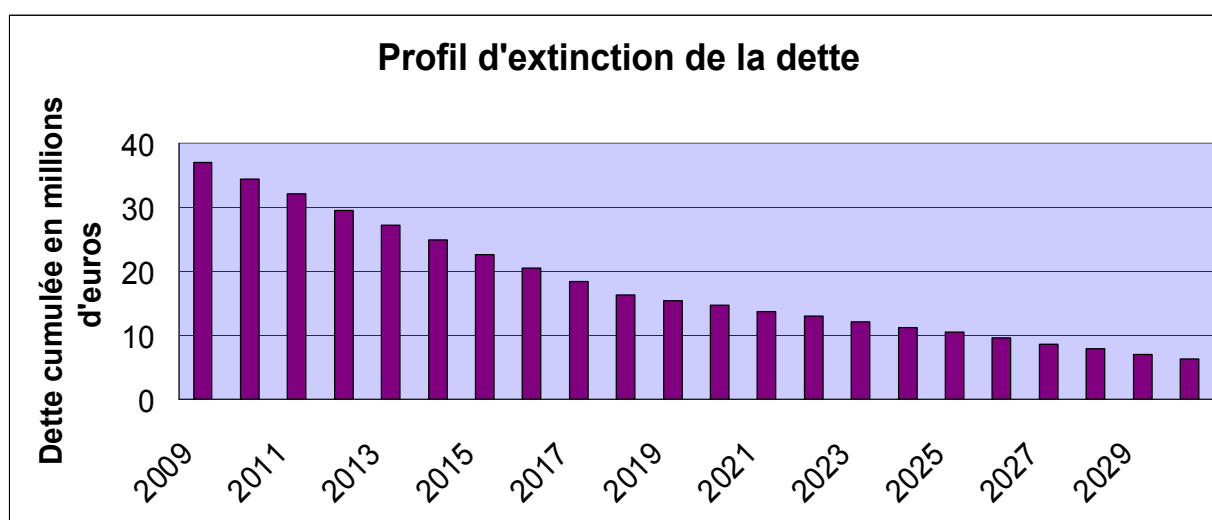
L'évolution de l'encours de dette du CH de Lagny Marne-La-Vallée est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CH de Lagny Marne-La-Vallée se décompose entre des produits à taux fixe fort et à taux fixe faible. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

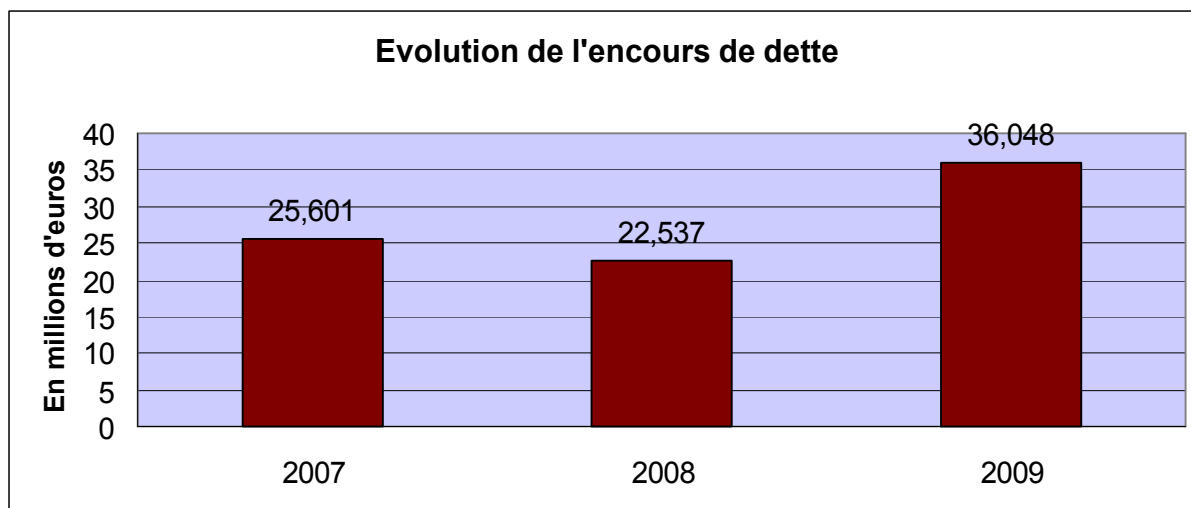


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

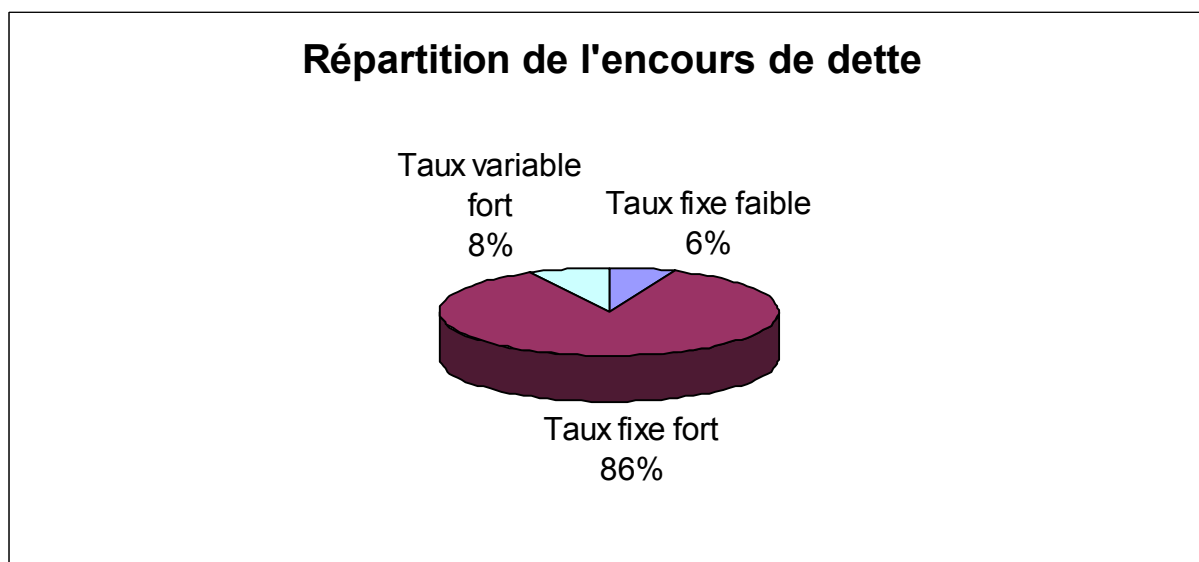


(j) CHU de Limoges

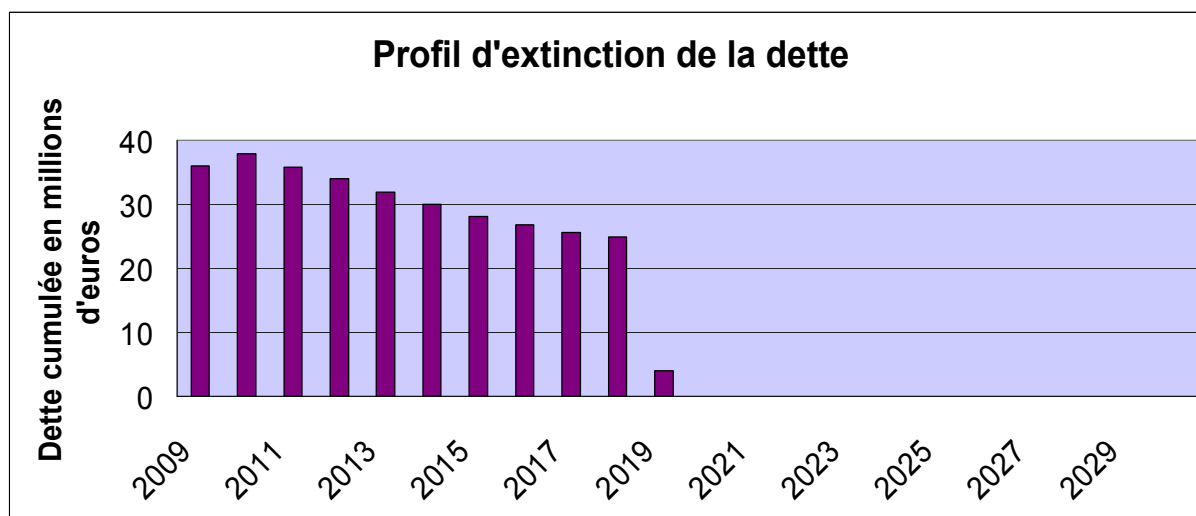
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Limoges est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Limoges se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



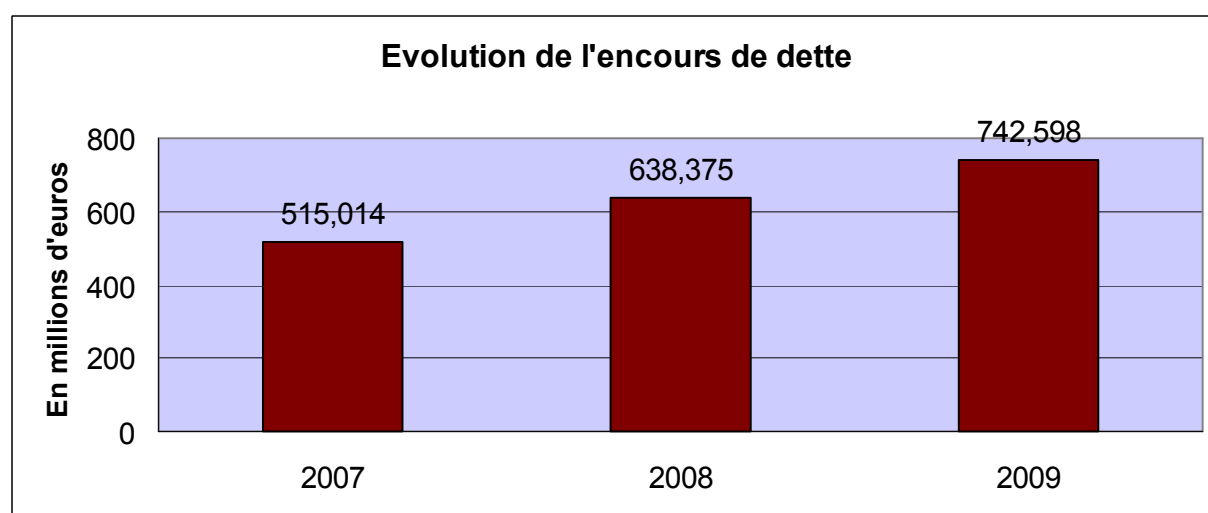
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



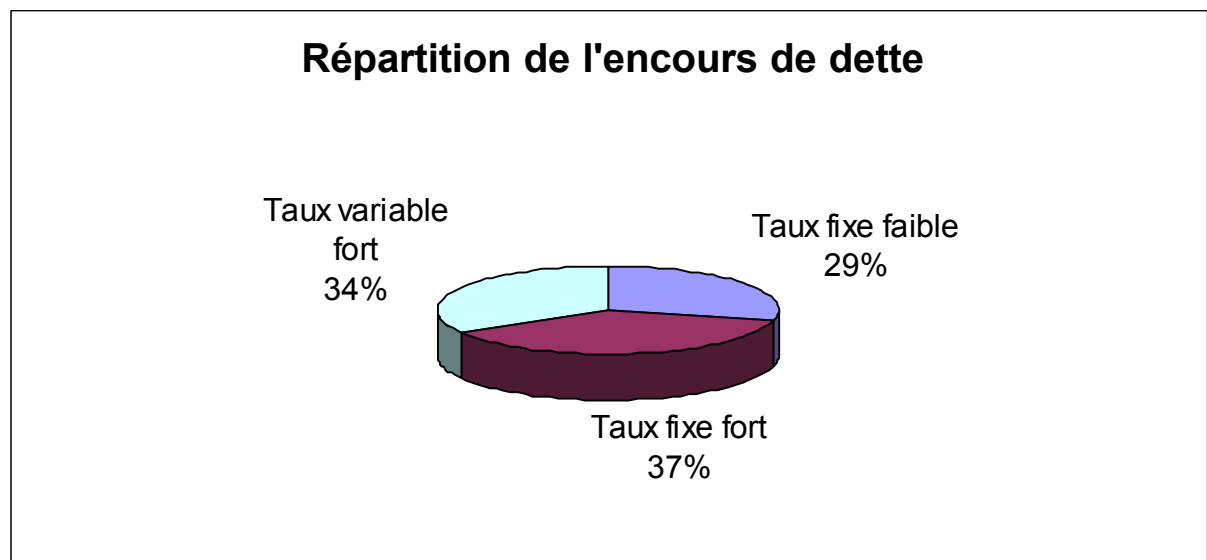
Depuis 1991, le CHU de Limoges a une politique de gestion active de sa trésorerie qui est celle de la "trésorerie zéro". Pour mener à bien cette politique, le CHU de Limoges négocie chaque année une ligne de trésorerie et a dans son encours de dette une OCLTR (Ouverture de Crédit Long Terme Renouvelable). Ces produits financiers sont utilisés comme financement relais afin d'éviter toute rupture de paiement et de retarder au maximum le recours à l'emprunt.

(k) CHU de Marseille

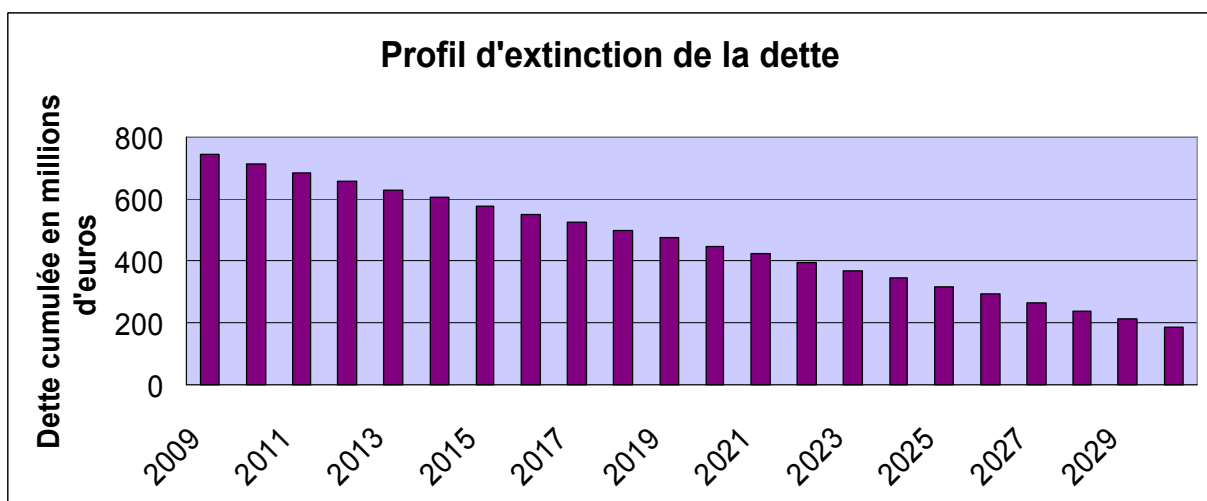
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Marseille est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Marseille se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

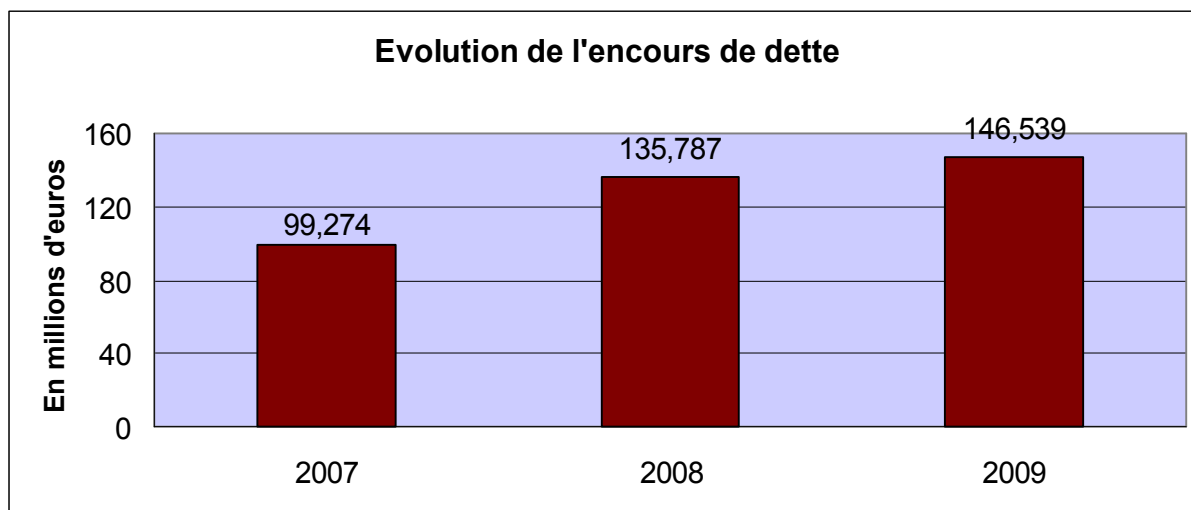


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

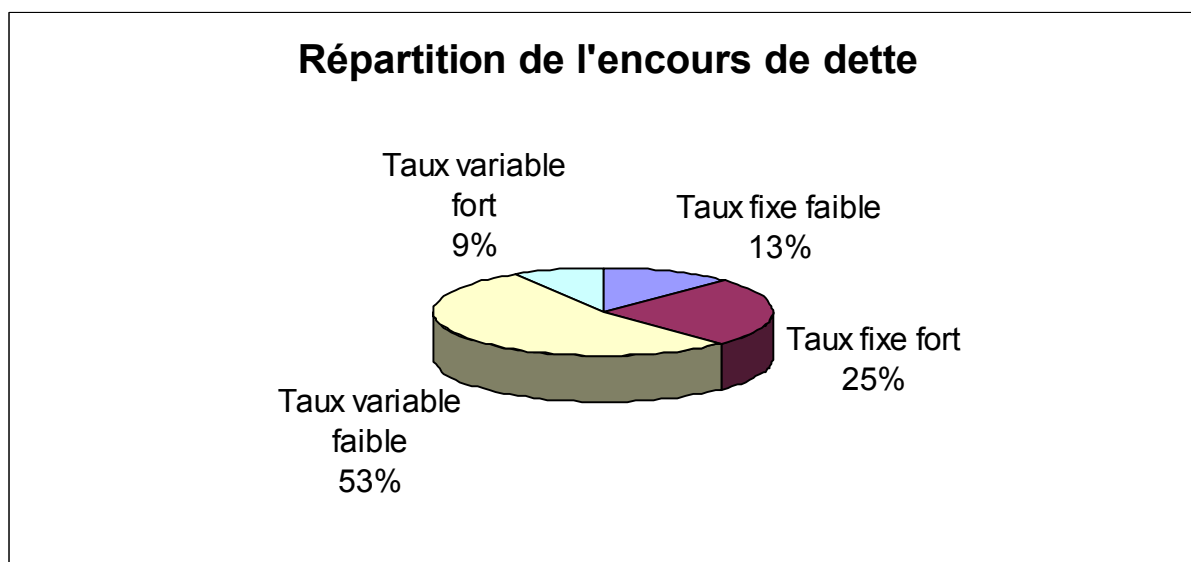


(I) CHR de Metz

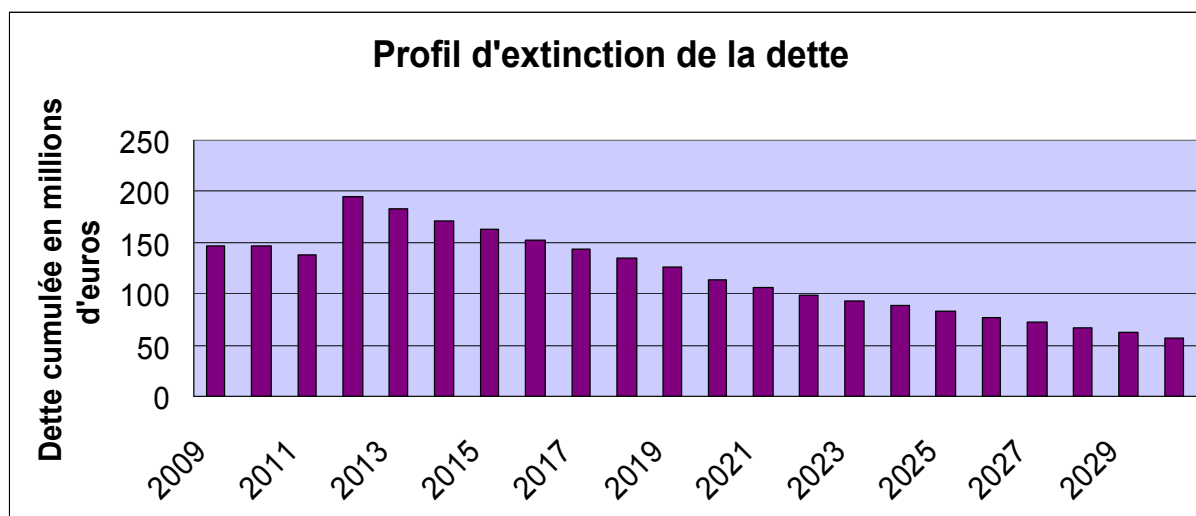
L'évolution de l'encours de dette du CHR de Metz est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus. Le CHR de Metz s'est engagé dans la construction d'un nouvel hôpital sur Metz. Il a été contracté un premier emprunt de 145 millions d'euros avec un départ décalé en avril 2011. Cependant le montant des tirages réalisés sur cet emprunt figure dans l'encours de la dette ci-dessous.



L'encours du CHR de Metz se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



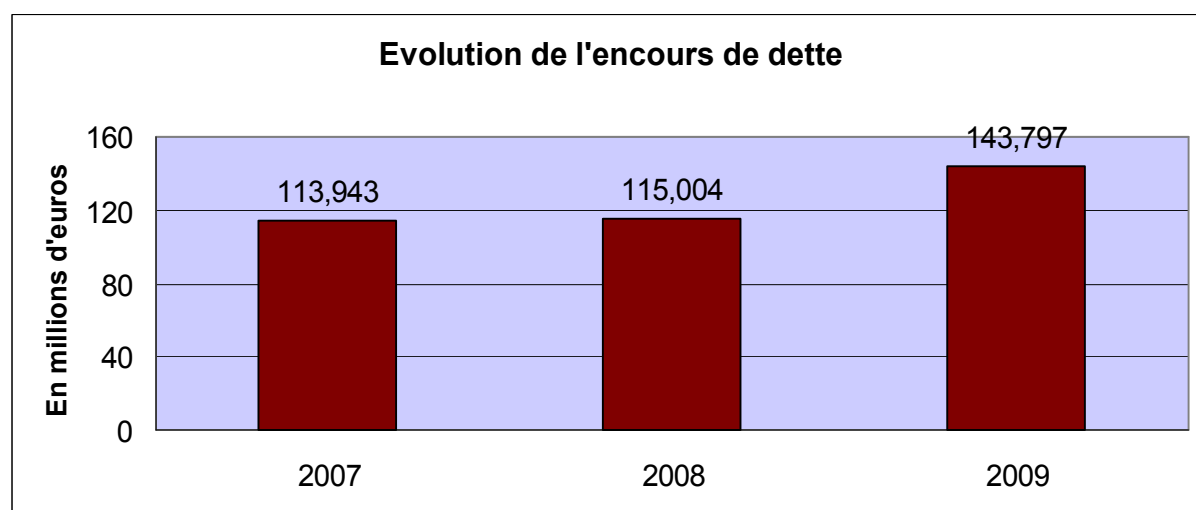
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



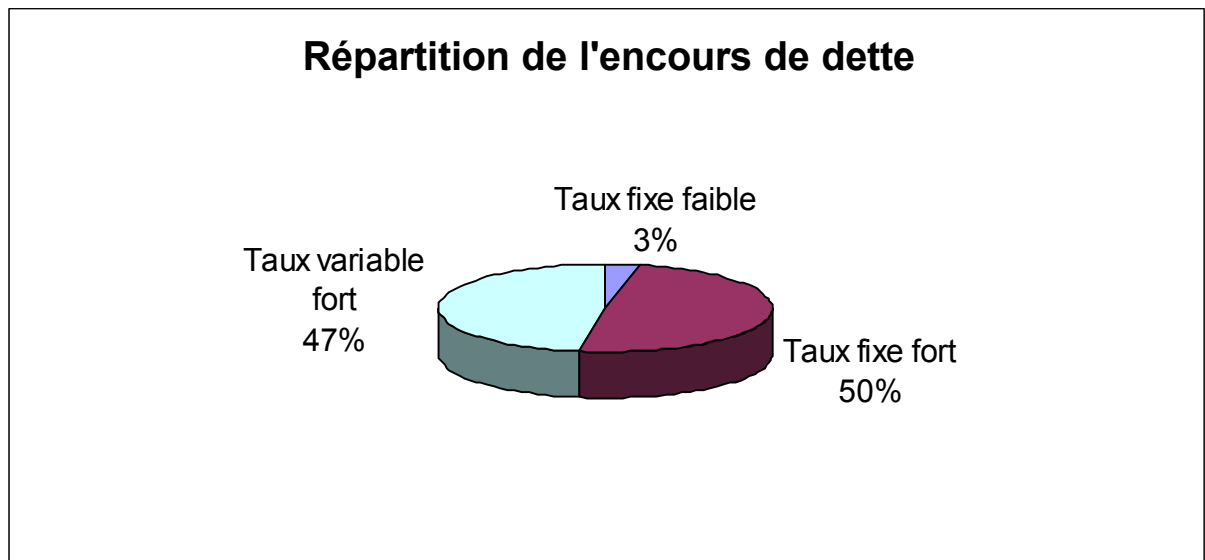
Le CHR de Metz a recours à une ligne de trésorerie renouvelée à hauteur de 22 millions d'euros (taux : EONIA ou T4M + 0,45). Les tirages et remboursements sont effectués selon les instructions de la Trésorerie.

(m) CHU de Montpellier

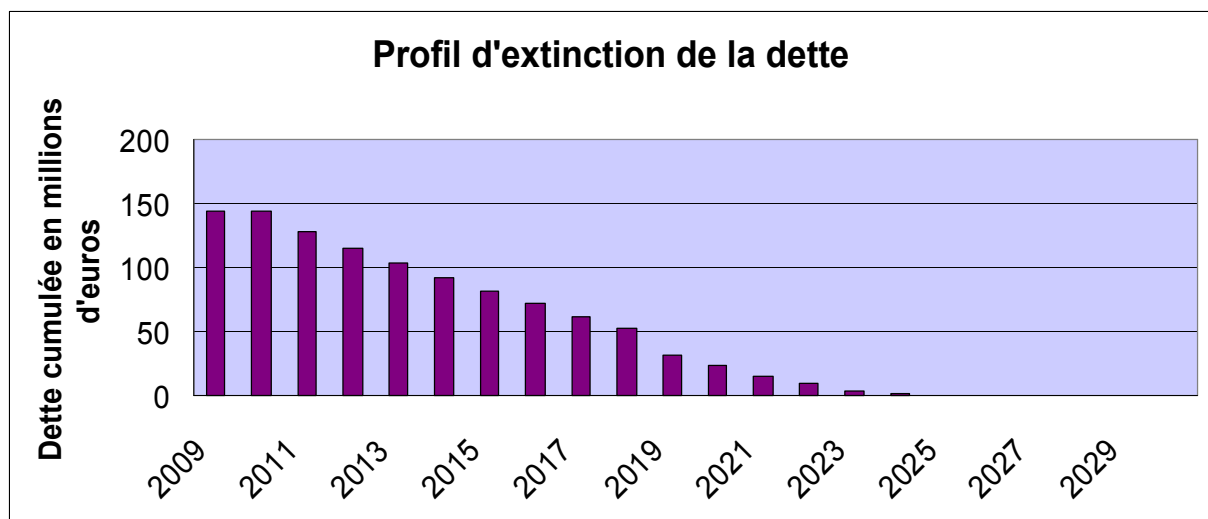
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Montpellier est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Montpellier se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



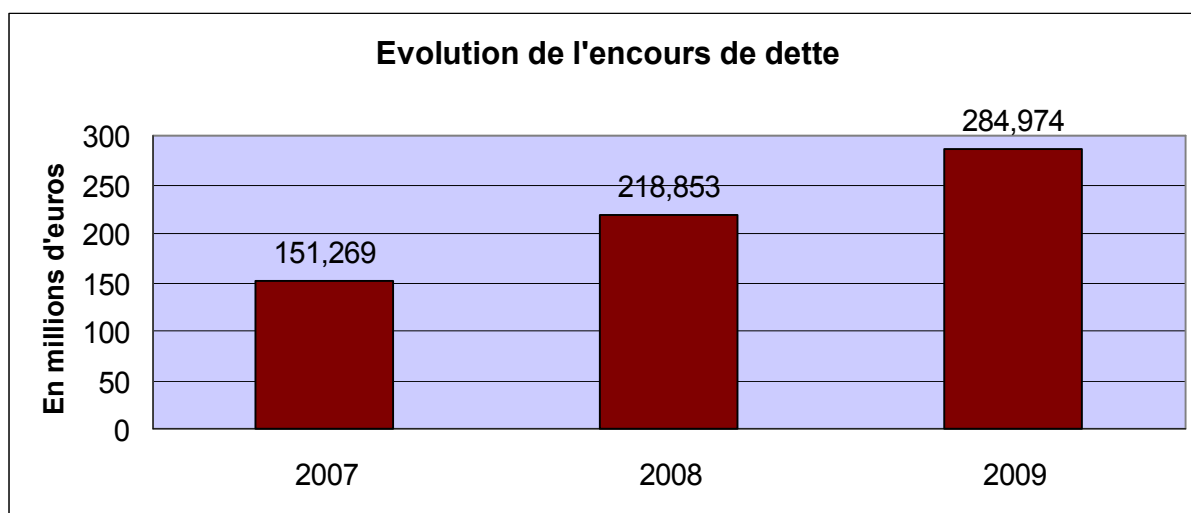
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



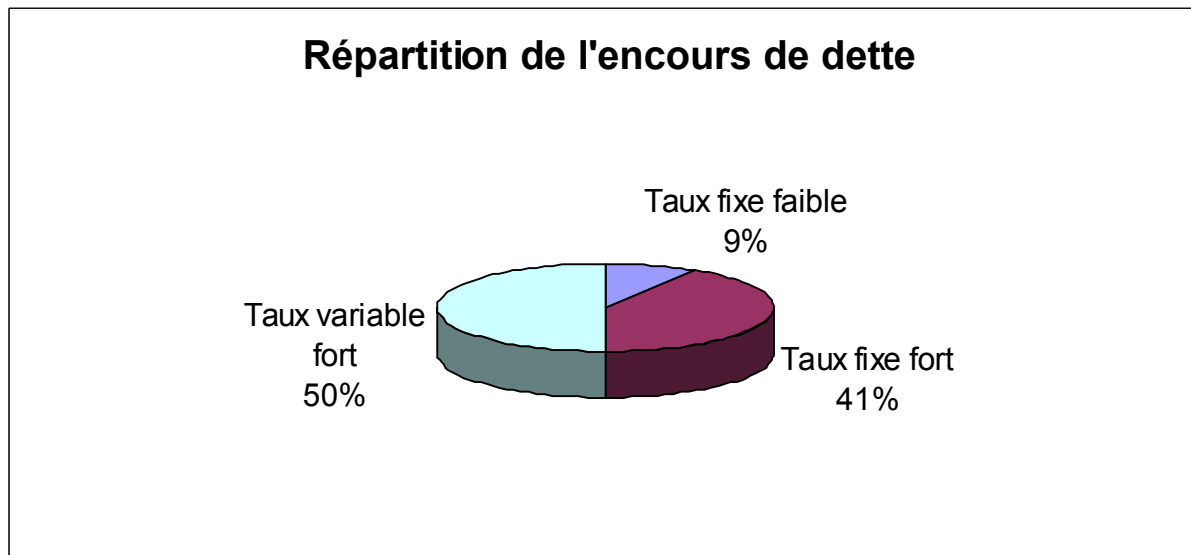
Le CHU de Montpellier utilise une ligne de trésorerie afin de couvrir des besoins ponctuels de disponibilités. Elle est mouvementée quotidiennement.

(n) **CHU de Nancy**

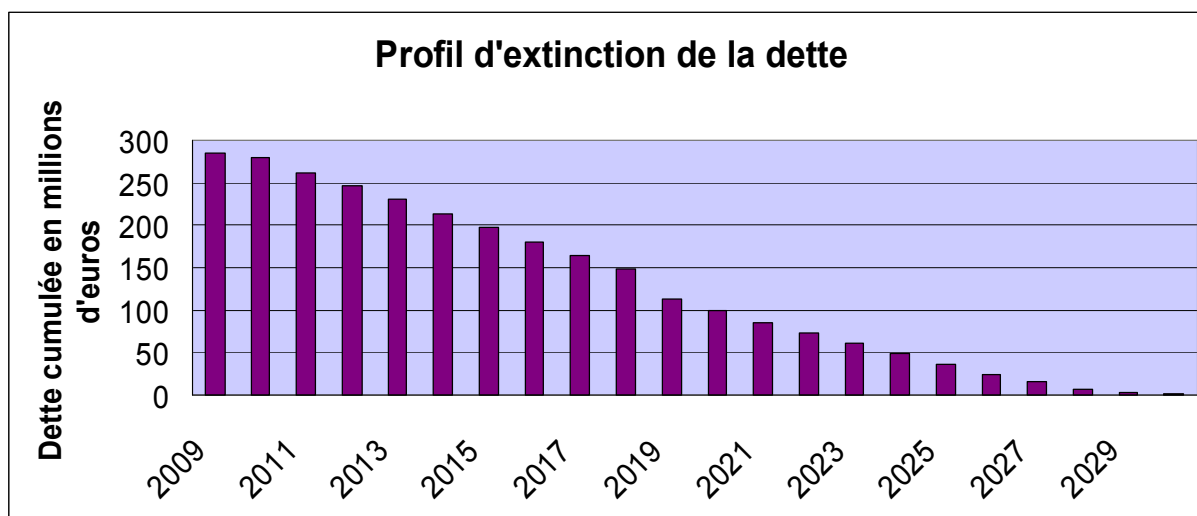
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Nancy est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Nancy se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



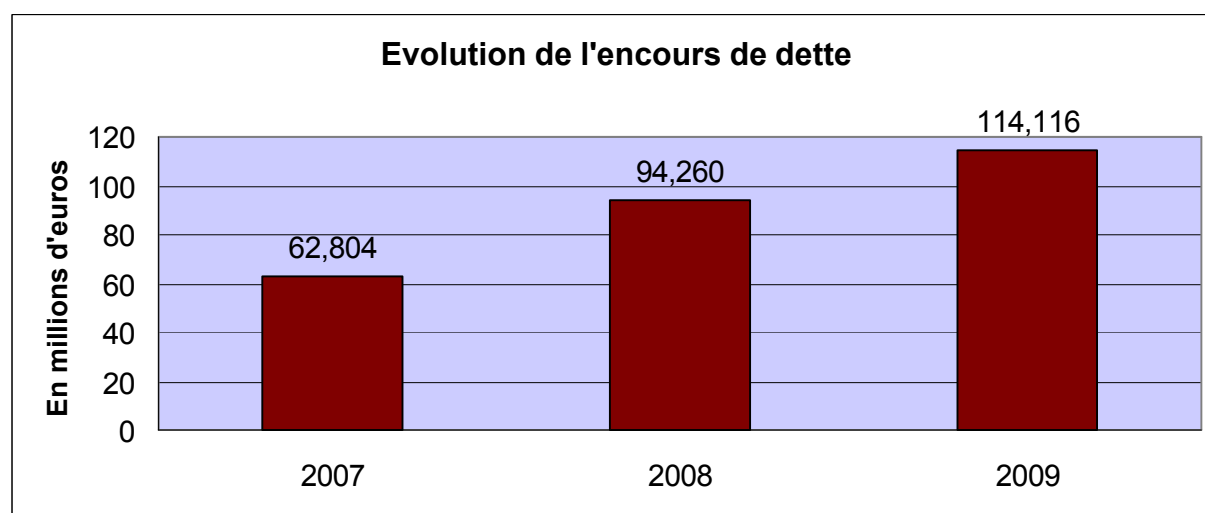
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



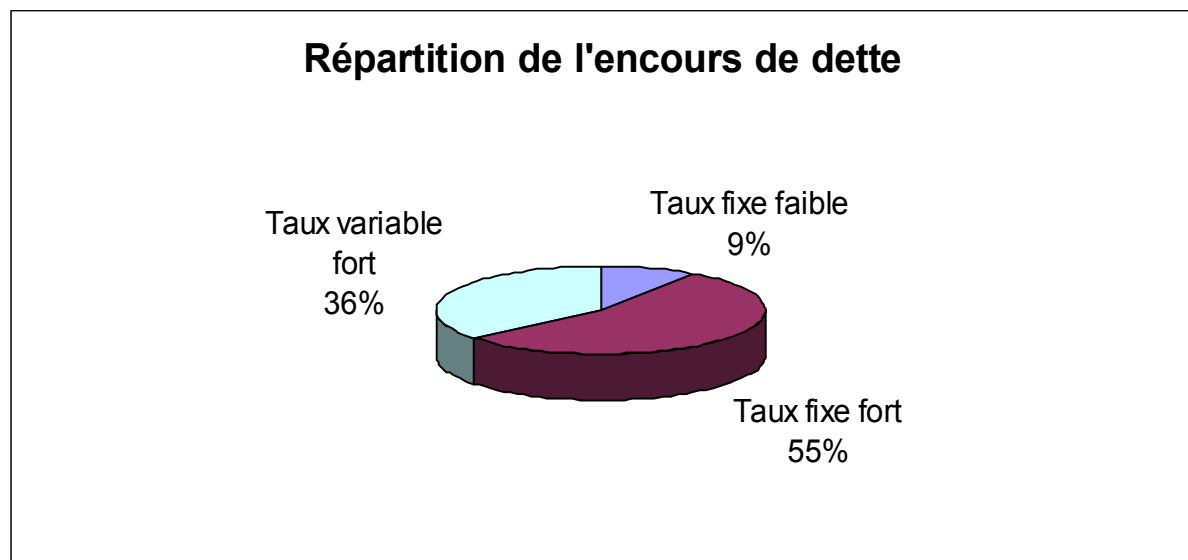
Le CHU de Nancy effectue quotidiennement des opérations sur sa ligne de trésorerie (tirage ou remboursement) en vue d'obtenir une trésorerie proche de zéro.

(o) CHU de Nice

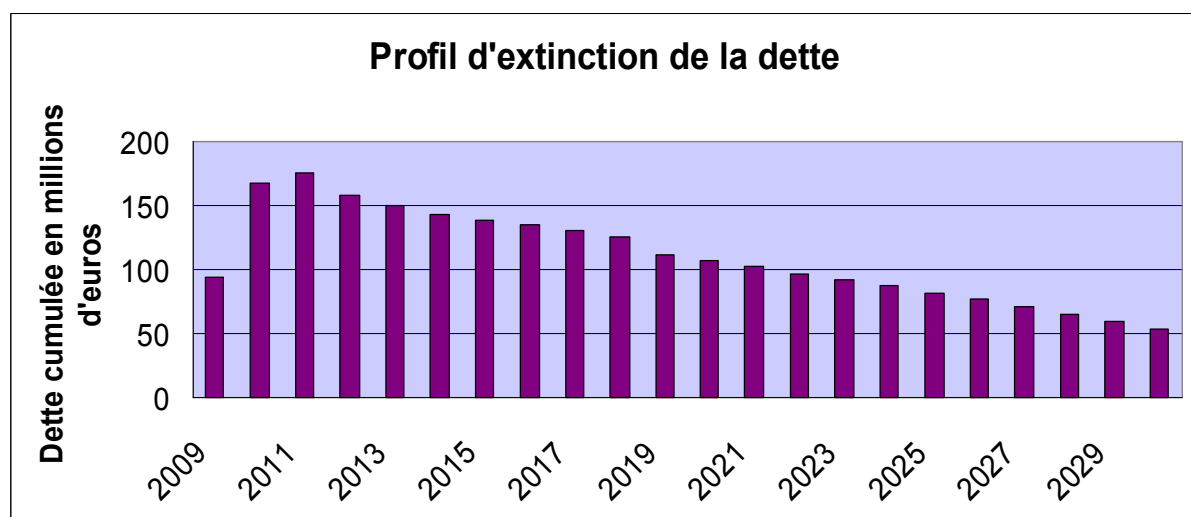
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Nice est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Nice se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



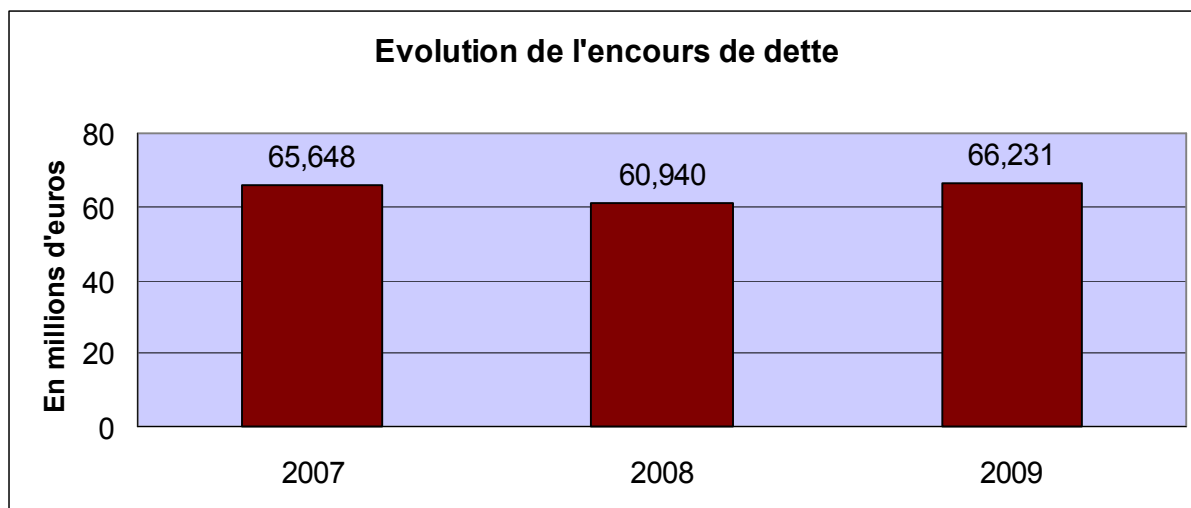
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



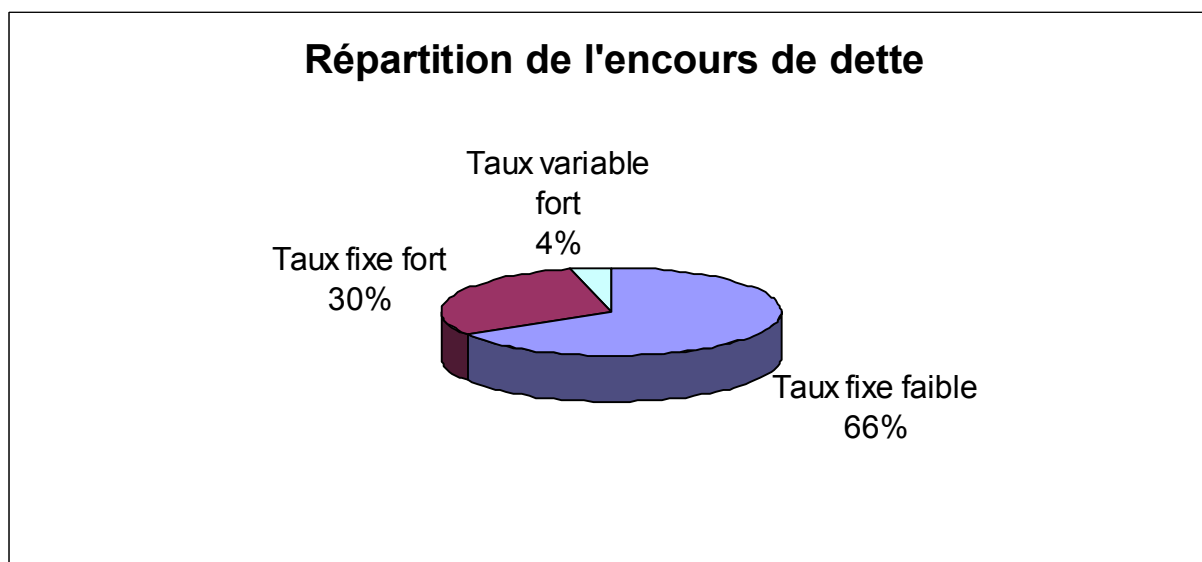
Le CHU de Nice a recours à la ligne de trésorerie après mobilisation des emprunts revolving disponibles dans la dette. Son utilisation est quotidienne.

(p) CHU de Nîmes

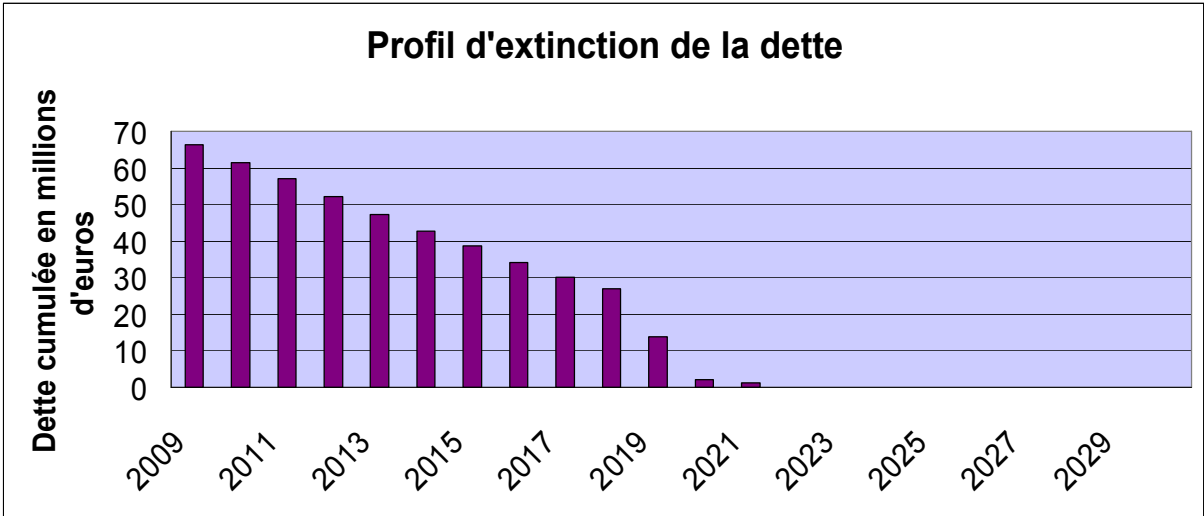
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Nîmes est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Nîmes se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

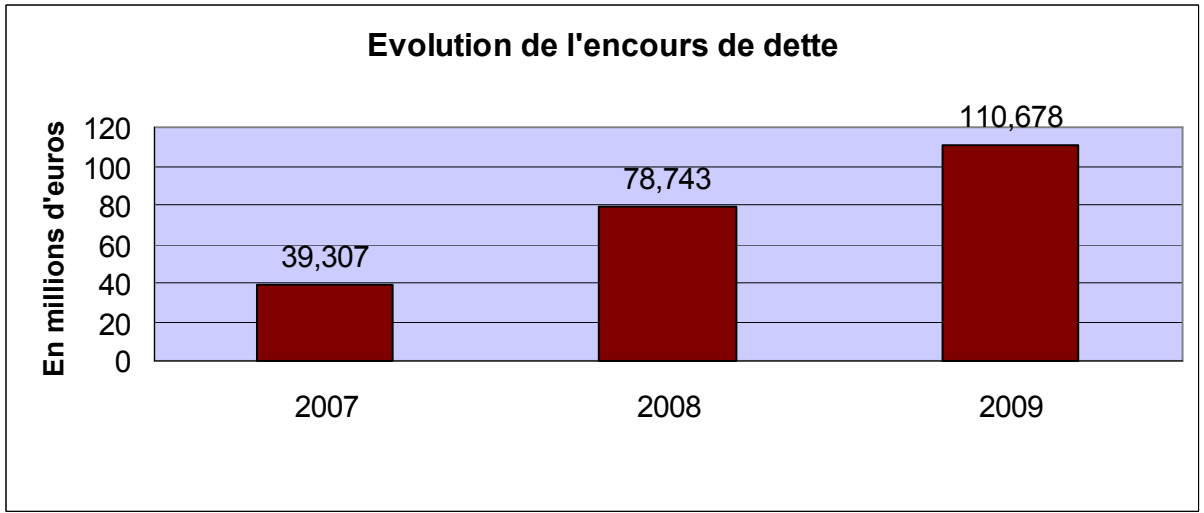


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

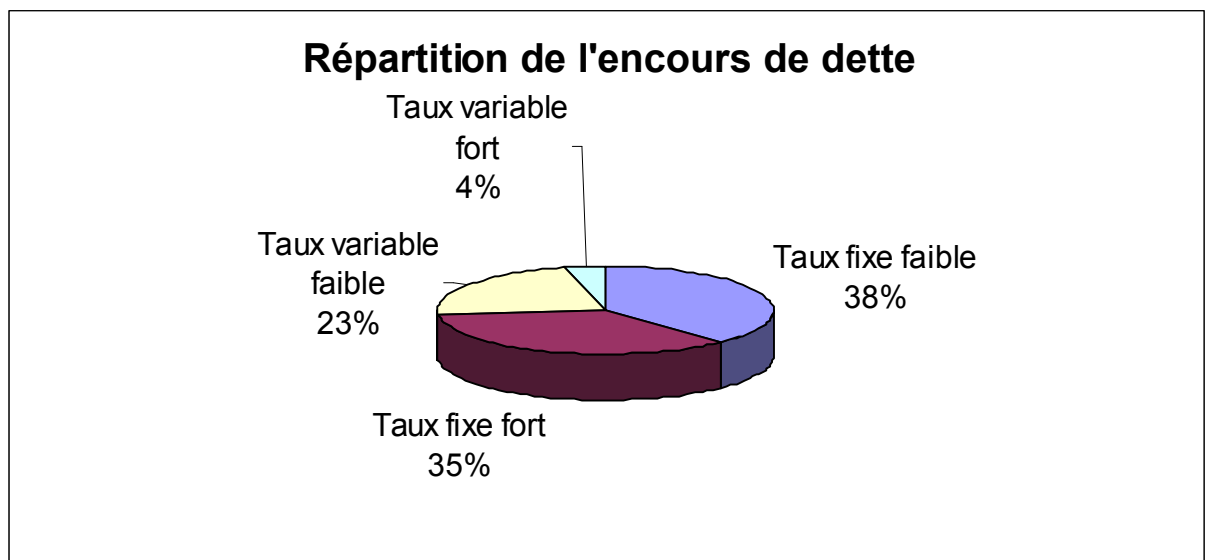


(q) CHU de Reims

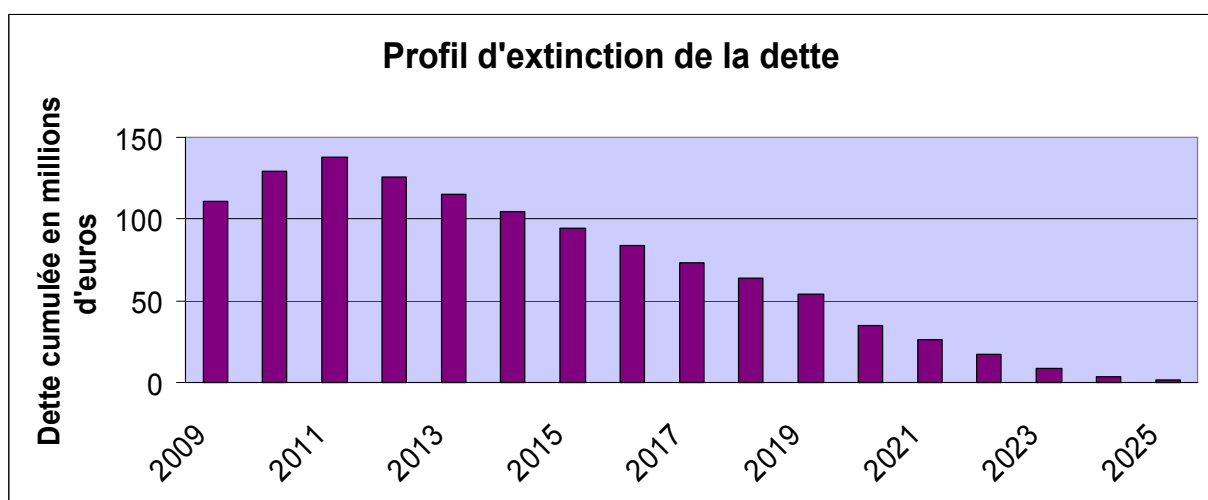
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Reims est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Reims se décompose entre des produits à taux fixe fort, des produits à taux fixe faible, des produits à taux variable faible et des produits à taux variable fort. La répartition de l'encours est représentée ci-dessous :



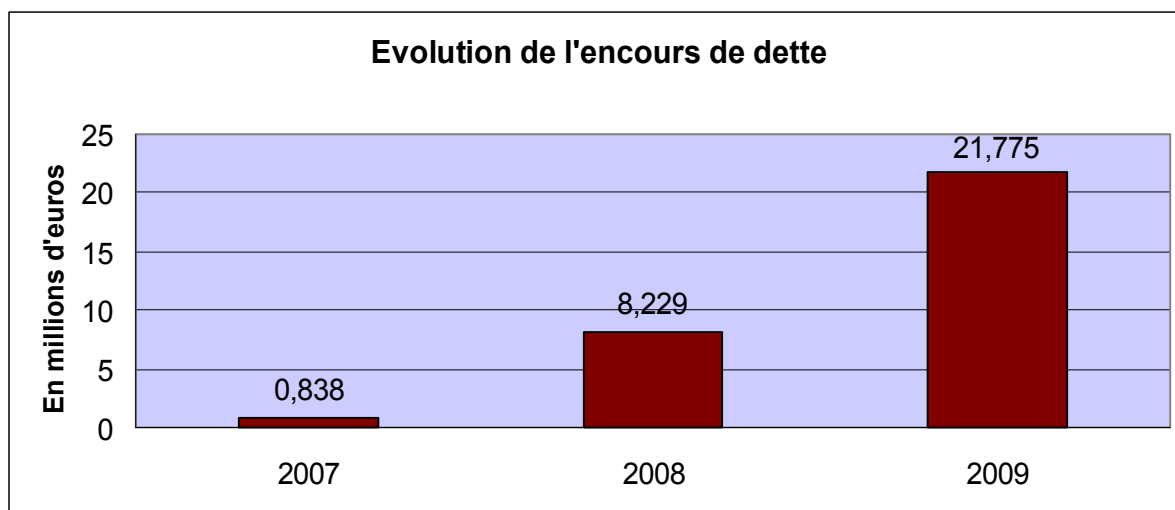
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



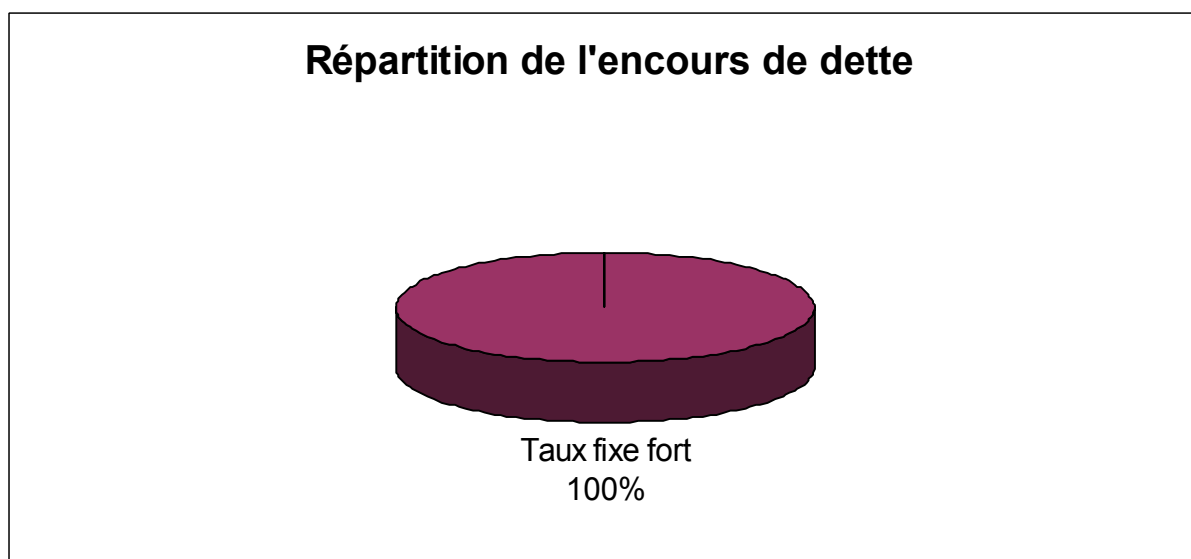
Le CHU de Reims essaye de mener une politique de gestion de trésorerie zéro.

(r) CH Sainte-Anne

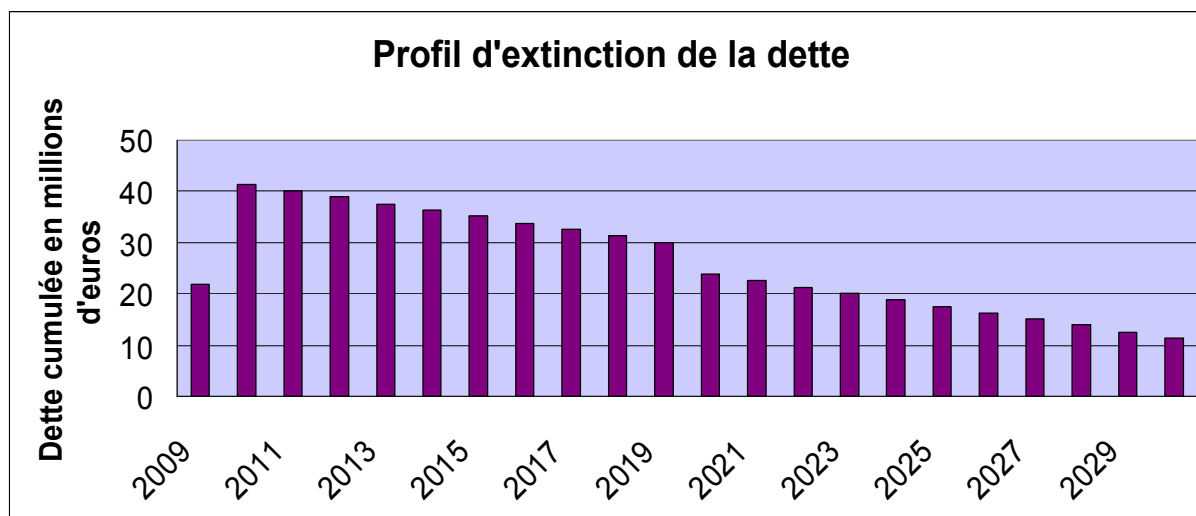
L'évolution de l'encours de dette du centre hospitalier Sainte-Anne est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du centre hospitalier Sainte-Anne ne se compose que de produits à taux fixe fort sur la totalité de la durée des encours tel que présenté ci-dessous



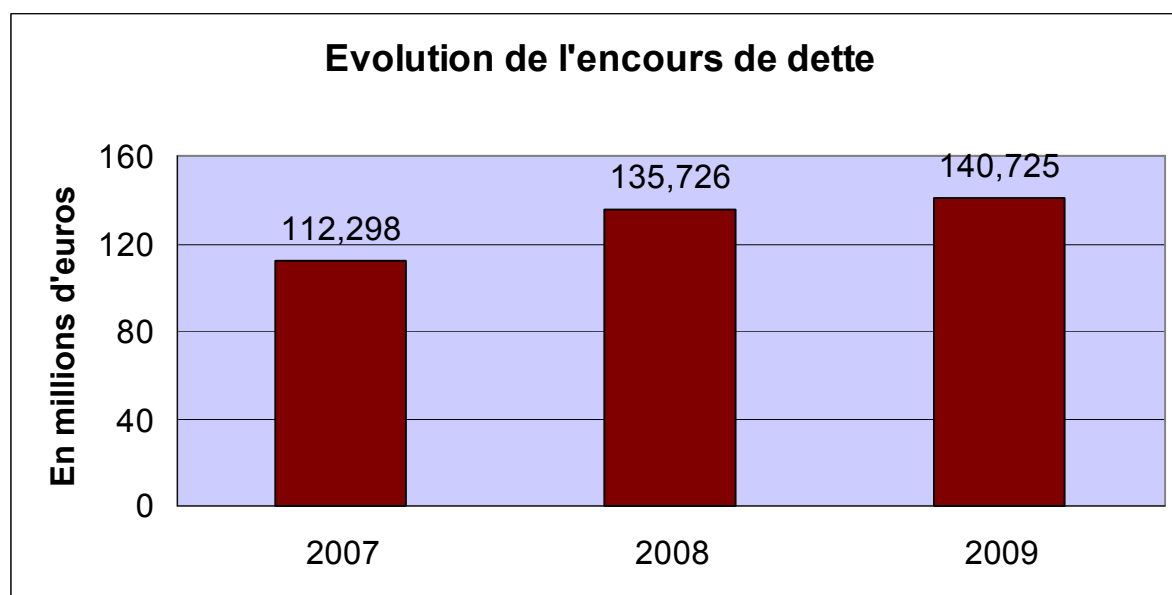
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous



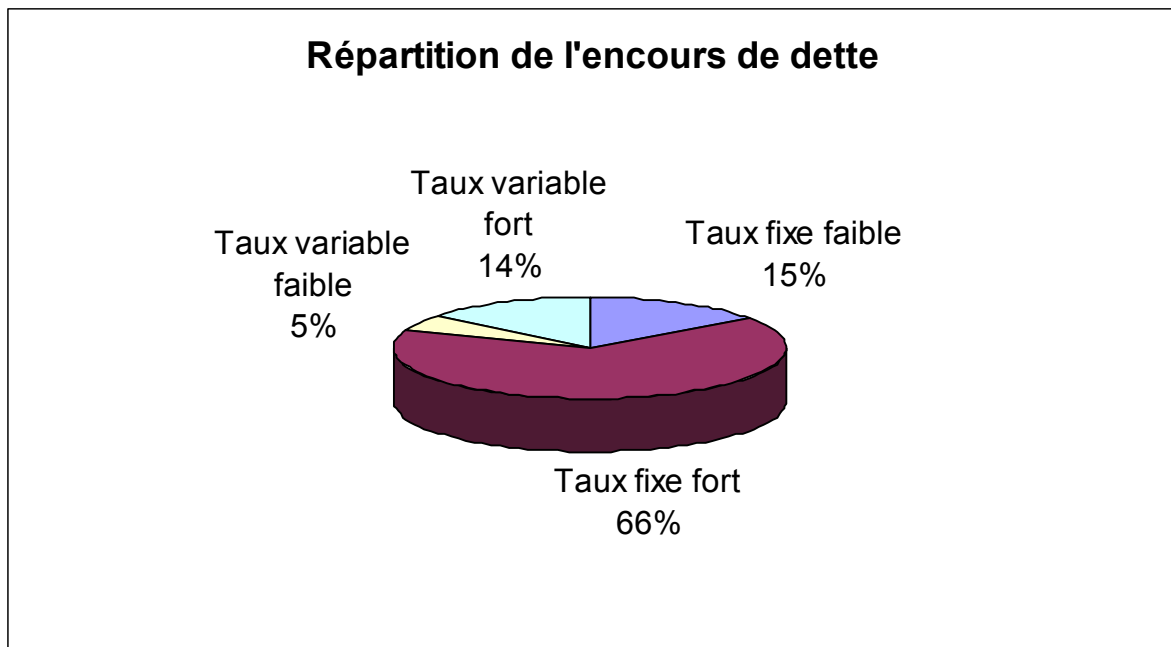
Le CH Sainte-Anne a contracté à compter du 4 mai 2009 pour une durée de 1 an non renouvelable une ligne de trésorerie d'un montant de 10 millions d'euros indexée sur l'EONIA et/ou l'EURIBOR. Cette ligne est utilisée pour faire face aux décalages entre encaissements et décaissements du cycle d'exploitation mais aussi financer les dépenses d'investissement à court terme, le CH Sainte-Anne empruntant à long terme en fin d'exercice les fonds nécessaires au remboursement de la ligne et permettant l'équilibre du tableau de financement. Ainsi l'emprunt de 14 millions d'euros contracté le 7 décembre 2009 a permis de rembourser l'intégralité de la ligne, d'équilibrer le tableau de financement 2009 et de reconstituer le fonds de roulement de l'établissement.

(s) CH Félix Guyon

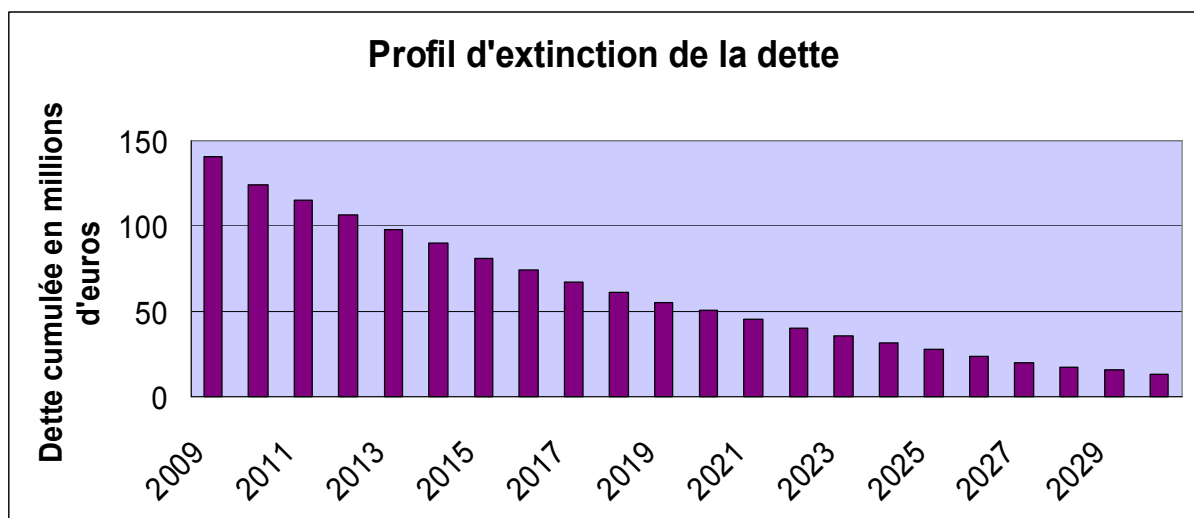
L'évolution de l'encours de dette du CH Félix Guyon est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CH Félix Guyon se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

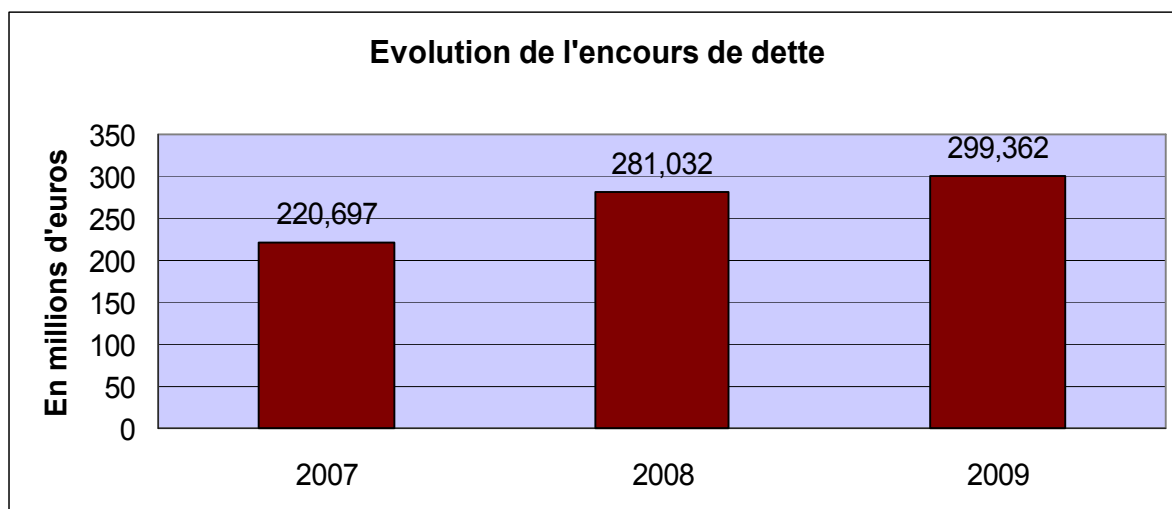


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

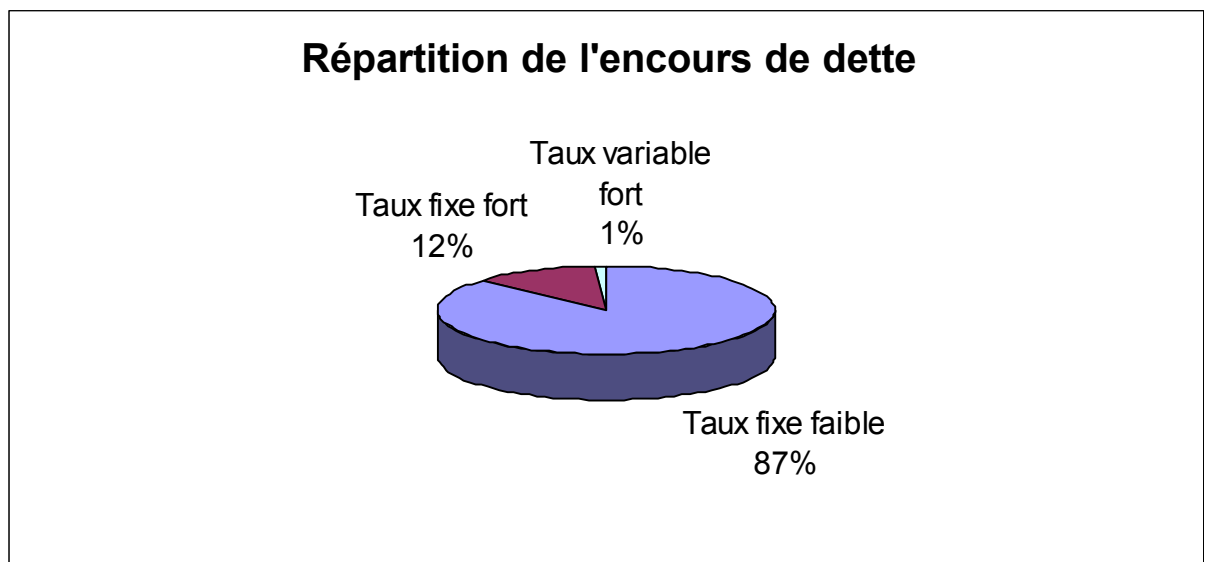


(t) CHU de Saint-Etienne

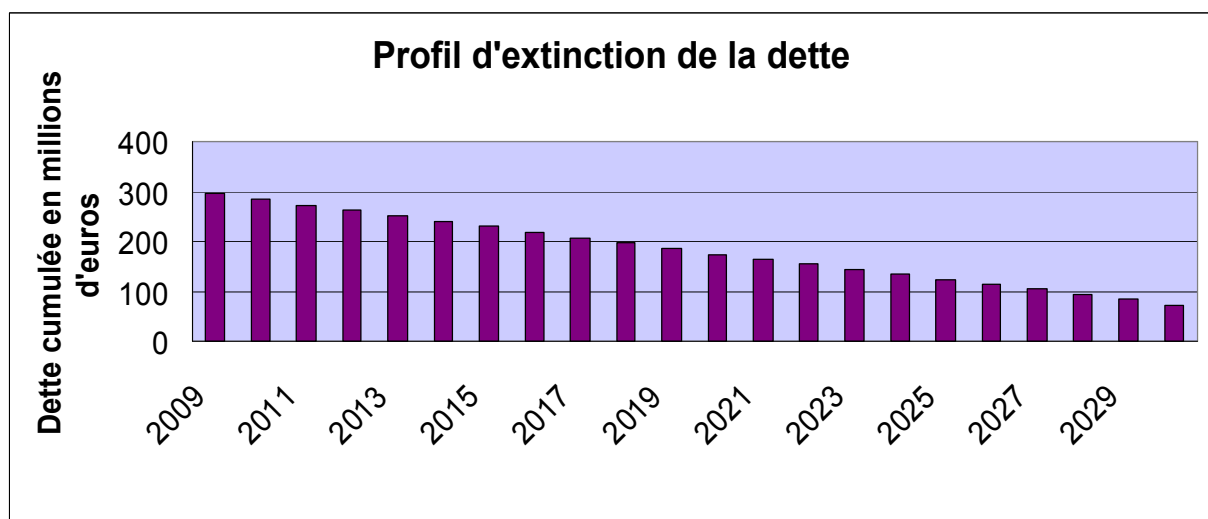
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Saint-Etienne est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Saint-Etienne se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :

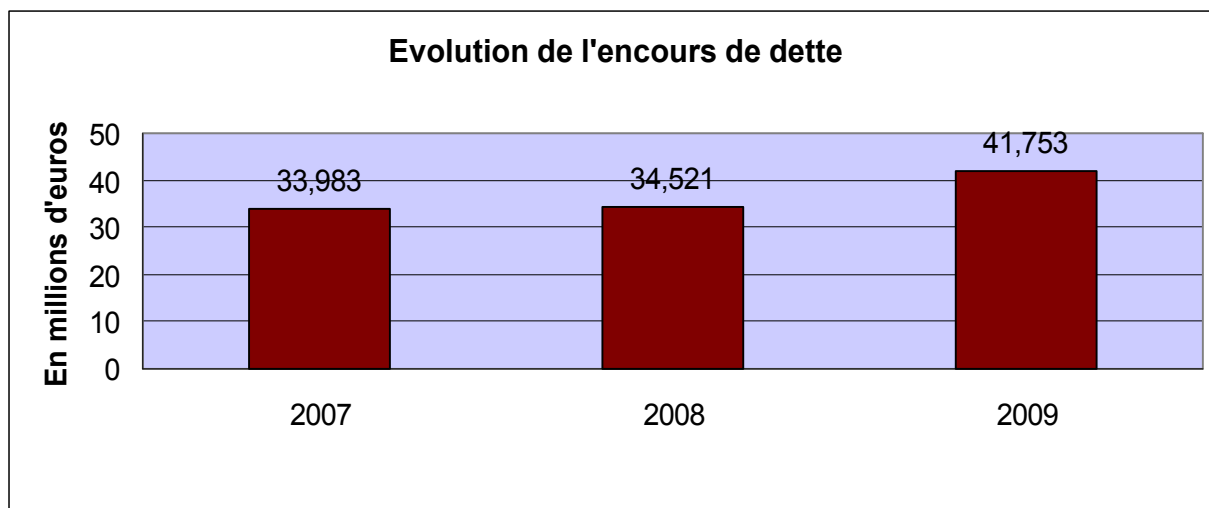


Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

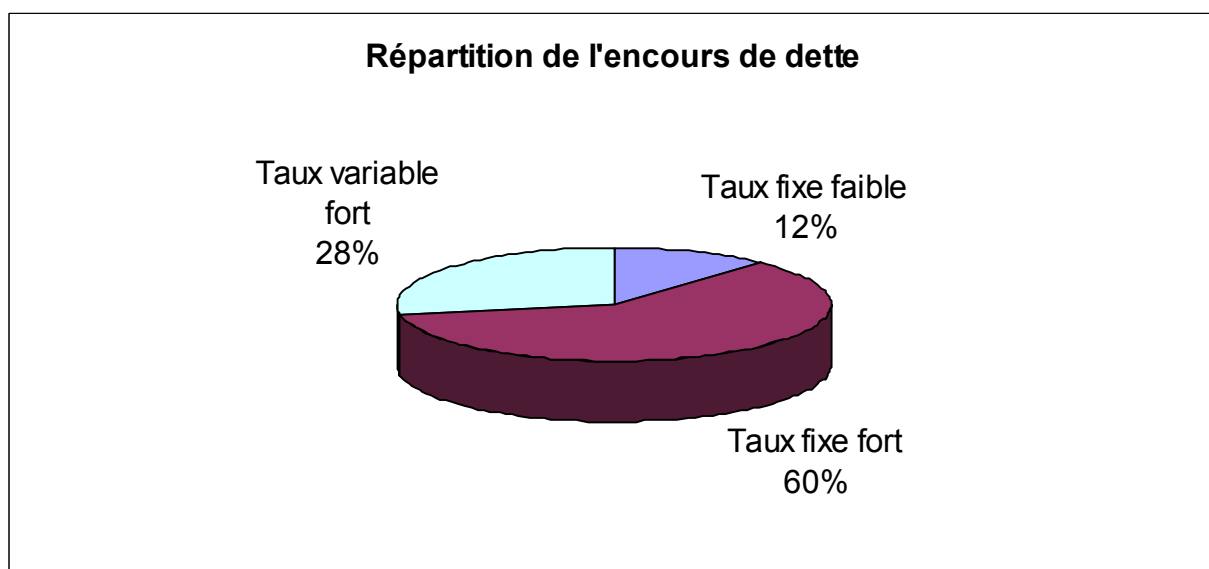


(u) CH Sud Francilien

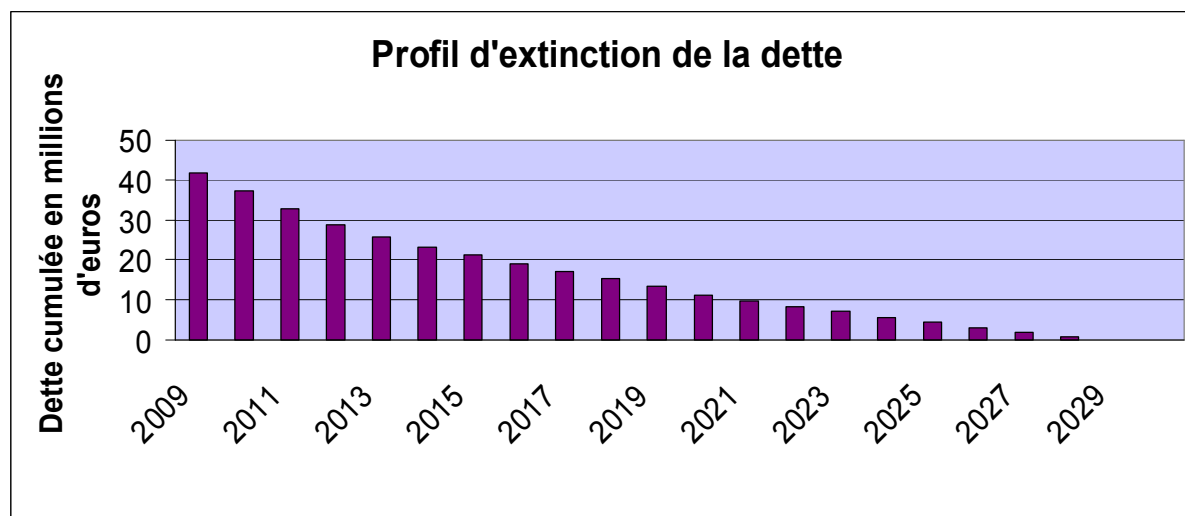
L'évolution de l'encours de dette du CH Sud Francilien est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CH Sud Francilien se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



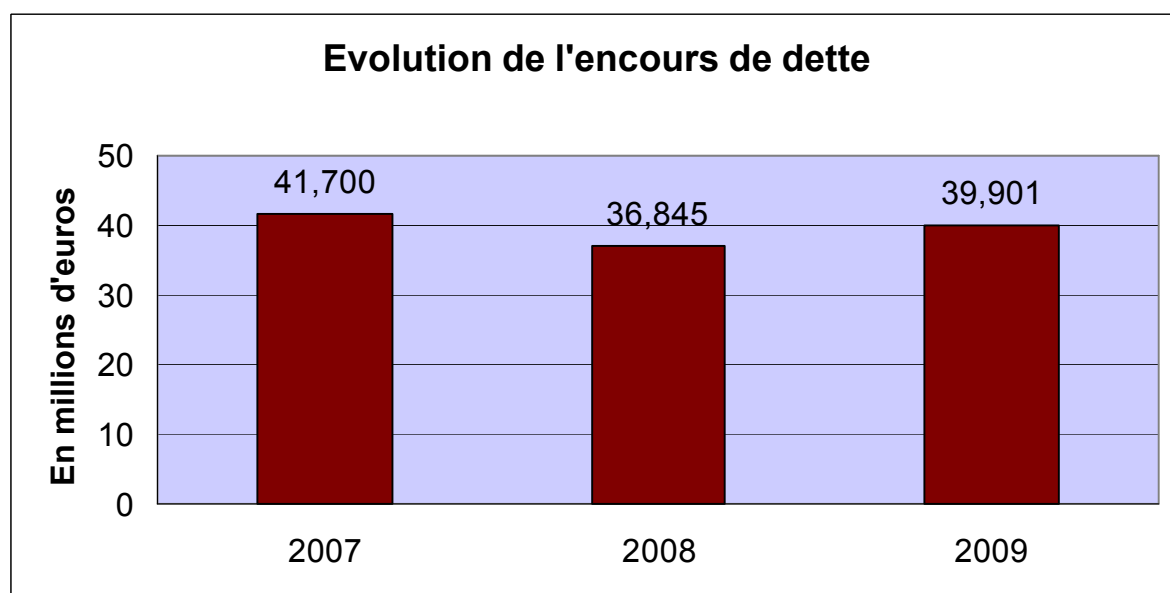
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



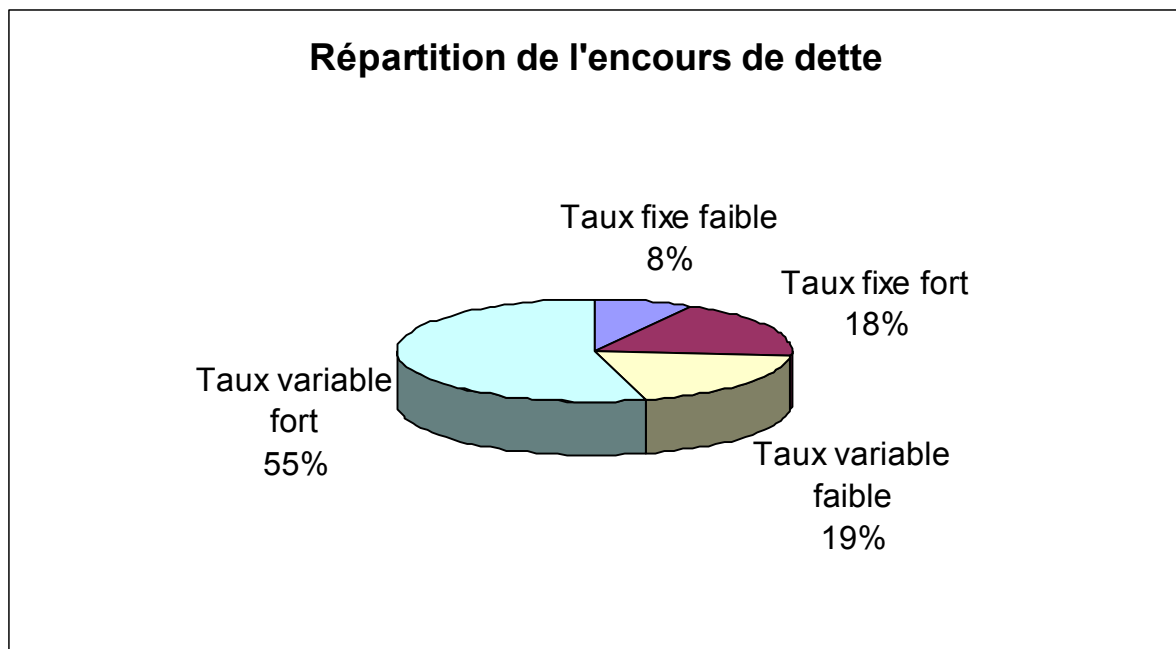
Le CH Sud Francilien utilise sa ligne de trésorerie pour le paiement ponctuel des fournisseurs en cas d'insuffisance de disponibilités sur le compte au trésor. Le second semestre 2009 a permis de mettre en place une gestion active de la ligne de trésorerie alternant utilisation et remboursement au jour le jour, l'ordonnateur ayant formalisé cette année une procédure d'utilisation de la ligne et un plan de trésorerie concerté avec le trésor public.

(v) GH Sud Réunion

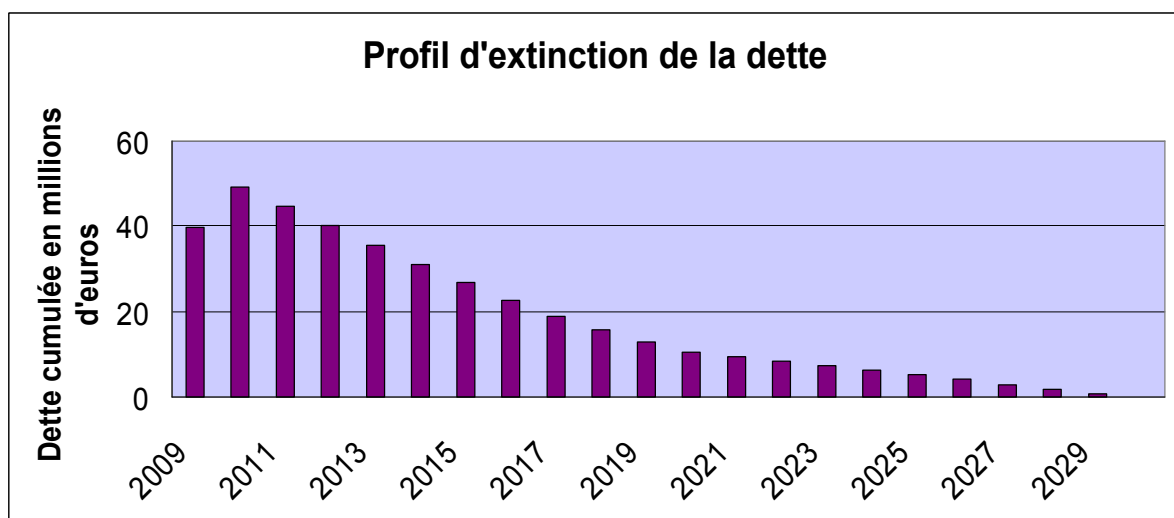
L'évolution de l'encours de dette du GH Sud Réunion est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du GH Sud Réunion se décompose entre des produits à taux fixe sans condition sur la totalité de la durée des encours, des produits à taux variables purs, et des produits plus structurés. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



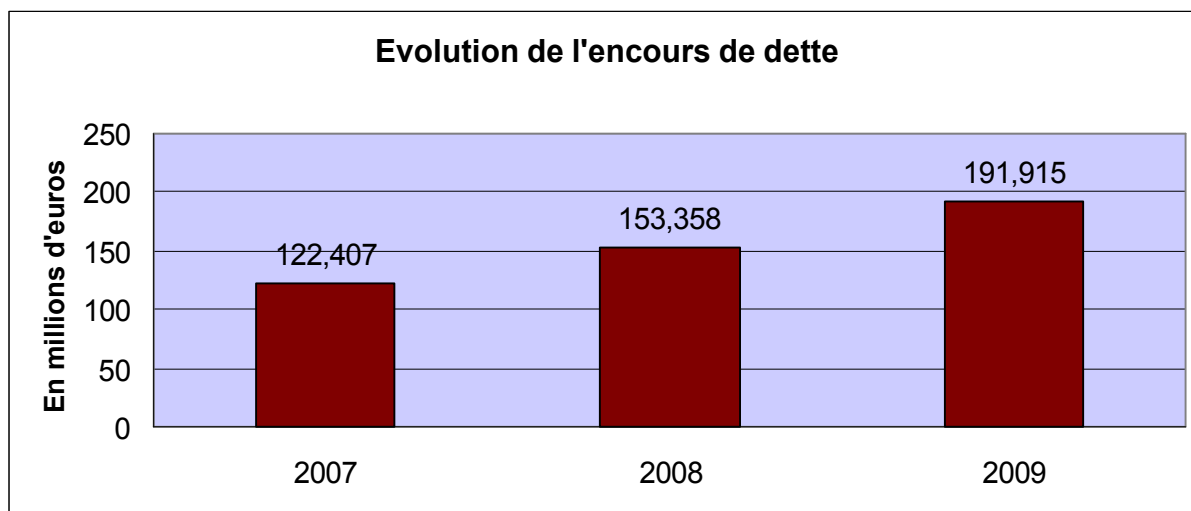
Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :



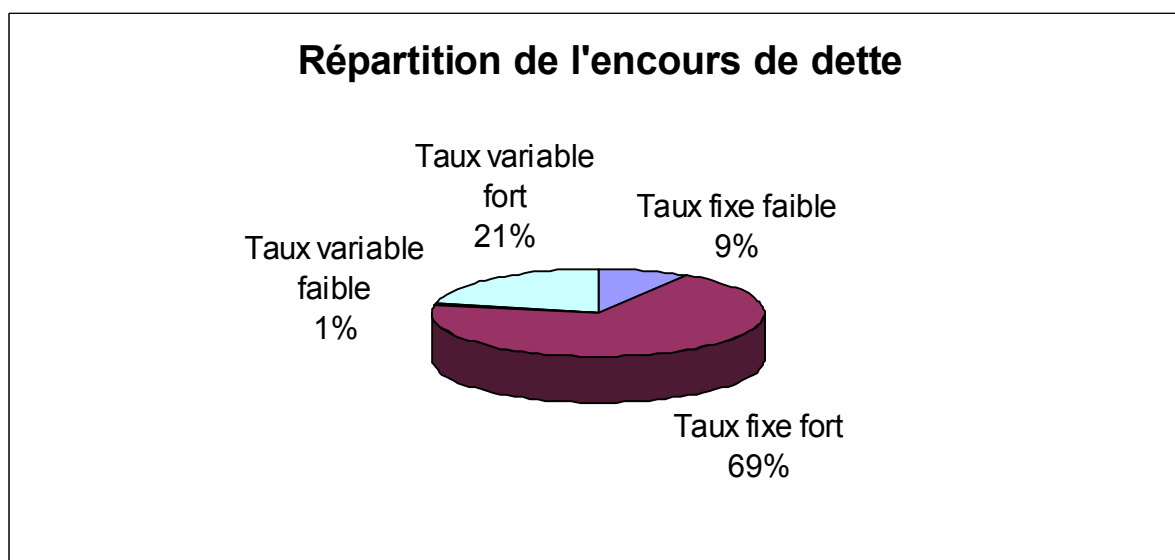
Actuellement, le GH Sud Réunion a deux emprunts adossés à une ligne de trésorerie. Une ligne de 5 millions d'euros qui devra être consolidée au 31 décembre 2010 et une ligne de 4,9 millions d'euros entièrement revolving dont l'encours diminue chaque année de 700.000 euros s'il n'y a pas de consolidation.

(w) CHU de Tours

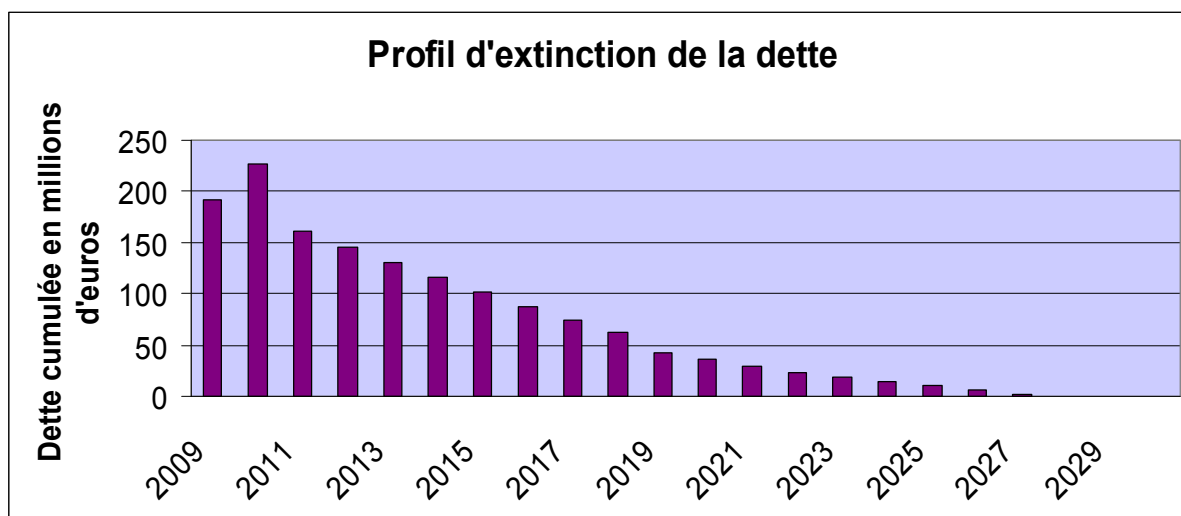
L'évolution de l'encours de dette du CHU de Tours est synthétisée dans le graphique suivant. Les données présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles à la date du présent Prospectus.



L'encours du CHU de Tours se décompose entre des produits à taux fixe et des produits à taux variables. La répartition de l'encours est présentée ci-dessous :



Enfin, le profil d'amortissement de l'encours de dette est synthétisé ci-dessous :

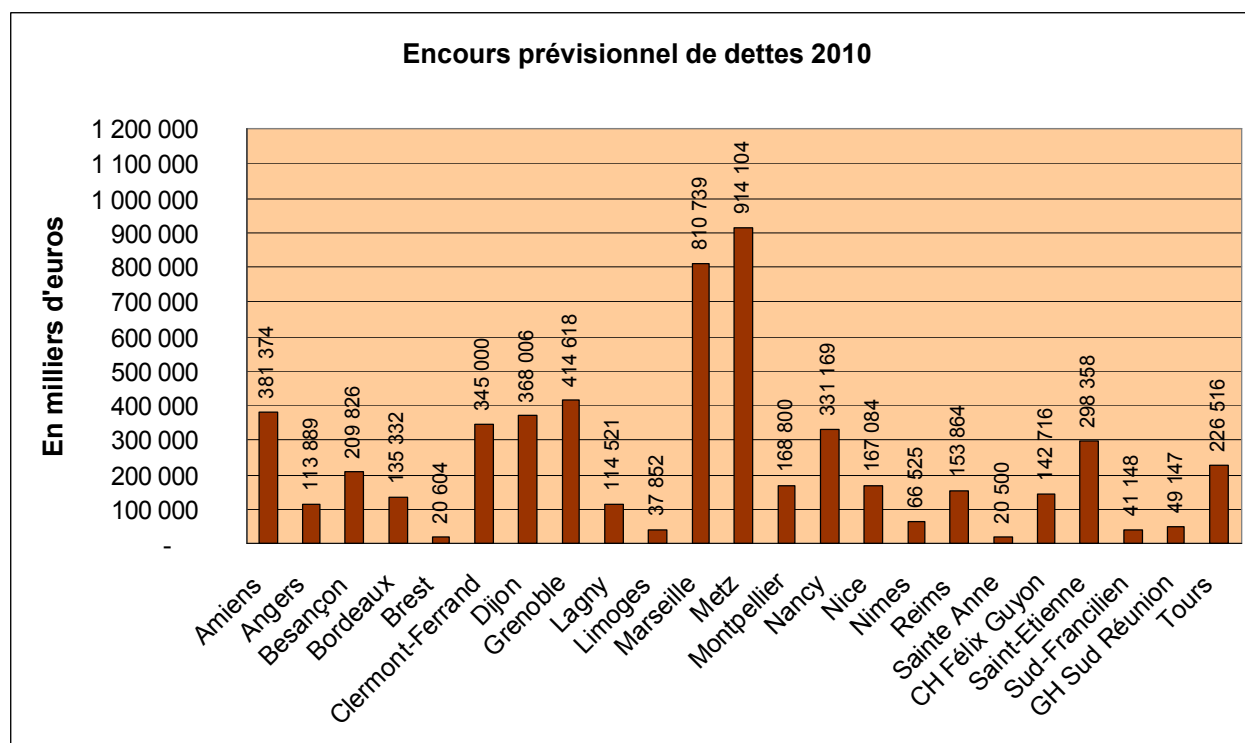


Le CHU de Tours mène une politique de gestion de trésorerie zéro. La ligne de trésorerie sert à assurer le financement des décalages entre encaissement des dotations et part liée à l'activité et les décaissements liés à l'exploitation et à l'investissement.

5.4.2 Encours prévisionnel des Emetteurs et dettes dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an

Les données relatives aux encours et figurant dans la présente section sont à jour au 31 décembre 2008.

Les données relatives à l'Encours Prévisionnel de Dettes mentionnées ci-dessous pour l'année 2010 sont des données budgétées et estimées. Les données relatives à l'évolution de l'encours de dette mentionnées au paragraphe 5.4.1 ci-dessus sont des données réelles.



CHR/CHU/CH	Encours de la dette <1 an (montants en euro)
Amiens	10 640
Angers	8 868 753,45
Besançon	9 761 710,44
Bordeaux	0
Brest	0
Clermont-Ferrand	951 275,36
Dijon	1 048 734,84
Grenoble	897 756,47
Lagny Marne-La-Vallée	2 497 663
Limoges	91 469,23
Marseille	3 000 000
Metz Thionville	174 266,88
Montpellier	289 215,89
Nancy	16 142 305,02
Nice	129 037
Nîmes	0
Reims	774 010,26
Sainte-Anne	208 128,33
Félix Guyon	17 208 331
Saint-Etienne	273 371,57
Sud Francilien	13 314,15
Sud Réunion	60 850
Tours	0

5.5 Comptes financiers des Emetteurs

(a) CHU d'Amiens

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	261 615 666 €	338 014 406 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	90 317 832 €	22 768 416 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	30 665 827 €	50 072 575 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	38 054 803 €		
TOTAL DES CHARGES	420 654 128	410 855 397	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		9 798 731	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	420 654 128	420 654 128	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		9 153 914	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	34 463	52 892	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	32 590 531	50 000	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	32 624 993	9 256 806	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	23 368 188		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		23 368 188	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	7 077 295	16 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	41 982 313	799 149	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	21 000	219 164	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	49 080 608	40 386 501	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	8 694 107	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	49 080 608	49 080 608	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	273 065 309 €	361 905 588 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	95 214 213 €	23 926 706 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	34 603 113 €	49 551 346 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	38 609 912 €		
TOTAL DES CHARGES	441 492 548	435 383 639	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		6 108 908	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	441 492 548	441 492 548	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		6 124 961	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	146 302	81 084	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	34 766 522	648 682	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	34 912 824	6 854 727	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	28 058 097		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		28 058 097	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	6 691 986	20 500 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	27 227 976	309 235	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	165 000	156 738	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	34 084 962	49 024 070	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	14 939 108	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	49 024 070	49 024 070	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 455 602	18 133 314
Immobilisations incorporelles	23 455 602	18 133 314
Charges à répartir	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	471 648 398	490 367 430
Terrains	2 655 222	3 368 446
Immobilisations en cours / terrains	55 263	45 655
Constructions	196 969 101	212 576 817
Constructions en cours	50 269 266	50 611 646
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	207 870 374	215 282 197
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	13 829 170	8 482 667
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	-	-
Immobilisations reçues en affectation	-	-
Immobilisations affectées ou mises à disposition	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	468 550	559 855
Participations et créances rattachées	29 053	194 053
Autres immobilisations financières	439 497	365 801
I - Biens stables	495 572 552	509 060 600
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	- 54 020 325	- 43 264 052
Créances de l'article 58	1 497 235	46 693
Créances de la sectorisation psychiatrique	-	-
II - Biens stables d'exploitation	1 497 235	46 693
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	57 162 877	62 796 254
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	3 142 552	19 532 202
Stocks	6 507 677	7 038 150
Hospitalisés et consultants	8 181 745	3 726 766
Caisses de Sécurité Sociale	49 417 293	47 430 961
Départements	775 231	1 078 204
Mutuelles et autres tiers-payants	1 011 571	5 081 748
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	-	-
Etat et collectivités locales	271 243	66 649
Autres créances	11 268 795	10 725 098
Dépenses à classer	70 489	248 750
III - Créances	77 504 048	75 396 328
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	2 788 999	1 971 251
Dotations attendues	235 621	-
IV - Liquidités	3 024 620	1 971 251
TOTAL ACTIF	577 598 455	586 474 874

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		14 312 173	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	15 222 194	30 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	26 377 538	441 394	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		4 132	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	41 599 732	44 757 699	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	3 157 967	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	44 757 699	44 757 699	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	242 281 872 €	301 841 635 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	67 812 845 €	27 962 481 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	25 804 351 €	32 581 116 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	26 290 395 €		
TOTAL DES CHARGES	362 189 463	362 385 232	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT	195 769		RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	362 385 232	362 385 232	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)	162 462		RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3 627	22 017	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	20 620 689	13 521	- Quote-part des subventions virée au résultat
		159 200	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	20 786 778	194 738	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 592 040		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		20 592 040	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	9 650 498	18 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	31 096 659	408 080	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		25 017	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	40 747 157	39 025 137	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	1 722 020	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	40 747 157	40 747 157	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 014 216	5 723 964
Immobilisations incorporelles	5 010 529	5 723 651
Charges à répartir	3687,19	312,62
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 241 828	165 564 865
Terrains	4 359 680	4 211 020
Immobilisations en cours / terrains		
Constructions	88 094 971	110 408 936
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	32 593 572	37 234 879
Installations, matériel et autres immobilisations en cours		
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	28 193 606	13710030,36
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 698	14 698
Participations et créances rattachées		
Autres immobilisations financières	17 698	14 698
I - Biens stables	158 273 743	171 303 526
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	505 008	-3 780 714
Créances de l'article 58	19 621 287	868 154
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	19 621 287	868 154
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	8 176 748	29 493 584
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	8 681 756	25 712 870
Stocks	3 114 739	3 270 159
Hospitalisés et consultants	1 773 346	2 073 612
Caisses de Sécurité Sociale	37 926 363	30 968 458
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	8 875 155	9 389 890
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	492 927	469 232
Etat et collectivités locales		
Autres créances	7 679 463	24 231 284
Dépenses à classer		
III - Créances	59 861 993	70 402 636
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	11 613 914	4 147 736
Dotations attendues		
IV - Liquidités	11 613 914	4 147 736
TOTAL ACTIF	249 370 937	246 722 052

PASSIF	2007	2008
Apports	55 343 885	55 727 035
Excédents affectés à l'investissement	1 470 977	1 470 977
Subventions d'investissement	43 314	54 723
Emprunts et dettes assimilées	101 920 574	110 270 076
Amortissements		
Dépréciations		
I - Financements stables	158 778 751	167 522 812
Réserve de trésorerie	16 579 903	16 579 903
Réserve de compensation		
Report à nouveau excédentaire	7 630 954	3 790 775
Report à nouveau déficitaire	-7 555	-42 162
Résultat comptable	-3 874 785	162 462
Provisions règlementées	4 268 803	5 241 844
Provisions pour risques et charges	3 200 716	4 628 916
Autres dépréciations		
II - Financements stables d'exploitation	27 798 035	30 361 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 500 146	14 042 462
Dettes fiscales et sociales	19 511 088	21 096 878
Avances reçues	25 115 053	6 351 790
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	205 939	254 650
Autres dettes diverses	639 672	515 309
Recettes à classer ou à régulariser	2 821 872	5 534 703
III - Dettes	61 793 770	47 795 791
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 931 777	22 606 845
Fonds en dépôt	49 987	61 552
Intérêts courus non échus	950 394	980 159
Crédits de trésorerie		
IV - Financements à court terme	1 000 381	1 041 711
TRESORERIE	10 613 534	3 106 025
TOTAL PASSIF	249 370 937	246 722 052

(c) **CHU de Besançon**

(i) **Compte administratif 2007 (en euro)**

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	227 939 815 €	292 943 442 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	84 351 064 €	27 468 260 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	22 543 871 €	41 808 705 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	30 201 110 €		
TOTAL DES CHARGES	365 035 861	362 220 406	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		2 815 454	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	365 035 861	365 035 861	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		2 799 339	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	28 515	19 685	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	23 080 761	175 358	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5 501 155	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	23 079 275	8 495 507	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	14 583 768		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		14 583 768	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	9 284 008	22 708 580	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	29 316 013	814 982	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	22 446	99 028	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	38 622 467	38 206 359	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		416 108	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	38 622 467	38 622 467	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	237 362 625 €	305 202 622 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	90 648 045 €	30 935 595 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	24 759 716 €	44 258 186 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	33 131 181 €		
TOTAL DES CHARGES	385 901 568	380 396 403	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		5 505 165	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	385 901 568	385 901 568	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		5 361 909	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	426 844	357 237	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	27 643 021	194 721	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5 245 633	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	28 069 864	11 159 500	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 910 365		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		16 910 365	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	6 230 405	40 811 368	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	52 746 082	431 332	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		14 511 441	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	58 976 486	72 664 506	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	13 688 019		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	72 664 506	72 664 506	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 947 727	10 661 056
Immobilisations incorporelles	8 947 727	10 661 056
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	322 877 931	360 591 766
Terrains	6 608 637	6 911 649
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	156 802 520	163 367 945
Constructions en cours	17 886 858	45 023 021
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	140 416 276	144 133 043
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	0	0
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	1 163 640	1 156 109
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	75 159	20 290
Participations et créances rattachées	20 290	20 290
Autres immobilisations financières	54 869	0
I - Biens stables	331 900 817	371 273 111
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-5 778 784	-6 712 761
Créances de l'article 58	13 902 493	
Créances de la sectorisation psychiatrique	333 098,61	333 099
II - Biens stables d'exploitation	14 235 592	333 099
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	4 755 851	19 377 848
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-1 022 933	12 665 086
Stocks	2 794 570	3 327 030
Hospitalisés et consultants	2 821 434	2 976 000
Caisses de Sécurité Sociale	41 670 000	44 179 809
Départements	0	364,82
Mutuelles et autres tiers-payants	7 372 000	9 143 000
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0
Etat et collectivités locales	729 000	464 000
Autres créances	4 045 500	3 861 000
Dépenses à classer	139 365	12 934
III - Créances	59 571 868	63 964 138
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	783 581	3 240 352
Dotations attendues	0	0
IV - Liquidités	783 581	3 240 352
TOTAL ACTIF	406 491 858	438 810 700

PASSIF	2007	2008
Apports	54 142 102	54 324 246
Excédents affectés à l'investissement	7 036 780	7 052 895
Subventions d'investissement	608 323	662 791
Emprunts et dettes assimilées	54 110 109	88 691 072
Amortissements	210 224 719	213 829 346
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	326 122 033	364 560 350
Réserve de trésorerie	11 556 316	11 556 316
Réserve de compensation	0	0
Report à nouveau excédentaire	0	0
Report à nouveau déficitaire	-3 874 828	-6 690 282
Résultat comptable	-2 799 339	-5 361 909
Provisions règlementées	9 873 864	15 500 880
Provisions pour risques et charges	3 800 879	4 177 783
Autres dépréciations	434 551	528 158
II - Financements stables d'exploitation	18 991 442	19 710 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 762 484	20 679 692
Dettes fiscales et sociales	17 832 082	13 043 887
Avances reçues	27 414 845	13 515 168
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 167 136	1 911 836
Autres dettes diverses	3 187 925	4 586 743
Recettes à classer ou à régulariser	576 852	383 751
III - Dettes	60 941 324	54 121 077
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 369 456	9 843 061
Fonds en dépôt	1 837	2 064
Intérêts courus non échus	435 604	416 346
Crédits de trésorerie	0	0
IV - Financements à court terme	437 441	418 410
TRESORERIE	346 523	2 822 026
TOTAL PASSIF	406 492 241	438 810 784

(d) CHU de Bordeaux

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	556 528 346	679 600 803	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	188 292 865	61 467 028	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	61 631 279	126 312 962	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	60 675 124	332 260	
TOTAL DES CHARGES	867 127 613	867 713 054	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT	585 440		RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	867 713 054	867 713 054	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)	585 440		RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	971	29 807	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	51 367 889	15 155	- Quote-part des subventions virée au résultat
		17 507 643	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	51 954 300	17 552 605	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	34 401 695		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		34 401 695	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	6 263 397	28 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	82 356 764	769 495	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	24 180	101 199	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	88 644 341	63 272 388	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		25 371 952	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	88 644 341	88 644 341	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	573 064 628	707 995 867	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	206 908 441	66 115 874	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	67 164 290	151 251 622	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	81 628 634	2 539 252	
TOTAL DES CHARGES	928 765 993	927 902 615	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		863 378	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	928 765 993	928 765 993	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		863 378	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	26 126	11 609	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	60 998 172	1 399 457	- Quote-part des subventions virée au résultat
		22 103 701	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	61 024 298	24 378 145	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	36 646 153		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		36 646 153	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	7 316 576	45 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	73 003 011	5 938 850	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	4 671 903	67 753	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	84 991 490	87 652 756	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	2 661 266	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	87 652 756	87 652 756	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, de recherche et développement	140 756	177 287
Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	18 400	546 071
Immobilisations incorporelles en cours	1 797 593	5 515 324
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	10 678 492	11 879 439
Immobilisations en cours / terrains		
Constructions	223 132 766	245 865 828
Constructions en cours		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	32 765 293	35 821 540
Autres immobilisations corporelles	14 098 834	13 375 744
Immobilisations corporelles en cours	20 935 133	18 641 925
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations et créances rattachées à des participations	150 916	150 916
Autres titres immobilisés	878	878
Autres	127 422	71 277
I - Biens stables	303 846 482	332 046 231
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)		
Créances de l'article 58	53 088 984	1 132 507
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	53 088 984	1 132 507
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)		
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)		
Stocks	10 090 896	11 773 144
Hospitalisés et consultants	6 486 339	6 751 945
Caisses pivot	78 684 035	127 616 125
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	28 438 097	30 917 668
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales		
Autres	1 059 487	1 493 804
Dépenses à classer	87 868	101 259
III - Créances	124 846 721	178 653 946
Créances diverses	16 465 074	15 728 232
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 468 886	266 829
Dotations attendues	28 493 380	15 521 407
IV - Liquidités	48 427 340	31 516 468
TOTAL ACTIF	530 209 526	543 349 152

PASSIF	2007	2008
Apports	66 479 175	62 036 677
Excédents affectés à l'investissement	106 456 449	107 881 358
Subventions d'investissement		
Emprunts auprès des établissements de crédit	79 964 868	117 648 292
Emprunts et dettes financières divers	1 951	1 951
Amortissements		
Dépréciations		
I - Financements stables	252 902 444	287 568 279
Réserve de trésorerie	47 170 823	47 170 823
Réserve de compensation	45 522	78 523
Report à nouveau excédentaire	465 300	
Report à nouveau déficitaire	-3 609 168	-4 016 338
Résultat comptable	585 440	-863 378
Subventions d'investissement	3 471 843	7 781 832
Provisions règlementées	14 975 889	15 945 165
Provisions pour risques et charges	29 029 406	22 232 876
Autres dépréciations		
II - Financements stables d'exploitation	92 135 055	88 329 502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 953 451	36 121 548
Dettes fiscales et sociales	40 906 362	41 718 618
Avances reçues	59 697 313	7 707 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 989 886	1 075 939
Autres dettes diverses	12 721 087	14 559 021
Recettes à classer ou à régulariser	6 147 652	38 246 646
III - Dettes	164 415 751	139 429 379
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
Fonds déposés par les hospitaliers et les hébergés	182 947	182 083
Intérêts courus non échus	573 330	739 910
Crédits de trésorerie	20 000 000	27 100 000
IV - Financements à court terme	20 756 277	28 021 993
TRESORERIE		
TOTAL PASSIF	530 209 526	543 349 152

(e) **CHU de Brest**

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

		2 007	
		DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel	235 168 180 €	288 649 831 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	70 958 815 €	22 323 700 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	23 817 700 €	35 949 262 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	22 687 057 €		
TOTAL DES CHARGES	352 631 753	346 922 793	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		5 708 960	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	352 631 753	352 631 753	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		4 797 323	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	2 563	25 383	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	20 822 551	42 091	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 222 647	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	20 825 115	7 087 443	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	13 737 671,16		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		13 737 671	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	1 786 789	9 300	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	15 062 428	1 483 282	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		25 383	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	16 849 217	15 255 636	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	1 593 581	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	16 849 217,22	16 849 217,22	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

		2 008	
		DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel	244 123 203 €	302 930 735 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	77 096 591 €	23 062 070 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	25 268 695 €	41 985 239 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	30 690 071 €		
TOTAL DES CHARGES	377 178 560	367 978 044	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		9 200 516	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	377 178 560	377 178 560	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		8 246 635	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	391	14 500	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	28 993 415	56 952	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 206 785	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	28 993 805	10 524 871	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	18 468 934,46		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		18 468 934	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	1 791 773	7 675	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	23 814 285	1 006 014	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0	14 500	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	25 606 058,70	19 497 122,68	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	6 108 936	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	25 606 059	25 606 059	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (millier d'euros)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 414	8 355
Immobilisations incorporelles	7 414	8 355
Charges à répartir		
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	352 106	371 434
Terrains	1 788	1 788
Immobilisations en cours / terrains		
Constructions	217 494	221 368
Constructions en cours	4 829	14 559
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	127 727	133 451
Installations, matériel et autres immobilisations en cours		
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition	268	268
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	136	136
Participations et créances rattachées	25	25
Autres immobilisations financières	111	111
I - Biens stables	359 656	379 925
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-38 291	-45 182
Créances de l'article 58	15 830	2 470
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	15 830	2 470
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	36 700	50 842
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-1 591	5 660
Stocks	4 423	4 688
Hospitalisés et consultants	2 385	2 476
Caisses de Sécurité Sociale	38 072	43 155
Départements	761	817
Mutuelles et autres tiers-payants	5 315	4 658
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales	334	994
Autres créances	3 463	3 748
Dépenses à classer	465	1
III - Créances	55 218	60 537
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	490	16
Dotations attendues		
IV - Liquidités	490	16
TOTAL ACTIF	431 194	442 948

PASSIF	2007	2008
Apports	70 148	70 940
Excédents affectés à l'investissement	28 227	28 227
Subventions d'investissement	1097	1254
Emprunts et dettes assimilées	10 333	8 549
Amortissements	211 559	225 772
Dépréciations		
I - Financements stables	321 364	334 742
Réserve de trésorerie	14 448	14 448
Réserve de compensation	24	24
Report à nouveau excédentaire	32346	27641
Report à nouveau déficitaire	-279	-372
Résultat comptable	-4 797	-8 247
Provisions règlementées	1 729	4 975
Provisions pour risques et charges	8 669	14 614
Autres dépréciations	390	228
II - Financements stables d'exploitation	52 530	53 311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 037	6 114
Dettes fiscales et sociales	24 315	24 271
Avances reçues	23 394	10 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3	44
Autres dettes diverses	927	1 214
Recettes à classer ou à régulariser	380	372
III - Dettes	57 056	42 246
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 839	18 290
Fonds en dépôt	237	208
Intérêts courus non échus	5	5
Crédits de trésorerie		12 434
IV - Financements à court terme	242	12 647
TRESORERIE	248	-12 631
TOTAL PASSIF	431 193	442 949

(f) CHU de Clermont-Ferrand**(i) Compte administratif 2007 (en euro)**

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	279 617 585,83	349 825 647 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	93 261 886,85	30 490 038 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	28 942 451,95	48 174 412 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	32 560 562,60		
TOTAL DES CHARGES	434 382 487	428 490 098	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		5 892 390	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	434 382 487	434 382 487	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		2 380 537	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	994 227,42	4 162 351	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	23 384 725,68	14 679	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3 057 847	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	24 378 953	9 615 414	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	14 763 539		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0	14 763 539	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	15 069 081	85 405 707	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	87 403 368	5 502 801	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	1 860	4 324 358	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	102 474 309	109 996 405	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	102 474 309	109 996 405	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	292 688 616 €	368 890 786 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	101 559 263 €	32 954 423 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	31 045 628 €	52 997 474 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	35 158 255 €		
TOTAL DES CHARGES	460 451 763	454 842 682	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		5 609 081	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	460 451 763	460 451 763	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		5 326 625	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	234 742	644 523	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	22 368 512	13 968	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5 553 131	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	22 603 254	11 538 246	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	11 065 008		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		11 065 008	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	33 006 019	104 072 829,20	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	115 767 799	5 598 238,40	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		34 151 396,67	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	148 773 818	154 887 472	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	6 113 654	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	154 887 472	154 887 472	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 321 390	12 883 169
Immobilisations incorporelles		
Charges à répartir		
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	571 405 383	643 857 146
Terrains		
Immobilisations en cours / terrains		
Constructions		
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations		
Installations, matériel et autres immobilisations en cours		
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	882 871	882 871
Participations et créances rattachées		
Autres immobilisations financières		
I - Biens stables	583 609 644	657 623 186
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	1 699 253	20 142 522
Créances de l'article 58	23 203 585	1 508 320
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	23 203 585	1 508 320
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	5 275 486	14 618 826
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	6 974 739	34 761 348
Stocks		
Hospitalisés et consultants		
Caisses de Sécurité Sociale		
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants		
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales		
Autres créances		
Dépenses à classer		
III - Créances	78 643 791	79 552 663
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Dotations attendues		
IV - Liquidités	16 659 901	26 452 806
TOTAL ACTIF	702 116 921	765 136 975

PASSIF	2007	2008
Apports	73 825 031	79 336 746
Excédents affectés à l'investissement	45 829 201	50 075 087
Subventions d'investissement	194 519	267 074
Emprunts et dettes assimilées	202 328 406	273 395 216
Amortissements	258 529 285	270 089 129
Dépréciations	4 602 456	4 602 456
I - Financements stables	585 308 897	677 765 708
Réserve de trésorerie	13 235 816	13 235 816
Réserve de compensation	1 039 492	1 039 492
Report à nouveau excédentaire	885 704	488 820
Report à nouveau déficitaire	-14 618 810	-20 848 349
Résultat comptable	-2 380 537	-5 348 935
Provisions règlementées	30 055 275	27 300 961
Provisions pour risques et charges		
Autres dépréciations	262 129	259 340
II - Financements stables d'exploitation	28 479 071	16 127 146
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Avances reçues		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes diverses		
Recettes à classer ou à régulariser		
III - Dettes	87 516 844	68 185 404
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 873 054	11 367 259
Fonds en dépôt		
Intérêts courus non échus		
Crédits de trésorerie		
IV - Financements à court terme	812 109	3 058 717
TRESORERIE	15 847 792	23 394 089
TOTAL PASSIF	702 116 921	765 136 975

(g) CHU de Dijon

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	246 829 739,85 €	308 963 264,99 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	76 096 655,47 €	20 771 040,24 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	28 362 348,13 €	44 389 252,29 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	30 761 627,29 €		
TOTAL DES CHARGES	382 050 370,74 €	374 123 557,52 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		7 926 813,22 €	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	382 050 370,74 €	382 050 370,74 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		7 280 474,62 €	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	60 667,29 €	79 815,68 €	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	24 508 463,00 €	59 391,90 €	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 570 890,57 €	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	24 569 130,29 €	9 990 572,77 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	14 578 557,52 €		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		14 578 557,52 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	12 003 245,45 €	72 000 000,00 €	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	74 693 779,14 €	1 156 695,83 €	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	6 814,46 €	79 815,68 €	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	86 703 839,05 €	87 815 069,03 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	1 111 229,98 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	87 815 069,03 €	87 815 069,03 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	256 810 305,93 €	323 982 633,53 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	79 318 236,09 €	22 795 550,63 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	28 660 496,88 €	50 259 491,28 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	39 128 879,81 €		
TOTAL DES CHARGES	403 917 918,71 €	397 037 675,44 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		6 880 243,27 €	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	403 917 918,71 €	403 917 918,71 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		5 829 168,42 €	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	79 595,95 €	378 927,04 €	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	29 387 767,46 €	69 694,85 €	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 130 263,19 €	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	29 467 363,41 €	8 408 053,50 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 059 309,91 €		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		21 059 309,91 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	43 087 151,01 €	97 500 000,00 €	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	89 173 257,32 €	778 661,40 €	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	18 126,88 €	378 927,04 €	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	132 278 535,21 €	119 716 898,35 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	12 561 636,86 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	132 278 535,21 €	132 278 535,21 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en millier d'euros)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 932	11 192
Immobilisations incorporelles	8 932	11 192
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	535 183	619 101
Terrains	8 074	8 183
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	266 719	279 005
Constructions en cours	94 931	0
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	162 522	173 188
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	0	0
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	0	155 788
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 937	2 937
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	557	575
Participations et créances rattachées	525	543
Autres immobilisations financières	32	32
I - Biens stables	544 672	630 868
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	3 069	-6 757
Créances de l'article 58	15 948	1 175
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	15 948	1 175
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	-13 781	-1 744
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-10 713	-8 502
Stocks	3 961	3 995
Hospitalisés et consultants	2 843	2 904
Caisses de Sécurité Sociale	35 515	56 846
Départements	152	256
Mutuelles et autres tiers-payants	4 360	4 982
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0
Etat et collectivités locales	63	145
Autres créances	7 905	8 034
Dépenses à classer	46	218
III - Créances	54 846	77 379
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	367	67
Dotations attendues	10 768	0
IV - Liquidités	11 136	67
TOTAL ACTIF	626 601	709 490

PASSIF	2007	2008
Apports	46 747	47 361
Excédents affectés à l'investissement	38 140	38 685
Subventions d'investissement	332	428
Emprunts et dettes assimilées	198 579	252 991
Amortissements	263 943	284 646
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	547 741	624 111
Réserve de trésorerie	8 296	8 296
Réserve de compensation	0	59
Report à nouveau excédentaire	50	261
Report à nouveau déficitaire	-14 833	-22 928
Résultat comptable	-7 280	-5 829
Provisions réglementées	11 268	14 200
Provisions pour risques et charges	4 392	5 274
Autres dépréciations	273	98
II - Financements stables d'exploitation	2 166	-570
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 983	17 874
Dettes fiscales et sociales	21 106	20 670
Avances reçues	24 148	9 380
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 996	10 910
Autres dettes diverses	3 461	2 042
Recettes à classer ou à régulariser	1 378	2 847
III - Dettes	72 072	63 723
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-17 226	13 656
Fonds en dépôt	283	345
Intérêts courus non échus	840	1 670
Crédits de trésorerie	3 500	20 210
IV - Financements à court terme	4 623	22 225
TRESORERIE	6 513	-22 157
TOTAL PASSIF	626 601	709 490

(h) CHU de Grenoble

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL			
	PREVISION 2007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	326 653 400,65	416 703 735,03	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	110 119 297,47	42 851 642,41	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	33 407 658,09	60 629 999,18	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	56 700 389,70		
TOTAL DES CHARGES	526 880 745,91	520 185 376,62	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENT	0,00	6 695 369,29	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	526 880 745,91	526 880 745,91	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		6 379 328,52	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	88 123,33	520 380,49	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	42 660 029,36	80 804,65	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5 334 544,52	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	42 748 152,69	12 315 058,18	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 433 094,51	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		30 433 094,51	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	40 428 698,34	80 580 891,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	73 706 823,75	2 012 970,67	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	29,90	522 719,37	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	114 135 551,99	113 549 675,55	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	585 876,44	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	114 135 551,99	114 135 551,99	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL			
	PREVISION 2008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	336 909 164,02	434 038 838,84	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	117 554 206,62	44 731 615,48	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	35 697 999,43	63 112 127,35	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	57 300 084,79		
TOTAL DES CHARGES	547 461 454,86	541 882 581,67	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENT	0,00	5 578 873,19	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	547 461 454,86	547 461 454,86	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		4 272 769,44	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	216 038,74	1 700 304,24	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	42 569 423,78	189 418,77	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 235 959,77	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	42 785 462,52	8 398 452,22	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	34 387 010,30	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		34 387 010,30	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	14 438 020,52	62 782 610,03	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	98 422 516,32	1 094 162,68	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	252 500,00	1 701 143,12	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	113 113 036,84	99 964 926,13	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	13 148 110,71	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	113 113 036,84	113 113 036,84	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

BIENS	2007	2008
Biens stables		
Immobilisations incorporelles	28 329 275	31 308 356
Immobilisations corporelles brutes :	628 611 552	723 459 872
- Terrains	712 369	712 288
- Constructions	331 101 381	407 106 217
- Installations techn., matériel, outillage	175 962 362	186 158 842
- Autres	54 054 384	57 477 780
Immobilisations en cours	66 326 248	71 549 937
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	454 809	454 809
Immobilisations financières	653 110	904 771
Participations et créances rattachées	91 647	344 147
Autres immobilisations financières	561 462	560 623
TOTAL II	657 593 937	755 672 999
Fonds de roulement d'investissement négatif (II - I)	18 385 317	37 814 474
Biens stables d'exploitation		
Caisse pivot article 58	33 450 833	2 820 376
Créances sur l'Etat (secteur psy)	0	0
TOTAL IV	33 450 833	2 820 376
Fonds de roulement d'exploitation négatif (IV - III)	0	0
Fonds de roulement net global négatif	9 409 798	0
Valeurs d'exploitation	106 531 944	110 032 482
Stocks	5 123 425	6 329 759
Hospitalisés et consultants (valeur brute)	6 420 517	7 222 651
Caisse de Sécurité Sociale	58 063 418	62 045 162
Départements	1 817 222	1 794 189
Mutuelles et autres tiers payants	11 216 160	14 522 415
Créances irrécouvrables admises en non - valeur	134 935	
Etat et collectivités locales	1 260 354	1 335 119
Autres créances	22 465 666	16 519 772
Dépenses à classer	30 248	263 415
TOTAL VI	106 531 944	110 032 482
Besoin en fonds de roulement d'exploitation (VI - V)	6 987 963	42 682 444
Besoin en fonds de roulement	6 987 963)	42 682 444
Liquidités		
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	41 204	56 416
TOTAL VIII	41 204	56 416
Trésorerie positive (VIII - VII)	0	0
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	797 617 918	868 582 272

FINANCEMENTS	2007	2008
Financements stables		
Apports	61 131 000	62 043 480
Excédents affectés à l'investissement	12 232 622	12 691 320
Amortissements :	356 799 605	385 741 561
- Immobilisations incorporelles	23 166 710	25 768 864
- Terrains & Constructions	155 185 019	168 798 565
- Installations techn., matériel, outillage	133 452 811	143 138 052
- Autres	44 995 065	48 036 081
Subventions d'investissements	1 760 832	1 753 015
Dettes financières (à long terme) - LCT - ICNE	207 284 560	255 629 150
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0	0
Droits de l'affectant	0	0
TOTAL I	639 208 619	717 858 525
Fonds de roulement d'investissement positif (I - II)	0	0
Financements stables d'exploitation		
Réserves de trésorerie	22 167 866	22 167 866
Réserves de compensation	57 759	57 759
Résultat de l'exercice	-6 379 329	-4 272 769
Excédent affecté au financ. mesures exploitation	0	0
Reports à nouveau excédentaires	114 722	141 902
Provisions réglementées	32 653 643	41 824 600
Report à nouveau déficitaire (signe -)	-7 800 955	-14 666 160
Provisions / risques et charges	959 782	2 694 518
Autres provisions pour dépréciation	652 865	759 685
TOTAL III	42 426 352	48 707 399
Fonds de roulement d'exploitation positif (III - IV)	8 975 519	45 887 023
Fonds de roulement net global positif	0	8 072 549
Dettes d'exploitation	99 543 982	67 350 038
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 597 982	19 005 647
Dettes sociales & fiscales	21 374 766	17 642 050
Avances reçues	34 838 655	4 147 716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 117 446	15 321 763
Autres dettes	845 144	1 175 771
Recettes à classer	6 769 988	10 057 090
TOTAL V	99 543 982	67 350 038
Excédent de financement d'exploitation (V - VI)	0	0
Excédent de financement	0	0
Financements à court terme		
Fonds en dépôt	835 439	778 856
Intérêts courus non échus	603 526	2 571 454
Ligne de trésorerie	15 000 000	31 316 000
Autres SC classe 5		
TOTAL VII	16 438 965	34 666 311
Trésorerie négative (VII - VIII)	16 397 761	34 609 895
TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	797 617 918	868 582 273

(i) CH de Lagny Marne-La-Vallée

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	93 249 179 €	126 036 285 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	18 729 792 €	9 390 250 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	11 738 621 €	13 129 408 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	26 496 489 €		
TOTAL DES CHARGES	150 214 082	148 555 942	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT	-	1 658 140	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	150 214 082	150 214 082	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)	154 951 958	153 387 343	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	2 449	2 792	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	23 756 954	439 859	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 556 082	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	131 192 555	150 388 609	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	19 196 054		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		19 196 054	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	2 054 481	3 201	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	26 050 230	472 261	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	4 033	2 792	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	28 108 743	19 674 308	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	8 434 435	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	28 108 743	28 108 743	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	95 793 355 €	125 637 174 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	19 632 719 €	10 701 017 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	12 944 105 €	14 632 121 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	22 499 259 €		
TOTAL DES CHARGES	150 869 437	150 970 311	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT	100 874	-	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	150 970 311	150 970 311	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)	155 548 463	156 067 498	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0		- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	20 970 282	163 799	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 966 642	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	134 578 182	152 937 057	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	18 358 875		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		18 358 875	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	1 822 289	7 802 169	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	17 561 916	2 301 775	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		2 104	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	19 384 205	28 464 923	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	9 080 718	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	28 464 923	28 464 923	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 084 647,17	3 721 748,58
Immobilisations incorporelles		
Concessions et droit similaires	3 084 647,17	3 721 748,58
Charges à répartir		
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 263 151,51	152 370 054,20
Terrains	5 629 910,06	5 629 910,06
Immobilisations en cours	23 208 596,91	22 289 142,33
Constructions	64 258 997,72	79 929 339,38
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	30 784 930,92	32 209 205,92
Autres immobilisations corporelles	12 043 647,48	11 975 388,09
Installations, matériel et autres immobilisations en cours		
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Immobilisations reçues en affectation	280 437,49	280 437,49
Immobilisations affectées ou mises à disposition	56 630,93	56 630,93
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	156 711,07	154 607,07
Prêt	121 959,21	121 959,21
Autres immobilisations financières	34 751,86	32 647,86
I - Biens stables	139 504 509,75	156 246 409,85
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-17 306 785,83	-20 018 646,19
Créances de l'article 58	6 094 107,19	1 157 710,19
Créances de la sectorisation psychiatrique	4 674,53	4 674,53
II - Biens stables d'exploitation	6 098 781,72	1 162 384,72
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	32 637 944,39	49 366 919,25
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	15 331 158,56	29 348 273,06
Stocks	979 815,93	987 329,01
Hospitalisés et consultants	5 906 113,58	3 713 430,71
Caisses de Sécurité Sociale	18 876 746,06	14 123 868,50
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	6 595 535,05	6 192 074,86
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales		
Autres	23 303,49	24 532,47
Créances Diverses	982 994,20	1 384 360,47
Dépenses à classer	49 396,78	42 724,78
III - Créances	33 413 905,09	26 468 320,80
Valeurs mobilières de placement	0,00	7 661 991,09
Disponibilités	8 273 007,65	9 973 810,07
Dotations attendues		
IV - Liquidités	8 273 007,65	17 635 801,16
TOTAL ACTIF	536 474 227,64	600 332 987,87

PASSIF	2007	2008
Apports	11 073 425,66	11 105 612,82
Excédents affectés à l'investissement	23 937 918,88	23 937 918,88
Subventions d'investissement	1 796 044,12	3 901 832,59
Emprunts et dettes divers	280 437,49	280 437,49
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 742 156,21	22 722 035,54
Amortissements	68 367 741,56	74 279 926,34
Dépréciations		
I - Financements stables	122 197 723,92	136 227 763,66
Réserve de trésorerie	4 878 395,32	4 878 395,32
Réserve de compensation	348 005,89	340 136,61
Report à nouveau excédentaire	2 577 499,60	1 020 753,49
Report à nouveau déficitaire		
Résultat comptable	-1 564 615,39	519 034,76
Provisions règlementées	27 706 218,25	39 789 368,25
Provisions pour risques et charges	1 839 722,44	1 632 480,44
Autres dépréciations	2 951 500,00	2 349 135,10
II - Financements stables d'exploitation	38 736 726,11	50 529 303,97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 711 314,83	4 562 101,87
Dettes fiscales et sociales	5 665 391,53	5 103 696,43
Avances reçues	8 482 002,16	3 554 325,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 897 746,12	671 738,87
Autres dettes diverses	269 427,03	283 501,84
Recettes à classer ou à régulariser	162 817,71	259 241,73
III - Dettes	26 188 699,38	14 434 606,45
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	7 225 205,71	12 033 714,35
Fonds en dépôt	72 358,26	74 447,71
Intérêts courus non échus	94 696,54	246 794,74
Crédits de trésorerie		
IV - Financements à court terme	167 054,80	321 242,45
TRESORERIE	8 105 952,85	17 314 558,71
TOTAL PASSIF	187 290 204,21	201 512 916,53

(j) **CHU de Limoges**

(i) **Compte administratif 2007 (en euro)**

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	244 336 828 €	314 162 983 €	Titre 1 : Produits versés par l'Assurance Maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	81 650 966 €	24 237 670 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	30 041 731 €	43 633 380 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	24 893 775 €		
TOTAL DES CHARGES	380 923 299	382 034 033	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT	1 110 734		RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	382 034 033	382 034 033	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)	2 439 030		RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	17 674	6 388	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	22 645 319	3 508 690	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	25 102 023	3 515 078	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 586 945		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		21 586 945	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	3 772 617	10 358 965	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	24 105 895	370 358	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		6 698	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	27 878 512	32 322 966	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	4 444 454	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	32 322 966	32 322 966	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) **Compte administratif 2008 (en euro)**

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	256 082 195 €	330 813 452 €	Titre 1 : Produits versés par l'Assurance Maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	89 952 109 €	25 826 212 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	32 085 437 €	51 134 725 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	32 832 687 €		
TOTAL DES CHARGES	410 952 428	407 774 390	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		3 178 039	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	410 952 428	410 952 428	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		2 741 419	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	57 206	154 166	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	30 786 341	4 553 924	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	30 843 548	7 449 509	SOUS-TOTAL 2

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		23 394 039	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	5 372 672	2 909 057	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	26 561 292	523 619	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	750	154 166	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	31 934 714	26 980 881	TOTAL DES RESSOURCES
<i>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</i>		<i>4 953 833</i>	<i>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	31 934 714	31 934 714	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
Immobilisations incorporelles		
Charges à répartir		
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	367 831 144	390 142 916
Terrains	5 399 915	5 572 570
Immobilisations en cours / terrains	1779,24	
Constructions	207 416 378	213 134 141
Constructions en cours	4 559 642	9 115 627
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	150 453 430	162 278 692
Installations, matériel et autres immobilisations en cours		
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		41 885,07
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 403	41 153
Participations et créances rattachées		
Autres immobilisations financières	40 403	41 153
I - Biens stables	367 871 547	390 184 068
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-55 194 076	-63 970 001
Créances de l'article 58	17 766 990	1 051 808
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	17 766 990	1 051 808
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	46 432 275	66 969 549
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-8 761 802	2 999 547
Stocks	3 044 677	3 563 659
Hospitalisés et consultants	3 977 714	3 387 273
Caisses de Sécurité Sociale	42 792 039	50 307 995
Départements	687 118	531 108
Mutuelles et autres tiers-payants	4 993 100	6 250 645
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales	201 642	35 224
Autres créances	7 416 374	7 159 112
Dépenses à classer	129 852,62	126 655
III - Créances	63 242 517	71 361 671
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	207 260	1 336 047
Dotations attendues	3 107 580,50	
IV - Liquidités	3 314 841	1 336 047
TOTAL ACTIF	452 195 894	463 933 594

PASSIF	2007	2008
Apports	47 517 674	48 041 293
Excédents affectés à l'investissement	21 814 864	22 633 836
Subventions d'investissement		
Emprunts et dettes assimilées	35 892 298	33 428 683
Amortissements	207 452 635	222 110 255
Dépréciations		
I - Financements stables	312 677 471	326 214 067
Réserve de trésorerie	15 362 980	15 362 980
Réserve de compensation	451 565	370 488
Report à nouveau excédentaire	7 055 569	8 756 705
Report à nouveau déficitaire		
Résultat comptable	2 439 030	-2 741 419
Provisions réglementées	11 124 230	15 562 372
Provisions pour risques et charges	27 531 317	30 157 924
Autres dépréciations	234 572	552 307
II - Financements stables d'exploitation	64 199 264	68 021 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 658 727	15 097 370
Dettes fiscales et sociales	23 719 681	25 306 868
Avances reçues	26 704 716	16 739 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2534562,88	2069630,55
Autres dettes diverses	3 001 960	4 908 139
Recettes à classer ou à régulariser	3 757 969	4 592 527
III - Dettes	74 377 615	68 713 751
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 135 098	2 647 920
Fonds en dépôt	827 403	881 711
Intérêts courus non échus	114 141	102 707
Crédits de trésorerie		
IV - Financements à court terme	941 544	984 419
TRESORERIE	2 373 296	351 628
TOTAL PASSIF	452 195 894	463 933 594

(k) **CHU de Marseille**

(i) **Compte administratif 2007 (en euro)**

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	671 356 878 €	843 373 086 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	211 432 451 €	74 790 489 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	88 885 873 €	87 220 676 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	83 475 066 €		
TOTAL DES CHARGES	1 055 150 268	1 005 384 251	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		49 766 017	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 055 150 268	1 055 150 268	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		41 400 688	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	2 453 374	9 978 000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500 000	202 308	- Quote-part des subventions virée au résultat
	52 607 170	4 674 201	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	56 560 543	56 255 197	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	305 346		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		305 346	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	37 890 231	190 040 474	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	142 928 834	1 210 417	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		10 592 128	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	180 819 065	202 148 365	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	180 819 065	202 148 365	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) **Compte administratif 2008 (en euro)**

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	695 339 271 €	896 138 187 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	223 494 751 €	81 964 869 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	92 718 281 €	90 004 240 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	114 985 539 €		
TOTAL DES CHARGES	1 126 537 842	1 068 107 296	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		58 430 547	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 126 537 842	1 126 537 842	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		53 755 064	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	220 676	3 598 294	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	56 922 900	185 509	- Quote-part des subventions virée au résultat
	25 000 000	1 700 544	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	82 143 576	59 239 411	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22 904 164		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		22 904 164	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	61 497 990	184 858 413	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	119 515 742	3 242 901	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	88 158	4 154 244	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	181 101 890	215 159 722	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	34 057 832	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	215 159 722	215 159 722	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2 007	2 008
Immobilisations incorporelles	39 291 270	48 841 361
Charges à répartir		
Immobilisations corporelles	1 423 177 364	1 512 042 945
Crédit bail		
Immobilisations financières	2 025 035	1 467 563
Autres		
Biens stables	1 464 493 670	1 562 351 870
FDR D'INVESTISSEMENT (négatif)		
Report à nouveau déficitaire	98 107 535	147 873 735
Résultat comptable	41 400 688	53 755 064
Créances dites de l'art.58	47 913 681	2 970 862
Créances de la sectorisation psych.	326 339	326 339
Biens stables d'exploitation	187 748 243	204 926 001
FDR D'EXPLOITATION (négatif)	92 064 053	85 289 255
FDR NET GLOBAL (négatif)	44 659 966	
Stocks	9 852 287	6 686 745
Hospitalisés & consultants	16 642 993	15 848 534
Sécurité Sociale	96 434 353	133 541 938
Autres tiers payant	36 894 794	39 334 664
Autres	31 227 972	37 091 702
Dépenses à classer	236 900	21 522
Créances irrécouvrables	2 753 651	2 749 577
Biens d'exploitation	194 042 949	235 274 682
BFR	27 369 830	95 785 414
Valeurs de placement		
Banques	110 480	103 963
Caisses		
Autres		
Liquidités	110 480	103 963
TRESORERIE POSITIVE		
TOTAL DES BIENS	1 846 395 341	2 002 656 515

PASSIF	2 007	2 008
Apports	190 278 774	193 364 125
Excédents affectés à l'investissement	23 709 332	31 421 744
Subventions	609 926	579 768
Provisions réglementées		
Amortissements	782 285 710	818 241 735
Emprunts & dettes assimilées	515 014 014	638 375 007
Crédit bail		
Financements stables	1 511 897 757	1 681 982 379
FDR D'INVESTISSEMENT (positif)	47 404 087	119 630 509
Réserve de trésorerie (ant. à DGF)	54 877 301	54 877 301
Report à nouveau excédentaire		
Réserve de compensation		
Provisions pour risques & charges	39 103 769	62 403 225
Excédent affecté :		
à la réduction des charges		
au financement de mesures d'exploit.	1 703 120	2 356 221
Résultat comptable		
Autres		
Financements stables d'exploitation	95 684 190	119 636 746
FDR D'EXPLOITATION (positif)		
FDR NET GLOBAL (positif)		34 341 254
Fournisseurs d'exploitation	40 550 142	53 561 363
Dettes sociales	38 441 114	44 308 975
Avances reçues	71 847 457	24 830 752
Avances autres		1 777 701
Provisions pour dépréciations		
Autres	5 939 156	10 114 208
Recettes à classer	9 895 251	4 896 269
Financements d'exploitation	166 673 119	139 489 268
EFE		
Fournisseurs d'immobilisation	908 931	15 111 984
Fonds déposés	1 308 303	973 934
Concours bancaires	66 152 000	41 533 000
Autres	3 771 042	3 929 204
Financement à court terme	72 140 275	61 548 123
TRESORERIE NEGATIVE	72 029 796	61 444 160
TOTAL DES FINANCEMENTS	1 846 395 341	2 002 656 515

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	241 249 801 €	268 497 561 €	Titre 1 : Produits de l'Assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	67 422 417 €	40 553 232 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	42 472 821 €	61 388 764 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	31 772 727 €		
TOTAL DES CHARGES	382 917 766	370 439 557	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		12 478 208	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	382 917 766	382 917 766	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		12 478 208	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	664 240	764 240	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	22 566 143	17 422 779 081	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	23 230 383	14 038 951	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 191 432		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		9 191 432	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	6 936 588	26 954 407	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	28 198 662	1 057 022	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	408 132	764 240	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	35 543 382	37 967 100	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	2 423 718	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	37 967 100	37 967 100	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	2 008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	239 635 594 €	274 115 622 €	Titre 1 : Produits de l'Assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	69 894 939 €	46 125 060 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	45 833 438 €	70 103 228 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	40 310 901 €		
TOTAL DES CHARGES	395 674 872	390 343 910	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		5 330 961	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	395 674 872	395 674 872	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)		5 330 961	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	556 184	555 901	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	28 157 285	16 141 645 000	- Quote-part des subventions virée au résultat
			- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	28 713 468	6 548 003	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22 165 465		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		22 165 465	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	8 109 172	44 621 565	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	45 410 368	396 417	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	3 179	555 901	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	53 522 719	67 739 349	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	14 216 630	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	67 739 349	67 739 349	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 100 549	23 157 966
Immobilisations incorporelles	11 794 544	22 897 162
Charges à répartir	306 005	260 804
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 678 576	377 430 925
Terrains	2 223 654	2 223 371
Immobilisations en cours / terrains		
Constructions	151 323 699	156 359 255
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	177 767 256	184 491 878
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	12 296 890	34 289 343
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition	67 078	67 078
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 687 260	1689655,98
Participations et créances rattachées	1 558 010	1 558 010
Autres immobilisations financières	129 250	131 646
I - Biens stables	357 466 385	402 278 547
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	22 895 849	30 075 617
Créances de l'article 58	29 549 625	2 386 556
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	29 549 625	2 386 556
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	-7 869 107	26 330 824
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	15 026 742	56 406 441
Stocks	4 897 486	5 133 322
Hospitalisés et consultants	5 443 955	5 147 185
Caisses de Sécurité Sociale	36 595 304	0
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	29 368 517	32 502 251
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales		
Autres créances	14 854 398	29 537 176
Dépenses à classer	985 374	2 334 625
III - Créances	92 145 034	74 654 560
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	133 043	129 456
Dotations attendues	331 425	43 395 107
IV - Liquidités	464 468	43 524 563
TOTAL ACTIF	479 625 512	522 844 226

PASSIF	2007	2008
Apports	34 684 702	35 064 396
Excédents affectés à l'investissement	27 363 947	27 380 324
Subventions d'investissement	47 055	47 637
Emprunts et dettes assimilées	99 274 494	135 786 887
Droits de l'affectant	27 950	27 950
Amortissements	218 964 086	234 046 970
Dépréciations		
I - Financements stables	380 362 234	432 354 164
Réserve de trésorerie	25 610 252	25 610 252
Réserve de compensation	402	402
Report à nouveau excédentaire	752 564	730 800
Report à nouveau déficitaire	-19 426 308	-31 899 129
Résultat comptable	-12 478 208	-5 330 961
Provisions règlementées	3 196 693	4 316 693
Provisions pour risques et charges	23 725 124	34 904 324
Autres dépréciations	300 000	385 000
II - Financements stables d'exploitation	21 680 518	28 717 380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 161 341	23 043 739
Dettes fiscales et sociales	17 319 858	17 794 598
Avances reçues	27 374 490	174 654
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 580 735	159 769
Autres dettes diverses	1 084 672	1 475 969
Recettes à classer ou à régulariser	4 053 294	6 521 365
III - Dettes	75 574 389	49 170 094
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	16 570 645	25 484 466
Fonds en dépôt	456 749	546 280
Intérêts courus non échus	751 621	656 307
Crédits de trésorerie	800 000	11 400 000
IV - Financements à court terme	2 008 371	12 602 588
TRESORERIE	-1 543 903	30 921 975
TOTAL PASSIF	479 625 512	522 844 226

(m) CHU de Montpellier

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	432 179 524 €	540 515 716 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	126 245 036 €	47 632 663 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	51 395 737 €	64 616 952 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	44 495 379 €		
TOTAL DES CHARGES	654 315 675	652 765 332	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		1 550 344	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	654 315 675	654 315 675	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		856 147	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	478 295	50 636	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	35 252 765	0	- Quote-part des subventions virée au résultat
		7 095 009	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	35 731 059	8 001 792	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	27 729 267		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		27 729 267	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	15 003 340	44 125 642	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	52 166 147	3 008 182	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	7 522	471 225	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	67 177 008	75 334 316	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	8 157 308	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	75 334 316	75 334 316	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	443 683 940 €	556 241 569 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	131 276 730 €	51 616 438 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	55 585 744 €	75 207 659 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	52 583 878 €		
TOTAL DES CHARGES	683 130 293	683 065 666	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		64 627	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	683 130 293	683 130 293	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)	873 068		RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	191 753	15 647	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	42 322 550	0	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8 615 864	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	43 387 372	8 631 510	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	34 755 862		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		34 755 862	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	47 121 400	48 438 601	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	54 786 995	2 879 575	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	36 421	93 494	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	101 944 816	86 167 531	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	15 777 284	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	101 944 816	101 944 816	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en millier d'euros)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 071	20 294
Immobilisations incorporelles	18 071	20 294
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	660 404	702 698
Terrains	32 401	32 734
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	351 290	382 732
Constructions en cours	0	0
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	240 473	250 726
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	0	0
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	36 239	36 506
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51	49
Participations et créances rattachées	0	0
Autres immobilisations financières	51	49
I - Biens stables	678 525	723 041
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	10 479	-8 132
Créances de l'article 58	46 315	5 989
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	46 315	5 989
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	-8 946	34 213
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	1 532	26 081
Stocks	5 731	5 906
Hospitalisés et consultants	7 911	8 176
Caisses de Sécurité Sociale	76 544	69 326
Départements	860	585
Mutuelles et autres tiers-payants	14 110	13 203
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0
Etat et collectivités locales	1 206	399
Autres créances	14 458	14 547
Dépenses à classer	75	84
III - Créances	120 894	112 227
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	68	411
Dotations attendues	0	0
IV - Liquidités	68	411
TOTAL ACTIF	845 802	841 668

PASSIF	2007	2008
Apports	89 499	92 378
Excédents affectés à l'investissement	109 951	110 052
Subventions d'investissement	0	0
Emprunts et dettes assimilées	113 988	115 306
Amortissements	375 566	397 174
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	689 004	714 909
Réserve de trésorerie	24 799	24 799
Réserve de compensation	819	1 378
Report à nouveau excédentaire	520	470
Report à nouveau déficitaire	-8 226	-9 692
Résultat comptable	-856	873
Provisions règlementées	2 322	5 847
Provisions pour risques et charges	16 963	15 515
Autres dépréciations	1 028	1 012
II - Financements stables d'exploitation	37 369	40 202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 781	24 506
Dettes fiscales et sociales	42 406	42 952
Avances reçues	42 189	1 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 865	4 142
Autres dettes diverses	953	1 722
Recettes à classer ou à régulariser	4 183	8 889
III - Dettes	117 377	83 971
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 517	28 256
Fonds en dépôt	1 255	1 223
Intérêts courus non échus	798	1 363
Crédits de trésorerie	0	0
IV - Financements à court terme	2 053	2 586
TRESORERIE	-1 984	-2 175
TOTAL PASSIF	845 802	841 668

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

	2007		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	384 713 753 €	437 184 571 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	123 084 562 €	54 472 204 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	43 011 834 €	80 777 477 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	40 509 037 €		
TOTAL DES CHARGES	591 319 186	572 434 252	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		18 884 934	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	591 319 186	591 319 186	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
<u>TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</u>			
RESULTAT (EXCEDENT)		18 677 090	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	37 681	1 016 674	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	27 122 866	110 232	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3 651 005	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	27 160 547	23 455 001	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	3 705 546		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
<u>TABLEAU DE FINANCEMENT</u>			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		3 705 546	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	7 415 852	40 137 160	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	55 803 833	2 302 533	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	454 480	1 049 757	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	63 674 165	47 194 996	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	16 479 168	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	63 674 165	63 674 165	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

	2008		
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	396 992 435 €	441 413 553 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	127 241 474 €	54 200 123 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	46 603 573 €	86 186 614 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	43 798 590 €		
TOTAL DES CHARGES	614 636 073	581 800 290	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		32 835 783	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	614 636 073	614 636 073	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
<u>TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</u>			
RESULTAT (EXCEDENT)		32 071 318	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	2 217	239 570	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	29 839 241	161 866	- Quote-part des subventions virée au résultat
		532 116	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	29 841 458	33 004 870	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		3 163 411	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
<u>TABLEAU DE FINANCEMENT</u>			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	3 163 411		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	10 016 282	77 615 240	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	67 243 055	3 657 854	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	1 008 000	273 959	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	81 430 748	81 547 053	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	116 305	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	81 547 053	81 547 053	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 990 643	15 720 117
Immobilisations incorporelles	11 990 643	15 720 117
Charges à répartir		
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	559 296 275	619 390 372
Terrains	4 311 785	4 309 568
Immobilisations en cours / terrains	41 628 545	81 689 194
Constructions	240 617 481	244 227 269
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	150 964 524	161 934 743
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	119 092 008	124 547 667
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 681 932	2 681 932
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 060 264	1 033 874
Participations et créances rattachées	908 960	916 960
Autres immobilisations financières	151 304	116 914
I - Biens stables	572 347 181	636 144 364
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	33 211 839	64 586 659
Créances de l'article 58	36 675 562	957 815
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	36 675 562	957 815
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	-41 074 252	-36 615 021
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-7 862 414	27 971 638
Stocks	5 681 521	5 398 134
Hospitalisés et consultants	10 893 888	13 987 582
Caisses de Sécurité Sociale	54 227 801	64 138 460
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	22 578 320	27 635 678
Créances irrécouvrables admises en non-valeur		
Etat et collectivités locales		
Autres créances	36 104 556	26 032 061
Dépenses à classer	115 047	51 330
III - Créances	129 601 134	137 243 245
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 246 768	2 557 304
Dotations attendues		
IV - Liquidités	1 246 768	2 557 304
TOTAL ACTIF	739 870 645	776 902 728

PASSIF	2007	2008
Apports	73 795 491	74 963 247
Excédents affectés à l'investissement	95 804 437	95 804 437
Subventions d'investissement	5 139 112	6 467 344
Emprunts et dettes assimilées	151 322 981	218 921 939
Amortissements	279 496 998	304 574 055
Dépréciations		
I - Financements stables	605 559 020	700 731 022
Réserve de trésorerie	26 747 829	26 747 829
Réserve de compensation		
Report à nouveau excédentaire		
Report à nouveau déficitaire	-22 785 190	-41 462 280
Résultat comptable	-18 677 090	-32 071 318
Provisions réglementées		137 535
Provisions pour risques et charges	9 742 200	10 673 706
Autres dépréciations	573 561,27	317 323,81
II - Financements stables d'exploitation	-4 398 690	-35 657 205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 292 366	27 017 897
Dettes fiscales et sociales	32 327 477	32 554 041
Avances reçues	44 965 337	8 043 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 391 938	3 037 238
Autres dettes diverses	3 032 750	2 355 900
Recettes à classer ou à régulariser	2 565 833	16 377 903
III - Dettes	123 575 702	89 386 211
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6 025 432	47 857 034
Fonds en dépôt	174 031	90 877
Intérêts courus non échus	780 582	145 182,26
Crédits de trésorerie	14 180 000	20 900 000
IV - Financements à court terme	15 134 613	22 442 700
TRESORERIE	-13 887 846	-19 885 395
TOTAL PASSIF	739 870 645	776 902 728

(o) CHU de Nice

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	336 122 145 €	382 868 892 €	Titre 1 : Produits versés par l'Assurance Maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	94 239 735 €	54 950 484 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	42 611 524 €	65 177 806 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	66 688 292 €		
TOTAL DES CHARGES	539 661 696	502 997 181	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		36 664 514	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	539 661 696	539 661 696	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)	0	36 664 514	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3 249 665	9 598	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	54 992 632	18 038	- Quote-part des subventions virée au résultat
		8 609 364	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	58 242 298	45 301 515	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	12 940 783		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		12 940 783	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	7 327 230	8 225 118	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	19 432 010	2 073 981	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	4 000	368 780	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	26 763 240	23 608 662	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	3 154 578	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	26 763 240	26 763 240	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	341 504 735 €	392 550 439 €	Titre 1 : Produits versés par l'Assurance Maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	104 502 391 €	58 069 070 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	40 327 080 €	85 313 787 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	80 445 139 €		
TOTAL DES CHARGES	566 779 344	535 933 296	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		30 846 049	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	566 779 344	566 779 344	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)	0	30 846 049	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	161 462	126 325	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	57 009 123	13 545	- Quote-part des subventions virée au résultat
		17 148 486	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	57 170 585	48 134 405	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 036 180		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		9 036 180	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	29 054 739	60 513 453	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	50 047 827	1 898 512	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	84 075	133 325	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	79 186 641	71 581 470	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	7 605 171	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	79 186 641	79 186 641	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 842 551	31 988 311
Immobilisations incorporelles	22 842 551	31 988 311
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	456 893 263	492 111 266
Terrains	5 880 863	5 880 863
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	292 858 219	301 075 953
Constructions en cours	0	0
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	143 787 144	148 806 409
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	0	0
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	14 367 036	36 348 040
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	1	1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	96 696	142 696
Participations et créances rattachées	0	5 000
Autres immobilisations financières	96 696	137 696
I - Biens stables	479 832 510	524 242 273
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-1 069 826	14 435 678
Créances de l'article 58	19 717 196	1 587 450
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	19 717 196	1 587 450
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	30 864 993	25 884 064
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	29 795 167	40 319 742
Stocks	4 357 849	5 518 286
Hospitalisés et consultants	10 250 134	10 185 520
Caisses de Sécurité Sociale	43 266 626	48 048 399
Départements	788 371	837 487
Mutuelles et autres tiers-payants	19 178 939	15 555 663
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	16 910 247	16 910 051
Etat et collectivités locales	901 289	550 028
Autres créances	11 275 935	10 960 687
Charges constatées d'avance	86 985	0
Dépenses à classer	68 052	107 035
III - Créances	107 084 427	108 673 156
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	43 491	83 515
Dotations attendues	0	0
IV - Liquidités	43 491	83 515
TOTAL ACTIF	606 677 624	634 586 394

PASSIF	2007	2008
Apports	47 112 168	48 971 854
Excédents affectés à l'investissement	85 794 711	86 208 372
Subventions d'investissement	43 712	37 918
Emprunts et dettes assimilées	62 826 605	94 285 319
Amortissements	282 770 339	308 959 339
Droits des concédants	215 149	215 149
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	478 762 684	538 677 951
Réserve de trésorerie	24 021 721	24 021 721
Réserve de compensation	2 025 964	1 786 195
Report à nouveau excédentaire	8 220 611	0
Report à nouveau déficitaire	-586 699	-29 204 495
Résultat comptable	-36 664 514	-30 846 049
Provisions réglementées	39 827 259	50 394 079
Provisions pour risques et charges	12 513 161	7 910 339
Autres dépréciations	1 224 686	3 409 723
II - Financements stables d'exploitation	50 582 189	27 471 514
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 554 356	20 457 800
Dettes fiscales et sociales	22 671 287	21 018 160
Avances reçues	29 386 868	11 638 767
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 755 081	2 231 644
Autres dettes diverses	1 075 875	1 301 698
Produits constatés d'avance	93 890	10 146 444
Recettes à classer ou à régulariser	4 131 339	207 239
III - Dettes	76 668 697	67 001 753
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	30 415 730	41 671 402
Fonds en dépôt	141 249	137 612
Intérêts courus non échus	522 804	1 297 563
Crédits de trésorerie	0	0
IV - Financements à court terme	664 054	1 435 175
TRESORERIE	-620 563	-1 351 661
TOTAL PASSIF	606 677 624	634 586 393

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

		2 007	
		DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel		189 083 324 €	228 712 330 €
Titre 2 : Charges à caractère médical		55 909 484 €	20 328 865 €
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		19 257 382 €	28 584 011 €
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles		17 888 040 €	
TOTAL DES CHARGES		282 138 229	277 625 207
RESULTAT EXCEDENT			4 513 022
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT		282 138 229	282 138 229
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		3 554 904	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	68 966	463 979	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	14 588 488	1 336	- Quote-part des subventions virée au résultat
		944 186	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	14 657 454	4 964 404	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 693 050		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		9 693 050	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	4 716 293	6 437	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	11 344 746		Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	3 635	1 838 020	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	16 064 674	11 537 507	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	4 527 167	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	16 064 674	16 064 674	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

		2 008	
		DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel		195 283 741 €	243 767 426 €
Titre 2 : Charges à caractère médical		62 394 213 €	22 254 380 €
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		19 480 641 €	34 109 861 €
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles		22 649 402 €	
TOTAL DES CHARGES		299 807 997	300 131 668
RESULTAT EXCEDENT		323 671	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT		300 131 668	300 131 668
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)	1 178 401		RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	98	4 186	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	19 358 729	1 336	- Quote-part des subventions virée au résultat
		195 735	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	20 537 228	201 256	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 335 972		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		20 335 972	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	4 714 174	7 899	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	10 372 387	16 040	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	2 100	4 186	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	15 088 661	20 364 096	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	5 275 435	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	20 364 096	20 364 096	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en millier d'euros)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 575	5 397
Immobilisations incorporelles	3 575	5 397
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 021	350 172
Terrains	6 553	6 553
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	228 046	231 683
Constructions en cours	1 792	2 008
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	106 155	109 922
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	465	6
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	10	0
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17	19
Participations et créances rattachées	4	4
Autres immobilisations financières	13	15
I - Biens stables	346 613	355 588
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-21 088	-22 062
Créances de l'article 58	12 982	2 326
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	12 982	2 326
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	30 028	46 933
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	8 940	24 871
Stocks	4 079	4 504
Hospitalisés et consultants	3 807	3 621
Caisses de Sécurité Sociale	26 375	52 642
Départements	1 413	1176
Mutuelles et autres tiers-payants	6 267	5 678
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0
Etat et collectivités locales	0	0
Autres créances	4 356	4 223
Dépenses à classer	30	97
III - Créances	46 328	71 941
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	3 775	4 394
Dotations attendues	8755	6032
IV - Liquidités	12 530	10 426
TOTAL ACTIF	418 453	440 281

PASSIF	2007	2008
Apports	56 277	56 293
Excédents affectés à l'investissement	62 103	63 101
Subventions d'investissement	35	33
Emprunts et dettes assimilées	65 658	60 952
Amortissements	141 454	153 147
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	325 527	333 526
Réserve de trésorerie	10 509	10 509
Réserve de compensation	0	0
Report à nouveau excédentaire	5896	1384
Report à nouveau déficitaire	-303	-345
Résultat comptable	-3 555	1 178
Provisions règlementées	26 572	30 490
Provisions pour risques et charges	2 988	5 054
Autres dépréciations	903	989
II - Financements stables d'exploitation	43 010	49 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 366	13 833
Dettes fiscales et sociales	11 812	12 988
Avances reçues	17 403	6 730
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	761	958
Autres dettes diverses	1 689	1 578
Recettes à classer ou à régulariser	1 798	19 524
III - Dettes	47 829	55 611
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 501	16 330
Fonds en dépôt	1005	870
Intérêts courus non échus	1085	1015
Crédits de trésorerie	0	0
IV - Financements à court terme	2 090	1 885
TRESORERIE	10 441	8 541
TOTAL PASSIF	418 456	440 281

(q) CHU de Reims

(i) Compte administratif 2007 (euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	252 009 220 €	327 267 922 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	76 747 659 €	28 991 579 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	34 433 658 €	48 048 989 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	45 425 414 €		
TOTAL DES CHARGES	408 615 951	404 308 490	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		4 307 461	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	408 615 951	408 615 951	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
<u>TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</u>			
RESULTAT (EXCEDENT)		4 281 787	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	91 061	22 423	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	40 215 667	23 938	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3 765 767	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	40 306 728	8 093 915	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	32 212 813		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
<u>TABLEAU DE FINANCEMENT</u>			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		32 212 813	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	5 563 405	45 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	68 922 076	1 768 154	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		26 522	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	74 485 481	79 007 489	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	4 522 008	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	79 007 489	79 007 489	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	260 269 761 €	334 433 858 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	79 310 856 €	29 456 184 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	34 574 838 €	50 542 870 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	47 751 444 €		
TOTAL DES CHARGES	421 906 899	414 432 911	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		7 473 987	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	421 906 899	421 906 899	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
<u>TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</u>			
RESULTAT (EXCEDENT)		7 346 799	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	153 716	122 553	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	40 640 474	57 091	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 975 285	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	40 794 190	10 501 728	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 292 462		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
<u>TABLEAU DE FINANCEMENT</u>			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		30 292 462	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	8 064 964	40 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	48 397 081	1 007 562	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		142 108	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	56 462 045	71 442 132	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	14 980 087	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	71 442 132	71 442 132	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en millier d'euros)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	452 351	493 811
Terrains	5 381	5 528
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	241 132	300 625
Constructions en cours	66 091	32 521
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	137 549	152 882
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	1	1
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	20	77
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2177	2177
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	427	427
Participations et créances rattachées	371	371
Autres immobilisations financières	56	56
I - Biens stables	452 778	494 238
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-70 271	-69 082
Créances de l'article 58	21 473	1 615
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	21 473	1 615
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	78 376	112 025
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	8 105	42 943
Stocks	3 696	3 952
Hospitalisés et consultants	6 052	5 408
Caisses de Sécurité Sociale	33 937	44 508
Départements	2 466	1902
Mutuelles et autres tiers-payants	6 216	6 270
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0	0
Etat et collectivités locales	330	394
Autres créances	5 985	6 147
Dépenses à classer	60	469
III - Créances	58 742	69 050
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	404	6 817
Dotations attendues	10913	9376
IV - Liquidités	11 317	16 193
TOTAL ACTIF	544 310	581 096

PASSIF	2007	2008
Apports	56 798	57 656
Excédents affectés à l'investissement	30 209	30 209
Subventions d'investissement	328	421
Emprunts et dettes assimilées	78 743	110 678
Amortissements	216 429	226 193
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	382 507	425 157
Réserve de trésorerie	27 940	27 940
Réserve de compensation	0	0
Report à nouveau excédentaire	3989	73
Report à nouveau déficitaire	-69	-434
Résultat comptable	-4 282	-7 347
Provisions règlementées	68 559	90 346
Provisions pour risques et charges	3 017	2 471
Autres dépréciations	695	591
II - Financements stables d'exploitation	99 849	113 640
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 199	7 011
Dettes fiscales et sociales	20 875	21 729
Avances reçues	28 804	8 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31	47
Autres dettes diverses	1 127	2 564
Recettes à classer ou à régulariser	1 261	367
III - Dettes	60 297	40 686
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 555	28 365
Fonds en dépôt	1376	1364
Intérêts courus non échus	280	251
Crédits de trésorerie	0	0
I V - Financements à court terme	1 656	1 615
TRESORERIE	9 660	14 578
TOTAL PASSIF	544 309	581 098

(r) CH Sainte-Anne**(i) Compte administratif 2007 (en euro)**

CHARGES							
Numéro des titres	Intitulés	CRPP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Net constaté	Ecarts réalisations - prévisions
Titre 1	Charges de personnel - chapitres limitatifs	70 624 359,00	-804 736,00	0,00	69 819 623,00	69 819 622,00	0,00%
Titre 1	Charges de personnel - chapitres évaluatifs	46 237 951,00	967 869,00	0,00	47 205 820,00	47 205 821,29	0,00%
Titre 2	Charges à caractère médical	6 898 863,00	-203 492,00	0,00	6 695 371,00	6 695 371,02	0,00%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	14 422 827,00	757 460,00	0,00	15 180 287,00	15 180 287,23	0,00%
Titre 4	Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	11 746 000,00	905 206,00	0,00	12 651 206,00	12 699 180,53	0,38%
TOTAL DES CHARGES		149 930 000,00	1 622 307,00	0,00	151 552 307,00	151 600 282,07	0,03%
EXCEDENT						0,00	#DIV/0!
PRODUITS							
Numéro des titres	Intitulés	CRPP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Net constaté	Ecarts réalisations - prévisions
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	131 998 206,00	1 028 104,00	0,00	133 026 310,00	133 026 310,00	0,00%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	8 962 000,00	2 860 330,00	0,00	11 822 330,00	11 815 132,58	-0,06%
Titre 3	Autres produits	6 290 000,00	382 300,00	0,00	6 672 300,00	6 687 064,52	0,22%
TOTAL DES PRODUITS		147 250 206,00	4 270 734,00	0,00	151 520 940,00	151 528 507,10	0,00%
DEFICIT						71 774,97	#DIV/0!
N°	Intitulés	CRP initiaux	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Net constaté	Ecarts réalisations - prévisions
TOTAL DES CHARGES		154 334 674,00	1 628 965,00	0,00	155 963 639,00	156 011 614,07	0,03%
675	- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	491,27	#DIV/0!
68	- Dotations aux amortissements, dépréciations et	9 911 279,00	1 672 248,00	-440 000,00	11 143 527,00	11 161 797,83	0,16%
SOUS-TOTAL 1		144 423 395,00	-43 283,00	440 000,00	144 820 112,00	144 849 324,97	0,02%
TOTAL DES PRODUITS		151 585 469,00	4 277 392,00	0,00	155 862 861,00	155 951 248,63	0,06%
775	- Produits des cessions d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	#DIV/0!
777	- Quote-part des subventions virée au résultat	40 000,00	12 812,00	0,00	52 812,00	52 812,32	0,00%
78	- Reprises sur dépréciations et provisions	400 000,00	170 405,00	0,00	570 405,00	570 405,38	0,00%
SOUS-TOTAL 2		151 145 469,00	4 094 175,00	0,00	155 239 644,00	155 327 030,93	0,06%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ou INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		6 722 074,00	4 137 458,00	-440 000,00	10 419 532,00	10 477 705,96	0,56%
N°	Intitulés	Tableau de financement initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Net constaté	Ecarts réalisations - prévisions
Capacité d'autofinancement (CAF)		6 722 074,00	4 137 458,00			10 477 705,96	
Titre 1 :	Emprunts	15 000 000,00	-15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Titre 2 :	Dotations et subventions	30 000,00	-5 213,00	0,00	24 787,00	24 788,26	0,01%
Titre 3 :	Autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	83 441,31	#DIV/0!
TOTAL DES RESSOURCES (A)		21 752 074,00	-10 867 755,00	0,00	24 787,00	10 585 935,53	426,08
Insuffisance d'autofinancement (IAF)				440 000,00	440 000,00		
Titre 1	Remboursement des dettes financières	657 940,00	0,00	0,00	657 940,00	657 928,86	0,00%
Titre 2 :	Immobilisations	25 421 100,00	-15 499 860,00	0,00	9 921 240,00	9 921 239,26	0,00%
Titre 3 :	Autres emplois	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	4 592,64	-77,04%
TOTAL DES EMPLOIS (B)		26 099 040,00	-15 499 860,00	440 000,00	11 039 180,00	10 583 760,76	-0,04
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT, si (A-B) EST POSITIF		-4 346 966,00	4 632 105,00	-440 000,00	-11 014 393,00	2 174,77	-100,02%
OU PRELEVEMENT, SI (A-B) EST NEGATIF							

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

							CHARGES
Numéro des titres	Intitulés	CRPP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Net constaté	Écarts réalisations - prévisions
Titre 1	Charges de personnel - chapitres limitatifs	71 271 253,00	-131 345,00	400 000,00	71 539 908,00	71 139 421,86	-0,56%
Titre 1	Charges de personnel - chapitres évaluatifs	49 275 113,00	150 084,00	-400 000,00	49 025 197,00	49 425 723,83	0,82%
Titre 2	Charges à caractère médical	6 812 857,00	84 410,00	0,00	6 897 267,00	6 897 172,92	0,00%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	15 457 564,00	913 578,00	0,00	16 371 142,00	16 374 427,70	0,02%
Titre 4	Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	14 674 679,00	1 552 394,00	0,00	16 227 073,00	16 426 165,86	1,23%
TOTAL DES CHARGES		157 491 466,00	2 569 121,00	0,00	160 060 587,00	160 262 912,17	0,13%
EXCEDENT		0,00	1 362 241,00	0,00	0,00	0,00	

							PRODUITS
Numéro des titres	Intitulés	CRPP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Net constaté	Écarts réalisations - prévisions
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	132 803 918,00	1 549 552,00	0,00	134 353 470,00	134 353 469,35	0,00%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	11 815 205,00	589 091,00	0,00	12 404 296,00	12 405 217,96	0,01%
Titre 3	Autres produits	11 283 293,00	1 792 719,00	0,00	13 076 012,00	13 248 433,45	1,32%
TOTAL DES PRODUITS		155 902 416,00	3 931 362,00	0,00	159 833 778,00	160 007 120,76	0,11%
DEFICIT		1 589 050,00	0,00	0,00	226 809,00	255 791,41	

Libellé des chapitres	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Mandats /titres émis	Mandats /titres annulés	Total des réalisations	Écarts réalisations - prévisions
TOTAL DES CHARGES	162 402 340,00	2 572 929,00	0,00	164 975 269,00	168 850 692,23	3 879 617,87	164 971 074,36	0,00%
675 - Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	833 565,00	0,00	0,00	833 565,00	935 707,97	90 520,04	845 187,93	1,39%
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 274 893,00	1 299 227,00	0,00	13 574 120,00	13 722 053,62	0,00	13 722 053,62	1,09%
SOUS-TOTAL 1	149 293 882,00	1 273 702,00	0,00	150 567 584,00	154 192 930,64	3 789 097,83	150 403 832,81	-0,11%
TOTAL DES PRODUITS	161 015 532,00	3 935 170,00	0,00	164 950 702,00	168 825 631,28	4 455 839,90	164 369 791,38	-0,35%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	3 201 000,00	0,00	0,00	3 201 000,00	3 201 000,00	0,00	3 201 000,00	0,00%
777 - Quote-part des subventions virée au résultat	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	19 972,10	0,00	19 972,10	-50,07%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 553 000,00	-858 876,00	0,00	694 124,00	895 757,26	0,00	895 757,26	29,05%
SOUS-TOTAL 2	156 221 532,00	4 794 046,00	0,00	161 015 578,00	164 708 901,92	4 455 839,90	160 253 062,02	-0,47%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ou INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	6 927 650,00	3 520 344,00	0,00	10 447 994,00	10 515 971,28	666 742,07	9 849 229,21	-5,73%

RESSOURCES								
LIBELLE DES CHAPITRES	Tableau de financement initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Total des réalisations	Écarts réalisations - prévisions
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 927 650,00	3 520 344,00	0,00	10 447 994,00			9 849 229,21	
Titre 1 : Emprunts								
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 et 166 et 169)	30 000 000,00	-22 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00		8 000 000,00	0,00%
16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				0,00			0,00	#DIV/0!
Total titre 1	30 000 000,00	-22 000 000,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00%
Titre 2 : Dotations et subventions								
102 Apports		100 000,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	0,00%
131 Subventions d'équipement reçues		17 178,00		17 178,00	17 178,09		17 178,09	0,00%
Total titre 2	0,00	117 178,00	0,00	117 178,00	117 178,09	0,00	117 178,09	0,00%
Titre 3 : Autres ressources								
267 Créances rattachées à des participations				0,00			0,00	#DIV/0!
27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272 et 2768)				0,00			0,00	#DIV/0!
775 Cessions d'immobilisations	3 201 000,00			3 201 000,00	3 201 000,00		3 201 000,00	0,00%
70 Annulations de mandats sur exercices clos				0,00	15 851,40		15 851,40	#DIV/0!
Total titre 3	3 201 000,00	0,00	0,00	3 201 000,00	3 216 851,40	0,00	3 216 851,40	0,50%
TOTAL RESSOURCES DU TABLEAU DE FINANCEMENT	40 128 650,00	-18 362 478,00	0,00	21 766 172,00			21 183 258,7	-2,68%

EMPLOIS								
LIBELLE DES CHAPITRES	Tableau de financement initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Écarts réalisations - prévisions
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT								
Titre 1 : Remboursement des dettes financières								
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 et 166)	609 700,00			609 700,00	609 696,38		609 696,38	0,00%
16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				0,00			0,00	#DIV/0!
Total titre 1	609 700,00	0,00	0,00	609 700,00	609 696,38	0,00	609 696,38	0,00%
Titre 2 : Immobilisations								
20 Immobilisations incorporelles	5 346 000,00	-4 353 306,00		992 694,00	1 126 376,56	133 682,57	992 693,99	0,00%
211 Terrains				0,00			0,00	#DIV/0!
212 Agencements et aménagements de terrains				0,00			0,00	#DIV/0!
213 Constructions sur sol propre	19 993 660,00	-2 952 620,00		17 041 040,00	31 898 381,77	14 857 341,9	17 041 039,85	0,00%
214 Constructions sur sol d'autrui				0,00			0,00	#DIV/0!
Installations techniques, matériel et outillage								
215 industriel	4 250 000,00	-1 162 198,00		3 087 802,00	4 112 663,69	1 024 861,24	3 087 802,45	0,00%
218 Autres immobilisations corporelles	1 625 000,00	-769 182,00		855 818,00	877 740,61	21 922,87	855 817,74	0,00%
23 Immobilisations en cours	23 216 396,00	-14 346 034,00		8 870 362,00	9 226 724,62	356 362,53	8 870 362,09	0,00%
Total titre 2	54 431 056,00	-23 583 340,00	0,00	30 847 716,00	47 241 887,25	16 394 171,1	30 847 716,1	0,00%
Titre 3 : Autres emplois								
26 Participations et créances rattachées à des participations				0,00			0,00	#DIV/0!
27 Autres immobilisations financières (sauf 2768)	15 000,00	55 018,00		70 018,00	70 017,85		70 017,85	0,00%
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00			0,00	#DIV/0!
71 Annulations de titres sur exercices clos				0,00			0,00	#DIV/0!
Total titre 3	15 000,00	55 018,00	0,00	70 018,00	70 017,85	0,00	70 017,85	0,00%
TOTAL EMPLOIS DU TABLEAU DE FINANCEMENT	55 055 756,00	-23 528 322,00	0,00	31 527 434,00			31 527 430,4	0,00%
Tableau de financement								
Total des ressources (A)	40 128 650,00	-18 362 478,00	0,00	21 766 172,00			21 183 258,70	-2,68%
Total des emplois (B)	55 055 756,00	-23 528 322,00	0,00	31 527 434,00			31 527 430,35	0,00%
Apport au fonds de roulement (A-B ; si A>B)	0,00	5 165 844,00	0,00	0,00			0,00	#DIV/0!
Prélèvement sur le fonds de roulement (A-B ; si A<B)	14 927 106,00	0,00	0,00	9 761 262,00			10 344 171,65	5,97%

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2 007	2 008
Biens stables		
Immobilisations incorporelles	7 479 691	7 760 028
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	7 479 691	7 760 028
Charges à répartir	0	0
Immobilisations corporelles brutes	120 414 872	141 113 029
Terrains	1 629 070	1 629 070
Constructions	72 070 898	91 337 978
Installations techniques, matériel et outillage	29 506 203	30 081 461
Autres immobilisations corporelles et immos en concession	17 208 701	18 064 519
Immobilisations corporelles en cours	4 707 685	10 652 789
Immobilisations financières	207 972	277 990
immobilisations affectées & participations	1	1
autres immobilisations financières	207 971	277 989
Total 1 : Biens stables	132 810 220	159 803 836
FRI : Fonds de roulement d'inv. négatif (1-2)	0	2 035 442
Actif d'exploitation stables		
Créances "art. 58"	8 505 338	6 318 441
Créances sur l'état (secteur Psy)	0	0
Total 3 : Biens stables d'exploitation	8 505 338	6 318 441
FRE : Fonds de roulement d'exploit. négatif (3-4)	0	0
FRNG : Fonds de roulement net global (FRI + FRE) négatif	0	0
Valeurs d'exploitation		
Stocks	604 293	722 023
Hospitalisés et consultants (part du malade)	4 442 857	5 486 081
Caisse pivot (hors article 58 + DGF attendue)	6 585 824	3 711 007
Autres tiers payants	4 524 500	4 791 617
Créances admises en non valeur	0	645 885
Sécurité sociale	0	0
Etat et collectivités territoriales	714	485
Charges constatées d'avance	0	0
Autres créances	3 701 024	6 365 694
Dépenses / recettes à classer	49 110	30 134
Total 5 : Valeurs d'exploitation	19 908 322	21 752 927
BFR d'exploitation	7 489 678	11 486 716
Besoin en fonds de roulement	7 489 678	11 486 716
Liquidités		
valeurs mobilières de placement	1 721 775	0
disponibilités	14 493 593	4 264 903
Total 7 : Liquidités	16 215 368	4 264 903
Trésorerie positive (7-8)	15 314 992	3 160 679
TOTAL DES BIENS (1+3+5+7)	177 439 248	192 140 107

PASSIF	2 007	2 008
Financements stables		
Apports	19288817	19388817
Excédents affectés à l'investissement	19802919	19802919
Amortissements	95429783	99938283
Immobilisations incorporelles	5408462	6345844
Immobilisations corporelles	90021321	93592439
Autres	0	0
Subventions d'investissement	79775	76981
Provisions réglementées	7586385	9293121
Dettes financières (à long terme)	1877969	9268273
Comptes de liaison (PSPH)	0	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0	0
Total 2 : Financements stables	144065648	157768394
FRI : Fonds de roulement d'inv. positif (2-1)	11255428	0
Financements stables d'exploitation		
Réserves de trésorerie	14615077	14615077
Réserve de compensation	0	0
Report à nouveau excédentaire affecté :		
- à la couverture des charges d'exploitation	3284201	3223835
- au financement de mesures d'exploitation		
Résultat comptable	-60365	-601283
Report à nouveau déficitaire (signe -)	0	0
Provisions pour risques et charges	1597779	5137214
Autres provisions	617889	626435
Total 4 : Financements stables d'exploitation	20054581	23001278
FRE : Fonds de roulement d'exploit. Positif (4-3)	11549243	16682837
FRNG : Fonds de roulement net global (FRI + FRE) positif	22804671	14647396
Financements d'exploitation		
Dettes d'exploitation	10213465	7862760
Fournisseurs d'exploitation	3176518	3225982
Dettes sociales	1032765	746050
Dettes fiscales (Montant report de charge restant à payer inclus au 447 en 2006 =)	2629135	2697631
Avances reçues	3375046	1193097
Dettes hors exploitation	2205179	2403451
Dettes sur immobilisations	309495	233805
Recettes à classer	473606	274621
Produits constatés d'avance	0	0
Autres comptes créditeurs	1422079	1895026
Total 6 : Financements d'exploitation	12418644	10266211
Excédent de financement d'exploitation	0	0
Financements à court terme		
Fonds déposés par les usagers	873956	1088211
Intérêts courus	26419	16013
Crédit de trésorerie	0	0
Autres soldes créditeurs de classe 5 (comptes financiers)		
Total 8 : Financements à court terme	900375	1104224
Trésorerie négative (8-7)	0	0
TOTAL DES FINANCEMENTS.(2+4+6+8)	177439249	192140107

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	138 661 397	168 201 101	
Titre 2 : Charges à caractère médical	38 817 249	26 424 135	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	20 895 751	23 204 847	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	28 180 532		
TOTAL DES CHARGES	226 554 930	217 830 082	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		8 724 847	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	226 554 930	226 554 930	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		8 517 046	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	9 890	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	20 443 159	0	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3 179 438	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	20 443 159	11 706 373	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	8 736 785		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		8 736 785	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	15 642 965	40 420 035	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	24 399 182	158 872	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	1 053 323	9 890	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	41 095 469	49 325 582	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	8 230 112	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	49 325 582	49 325 582	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	139 612 014	180 535 131	
Titre 2 : Charges à caractère médical	38 877 477	27 873 277	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	22 834 275	24 494 691	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	34 499 741		
TOTAL DES CHARGES	235 823 507	232 903 098	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		2 920 409	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	235 823 507	235 823 507	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		3 117 725	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1 637	3 390	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	27 434 620	196	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1 855 614	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	27 436 257	4 976 925	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22 459 333		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		22 459 333	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	36 185 986	59 608 450	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	38 219 493	39 655	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		3 390	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	74 405 479	82 110 828	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	7 705 349	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	82 110 828	82 110 828	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2 007	2 008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 927 960	15 132 564
Immobilisations incorporelles	14 927 960	15 132 564
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 563 659	319 549 437
Terrains	14 467 939	14 486 699
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	144 218 446	179 040 380
Constructions en cours	37 273 006	32 376 167
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	90 988 173	91 908 656
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	616 095	1 737 536
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	0	0
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 084 461	3 084 461
Participations et créances rattachées	3 066 849	3 066 849
Autres immobilisations financières	17 612	17 612
I - Biens stables	305 576 080	337 766 462
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	28 831 490	28 700 870
Créances de l'article 58	3 684 239	98 039
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	3 684 239	98 039
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	4 979 827	16 401 995
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	33 811 316	45 102 865
Stocks	5 146 752	4 154 397
Hospitalisés et consultants	3 550 358	3 731 918
Caisses de Sécurité Sociale	27 978 000	29 462 000
Départements	130 549	39 140
Mutuelles et autres tiers-payants	8 812 000	7 670 000
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	2 581 851	2 581 851
Etat et collectivités locales	510 000	80 000
Autres créances	7 544 115	14 643 207
Dépenses à classer	2 124	168 416
III - Créances	56 255 749	62 530 929
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	8 626 423	14 121 546
Dotations attendues	0	0
IV - Liquidités	8 626 423	14 121 546
TOTAL ACTIF	374 142 491	414 516 976

PASSIF	2 007	2 008
Apports	29 273 544	30 227 607
Excédents affectés à l'investissement	26 357 318	26 357 318
Subventions d'investissement	79 072	118 531
Emprunts et dettes assimilées	112 373 770	135 796 235
Amortissements	166 323 865	173 967 640
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	334 407 570	366 467 331
Réserve de trésorerie	3 560 517	3 560 517
Réserve de compensation	0	0
Report à nouveau excédentaire	2 434 589	340 120
Report à nouveau déficitaire	0	-6 422 576
Résultat comptable	-8 517 046	-3 117 725
Provisions règlementées	8 327 631	12 107 527
Provisions pour risques et charges	2 058 374	8 432 172
Autres dépréciations	800 000	1 600 000
II - Financements stables d'exploitation	8 664 066	16 500 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 689 220	6 285 456
Dettes fiscales et sociales	6 744 728	7 666 654
Avances reçues	13 396 994	9 823 984
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 615 549	416 145
Autres dettes diverses	1 652 449	4 874 738
Recettes à classer ou à régulariser	153 776	1 021 506
III - Dettes	29 252 716	30 088 483
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	27 003 033	32 442 446
Fonds en dépôt	2 409	2 323
Intérêts courus non échus	1 815 730	1 458 803
Crédits de trésorerie	0	0
IV - Financements à court terme	1 818 139	1 461 126
TRESORERIE	6 808 283	12 660 420
TOTAL PASSIF	374 142 491	414 516 976

(t) CHU de Saint-Etienne

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	268 576 019 €	312 898 872 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	71 232 935 €	31 142 623 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	32 551 574 €	46 334 462 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	26 447 787 €		
TOTAL DES CHARGES	398 808 314	390 375 957	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		8 432 358	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	398 808 314	398 808 314	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		8 553 139	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	21 501	2 289 081	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	18 193 436	8 685	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5 239 640	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	18 214 937	16 090 545	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 124 392		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		2 124 392	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	109 730 386	80 009 119	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	45 936 428	290 258	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	10 665	2 427 990	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	155 677 479	84 851 759	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	70 825 720	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	155 677 479	155 677 479	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	279 896 929 €	332 442 696 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	77 840 007 €	35 114 621 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	36 668 717 €	61 982 916 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	52 398 618 €		
TOTAL DES CHARGES	446 804 271	429 540 233	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		17 264 038	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	446 804 271	446 804 271	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		16 915 903	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25 161	363 296	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	41 888 208	7 286	- Quote-part des subventions virée au résultat
		2 878 192	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	41 913 370	20 164 677	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 748 693		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		21 748 693	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	9 670 746	70 011 455	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	43 406 508	529 395	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	213 743	872 985	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	53 290 997	93 162 528	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	39 871 531	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	93 162 528	93 162 528	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 779 721	11 444 193
Immobilisations incorporelles	9 892 923	11 444 193
Charges à répartir	2 886 798	0
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	545 614 695	582 395 698
Terrains	11 879 838	12 091 533
Immobilisations en cours / terrains		
Constructions	342 900 753	402 500 896
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	116 725 527	120 712 121
Immobilisations corporelles en cours	35 462 493	4 139 235
Autres immobilisations corporelles	38 646 084	42 951 913
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	367 688	483 637
Participations et créances rattachées	59 564	270 814
Autres immobilisations financières	308 124	212 823
I - Biens stables	558 762 104	594 323 528
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-2 997 725	34 361 743
Créances de l'article 58	3 831 762	697 151
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	3 831 762	697 151
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	1 472 234	7 118 911
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-1 525 491	41 480 654
Stocks	3 167 734	3 717 919
Hospitalisés et consultants	2 323 134	2 395 812
Caisses de Sécurité Sociale	33 591 772	43 867 167
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	8 519 327	10 487 862
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	2 716 615	2 716 615
Autres créances	17 651 300	28 336 971
Dépenses à classer	35 190	896 760
III - Créances	68 005 072	92 419 106
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 970 367	14 013 552
Dotations attendues		
IV - Liquidités	3 970 367	14 013 552
TOTAL ACTIF	634 569 305	701 453 337

PASSIF	2007	2008
Apports	60 885 431	61 168 156
Excédents affectés à l'investissement	10 118 398	10 118 398
Subventions d'investissement	333 244	572 628
Emprunts et dettes assimilées	220 744 904	281 085 613
Amortissements	263 682 402	275 740 476
Dépréciations		
I - Financements stables	555 764 379	628 685 271
Réserve de trésorerie	9 314 922	6 428 124
Réserve de compensation	60 591	60 591
Report à nouveau excédentaire		
Report à nouveau déficitaire	-8 198 284	-13 864 624
Résultat comptable	-8 553 139	-16 915 903
Provisions règlementées		
Provisions pour risques et charges	12 679 906	32 107 874
Autres dépréciations		
II - Financements stables d'exploitation	5 303 996	7 816 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 183 940	15 183 461
Dettes fiscales et sociales	9 951 042	14 441 301
Avances reçues	23 633 340	20 495 088
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	806 932	9 151 338
Autres dettes diverses	635 054	960 822
Recettes à classer ou à régulariser	2 629 285	2 152 531
III - Dettes	51 839 593	62 384 541
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	16 165 479	30 034 565
Fonds en dépôt	182 949	131 342
Intérêts courus non échus	1 478 384	1 716 150
Crédits de trésorerie		
IV - Financements à court terme	1 661 333	1 847 492
TRESORERIE	-17 690 970	11 446 089
TOTAL PASSIF	614 569 301	700 733 366

(u) CH Sud Francilien

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
		DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel	156 531 092 €	176 799 864 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	31 074 911 €	17 141 416 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	17 882 422 €	24 865 849 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	19 072 885 €	177 603	
TOTAL DES CHARGES	224 561 310	218 984 731	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		5 576 578	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	224 561 310	224 561 310	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		5 576 578	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	119 149	4 067 064	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	11 444 313	7 847	- Quote-part des subventions virée au résultat
		300 000	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	11 563 463	9 951 489	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 611 974		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		1 611 974	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	6 429 434	8 780 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	9 212 167	428 097	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0	4 067 064	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	15 641 602	14 887 134	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		754 468	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	15 641 602	15 641 602	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
		DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel	161 522 052 €	180 181 146 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	32 412 806 €	17 584 211 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	17 477 813 €	32 091 502 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	21 766 953 €	194 306	
TOTAL DES CHARGES	233 179 623	230 051 164	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		3 128 460	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	233 179 623	233 179 623	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		3 128 460	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	170 481	7 646 838	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	10 732 964	14 798	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1 556 018	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	10 903 445	12 346 114	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		1 442 669	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	1 442 669	0	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	4 662 125	5 200 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	3 777 264	275 099	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0	7 646 838	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	9 882 058	13 121 937	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	3 239 879		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	13 121 937	13 121 937	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 198 483	2 427 369
Immobilisations incorporelles	2 031 816	2 427 369
Charges à répartir	166 666	
Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 629 523	214 796 403
Terrains	2 896 700	2 806 603
Immobilisations en cours / terrains	26 388 860	5 855 164
Constructions	106 880 029	128 137 941
Constructions en cours		
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	47 785 984	49 752 818
Installations, matériel et autres immobilisations en cours		
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles		
Autres immobilisations corporelles	27 677 950	28 243 877
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	135 543	135 543
Participations et créances rattachées		
Autres	132 816	132 816
Autres immobilisations financières	2 726	2 726
I - Biens stables	213 963 548	217 359 314
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	12 601 064	19 605 019
Créances de l'article 58	13 845 096	2 399 052
Créances de la sectorisation psychiatrique		
II - Biens stables d'exploitation	13 845 096	2 399 052
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	-21 661 969	-13 980 000
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	-9 060 905	5 625 019
Stocks	1 895 118	1 649 950
Hospitalisés et consultants	8 588 758	8 215 940
Caisses de Sécurité Sociale	33 614 124	25 069 971
Départements		
Mutuelles et autres tiers-payants	9 384 438	9 168 514
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	720 744	717 566
Etat et collectivités locales		
Autres créances	8 921 497	9 487 988
Dépenses à classer	472 034	16 151
III - Créances	63 596 713	54 326 080
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	479 142	1 355 380
Dotations attendues	0	3 810 255
IV - Liquidités	479 142	5 165 634
TOTAL ACTIF	278 039 402	276 851 028

PASSIF	2007	2008
Apports	42 963 029	43 169 029
Excédents affectés à l'investissement	13 716 379	13 716 379
Subventions d'investissement	67 798	122 099
Emprunts et dettes assimilées	33 868 288	34 406 164
Amortissements	135 949 118	145 550 662
Dépréciations		
I - Financements stables	226 564 612	236 964 333
Réserve de trésorerie	10 641 632	10 641 632
Réserve de compensation	178 792	178 792
Report à nouveau excédentaire	648 179	629 646
Report à nouveau déficitaire	-15 572 222	-21 130 268
Résultat comptable	-5 576 578	-3 128 460
Provisions règlementées	226 140	47 655
Provisions pour risques et charges	1 478 449	1 179 906
Autres dépréciations	158 735	148
II - Financements stables d'exploitation	-7 816 873	-11 580 948
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 741 440	19 653 348
Dettes fiscales et sociales	18 701 047	16 096 978
Avances reçues	14 398 205	2 953 014
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 505 999	1 569 653
Autres dettes diverses	1 027 914	786 316
Recettes à classer ou à régulariser	598 794	6 909 264
III - Dettes	57 973 399	47 968 572
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	5 623 314	6 357 509
Fonds en dépôt	1 133 379	850 389
Intérêts courus non échus	184 885	148 683
Crédits de trésorerie		2 500 000
IV - Financements à court terme	1 318 264	3 499 072
TRESORERIE	-839 123	1 666 563
TOTAL PASSIF	278 039 402	276 851 028

(v) GH Sud Réunion

(i) Compte administratif 2007 (en euro)

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	172 577 171 €	218 907 026 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	38 067 304 €	15 928 476 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	23 125 888 €	19 460 021 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	29 842 895 €		
TOTAL DES CHARGES	263 613 259	254 295 523	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		9 317 736	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	263 613 259	263 613 259	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL ALA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		8 864 988	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		18 307	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	26 504 084	29 727	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1 867 252	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	26 504 084	10 780 274	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	15 723 810		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		15 723 810	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	5 067 112		Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	18 781 978	2 118 074	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	5 207	28 279	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	23 854 297	17 870 163	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	5 984 133	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	23 854 297	23 854 297	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	174 755 715 €	224 854 884 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	38 537 047 €	16 125 462 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	23 234 954 €	25 565 456 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	38 302 332 €		
TOTAL DES CHARGES	274 830 049	266 545 801	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		8 284 248	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	274 830 049	274 830 049	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL ALA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT (EXCEDENT)		8 289 149	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	4 185	94 023	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	34 999 594	29 727	- Quote-part des subventions virée au résultat
		3 013 808	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	35 003 779	11 426 707	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	23 577 072		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TABLEAU DE FINANCEMENT			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		23 577 072	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	4 855 202	0	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	31 115 848	674 910	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	300	94 023	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	35 971 349	24 346 005	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	11 625 345	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	35 971 349	35 971 350	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en millier d'euros)

ACTIF	2 007	2 008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 741	5 150
Immobilisations incorporelles	4 741	5 150
Charges à répartir	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	229 541	259 709
Terrains	5 294	5 403
Immobilisations en cours / terrains	0	0
Constructions	144 809	160 525
Constructions en cours	2 585	12 271
Installations, matériel, outillage, et autres immobilisations	76 221	81 174
Installations, matériel et autres immobilisations en cours	426	129
Avances et acomptes sur commandes d'immo. corporelles	0	0
Immobilisations reçues en affectation	0	0
Immobilisations affectées ou mises à disposition	207	207
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51	51
Participations et créances rattachées	18	18
Autres immobilisations financières	32	33
I - Biens stables	234 333	264 910
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)	-4 304	-27 371
Créances de l'article 58	13 096	1 889
Créances de la sectorisation psychiatrique	0	0
II - Biens stables d'exploitation	13 096	1 889
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)	37 599	60 247
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)	33 295	32 877
Stocks	5 480	4 641
Hospitalisés et consultants	5 472	5 924
Caisses de Sécurité Sociale	27 430	56 456
Départements	1 684	1 135
Mutuelles et autres tiers-payants	4 383	3 238
Créances irrécouvrables admises en non-valeur	828	0
Etat et collectivités locales	0	0
Autres créances	3 527	4 550
Dépenses à classer	51	11
III - Créances	48 855	75 954
Valeurs mobilières de placement	19 778	12 354
Disponibilités	5 947	784
Dotations attendues	0	4 505
IV - Liquidités	25 725	17 644
TOTAL ACTIF	322 009	360 396

PASSIF	2 007	2 008
Apports	32 060	32 687
Excédents affectés à l'investissement	14 741	14 741
Subventions d'investissement	327	345
Emprunts et dettes assimilées	41 702	36 847
Amortissements	141 199	152 919
Dépréciations	0	0
I - Financements stables	230 029	237 539
Réserve de trésorerie	10 921	10 921
Réserve de compensation	75	75
Report à nouveau excédentaire	14 089	14 542
Report à nouveau déficitaire	-1 659	-10 976
Résultat comptable	-8 865	-8 289
Provisions règlementées	26 594	34 384
Provisions pour risques et charges	7 914	20 083
Autres dépréciations	1 625	1 397
II - Financements stables d'exploitation	50 694	62 136
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 887	6 590
Dettes fiscales et sociales	11 914	12 384
Avances reçues	15 844	4 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	696	672
Autres dettes diverses	2 309	2 667
Recettes à classer ou à régulariser	1 851	33 463
III - Dettes	40 503	59 911
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	8 352	16 043
Fonds en dépôt	505	433
Intérêts courus non échus	277	377
Crédits de trésorerie	0	0
IV - Financements à court terme	782	810
TRESORERIE	24 943	16 833
TOTAL PASSIF	322 009	360 396

(w) CHU de Tours**(i) Compte administratif 2007 (en euro)**

2 007			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	314 014 637 €	408 758 708 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	92 704 290 €	26 911 660 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	35 746 046 €	46 489 285 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	44 504 357 €		
TOTAL DES CHARGES	486 969 331	482 159 653	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		4 809 679	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	486 969 331	486 969 331	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
<u>TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</u>			
RESULTAT (EXCEDENT)		4 090 836	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	5 297	16 098	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	39 291 596	94 568	- Quote-part des subventions virée au résultat
		5 114 233	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	39 296 893	9 315 736	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	29 981 157		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
<u>TABLEAU DE FINANCEMENT</u>			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		29 981 157	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	6 291 761	40 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	65 184 936	364 112	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0	16 098	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	71 476 697	70 361 367	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	1 115 330	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	71 476 697	71 476 697	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(ii) Compte administratif 2008 (en euro)

2 008			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel	324 887 728 €	415 303 673 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	96 186 060 €	27 432 476 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	35 908 859 €	54 013 347 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	49 356 067 €		
TOTAL DES CHARGES	506 338 713	496 749 497	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT EXCEDENT		9 589 216	RESULTAT DEFICIT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	506 338 713	506 338 713	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT
<u>TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</u>			
RESULTAT (EXCEDENT)		8 982 644	RESULTAT (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	2 406 243	2 570 514	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	39 692 248	153 084	- Quote-part des subventions virée au résultat
		6 616 512	- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1	42 098 490	18 322 754	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	23 775 736		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
<u>TABLEAU DE FINANCEMENT</u>			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		23 775 736	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	9 049 381	40 000 000	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	49 161 360	714 762	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	18 030	2 571 109	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	58 228 770	67 061 607	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	8 832 837	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	67 061 607	67 061 607	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

(iii) Bilans financiers 2007-2008 (en euro)

ACTIF	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement	0	42973
Frais d'études et de recherche et développement		
marques et procédés, droits et valeurs similaires	12901	12716
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	7230826	6798220
Constructions	276471696	290716039
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25057578	27797946
Autres immobilisations corporelles	21963742	24308711
Immobilisations corporelles en cours	32725048	24341022
Immobilisations reçues en affectation		
Immobilisations affectées ou mises à disposition		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations et créances rattachées à des participations	798117	798117
Autres titres immobilisés	5	5
Prêts		
Autres	8582	8582
TOTAL I	364268495	374824331
STOCKS ET EN COURS		
Matières premières	0	
Autres approvisionnements	6251609	6437442
En cours de production de biens		
Produits		
Marchandises		
Autres stocks		
CREANCES D'EXPLOITATION		
Hospitalisés et consultants	3177199	3484458
Caisse pivot	69476195	47230225
Autres tiers-payants	9689608	7618736
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0	0
Autres	31990	13551
		0
CREANCES DIVERSES	9404692	9521346
		0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0
		0
DISPONIBILITES	3875989	11375289
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3221	0
		0
TOTAL II	101910503	85681047
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	
Primes de remboursement des obligations	0	
Dépenses à classer ou à régulariser	2705	5090
Dotations attendues	0	
Ecart de conversion d'actif	0	
TOTAL GENERAL	466181704	460510469

PASSIF	2007	2008
APPORTS	55054203	55293272
RESERVES		
Excédent affecté à l'investissement	50320109	50905940
Réserve de trésorerie	38818029	38818029
Réserves de compensation	588290	573951
REPORT A NOUVEAU		
Report à nouveau excédentaire	109947	257297
Report à nouveau déficitaire	-2283525	-7093203
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4090836	-8982644
(excédent ou déficit)		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	207756	512336
PROVISIONS REGLEMENTEES	114117534	109636756
DROIT DE L'AFFECTANT	0	
TOTAL I	252841508	239921735
PROVISIONS POUR RISQUES	171000	171000
PROVISIONS POUR CHARGES	5843996	7381131
TOTAL II	6014996	7552131
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	121797490	152808531
Emprunts et dettes financières divers	1160967	1343518
Crédits et lignes de trésorerie	319637	20096
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances reçues	35142871	15555541
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16261671	13908076
Dettes fiscales et sociales	27235299	26278577
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1226911	34145
Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	444181	427656
Autres	3515392	1993454
Produits constatés d'avance	0	
TOTAL III	207104418	212369594
Recettes à classer ou à régulariser -crédit	220781	667010
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	466181704	460510469

5.6 Contrôle des comptes des Emetteurs

Les comptables publics nommés par la Direction générale des finances publiques du ministère de l'économie et des finances sont chargés quotidiennement de vérifier la bonne imputation des charges et des produits et de la disponibilité des crédits.

Les Chambres Régionales des Comptes exercent quant à elles un double contrôle sur les établissements publics de santé. Un premier contrôle est exercé indirectement sur les établissements au travers du contrôle juridictionnel qu'elles exercent sur les comptes des comptables. Mais surtout, les Chambres Régionales des Comptes sont investies d'un pouvoir de contrôle de gestion sur les établissements, qui trouvent à s'exercer en moyenne tous les 2 à 4 ans sur les établissements les plus importants que sont les CHU.

6. CHANGEMENTS NOTABLES

Depuis la fin du dernier exercice budgétaire, chaque Emetteur déclare qu'aucun changement notable ne s'est produit concernant les informations fournies par lui dans le présent prospectus.

7. PROCEDURES JUDICIAIRES

Chaque Emetteur déclare qu'au cours des douze derniers mois, il ne s'est produit aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (ni aucune procédure dont l'Emetteur concerné a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière de l'Emetteur concerné.

Selon la nature du litige, les recours contre les Emetteurs peuvent être diligentés devant les juridictions civiles, administratives ou pénales.

8. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents comptables et financiers de chaque Emetteur sont des documents publics.

Pour chaque Emetteur, des versions papiers des documents suivants pourront être envoyées à toute personne qui en aura fait la demande :

- (a) les deux derniers comptes ; et
- (b) l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année écoulée et l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année en cours

(i) dès que l'un des documents (a) et (b) aura été voté par le conseil d'administration et approuvé par le directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, par le directeur général de l'ARS concernée ou, le cas échéant, (ii) à compter de la désignation de son conseil de surveillance, dès que chacun des documents (a) et (b) auront été approuvés par le directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, par le directeur général de l'ARS concernée après avoir été, s'agissant de l'un des documents (a), arrêté par le directeur et approuvé par le conseil de surveillance et, s'agissant de l'un des documents (b), arrêté par le directeur en concertation avec le directoire, après avoir été entendu par le conseil de surveillance.

Ils peuvent être consultés à la direction de l'Emetteur concerné ou à la trésorerie de l'Emetteur concerné à l'adresse suivante :

Emetteur	Adresse de la Direction	Adresse de la Trésorerie	Adresse électronique
CHU d'Amiens	1, place Victor Pauchet 80 054 Amiens Cedex	Trésorerie des Etablissements Hospitaliers de la Somme 5, rue E. Lesot 80 039 Amiens Cedex 1	chevance.cecile@chu- amiens.fr
CHU d'Angers	4 rue Larrey 49033 Angers Cedex 1	4 rue Larrey 49033 Angers Cedex 1	chpesce@chu-angers.fr
CHU de Besançon	2, place Saint-Jacques 25 030 Besancon Cedex	2, place Saint-Jacques 25 030 Besancon Cedex	bjeanmougin@chu- besancon.fr
CHU de Bordeaux	12 rue Dubernat 33404 Talence Cedex	12 rue Dubernat 33404 Talence Cedex	jean-marc.viguiet@chu- bordeaux.fr
CHU de Brest	2 avenue Foch 29609 Brest Cedex	2 avenue Foch 29609 Brest Cedex 2	nathalie.vuillermet@chu- brest.fr
CHU de Clermont- Ferrand	58 rue Montalembert 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1	Trésorerie du Centre Hospitalier Universitaire 78, boulevard François Mitterrand 53038 Clermont-Ferrand Cedex 1	direction.generale@chu- clermontferrand.fr (Direction Générale) gilles.gros@dgfip.finances. gouv.fr (Trésorerie)

Emetteur	Adresse de la Direction	Adresse de la Trésorerie	Adresse électronique
CHU de Dijon	1 boulevard Jeanne d'Arc B.P. n°77908 21079 Dijon Cedex	1 bis boulevard Jeanne d'Arc B.P. n°97910 21079 Dijon Cedex	herve.charbit@chu-dijon.fr
CHU de Grenoble	Direction générale CHU de Grenoble BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	Trésorerie du CHU de Grenoble Pavillon du Charman Som BP 33 38701 La Tronche Cedex	directiongenerale@chu-grenoble.fr
CH de Lagny Marne-La-Vallée	Monsieur Thomas LE LUDEC, Chef d'établissement, Pôle Direction Générale 31 avenue du Général Leclerc 77405 Lagny-sur-Marne Cedex	Trésor Public, 104 rue Saint Denis, 77400 Lagny-sur-Marne	secredirectiongenerale@ch-lagny77.fr
CHU de Limoges	2, avenue Martin Luther King 87042 Limoges Cedex	2, avenue Martin Luther King 87037 Limoges Cedex	directeur.general@chu-limoges.fr (Direction Générale) marie-joelle.maillard@dgfip.finances.gouv.fr (Trésorerie Principale)
CHU de Marseille	80 rue Brochier 13354 Marseille Cedex05	Recette des Finances 6, allée Turcat Mery, bât. A 13285 Marseille Cedex 8	thomas.talec@ap-hm.fr
CHR de Metz-Thionville	Madame Véronique ANATOLE-TOUZET 28/32 rue du 20ème Corps Américain BP 90770 57019 Metz Cedex 1	Trésorerie Metz-Thionville Etablissements hospitaliers 12 rue Wilson BP 91095 57036 Metz Cedex 01	d.petter@chr-metz-thionville.fr l.levant@chr-metz-thionville.fr (Direction des Finances et de la Contractualisation)
CHU de Montpellier	Centre Administratif André Benech Direction Générale 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier Cedex 5	Centre Administratif André Benech Trésorerie Principale 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier Cedex 5	dg-secr@chu-montpellier.fr
CHU de Nancy	29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n°34 54035 Nancy Cedex	47 bis, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n°35 54035 Nancy Cedex	direction.generale@chu-nancy.fr daf@chu-nancy.fr
CHU de Nice	Direction Générale du C.H.U. de Nice Hôpital Cimiez Grand Hôtel 4 avenue Reine Victoria	Trésorerie Principale du C.H.U. de Nice Hôtel des Finances 35 avenue Thiers 06049 Nice Cedex	dg@chu-nice.fr

Emetteur	Adresse de la Direction	Adresse de la Trésorerie	Adresse électronique
	06003 Nice		
CHU de Nîmes	Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes Direction Générale Place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9	Trésorerie Principale du CHU de Nîmes Place du Professeur Robert Debré 30029 Nîmes Cedex 9	direction.generale@chu- nimes.fr
CHU de Reims	45 rue Cognacq-Jay 51092 Reims Cedex	Trésorerie Principale CHU 23 rue des Moulins 51092 Reims Cedex	jp.michelangeli@chu- reims.fr
CH Sainte- Anne	Direction 1 rue Cabanis 75014 Paris	Trésorerie principale des Centres hospitaliers spécialisés de Paris 67-74 boulevard de Belleville 75979 Paris Cedex 20	direction@ch-sainte-anne.fr
CH Félix Guyon	Michel CALMON 11 rue de l'Hôpital 97460 Saint-Paul	Trésorerie du CHR Avenue François Mitterrand 9741 Saint Pierre	sec.finance.ghsr@chr- reunion.fr michel.calmon@chr- reunion.fr
CHU de Saint- Etienne	Direction des Affaires Financières et de la Contractualisation 42055 Saint-Etienne Cedex 2	Trésorerie du CHU Hôpital La Charité Bâtiment P 44 rue Pointe Cadet 42000 Saint-Etienne	daf-cg.ag@chu-st-etienne.fr direction.generale.ag@chu- st-etienne.fr
CH Sud Francilien	M. Alain VERRET Directeur Généra Centre hospitalier Louise Michel Quartier du Canal 91014 Evry cedex	7, avenue de l'Orme à Martin 91080 Courcouronnes	direction.chsf@ch-sud- francilien.fr
GH Sud Réunion	Michel CALMON 11 rue de l'Hôpital 97460 Saint-Paul	Trésorerie du CHR Avenue François Mitterrand 9741 Saint Pierre	sec.finance.ghsr@chr- reunion.fr michel.calmon@chr- reunion.fr
CHU de Tours	Direction des Finances et du Système d'Information 2 boulevard Tonnellé 37044 Tours Cedex 9	Trésorerie Principale 2 boulevard Tonnellé 37044 Tours Cedex 9	secretariat.dfsi@chu- tours.fr g.desurgy@chu-tours.fr

Le présent Prospectus pourra être consulté en ligne à l'adresse suivante : web.reseau-chu.org/recherchearticleldg.do

SOUSCRIPTION ET VENTE DES OBLIGATIONS

En vertu d'un contrat de prise ferme, en date du 27 avril 2010 (le "**Contrat de Prise Ferme**"), conclu entre les Emetteurs et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis (collectivement les "**Chefs de File**"), les Chefs de File se sont engagés sous certaines conditions, à prendre ferme les Obligations à un prix d'émission égal à 99,473% de leur valeur nominale moins une commission globale de prise ferme versée par les Emetteurs aux Chefs de File. Le Contrat de Prise Ferme autorise, dans certaines circonstances, les Chefs de File à résilier le contrat avant que le paiement à chaque Emetteur ne soit effectué.

Restrictions générales

Aucune mesure n'a été ou ne sera prise dans un quelconque pays ou territoire par les Emetteurs ou par les Chefs de File (à leur meilleure connaissance) qui pourrait, ou viserait à, permettre une offre au public des Obligations, ou la détention ou distribution du présent Prospectus ou de tout autre document d'offre relatif aux Obligations, dans un pays ou territoire où des mesures sont nécessaires à cet effet. En conséquence, les Obligations ne doivent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni le présent Prospectus, ni aucun autre document relatif aux Obligations ne doit être distribué dans ou à partir de, ou publié dans, tout pays ou toute juridiction excepté en conformité avec toute loi ou réglementation applicables.

Restrictions de vente en France

Chacun des Chefs de File et des Emetteurs a déclaré et garanti qu'il n'a offert ou vendu et n'offrira ou ne vendra, directement ou indirectement, les Obligations au public en France, et n'a distribué ou fait distribuer et ne distribuera ni ne fera distribuer au public en France le présent Prospectus ou tout autre document d'offre relatif aux Obligations et que de telles offres, ventes et distributions ont été et seront faites uniquement en France à (i) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, et/ou (ii) à des investisseurs qualifiés, et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et aux dispositions réglementaires du Code monétaire et financier prises en application .

Restrictions de vente aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains, ou pour leur compte ou bénéfice

Les Obligations n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 telle que modifiée (la "**Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières**"). Les Obligations ne pourront être offertes ou vendues sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou à, ou pour le compte de, ressortissants américains (*U.S. Persons* tel que définies dans Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) qu'en conformité avec les lois et règlements américains applicables aux valeurs mobilières.

En outre, dans les 40 jours suivant le début du placement, une offre ou une vente des Obligations aux Etats-Unis par un agent placeur, s'il ne participe pas au placement, peut constituer une violation des obligations d'enregistrement au titre de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Restrictions de vente au Royaume-Uni

Chacun des Chefs de File a déclaré et garanti que :

- (a) il n'a distribué, ou n'a fait distribuer, et ne distribuera, ou ne fera distribuer, une quelconque incitation ou invitation à entreprendre des services d'investissement (au sens de la section 21 du "*Financial Services and Markets Act 2000*" ("**FSMA**")) reçue par lui et relative à l'émission ou à la vente des Obligations que dans des circonstances où la section 21(1) du FSMA ne s'applique pas aux Emetteurs ; et
- (b) il a respecté, et respectera, toutes les dispositions du FSMA applicables à tout acte en rapport avec les Obligations et effectué par lui au Royaume-Uni, ou à partir du Royaume-Uni ou dans toute autre circonstance impliquant le Royaume-Uni.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Les Obligations ont été admises aux opérations des systèmes de compensation de Clearstream, Luxembourg, d'Euroclear et d'Euroclear France sous le code commun 050413306. Le code ISIN des Obligations est FR0010889253.
 2. L'émission des Obligations par les Emetteurs a été décidée par chacun des Emetteurs en vertu des décisions mentionnées dans le paragraphe introductif des Modalités du présent Prospectus, et chacun des Emetteurs a obtenu ou obtiendra toutes les approbations et autorisations requises en France pour l'émission des Obligations et l'exécution de ses engagements au titre des Obligations.
 3. Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris à compter du 29 avril 2010 a été effectuée.
 4. En vue de l'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris et par application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier, le présent Prospectus a été soumis à l'Autorité des marchés financiers et a reçu le visa n°10-108 en date du 27 avril 2010.
 5. Les Obligations font l'objet d'une notation Aaa par Moody's Investors Service. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention des Obligations et peut à tout moment être suspendue, modifiée ou faire l'objet d'un retrait.
 6. Jusqu'au complet remboursement des Obligations des copies des documents suivants pourront être consultés sans frais dans les bureaux de l'Agent Financier aux heures normales d'ouverture des bureaux :
 - (i) pour chaque Emetteur :

les (a) deux derniers comptes et (b) l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année écoulée et l'EPRD, tel que modifié le cas échéant, pour l'année en cours (i) dès que l'un des documents (a) et (b) aura été voté par le conseil d'administration et approuvé par le directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, par le directeur général de l'ARS concernée ou, le cas échéant, (ii) à compter de la désignation de son conseil de surveillance, dès que chacun des documents (a) et (b) auront été approuvés par le directeur de l'ARH concernée, ou le cas échéant, par le directeur général de l'ARS concernée après avoir été, s'agissant de l'un des documents (a), arrêté par le directeur et approuvé par le conseil de surveillance et, s'agissant de l'un des documents (b), arrêté par le directeur en concertation avec le directoire, après avoir été entendu par le conseil de surveillance
 - (ii) du présent Prospectus ; et
 - (iii) du Contrat de Service Financier.
- Le présent Prospectus est disponible sur les sites internet (i) web.reseau-chu.org/recherchearticleldg.do et (ii) www.amf-france.org.
7. Il n'y a pas eu de changement défavorable dans la situation financière ou les perspectives des Emetteurs depuis le 31 décembre 2009.
 8. Aucun des Emetteurs n'est partie à une quelconque procédure gouvernementale, légale ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'un des Emetteurs aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) au cours des douze derniers mois qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière de l'un des Emetteurs. Les Emetteurs ne peuvent faire l'objet d'une procédure judiciaire (redressement ou liquidation judiciaire) et les biens et actifs des Emetteurs ne peuvent faire l'objet de voies d'exécution de droit privé en France.
 9. Aucun des Emetteurs n'a conclu de contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre

normal de ses affaires, qui contiendrait des stipulations qui mettrait à la charge de l'Emetteur concerné une obligation ou un engagement important au regard de la faculté de l'Emetteur concerné à accomplir ses obligations à l'égard des porteurs d'Obligations au titre des Obligations émises.

10. Le total des frais relatifs à l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Obligations est estimé à 5.875 euros.
11. Le rendement des Obligations est de 3,689% par an, tel que calculé à la Date d'Emission sur la base du prix d'émission des Obligations. Il n'est pas représentatif d'un rendement futur.
12. A l'exception des commissions payables aux Chefs de File, à la connaissance des Emetteurs, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'a un intérêt significatif dans l'émission.
13. A la connaissance des Emetteurs, il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard des Emetteurs, de leur directeur respectif, des membres de leur conseil d'administration respectif et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs respectifs.
14. Le Conseil de l'Union Européenne a adopté le 3 juin 2003 la directive 2003/48/CE relative à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (la "**Directive**"). La Directive est applicable aux paiements d'intérêts effectués à compter du 1er juillet 2005.

Chaque État membre de l'Union Européenne est tenu notamment de fournir aux autorités fiscales d'un autre Etat membre des informations détaillées (l'"**Echange d'Informations**") sur tout paiement d'intérêt au sens de la Directive (intérêts, produits, primes ou autres revenus de créances) effectué par un agent payeur (l'"**Agent Payeur**") établi dans le premier Etat membre au profit d'un bénéficiaire effectif (le "**Bénéficiaire Effectif**") résident du second État membre.

A cette fin, le terme Agent Payeur est défini largement et comprend notamment tout opérateur économique qui paie des intérêts ou attribue le paiement d'intérêts au sens de la Directive, au profit immédiat du Bénéficiaire Effectif, que cet opérateur soit le débiteur de la créance produisant les intérêts ou l'opérateur chargé par le débiteur ou le Bénéficiaire Effectif de payer les intérêts ou d'en attribuer le paiement.

Le terme **Bénéficiaire Effectif** désigne toute personne physique qui reçoit un paiement d'intérêts ou toute personne physique à laquelle un paiement d'intérêts est attribué, sauf si elle fournit la preuve que ce paiement n'a pas été effectué ou attribué pour son propre compte.

Cependant, au cours d'une période transitoire, le Luxembourg et l'Autriche prélèvent une retenue à la source sur tout paiement d'intérêt en lieu et place de l'Échange d'Informations appliqué par les autres États membres. Au Luxembourg, le taux de cette retenue à la source est de 20 % depuis le 1er juillet 2008 et sera de 35 % à compter du 1^{er} juillet 2011. Conformément à l'accord trouvé par le Conseil de l'Union Européenne, cette période transitoire s'achèvera à la fin du premier exercice fiscal complet qui suit la date à laquelle le dernier des accords conclus par la Communauté Européenne en matière d'échange d'informations sur demande avec certains États tiers (les États-Unis, la Suisse, le Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco, Andorre) entrera en vigueur.

La Directive a été transposée en droit français par la loi de finances rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003 et les décrets n°2005-132 du 5 février 2005 et n°2005-330 du 6 avril 2005 (article 242 *ter* du Code Général des Impôts). L'Agent Payeur établi en France est tenu notamment de déclarer à l'administration fiscale française l'identité et l'adresse du Bénéficiaire Effectif résident de l'autre État membre et d'individualiser le montant imposable des paiements d'intérêts au sens de la Directive. Ces obligations déclaratives s'appliquent aux paiements d'intérêts effectués à compter du 1er juillet 2005 (Toutefois, les Agents Payeurs établis en France identifient les bénéficiaires d'intérêts à compter du 1er janvier 2004 (article 24 II de la loi du 30 décembre 2003 précitée)).

PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS

1 – PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS :

Chacun des Emetteurs assume la responsabilité de l'information contenue dans le présent Prospectus, étant entendu, s'agissant de la section "Description des Emetteurs", que chaque Emetteur n'assume la responsabilité que de la description le concernant à l'exclusion de la description concernant les autres Emetteurs.

2 – DECLARATION DE CHACUNE DES PERSONNES RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS :

Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens
Représenté par Philippe DOMY, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
Représenté par Christine PESCE, Directeur des Finances

Dûment autorisée

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Besançon

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Besançon

Représenté par Jean-Michel SCHERRER, Directeur des Finances et des Relations avec les Usagers

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
Représenté par Alain HERIAUD, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Brest

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Brest
Représenté par Bernard DUPONT, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Représenté par Alain MEUNIER, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon
Représenté par Pierre-Charles PONS, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble
Représenté par Jean DEBEAUPUIS, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée
Représenté par Eric PETIT, Directeur des Affaires Financières

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Limoges

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Limoges
Représenté par Hamid SIAHMED, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Assistance Publique Hôpitaux de Marseille
Représentée par Jean-Paul SEGADE, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Représenté par Véronique ANATOLE-TOUZET, Directrice Générale

Dûment autorisée

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
Représenté par Monsieur Daniel MOINARD, Directeur Général par intérim

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Nancy

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Nancy
Représenté par Philippe VIGOUROUX, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Nice

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Nice
Représenté par Arnaud POUILLART, Directeur des Finances

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes

Représenté par Vincent BRAILLON, Directeur Coordonateur du Pôle Evaluation Finances, Information Clientèle

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Reims
Représenté par Sylvain GROSEIL, Directeur Financier

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Sainte-Anne

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Sainte-Anne

Représenté par Jérôme PIEUCHARD, Directeur adjoint chargé du Budget et de la Facturation

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion
Représenté par Patrick GOYON, Directeur Adjoint

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Représenté par Robert REICHERT, Directeur Général

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Sud Francilien

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Sud Francilien
Représenté par Alain VERRET, Directeur

Dûment autorisé

27 avril 2010

Groupe Hospitalier Sud Réunion

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Groupe Hospitalier Sud Réunion
Représenté par Patrick GOYON, Directeur Adjoint

Dûment autorisé

27 avril 2010

Centre Hospitalier Universitaire de Tours

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations nous concernant contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Centre Hospitalier Universitaire de Tours
Représenté par M. Jean-Pierre BERNARD, Directeur Général Adjoint

Dûment autorisé

27 avril 2010

EMETTEURS

Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens

Téléphone: +33 (0)3.22.66.80.00

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

Téléphone: +33 (0)2.41.35.43.40

Centre Hospitalier Universitaire de Besançon

Téléphone: +33 (0)3.81.21.90.20

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux

Téléphone: +33 (0)5.56.79.56.79

Centre Hospitalier Universitaire de Brest

Téléphone: +33 (0)2.98.22.38.32

Centre Hospitalier Universitaire de Clermont Ferrand

Téléphone: +33 (0)4.73.75.10.33

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Téléphone: +33 (0)3.80.29.30.31

Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble

Téléphone: +33 (0)4.76.76.50.01

Centre Hospitalier de Lagny Marne-La-Vallée

Téléphone: +33 (0)1.64.30.70.70

Centre Hospitalier Universitaire de Limoges

Téléphone: +33 (0)5.55.05.55.55

Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

Téléphone: +33 (0)4.91.28.29.76

Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville

Téléphone: +33 (0)3.87.66.48.70

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

Téléphone: +33 (0)4.67.33.93.02

Centre Hospitalier Universitaire de Nancy

Téléphone: +33 (0)3.83.85.85.85

Centre Hospitalier Universitaire de Nice

Téléphone: +33 (0)4.92.03.45.03

Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes

Téléphone: +33 (0)4.66.68.68.68

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Téléphone: +33 (0)3.26.78.74.05

Centre Hospitalier Sainte-Anne

Téléphone: +33 (0)1.45.65.80.00

Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis-De-La-Réunion

Téléphone: +33 (0)2.62.35.95.40

Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne

Téléphone: +33 (0)4.77.12.70.00

Centre Hospitalier Sud Francilien

Téléphone: +33 (0)1.69.13.60.00

Groupe Hospitalier Sud Réunion

Téléphone: +33 (0)2.62.35.95.40

Centre Hospitalier Universitaire de Tours

Téléphone: +33 (0)2.47.47.37.60

AGENT FINANCIER ET AGENT PAYEUR

BNP Paribas Securities Services

Les Grands Moulins de Pantin

9, rue du Débarcadère

93500 Pantin

France

CONSEIL JURIDIQUE DES CHEFS DE FILE

Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I.

26 cours Albert 1^{er}

75008 Paris

France